LOUIS SEIZE

Roi de France

né a Versailles en 1754.

Souffrir fut Son destin, aimer fut Son partage.

gravé d'après l'original

Donné par le Roi. á M. de Curt. en 1791.

London Publish'd by M.r Peltier

LOUIS SEIZE

Roi de France

né a Versailles en 1754.

Souffrir fut Son destin, aimer fut Son partage.

gravé d'après l'original

Donné par le Roi. á M. de Curt. en 1791.

London Publish'd by M.r Peltier

283 91

DERNIER TABLEAU DE PARIS,

OU

Récit Hiſtorique

DE LA

Révolution du 10 Août,

Des Cauſes qui l'ont produit, des Evénemens qui l'ont précédé, et des Crimes qui l'ont ſuivi.

PAR J. PELTIER. L.

DE PARIS,

Auteur des Actes des Apôtres, de la Correſpondance Politique, ou Tableau de Paris, et de divers Ouvrages, publiés depuis trois ans.

TOME PREMIER.

J'entends encor ces cris, ces lamentables cris,
Ces cris, ſauvez le Roi, ſon Epouſe, et ſon fils.

VOLTAIRE, MEROPE.

A LONDRES,

Chez l'Auteur, Hotel la Sabloniére, Leiceſter-fields; chez Owen, Libraire, Piccadilly, No. 168; chez Chuber, Libraire, Jermyn-ſtreet; chez Rieder, Libraire, St. Paul's Church-yard.

1792.

AVERTISSEMENT.

AUCUNE époque de l'hiſtoire du monde ne préſente un tableau ſi vaſte de crimes atroces, et de malheurs horribles que celui que la France a offert pendant les 40 jours qui ſe ſont écoulés depuis le 10 Août, moment du maſſacre des Gardes Suiſſes, et de la ſuſpenſion de la Royauté, juſqu'au 20 7bre, ouverture de la Convention Nationale.

Les ſeules relations qui en aient paru juſqu' à préſent ont toutes été dictées ſous l'influence de la faction dominante; ceux qui auraient pu éclairer l'opinion publique, et divulguer de grandes vérités, ont preſque tous été maſſacrés, ou ſuppliciés; leurs propriétés détruites: leurs femmes et leurs enfans arrêtés; une partie eſt encore cachée, et l'autre eſt condamnée à errer ſoit en France, ſoit dans les pays étrangers.

Pour ceux qui auraient oſé prendre la defenſe des malheureux qui ont péri, et des victimes illuſtres que le fer des aſſaſſins menace encore, ils ont été réduits au ſilence, et n'ont pu faire entendre leurs

voix. Le ſecret des poſtes, la liberté de la preſſe, la ſureté des perſonnes, la faculté de penſer et de parler, ces élémens naturels de toute ſociété politique, tout leur a été refuſé avec menaces, interdit avec violence.

Ainſi l'hiſtoire attend encore des matériaux, l'opinion publique a beſoin d'une baſe pour ſe fixer, et l'infortune implore un défenſeur.

Occupé depuis trois ans à defendre la cauſe de l'honneur, de l'ordre, et de la monarchie, j'ai le premier ſonné le tocſin ſur les régicides en publiant après la journée du 5 8bre. le *Domine Salvum Fac Regem.* Les intrigues, et l'ignorance des faiſeurs de conſtitution, m'ont fourni pendant deux ans la matiére de ces 11 volumes de plaiſanteries connues ſous le nom des *Actes des Apôtres.* Enfin lorſque la première Aſſemblée Légiſlative eſt venue appliquer les conſéquences des principes décrétés par ſes prédéceſſeurs, alors le ſourire de la gaité a été étouffé ſous le poids des crimes; et il ne m'a plus été permis que de prédire nos malheurs actuels, et de faire entendre *le cri de la douleur* dans les numeros *de la Correſpondance Politique* que je publiais depuis le commencement de l'année.

Si une Providence céleſte m'a conſervé ſain et ſauf pendant ſi longtems au milieu des haines et des reſſentimens

reſſentimens perſonnels; ſi depuis, elle a permis que je ſurvécuſſe à l'Abbé Royou, à Suleau, et à Deroſoy, et que je pénétraſſe juſqu'aux rivages de la vérité et de la liberté, elle m'a ſans doute deſtiné, à dévoiler, et à peindre dans toute leur horreur les ſçènes terribles qui viennent de ſe paſſer ſous mes yeux; en permettant que j'en fuſſe témoin ſans en être victime, elle m'ordonne d'en être l'hiſtorien, et je remplirai cette tâche.

Il en eſt une encore plus chère à mon cœur, une qu'il me reſte à remplir, et pour laquelle je n'ai ſans doute ſur tout bon Français que l'avantage de ma poſition. Mon Roi, ſa femme, ſes enfants, ſa ſœur, gémiſſent au ſecret dans le fond de leur priſon; ſans ſecours, ſans amis, ſans conſolateurs, ils attendent un jugement, et leurs juges ſont les bourreaux qui viennent de répandre le ſang de leurs amis les plus fidéles. Ainſi pour prix d'une vie employée à la pratique de toutes les vertus civiles et religieuſes, pour prix des intentions les plus pures, ce prince infortuné eſt à la veille de ſuccomber victime du brigandage, de l'anarchie, et de la calomnie. Aucune voix ne s'eſt élevée en ſa faveur. La terreur a tout paralyſé. Les puiſſances voiſines contemplent elles mêmes en frémiſſant cette longue chaine de crimes, et ce n'eſt qu'en tremblant qu'elles y portent la main pour la rompre. Je n'aurai pas la préſomption dans une circonſtance ſi auguſte,

auguſte, de m'afficher pour le défenſeur officieux de mon maitre; ſi ſon inviolabilité ne permet à aucun ſujet de prétendre à être ſon *juge* à plus forte raiſon, ne m'eſt-il pas permis de me dire ſon *avocat*, mais j'aurai rempli mes devoirs de ſujet fidèle, et mon titre de véritable ami du Roi, en faiſant connaitre juſques dans les plus petits détails ſa conduite dans ces moments ſuprêmes. Je le ſuivrai pas à pas, et ſes propres paroles ſeront répetées litteralement, juſqu' à l'inſtant où il fut conduit dans la tour. J'y joindrai la diſcuſſion des prétendues piéces trouvées chez lui, et celle de la proclamation inſidieuſe que l'Aſſemblée fit rédiger par M. de Condorcet, et la poſtérité jugera cette œuvre d'iniquité et de menſonge.

La même calomnie a frappé auſſi le fidèle et brave régiment des Gardes Suiſſes. Il ſuffira pour le diſculper de donner minute par minute le détail du maſſacre qui en a été fait pendant 3 heures. Je n'ajouterai point à ſa gloire, mais j'eſpère ajoutes aux regrets qu'il a inſpiré par ſon dévouement héroïque. Les officiers Suiſſes détenus à l'Abbaye avaient préparé un mémoire apologétique de leur conduite militaire. Leur jugement ayant été precédé de leur éxécution, ce mémoire n'a jamais été connu: il n'en exiſte peut-être pas trois copies dans Paris; je le publierai, et leur loyauté ſera manifeſtée à leurs braves et reſpectables compatriotes,

triotes, et à toute l'Europe, à qui l'on a pris à tâche de déguiſer leurs malheurs et leurs vertus.

Le dévouement des braves chevaliers qui périrent victimes de leur zèle pour leur Monarque, et de ceux qui ne l'ont quitté que lorſque la violence les en a ſéparés ne formera pas un des morceaux les moins intéreſſans de cette douloureuſe narration.

Je donnerai d'après des priſonniers abſous et des temoins oculaires des détails que perſonne n'a encore connu ſur l'horrible ſemaine du 2 7bre. Cette partie de mon ouvrage ſera effroyable ; puiſſe-t-elle faire ſortir des vengeurs du fond des carrières où tant de milliers de cadavres furent précipités ſous les yeux de tous les pouvoirs impuiſſans.

Mais par deſſus tout, brillera le calme, la ſérénité et la Majeſté du Roi, de la Reine, et de Madame Elizabeth, dans une ſituation telle que l'imagination du Prince de la tragédie Anglaiſe aurait eu horreur de la mettre ſur la ſcène.

Les opérations militaires du Duc de Brunſvick à cette époque, le melange du fanatiſme politique et de la terreur qui ſe ſont emparés de tous les eſprits, les effets de cette terreur, les actes commandés à l'Aſſemblée par la populace, le conflit des diverſes autorités,

autorités, l'eſprit de brigandage inondant la France comme un torrent, ſes effets, ſes moyens, la diſſolution de tout principe religieux, la perſécution de l'égliſe, les martyres, les ſupplices, acheveront l'enſemble de ce terrible et *dernier Tableau de Paris*; et je pourrai dire en l'écrivant : *quæque ipſe miſerrima vidi.*

Une correſpondance ſuivie avec la France, me permettra de donner avec éxactitude, les opérations des armées, les intrigues des deux partis qui déchirent déjà la Convention Nationale (les philoſophes et les voleurs). Puiſſé-je ne pas avoir à peindre de nouveaux forfaits !

Des réflexions politiques et quelques vues ſur l'état de l'Europe ne ſeront point étrangéres à mon ouvrage, elles naitront du ſujet, et elles y répandront un nouveau jour et un nouvel intérêt.

L'urgence de la conjoncture m'obligera de publier cette narration, avec un peu de précipitation, mais ſi la ſimplicité eſt la forme que je choiſis, le fonds brillera ſurtout par la vérité.

Beaucoup d'anecdotes privées ſeront renvoyées à la fin de la publication de cet ouvrage. Le danger perſonnel que court encore une partie des infortunés dont j'aurais à parler, m'oblige à cette circonſpection.

Jamais

Jamais plus grandes circonſtances ne s'offrirent a la plume de l'hiſtoire; ſi la perverſité du cœur humain va paraitre dans tout ſon jour, des traits ſublimes de courage, de fidelité, d'intrepidité, d'honneur et de loyauté viendront auſſi repoſer l'attention, et ſoulager l'ame des lecteurs; et certes je n'oublierai pas dans ce tableau les vertus hoſpitalières et genereuſes de la grande nation qui ſert aujourd'hui d'azile à tant de malheureux.

Dernier Tableau de Paris.

RECIT HISTORIQUE

De la Revolution du 10 *Aout, des Cauſes qui l'ont produite, des Evenemens qui l'ont précédé, et des Crimes qui l'ont ſuivi.*

INTRODUCTION.

Prévoit-on ſans effroi tous les malheurs qu'attire
Ce mouvement ſubit qui renverſe un empire?
Dans l'arène qu'il ouvre à la diſſenſion
L'ambition combat contre l'ambition.
L'intérêt detruiſant tout lien legitime
Sert de meſure au droit comme il en ſert au crime.
Par des moyens affreux on ſuit d'affreux projets;
Et l'état ſans pouvoir, ſans loix, et ſans ſujets,
Dans les convulſions de la guerre civile,
Pour un tyran qui tombe, en voit renaitre mille.
S'il ne ſuccombe pas, il guérit lentement
De ce mal qui ſur tous s'attache également.
Ah! quels-que ſoient les maux que faſſe un roi barbare,
Qu'un prince généreux aiſément les repare.
Accablant pour pluſieurs, et pour pluſieurs leger
Ce fléau n'eſt enfin qu'un fléau paſſager,
Et ſouvent ſous la loi qu'un citoyen abhorre
Un autre citoyen ſe croit heureux encore.

ARNAUD, LUCRECE, Act II. Scène I.

IL n'était pas difficile de le prevoir, & depuis long tems tous les bons eſprits s'en affligeaient d'avance, la poſition fauſſe dans laquelle ſe trouvaient

vaient le monarque & la monarchie en France, depuis que Louis XVI. avait accepté ce qu'on appellait la conſtitution, devait amener une cataſtrophe ſanglante, & donner une grande & terrible leçon au monde. Cette nouvelle conſtitution, ouvrage groteſque des vengeances, de la vanité, de l'ignorance, de la cupidité, et de toutes les paſſions réunies, n'avait fait qu'organiſer le deſordre, legaliſer l'inſurrection, & conſacrer l'anarchie. Ses auteurs eux mêmes ſentant le ridicule de leur ouvrage, ne le ſoutenaient plus que faiblement, ſoit qu'ils ſe rendiſſent enfin juſtice, ſoit qu'ils viſſent diminuer chaque jour l'intérêt qu'ils avaient a le defendre—Le charme était rompu, cette illuſion heureuſe par laquelle un ſeul homme peut commander à pluſieurs millions, cette illuſion était detruite; le throne était nud; la majeſté royale depouillée de cet appareil de puiſſance qui inſpire a la fois l'amour & la crainte, ne préſentait plus qu'une image degradée. L'eſprit de club était ſubſtitué a celui de famille, de prétendus principes avaient pris les place des préjugés qui gouvernent le monde depuis ſa création; nos mœurs, nos habitudes, tout était interverti, & dans cette violation des loix éternelles de la nature, une voix ſecréte ſemblait nous redire la terrible ſentence du prophète; *tous ceux qui auront touché a l'arche ſacrée ſeront punis de mort.*

Ainſi

Ainſi l'être ſuprême ſe plait quelquefois a affliger les nations, comme les individus, lorſque la vanité & la corruption parvenues à leur comble appellent irrévocablement de grands malheurs pour rappeller de grandes vérités. Ainſi la France était deſtinée a donner cet éxemple a l'univers ; car telle etait la force de nos vices, qu'aujourd'huy même, malgré l'infortune qui nous accable, beaucoup ſont punis, bien peu ſont corrigés.

Par quelle fatalité arrive-t-il cependant que les coups de la providence aient porté immédiatement & d'une manière ſi terrible, ſur ceux là même que leurs vertus ſemblaient devoir en préſerver plus particulièrement : peu de rois ont montré ſur le trône des vues plus pures, une piéte plus ſolide une plus grande abnégation de lui même que Louis XVI. Partout & dans tous les tems il s'eſt immolé au bonheur de ſes peuples & à la paix de ſon empire : le courage & la grandeur de ſa magnanime compagne, ſont au deſſus de mes éloges ; les vertus de Madame Elizabeth ne peuvent être comparées qu'aux graces des deux auguſtes rejettons dont l'innocence a peine a fléchir les bourreaux de leur famille. Des amis dignes d'eux, achevaient de compoſer cette auguſte & intéreſſante cour, qui depuis la revolution était ſurtout gardée par un regiment d'une loyauté, d'une diſcipline, & d'une bravoure à toute épreuve. En voyant les

coups

coups de la fortune s'acharner ſur tant de cœurs fidèles, tant de malheurs atteindre tant de vertus, la première reflexion qui ſe retrace à l'ame oppreſſée, ſerait l'objection ſi ſouvent faite à la providence contre ſa juſtice, ſi une nouvelle pensée ne raménait une nouvelle conſolation. L'adverſité eſt le creuſet ou s'epure l'honneur, & ſans doute la deſtinée de tous ces infortunés était de voir croitre pour eux les palmes de leur gloire auprès de celles de leur martyre.

Mais deja je m'apperçois que je m'ecarte de mon rôle de narrateur, pour me livrer au ſentiment penible qui m'agite. Ce premier epanchement, je le devais ſans doute à mon roi. Reduit pendant près de deux mois a gemir en ſecret ſur ſon ſort, ſans pouvoir communiquer mon émotion, il était naturel que le premier moment ou je recouvrerais ma liberté, lui fut conſacré. Je vous dedie donc, ô mon maitre, ce premier tribut de mon cœur, j'oublie mes peines au ſouvenir des votres, & j'aborde enfin mon triſte ſujet.

Louis XVI. avait accepté la conſtitution du fond de ſa priſon des Thuilleries, principalement dans la vue de delivrer par une amniſtie genérale tous ceux que leur attachement a ſa perſonne, avait precipité au fond des cachots & entre autres les compagnons de ſa fuite & de ſon malheur à Varennes. Certes

il

il ne pouvait pas approuver alors les mêmes defauts qu'il avait remarqués trois mois auparavant, et dont il avait en fuyant conſacré l'aveu dans ſa proteſtation ; mais il n'avait plus le choix des moyens, et ceux la même qui s'agitaient autour de lui pour lui indiquer les obſervations qu'il avait a faire & la marche qu'il avait a ſuivre, variaient tous dans leurs moyens et dans leur but. Laſſé de toutes ces indéciſions le roi accepta purement et ſimplement. En effet toute autre forme ne remediait point aux cataſtrophes futures, & aggravait beaucoup les inconvéniens préſens : il fut donc reſolu de bonne foi qu'on eſſayerait de faire marcher cette machine conſtitutionelle *.

Le ſeul ſoin que le miniſtère eut à cette époque, fut de payer aux principaux membres du comité de reviſion la reconſtitution de quelques articles de l'acte conſtitutionnel. Le principal de ces changemens fut le décret qui conſacrait l'inviolabilité du roi, en le declarant repreſentant hereditaire de la nation, & non fonctionnaire public ; mais il ne fut ajouté aucune force aux leviers du gouvernement. Le peuple ſouverain reſta maitre de tout.

Le roi en achetant l'influence de quelques membres du comité de reviſion, fit ce ſacrifice à la cor-

* Il eſt inutile de faire remarquer que la couronne de France était briſée depuis l'inſurrection impunie du 14 Juillet.

ruption

ruption générale pour améliorer d'autant ſa poſition particulière, & avoir le moyen de faire connaitre par degrés et ſans ſecouſſe au peuple combien cette conſtitution était faible, & impoſſible à éxécuter, même avec l'intention de la ſuivre; il attendait du tems, de l'expérience & de la raiſon, le retour aux vrais principes; il voyait dans l'empreſſement des conſtituans à influencer toutes les autorités un ſecours momentané pour ſoutenir auprès de lui le gouvernement; & ne pouvant plus agir ſur les agens ſecondaires de l'adminiſtration, ni par des nominations qu'on lui avait ôté, ni par des diſtinctions honorifiques qu'on avait ſupprimées, il ne lui reſtait d'autre reſſort que de l'argent; on l'avait ainſi voulu en faiſant la conſtitution, et il ſe trouva des hommes ,qui eurent aſſez peu de honte pour en éxiger de ſes miniſtres, & aſſez d'indiſcrétion pour le reveler.

L'un d'eux, premier auteur du célèbre club populaire des Jacobins, allait diſſiper publiquement & journellement dans les orgies de ſes vices, le prix qu'il avait mis à ſes crimes, & l'on ne ſavait dequoi s'étonner davantage ou de ſa prodigalité, ou de ſon audace; un autre plus reſervé mais non moins immoral, ſe depouillait de ſa robe de magiſtrat pour revêtir le tablier du marchand, & fondait ſa boutique ſur les debris de l'empire. Le ridicule verſé ſur eux de tous cotés en fit une premiére juſtice. Pour-

ſuivis

ſuivis depuis à outrance par ce même peuple qu'ils avaient tant flagorné, ils ont été trop heureux de trouver un refuge au milieu de ces Français qu'ils avaient tant calomniés, & qu'ils avaient reduits a fuir leur pays; & là, l'excuſe dans la bouche, les ſoupirs ſur les lévres, & l'intrigue toujours au fond du cœur, ils ſe conſolent par le mepris qui les pourſuit des fureurs qu'ils ont evité.

Cependant un inſtinct ſécret portait près du roi, tous les corps appellés avec lui à l'adminiſtration de l'empire. Tribunaux & departemens, corps judiciaires & adminiſtratifs, le beſoin mutuel d'appui, & de force, les rendait tous avec le miniſtère complices obligés de la conſtitution, & peut être cette maſſe informe eut elle eu quelques années d'exiſtence, ſi elle n'avait porté en elle même le germe de ſa mort.

Aſſez de choſes ont été écrites & repetées ſur ſes vices pour me diſpenſer d'en parler davantage. Les droits de l'homme, la ſouveraineté du peuple, la democratie royale, la manie philoſophique d'avoir une conſtitution écrite, le nivellement univerſel, la volonté générale miſe à la place de la raiſon ſuprême, toutes ces rêveries de l'Abbé Siéyés * commentées par les paſſions du grand

* L'Abbé Siéyés dans un de ſes momens lucides, avait trouvé que le grand nombre eſt le grand nombre, & cette ſublime de-

Mirabeau, & ſoutenues de l'ignorance craſſe d'une majorité compoſée ſelon les vues de M. Necker *, avaient formé un ordre de choſes, ou rien n'était pratiquable que le crime, rien n'était poſſible que le malheur. Tous les moyens de repreſſion, et de gouvernement étaient nuls ; le pouvoir éxécutif était livré a la diſcretion du pouvoir legiſlatif livré lui-même aux tribunes du peuple & aux tribuns de la populace, & déjà les propriétaires epouvantés commençaient a fuir.

Ce fut dans cette ſituation des eſprits, que le nouveau corps legiſlatif s'aſſembla, & que l'on commença à detruire la conſtitution au bruit des ſermens que l'on faiſait de la maintenir.

Ici l'ordre des matières éxige, avant que j'arrive au 10 Août, de tracer d'abord rapidement le plan general d'inſurrection, de brigandage, & de déſorganiſation tramé par les factieux, & ſuivi ouvertement pendant dix mois avec une tenue, une audace qui commandent malgré ſoi, une ſorte de ſtupeur reſpectueuſe ; et deja, du moment que la

couverte qui depuis Platon était demeurée enſevelie dans les tenebres, lui a valu le brevet de grand homme.

* Si les anciens nous repreſentaient la ſageſſe ſortant toute armée du cerveau de Jupiter, les modernes peuvent aujourd'hui peindre la ſottiſe & la cruauté ſortant ſans chauſſe & ſans pourpoint de l'écritoire du banquier Genevois.

convention

convention nationale a été raſſemblée, & qu'elle n'a plus eprouvé la crainte d'être reprimée, ni la honte de rougir, plus franche que l'aſſemblée legiſlative qui avait deguiſé les maſſacres du peuple ſous le voile d'un complot contre la nation, elle a avoué avec courage & ſes projets & ſes ſuccés ; elle a indiqué ſes chefs, elle a nommé ſes agens, & par la même elle a juſtifié tous ceux qu'elle a condamnés, & accuſé tous ceux qu'elle a juſtifié.

La connaiſſance des plans de defenſe propoſés & jamais éxécutés par le roi, ſera la ſuite neceſſaire du premier developpement. Je vais donc faire parcourir a mes lecteurs les champs de l'intrigue, nous arriverons aſſez tôt à la vallée de larmes.

Plan & moyens de la Faction Republicaine pour l'Abolition de la Royauté en France depuis le 1er Octobre, 1791, jusqu'au 10 Août, 1792.

ON vient de voir ſous quels auſpices la première aſſemblée legiſlative avait commencé ſes ſéances. Le roi, le miniſtère, les autorités conſtituées, une majorité aſſez conſidérable dans l'aſſemblée, enfin un aſſez bon eſprit dans la garde nationale ſemblaient devoir aſſurer un peu de paix & de tranquillité. Cependant la nobleſſe Françaiſe émigrait a grandes flots à la voix de M. de Calonne, qui ſemblable a Caſſandre, ne ceſſait depuis un an d'annoncer à tous les rois de l'Europe le danger qui les menaçait. Le depart de la nobleſſe, laiſſait le champ libre à la vanité des bourgeois qui bientôt devinrent eux-mêmes les ariſtocrates de la revolution, & furent deſignés au peuple ainſi que le petit nombre de gentilshommes qui étaient reſtés auprès du roi. Sa majeſté trompée par ces apparences de paix, trompée par la cabale conſtitutionelle, trompait elle-même les cabinets étrangers. Preſque tous les ſouverains de l'Europe avaient accepté la conſtitution Françaiſe avec lui : ils croyaient ou feignaient de croire que le peu de royauté qui s'y trouvait, ſerait capable de contenir la democratie qui en faiſait la baſe ; que

les

les vertus de Louis XVI. et les poumons de M. Vaublanc, balanceraient les efforts de 800 mille hommes armées de fusils, & de 2 millions de brigands déjà armés de piques. Ils se laissaient aller à cette sécurité, malgré les avis reitérés de l'ex-ministre Français ; ils faisaient plus ; ils goutaient ce plaisir perfide qui a causé la revolution, *le plaisir des petites vengeances* *. Cette noblesse Française si brave, si polie, si spirituelle, qui jadis faisait l'ornement de la France, & le déséspoir des nations voisines était fugitive et malheureuse. Son infortune la rendait plus active, les rebuts la rendaient plus pressante ; et ses ennemis en prenaient l'occasion de la blâmer davantage ; c'étaient, a les entendre, des extravagants, & des foux ; oui, c'étaient des foux, mais on avait oublié que *ces foux sont pleins d'honneur*, & l'expérience a bientôt prouvé la verité des craintes qu'exprimait leur infatigable et fidèle agent.

* Ceci a besoin d'un court developpement : le roi en assemblant les états généraux a eu *le plaisir* d'humilier la morgue des parlemens—les parlemens ont eu *le plaisir* d'humilier la cour—la noblesse a eu *le plaisir* de mortifier les ministres. Les banquiers ont eu *le plaisir* de détruire la noblesse, & de piller le clergé. Les curés ont eu *le plaisir* d'être evêques ; les avocats ont eu *le plaisir* d'être administrateurs ; les bourgeois ont eu *le plaisir* de triompher des banquiers ; la canaille a eu *le plaisir* de faire trembler les bourgeois. Ainsi chacun a eu d'abord *son plaisir*, tous ont aujourd'hui leur peine, & voila ce que c'est qu'une revolution.

L'aſſemblée compoſée des plus pitoyables élémens, commença à eſſayer ſes forces ſur le pouvoir éxécutif, en ſupprimant pour le Roi les denominations de *ſire* & de *majeſté*, & en ordonnant que ſon preſident marchât de pair, & s'aſsît de pair avec lui ſur un fauteuil ſemblable. Elle ne faiſait en cela que ſuivre l'eſprit de la conſtitution, & prevenir la motion que Manuel a fait depuis à la convention nationale pour que ſon preſident (Petion) habitât le château, & remplit le thrône de Thuïlleries. Cependant une oppoſition très vive avertit l'aſſemblée que cette première demarche avait choqué l'opinion publique. Le decret fut rapporté ; c'eſt qu'alors les poſtes n'étaient pas diſtribués, les batteries n'étaint pas dreſſées. Le régicide était né, mais il était dans les langes de l'enfance.

Il y avait a peine un mois que l'aſſemblée était conſtituée que déjà elle avait juré la guerre à la conſtitution, à ſes prédeceſſeurs, au roi, au miniſtère, aux prêtres, aux emigrés, & aux ſouverains de l'Europe ; car la democratie ſemblable à la flamme devorante ne peut jamais s'arrêter que lorſqu'elle n'a plus d'aliments, & dans ſa fureur devaſtatrice les mers même ne ſont pas un obſtacle à ſes ravages.

Le roi ſeul, fidéle à la conſtitution qu'il avait jurée, & qu'il avait appriſe par cœur s'appliquait à la

la faire éxécuter, & ſouvent il était obligé d'en rappeller l'eſprit & la lettre au corps legiſlatif; car c'eſt une choſe remarquable de voir le roi traité de deſpote et de traitre ſuccomber victime de la foi qu'il gardait à ſon ſerment, tandis que ces mêmes hommes qui affichaient les vertus de Romains, & qui *n'étant que des brutaux ſe croiaient des Brutus* s'éfforçaient à chaque inſtant de violer le ſerment qu'ils repetaient chaque jour. Certes s'il y avait un Romain & des deſpotes en France il était facile d'en faire la diſtinction, mais le grand talent des factieux a toujours été d'accabler le roi de leur outrages & de l'accuſer de leur ouvrage.

L'Aſſemblée ſe diviſa bientôt en quatre portions très diſtinctes. Un troupeau de bons amis de la conſtitution, de revolutionnaires modérés, eſpèce de jockeys de la première aſſemblée, alla ſe parquer dans le côté droit de la ſalle, & y reçut d'abord le nom de miniſteriels, & bientôt celui de Feuillans du nom d'un club qu'ils voulurent élever auprès de celui des Jacobins, & pour lequel ils avaient choiſi l'emplacement du couvent de ce nom. Une ſeconde portion s'etablit autour du fauteuil du Preſident, & cachant ſa nullité ſous le titre des independans fit un parti mitoyen, ſous la direction d'un mauvais legiſte d'Evreux nommé La Croix; les republicains, les anarchiſtes ou brigands a la tête deſquels brillaient éminemment le capucin Chabot,

un Bazire fils du portier des chartreux de Dijon, & l'avocat Merlin, ſe tenaient campés a l'une des extremités de la ſalle, & formaient ce qu'on appellait *la montagne*; enfin dans les deux angles, aux pieds de cette montagne, s'aſſeyaient les meneurs, ou les principaux intrigans. C'était la qu'on diſtinguait, le Condorcet, le Briſſot, & la fameuſe deputation de la Gironde; c'eſt là, que des angles de la ſalle, & du coin de l'œil, ils gouvernaient l'empire, & rendaient leurs oracles; maitriſant les indépendans par leur fauſſe logique, & les conſtitutionnels en les menaçant des orages de la montagne, employant tour a tour les paſſions des uns, & la ſottiſe des autres, & ce ne fut que lorſqu'ayant bleſſé l'amour propre des indépendans, ceux-ci allaient les abandonner, qu'ils appellerent la populace au ſecours de leur philantropie regénératrice.

Telle était l'organiſation de cette aſſemblée, dont le ſimple ſpectacle affligeait les regards de l'homme ſenſible. Les puiſſances infernales qui les agitaient en tous ſens ſe faiſaient remarquer ſur toutes leurs phiſionomies; c'était la nature degradée, une nature affreuſe. Il ſuffiſait de les voir, on ſavait ce dont ils étaient capables.

La convention nationale doit offrir un coup d'œil plus hideux encore; c'eſt le dernier receptacle du

du crime, c'eſt du ſang, des bourreaux, des cadavres, c'eſt le Pandœmonium de Milton.

Et d'abord les Feuillans furent pourſuivis avec le dernier acharnement par le club Jacobin, dont l'amour pour la liberté ne ſouffrait point de rivaux. Le miniſtère condamné à gouverner l'état au milieu de toutes ces autorités populaires, s'était attaché par une ſympathie neceſſaire au parti qui réuniſſait plus des lumières à moins de vices. Quatre jeunes militaires Dumas, Jaucourt, Girardin, & Daveyrhoult, étaient l'ame de ce parti, & leur courage fut ſouvent ſoutenu du parlage de Ramond, de Dumolard, & de quelques autres.* Les liaiſons du miniſtère avec eux ne tardèrent pas d'être connues & punies. Le club des Feuillans fut diſperſé & détruit, en depit de la conſtitution, & les Jacobins commencèrent a régner ſans partage.

Divide et impera; c'eſt la maxime des tyrans, ce fut celle des Jacobins. Petion dans toutes ſes affiches à ſes concitoyens ne ceſſait de dire au peuple, *Soyez calme, on veut vous diviſer*, ce qui voulait dire

* Les journaux devoués à la ſecte conſtitutionnelle trouvaient à ces meſſieurs de l'éloquence. Mais ſi Quintilien definit l'orateur, *vir bonus dicendi peritus*, doit-on en donner le titre à des hommes qui n'ignoraient pas qu'ils défendaient la plus mauvaiſes des conſtiutions?

en d'autre termes, *nous allons diviſer, aidez-nous, & ne vous diviſez pas juſqu'à ce que les derniers coups ſoient portés.*

Petion, Manuel, & Danton, à la tête de la municipalité de Paris donnaient à la faction des Jacobins un point d'appui, & lui promettaient au beſoin une force immenſe. Le caractère de ces trois hommes de ſang a été ſi ſouvent tracé, que le repeter ici ſerait un pléonaſme.

Le reſte des officiers municipaux obligé malgré tous ſes vices, d'adminiſtrer les affaires de la commune éprouvait ce beſoin de repos & de calme dont toute adminiſtration doit être entourée ; auſſi eux & leurs commis furent-ils conſtamment accuſés d'ariſtocratie.

L'aſſemblée conſtituante avait rendu hommage à l'eſprit de la conſtitution en ôtant à un ſeul homme le commandement de la garde nationale. Lafayette était parti de Paris, & ſes derniers adieux au peuple avaient été la fuſillade du Champ de Mars ; ſix commandans de légion le remplacèrent alternativement. Ce généralat de deux mois variant ſans ceſſe de principes, rompait tout unité, & diviſait l'eſprit qui conſervait encore les propriétés.* Une

* Il ne point hors de mon ſujet d'anticiper ſur les événemens & de faire voir ici quel eſt le reſultat de l'inſurrection, & la recompence

grande partie de la garde nationale ſe retira alors. Beaucoup ſervaient Lafayette; bien peu voulurent ſervir la nation.

A cette même époque les 60 bataillons de Paris reçurent chacun les deux canons que l'organiſation de la force publique leur donnait. Peu de bourgeois eurent le courage de ſe devouer au ſervice penible de canoniers. Le tablier, la bricole, offenſaient leur vanité & bleſſaient leurs membres delicats; l'artillerie de Paris devint ainſi la proie des ouvriers, forgerons, ſerruriers, & autres hommes de peine, & dès ce moment la garde nationale fut annullée. Le canons firent la police ſur les fuſils.

Cependant l'armée de ligne donnait quelques inquiétudes. L'eſprit des trois regimens qui reſtaient à Paris, était incertain—il n'y avait qu'un moyen de ſe débaraſſer de toutes ces troupes dont un homme ferme & habile pouvait faire l'armée du roi de la conſtitution, c'était de les employer ſur la frontière. La guerre fut donc reſolue, & tous les moyens parurent bons pour y contraindre le roi.

penſe de la fidelité. Des ſix commandans de legion, trois militaires, Mandat, Romainvilliers, & La Cheſnaye ont été maſſacrés. Le preſident Pinon & Belair ont été ruiné par la revolution, le ſeul Acloque a ſurvecu à ce deſordre, & le ciel l'a ainſi recompenſé de ſa loyauté, & des ſervices qu'il rendit au roi le 20 Juin. Ambitieux, après de tels éxemples, ſervez le peuple! ! !

Léopold

Léopold s'était borné à ſigner à Pilnitz une convention éventuelle avec le roi de Pruſſe pour maintenir la liberté de Louis XVI. & l'indépendance des autres couronnes. Les émigrés emportés par des eſpérances fallacieuſes s'organiſaient en corps armés chez l'Electeur de Tréves; il fut aiſé de trouver le miniſtre coupable d'avoir tû ce qu'il ne ſavait pas ſur ces diſpoſitions; ſans preuves, ſans motifs, il eſt decrété, jetté dans des cachots d'où il ne ſort dix mois après que pour être maſſacré, & le même jour où Deleſſart finit, nous apprend la mort de l'Empereur.

Averti par cette leçon, le ſucceſſeur de Deleſſart, le miniſtre Dumourier porté aux affaires étrangères par la faction, fait declarer ſoudain la guerre au ſucceſſeur de Léopold. Elle eſt décretée au bruit des applaudiſſements; on perſuade au côté conſtitutionnel que les émigrés Français ne pourront manquer de faire partie des troupes ennemies, & d'être battus avec elles; la vanité ſe rejouit de faire la guerre à la nobleſſe, & les miniſtériels ſe levent tous entiers pour ſeconder un parti qui ne voulait qu'un moyen de voir le gouvernement ſans repos, & Paris ſans defenſe.

Nos premiers pas ſont des revers, & ces revers ſont eſſuyés par des généraux conſtitutionels; du malheur à la haine il n'y a qu'un pas; Rochambeau

eſt

eſt diſgracé, Dillon eſt maſſacré, Gouvion eſt tué, tout eſt honte, tout eſt defaite, les ſoldats de la demagogie ne peuvent ſoutenir les regards de l'honneur, & les manœuvres de la diſcipline.

Ce maux n'affectent que faiblement la faction. Peu lui importe que nos armes ſoient déſhonorés, pourvu qu'elles ſoient impuiſſantes contre elle. En déchainant le peuple contre la royauté, elle aſſure ſa propre domination ; elle livre la couronne à la populace, mais elle ſe reſerve le moyen d'en piller les diamans, & ſi elle fait repandre le ſang de 20,000 ſoldats aux frontières, c'eſt pour verſer impunément celui de 20,000 citoyens dans l'intérieur. Ainſi la vengeance & le brigandage ſe compoſent de nos deſaſtres, le ſang appelle le ſang, & nos malheurs s'accroiſſent de notre honte.

Tout ſe préparait ainſi pour la dernière cataſtrophe. Les trois regimens de ligne de Paris avaient été pouſſés aux frontières ; la garde de 1800 hommes que la conſtitution avait ordonné au roi de ſe former avait été licenciée preſque auſſitôt ſa création ſous prétexte d'inciviſme ; on redoutait les efforts d'une cavalerie de 600 hommes, & plus que cela les vertus & la loyauté du vieux & fidèle Briſſac. Toutes ſortes de manœuvres furent employés pour agiter le peuple à cette époque. On choiſit le moment où trois jours de fêtes conſécutives repondaient

pondaient de l'oiſiveté, & des vices de la populace; on ſe declara permanens; les miniſtres d'alors étaient ceux que l'on avait pris aux Jacobins; pas une preuve, pas le plus leger motif d'accuſation; le ſeul crime de toute cette garde était ſon attachement à la famille royale, & comment ne l'auraient-ils pas aimé, ils la voyaient tous les jours, & tous les jours ils partageaient ſes affronts. Cette troupe fidèle fut donc diſperſée ſans obſtacle; M. de Briſſac eſt arraché des bras du roi, il eſt jetté dans les cachots, & il n'en ſort que pour être dechiré. Brave & loyal Briſſac, ta cendre ſera vengée; mais en attendant tes vengeurs, il me ſera permis au moins de repandre quelques fleurs ſur ta tombe, et déjà je m'acquitterais ici de ce penible devoir ſi je ne craignais de ſouiller ton éloge, en le plaçant dans cette longue galerie de crimes.

On voit maintenant la conjuration a decouvert; l'audace n'a plus de bornes, tout marche, tout s'enchaine à la fois, & les gouvernemens de l'Europe qui la contemplent en ſilence, deviennent en quelque ſorte ſes complices.

L'amniſtie accordée aux aſſaſſins d'Avignon, avait généralement revolté; une explication illuſoire avait fait croire que la juſtice aurait ſon cours, & que les coupables ſeroient punis—vain eſpoir; les tribunaux criminels ſont partout denoncés au peuple;

peuple ; les autorités d'Avignon ſe forment des mêmes brigands que la loi pourſuivait ; nos troupes en ſont retirées, & le vertueux Le Fort & le brave Folnay ſont obligés de céder leur commandement à Jourdan, à ce Jourdan dont le nom ſeul fait dreſſer les cheveux, à ce Jourdan que l'impetueux & trop honnête Bigonet n'avait epargné lorſqu'il l'arrêta en ſe précipitant après lui dans la ſorgue que pour le livrer aux bourreaux, & qui depuis eſt reduit a ſe cacher lui-même devant les ſatellites de ce Jourdan*. L'armée de Monteux eſt recréée, Briſſot apelle ce ramas de bandits compoſé de toute l'ecume de la Méditerranée, la providence du midi ; & d'abord on lui livre la ville d'Arles qui avait commis le crime de vouloir vivre paiſible & heureuſe au milieu de ſes ſables ; elle eſt miſe a feu

* Les directeurs des aſſaſſinats d'Avignon les ſieurs Rebecqui & Bertin, membres actuels de la convention, & ci-devant membres du departement s'étaient couverts de tant de crimes, que l'aſſemblée ne put pas ne point les mander à ſa barre ; ils y trouverent des protecteurs & devinrent les chefs des Marſeillois à Paris. C'étaient les mêmes hommes qui avaient mené Jourdan en triomphe à Avignon.

Pour Bigonet, on l'arrêta la veille des élections. Barbantam était le geolier de cette horde de bourreaux ; on devoit immoler Bigonet ſur l'autel de la patrie ou l'on nommait Duprat maire, & Rovére deputé—ce fut par une eſpéce de miracle qu'il ſe ſauva par le Rhone, le long des murs d'Avignon. Il verifiait par la la prédiction que le roi lui avait faite de ſa propre bouche : *Plaiſe-à-Dieu que vous ne vous repentiez pas de l'avoir menagé !*

& à ſang. La capitale de la Provence ne tarde pas à éprouver le même ſort, & graces aux diſpoſitions du general Barbantane, le regiment Suiſſe d'Erneſt eſt deſarmé impunément ; les vainqueurs retournent à Marſeille, & ce n'eſt que lorſque la republique y eſt établie que l'aſſemblée les appelle a ſon ſecours ; car c'eſt une choſe digne de remarque que dans ſes crimes même, elle n'a pas eu le merite de la nouveauté.

Cependant il fallait un aliment à la cupidité, & à l'imortalité du peuple, on lui livre les droits féodaux, et les biens des émigrés, c'eſt-à-dire un nouveau capital de trois milliards, on décréte la déportation des prêtres, & le miniſtre du Roi, ſans même en prevenir ſon maitre, demande & fait décréter un camp de vingt mille hommes ſous Paris.

Sa majeſté ne peut conſacrer tant d'horreurs par ſon conſentement. Elle jette ſon miniſtére à la porte, & refuſe ſa ſanction aux deux derniers decrets. La faction qui avait nommé les deux miniſtres vomit feux & flammes ; Roland publie en partant une lettre au roi dont chaque ligne eſt une crime contre la conſtitution, la royauté, & l'ordre public ; le ſombre et farouche Claviére va diſpoſer avec Petion & Briſſot les matériaux de la journée du 20 Juin ; Servan ſe conſole de ſa diſgrace en comptant 1500 mille

mille livres qu'il a gagné ſur les marchés qu'il a paſſé pendant ſon court miniſtère, & il en ſigne encore le lendemain de ſon renvoi. Quant à l'indéfiniſſable Dumouriez, il ſe retire ſans bruit, & après avoir combiné en ſilence dans ſes équations politiques le moyen de tirer parti des fautes de tous, il ſe rend à l'armée, pour y declarer la guerre plutôt aux généraux Français, qu'aux chefs ennemis. Il ne tarde pas à y vaincre ſans combat Luckner, Lafayette, & Dillon.

Tous les élemens de la revolte étaient, comme on voit, en fermentation. Une petition à l'aſſemblée ſert de prétexte à un attroupement illégal de 20,000 hommes des fauxbourgs deſcendus de tous les greniers, & vomis de tous les égouts de Paris. Armés de piques, de faux, de bâtons, de haches, de tridents, ils traverſent Paris, & Petion trouve le ſpectacle beau; ils defilent dans l'aſſemblée, & les légiſlateurs applaudiſſent avec calme & dignité. Bientôt le château eſt inveſti, & le canon eſt monté juſques dans l'antichambre du roi. Le courage inébranlable de ſa majeſté qui alla au devant de la colonne des factieux avec 4 hommes deſarmés ſeulement, deconcerta le complot regicide dont les agens ſecrets penetraient par les petits appartemens, ne pouvant croire que le roi fut allé affronter l'orage à la bouche du canon même; mais la providence veillait ſur lui, elle l'inſpirait, et le conſerva.

Les details de cette journée ſont ſuffiſament connus. Petion y fut couvert de honte ; le roi y conquit une gloire immortelle.

Ce revers moral deconcerta la faction ; de nouvelles defaites vinrent ajouter de nouvelles fureurs à ſon deſeſpoir ; Lafayette était venu au nom de l'armée, demander à l'aſſemblée raiſon de ſa conduite ; toutes les autorités du royaume s'étaient tournées vers le roi. Le courage avait maitriſé le courage. Louis XVI. regna à cette époque pendant quinze jours. Alors les grands coups furent reſolus et l'inſurrection fut decrétée dans le club Jacobin.

La réunion des armées Pruſſiennes aux armes de l'empire, annonçait aux criminels une punition terrible & éxemplaire. Ils n'éſperaient pouvoir la conjurer qu'en faiſant priſonniers le roi & la famille royale, & s'en ſervant comme d'un ôtage pour la capitulation qu'ils prévoyaient. Le manifeſte du Duc de Brunſwick ne fit pas l'effet que l'on en attendait ; il menaçait la ville de Paris du pillage, mais il n'avait pas fait attention que par là il devenait l'allié de la faction qu'il combattait, elle pouvait le prévenir dans ce pillage, & elle s'en occupa avec ſuccès en livrant le pouvoir, & le gouvernement aux non propriétaires & aux *ſans culottes*.

Ainſi

Ainſi nous arrivons au mois de Juillet, & les evénemens ſe preſſent déſormais avec une telle rapidité que chaque ſemaine pourrait fournir la matière d'un volume.

L'époque de la fédération, & le beſoin d'augmenter l'armée fournirent aux Jacobins le prétexte de mander à Paris une force nationale dont ils fuſſent maîtres, & qui put effrayer la garde Pariſienne; tous les environs de Paris envoyèrent à cette fédération des volontaires qui ne remplirent pas ſes vues. On dirigea leur ſimplicité ſur le camp de Soiſſons, les plus mauvais d'entre eux reſtèrent ſeuls à attendre les braves federés de Marſeille, qui arrivérent enfin avec armes & bagage ayant été chaſſés de Lyon, de Tournus, & de Melun, mais negligeant ces outrages locaux pour ne ſonger qu'à leurs hautes deſtinées.

Ils arrivent, & la plus tendre fraternité s'établit ſoudain entre eux & les fauxbourgs. 250 hommes determinés ſont à Paris; 1500 bandits s'y joignent par inſpiration, & déjà 600 mille hommes tremblent. La municipalité les loge, l'aſſemblée les defraye, & Sergent leur delivre de la poudre, & des gargouſſes. Ils arrivent, & leurs premiers hommages s'adreſſent au vertueux Petion. Petion trouve le ſpectacle beau, ſon front large s'épanouit encore, & il leur recommande avec l'accent de la candide

ſottiſe, & de la cruauté froide qui caractériſe niaiſement ſa figure ambigue il leur recommande, dis-je, de *ne pas ſe diviſer*. Ils ſortent, & Santerre les conduit à une taverne des Champs Elyſées où dinaient paiſiblement une centaine de jeunes gens, ſoldats des filles St. Thomas & des Petits Pères; enfans de la conſtitution, tous diſpoſés a ſe battre contre Coblentz, & prêts a fuir devant Marſeille; Liés par leurs propriétés à la cauſe du roi, l'ayant defendu le 20 Juin, ſoldats de Lafayette, ils ne purent ſoutenir l'epreuve des ſans culottes. Une querelle d'écolier engagea le combat, des mottes de terre jettées par le peuple firent tirer le ſabre, les coups de piſtolets s'y joignirent bientôt, un agent de change fut tué, 5 ou 6 autres furent bleſſés, & la troupe poudreuſe diſperſa la bande dorée.

On venait d'avoir un heureux échantillon de l'audace des Marſeillais, & de la faibleſſe de Paris; cette perſuaſion devint une certitude quand on vit que les 200 Marſeillais avaient mené en triomphe leurs priſonniers dans leurs cazernes, en paſſant impunément devant ce même diſtrict, ou la defaite de leurs camarades avait fait mettre 4000 hommes ſous les armes avec du canon. Ces 4000 hommes ſe contenterent de faire toute la ſoirée une vaine parade devant la comédie Italienne, & n'oſerent pas bouger pour aller delivrer leurs compagnons des mains des *frères & amis* de Marſeille.

Dès

Dès ce moment Paris fut conquis sans ressource et sans espoir ; d'un coté le decouragement fut extrême, et de l'autre l'insolence ne connut plus de mesures.

Ce n'etait point assez que la liberté des citoyens fut violée, et l'agression impunie, il fallait réaccoutumer le peuple au sang. Il y avait près d'un an qu'il avait perdu l'habitude d'en voir couler. Despremenil fut la victime que la providence destina à donner à la terre cette nouvelle preuve qu'une faute ne reste jamais sans punition. Il se promenait paisiblement sur la terrasse des Feuillans ; il fut reconnu et designé par le peuple ; et bientôt sans avoir fait un geste, sans avoir proferé une parole, une troupe de cannibales jointe à quelques Marseillais se precipita sur lui, le depouilla de tous ses vêtemens, et le conduisit à coups de sabre, et de bâtons jusqu'au corps de garde du tresor royal, inondé du sang qui degoutait de plus de 200 blessures qu'il avait reçues. Je le vis en cet état affreux traverser le Palais Royal, ce Palais Royal d'où était parti le premier attroupement revolutionnaire qui se porta au parlement en 1788, pour le protéger contre la cour. Et c'était ainsi que le peuple traitait son favori en 1792 ! Despremenil profita religieusement du premier moment ou il retrouva sa connaissance pour écrire au roi, confesser ses fautes, et lui offrir en expiation de ses an-

ciennes erreurs le sang qu'il venait de répandre. La vertueux Petion crut devoir venir visiter son sanglant collégue, mais bientôt ne sachant quelle contenance tenir devant ce corps mutilé et respirant à peine, il trouva bon de se trouver mal, et le maire de Paris s'evanouit devant un citoyen assassiné par une faction.

Ce maire de Paris avait été suspendu par le département quelque tems aprés le 20 Juin, pour la conduite lâche et factieuse qu'il avait tenue à cette occasion, le roi qui aux termes de la constitution devait casser ou approuver la décision du département, avait voulu d'abord eviter, de prononcer dans une cause où il paraissait juge et partie, mais l'assemblée, glorieuse de l'embarras de sa majesté, et prête à tirer avantage de sa décision, quelle qu'elle fut, l'obligea de prononcer. Louis XVI. suivit la route que l'honneur et le département lui traçaient. Il confirma la suspension de Petion et de Manuel son collégue. La demagogie poussa des cris de rage. Ses meutes se repandirent partout, en hurlant jusqu'en pleine assemblée, *Petion ou la mort.* Petion triompha, et l'assemblée en le réinstallant se donna un maitre sans s'en douter.

Petion avait publié dans ce tems un memoire justificatif, ecrit dans ce stile perfide qui le caractérise; il etait modestement intitulé, *Regles générales*

rales de ma conduite envers le peuple. Dans cet ecrit, le maire de Paris dévoilait ſon arriére penſée. Il ne voulait jamais, diſait-il, faire couler le ſang du peuple, et confondant dans ce mot peuple les citoyens *paiſibles* et les citoyens *factieux*, les brigands qui voyaient qu'à la ſuite de leurs excés, ils n'auraient que le titre de citoyens *egarés*, eurent alors le ſecret de leurs forces, et ils crièrent encore plus fortement; les uns, *vive Petion*, les autres, *vive la mort.*

On devine facilement à quel point les paſſions iraſcibles du *calme* Petion devaient être allumées. Il ne prit pas même cette fois la peine de les deguiſer. On va le voir tout à l'heure.

La guerre que nous avions declarée, d'offenſive qu'elle etait d'abord, n'avait pas tardé à devenir défenſive. Alors ces fiers conquérans du monde entier imaginérent pour rendre l'inſurrection univerſelle, la ceremonie ridicule de proclamer la patrie en danger. Petion ſe trouva chargé de cette fonction burleſque : je la retracerais ici, ſi je n'avais briſé mes pinceaux comiques. Le peuple en fit lui même juſtice, car il danſa *la patrie en danger*, comme il a depuis chanté *la Carmagnole*, et comme il chantera bientôt, *vive Henri quatre.* Le vrai but de cette declaration était de rendre toutes les autorités permanentes, ſections, municipalités, et aſſemblées, et

de commander une agitation générale au nom du danger public. Déjà les piques proposées par Carra, protégées par Petion, et décrétées ensuite par l'assemblée pour suppléer au defaut des fusils, avaient nivelé tous les citoyens actifs et passifs. Il ne fut pas difficile de renverser la constitution avec ces élemens. Cette différence de citoyens actifs et inactifs produisit dans chaque section deux embranchements, et bientôt les nouveux citoyens effacèrent les premiers.

On eut pendant huit jours le bizarre spectacle de voir arriver successivement deux deputations de chaque section; l'une demandant la dechéance du roi, et l'autre protestant contre la legalité de la petition. On prejuge aisément quelle était la deputation la mieux accueillie. Lasse de cette sciffion, la commune de Paris commande une petition générale au nom de toutes les sections, et Petion vint tout radieux à la barre demander solemnellement la dechéance du roi qui l'avait suspendu quelques jours auparavant. Cette petition dont l'audace n'etonait plus personne était redigée par le poëte Chenier, et le poëte Chenier, et le comedien Collot d'Herbois étant les commissaires insurgens des citoyens passifs de la section de la Bibliothéque il en resultait que le *vertueux* Petion n'était en cette affaire que l'organe illégal d'une de marche illégitime. La petition fut couverte d'applaudissements,

ments, et envoyée aux 83 departemens. Tels étaient pourtant les hommes qui appellaient Louis XVI. un roi traitre et parjure, et ils avaient auſſi eux fait le ſerment de defendre la conſtitution.

Tout ſe diſpoſait à un orage prochain. Cependant le comité extraordinaire des douze chargé de faire le rapport ſur la dechéance du roi, ſe trouvait placé entre la double crainte de la canaille et des Pruſſiens, ils voyaient l'inſurrection ſe prononcer chaque jour davantage, mais il voyaient auſſi Frederic et Brunſwick déjà remonter la Mozelle. Ce comité était principalement compoſé des deputés Bordelais, mais ſi les Gaſcons ſont entreprenans, les intrigans ſont rarement temeraires. Vergniault reculait de jour en jour ſon fameux rapport. Il était enfin ajourné irrévocablement au 10 Août, lorſque l'exploſion populaire lui ſauva et la peine de le faire, et la honte de l'avoir fait.

Dans l'intervalle Lafayette fut livré au peuple pour ſa demarche du 20 Juin. La faction Bordelaiſe l'accuſa de protectorat, de deſertion, &c. il eut été decreté d'accuſation ſi à cette époque le parti Jacobin ne s'était pas allené les independans en refuſant de nommer à la préſidence leur général La Croix, qui depuis quinze jours était vice-preſident. Soit reſſentiment, ſoit frayeur, Lafayette fut abſous à une grande majorité: mais le peuple

peuple ſe dedommagea du client ſur ſes defenſeurs, et tous ceux des deputés qui avaient pris la parole pour le général, furent pourſuivis, battus, bleſſés, ou trainés dans la boue par le bon peuple; le bon peuple ſe preparait par là à renverſer bientôt un autre repréſentant plus auguſte que M. Girardin, mais que la conſtitution n'avait rendu inviolable qu'au même degré. C'était une expérience qu'elle faiſait en petit.

L'armée Marſeillaiſe avait été d'abord logée à ſon arrivée, dans les cazernes de la Pepiniére, à l'extremité du fauxbourg Montmartre. Cette poſition ſuffiſait, ſi cette horde n'eut été deſtinée qu'à augmenter le nombre des bataillons que Paris vomiſſait chaque jour dans les plaines de Flandre et de Champagne, mais on la voulait permanente, et active dans le ſein de la capitale; le grand jour approchait; les bataillons Pariſiens murmuraient; pluſieurs Marſeillais avaient été tués en detail par les forts des ſections; il n'y avait plus un moment à perdre; Camille Deſmoulins avait fait entendre à la commune et aux Jacobins ce diſcours incendiaire par lequel il demandait quelques mois d'anarchie et le renouvellement de la loi Valeria, qui permettait de tuer tout homme ſoupçonné d'inciviſme, ſauf a prouver enſuite ſon accuſation; Briſſot ne rêvait, ne parlait, n'écrivait que le grand mot convention nationale qu'il avait deterré dans

les

les forêts de Penſilvanie; Danton, annonçait à tous ceux qui parlaient de pétitions contre Petion, contre les Marſeillais, contre la dechéance: *nous leur repondrons à bout portant.* Ce n'était plus dans des clubs, dans des comités ſecrets que s'ourdiſſait la trame infernale, c'était dans la place publique, c'était au capitole que l'on décretait la mort de Céſar, pour emprunter le langage de ces hommes de ſang.

Les Marſeillais furent transferés pendant la nuit aux caſernes des Cordeliers dans la ſection du Théatre Français, ſection à jamais fameuſe, qui a fourni à la convention nationale près de la moitié de la deputation de Paris.

Ceux qui connaiſſent la topographie de la capitale peuvent juger des avantages de cette poſition pour l'inveſtiſſement et l'attaque prémédités du château par les conſpirateurs. Le fauxbourg St. Antoine à droite, le fauxbourg St. Marceau à gauche, l'un marchant par le Carrouſel, et attaquant en face, l'autre ſe portant par le pont royal, et attaquant par les pavillons des angles et le jardin. L'armée du centre compoſée des Marſeillais precedée du canon d'allarme, appuyée ſur la mairie qui donnait les ordres qu'ils lui dictaient, ſuivie de cette troupe immonde, d'ecoliers, d'etudians en chirurgie, d'ouvriers, et de précepteurs, jeuneſſe

jeuneſſe turbulente heriſſée de Grec et de Latin, dont le quartier en a même gardé le nom *(le pays Latin)*; tels étaient les avantages des aſſaillans, et cela ſeul deciderait la grande queſtion, eſt-ce la nation qui a aſſiégé le château, où le château qui a aſſiégé la nation, ſi depuis long tems l'accuſation faite aux nobles de brûler eux mêmes leurs châteaux ne nous avait accoutumés à cette cacophonie barbare.

Cette tranſlation nocturne ſe fit avec un appareil qui glaça d'effroi tous les habitans des Thuilleries. Mais depuis long tems le roi ne goutait plus ni ſommeil ni repos. Ses jours étaient pleins d'orages, ſes nuits étaient conſacrées aux veilles; des alertes continuelles reveillaient tout le monde au château. Ses ennemis étaient dix mille contre un; ils ſe relevaient pour prolonger ſes alarmes. L'amertume fletriſſait ſa vie,* et c'eſt au moment où ſes forces phiſiques et celles de ſa famille allaient ſuccomber que de nouvelles douleurs inouies, inénarrables, ſont venues conſommer ſa paſſion, et tranſpercer ſon cœur, mais ſans pouvoir ébranler ſon ame.

Le jardin de Thuilleries, proprieté laiſſée au roi par la conſtitution, avait été fermé. Les inſultes qu'on y prodiguait journellement au roi et à la reine, avaient obligés a cette précaution. L'hiſ-

* Une nuit, on le fit lever ſous le prétexte qu'il était parti en capucin.

toire

toire receuillera peut-être un jour ces chanſons grivoiſement regicides que l'on chantait juſques ſous la fenêtre du monarque : on en jugera par le refrain d'une d'elles :

Nous te traiterons, gros Louis
Biribi,
A la façon de Barbari
Mon ami.

L'aſſemblée pour joindre l'inſulte à la cruauté reſolut d'ouvrir le jardin malgré le roi, & ſur la motion de Thuriot elle s'en appropria la terraſſe des Feuillans où ſe raſſemblaient ordinairement les grouppes populaires que les tribunes de l'aſſemblée ne pouvaient contenir. On fit par dériſion une ligne de demarcation entre la terraſſe & le jardin, & cette ligne fut formée d'un ruban tricolor auquel le peuple appendit avec la defenſe de la franchir, ſes cruelles paſquinades. On ne pouvait pouſſer plus loin l'outrage & la barbarie. On avait nommé le château, Coblentz ; & le jardin était appellé le camp des Autrichiens. Le peu de gardes nationales que leur ſervice y attachait, étaient traités d'énnemis, & déjà déſignés au peuple.

Enfin il ne reſtait plus contre l'anarchie qu'un ſeul corps, le brave & fidèle regiment des gardes Suiſſes. Sa deſtruction fut decretée. Elle commença par ſa diviſion. On ordonne au roi d'en

faire

faire partir la moitié, & malgré tous les efforts poſſibles, il fut contraint d'en éloigner 300 hommes le 7 Août. On avait reſolu de renouveller ſur ce beau regiment, le deſarmement du regiment d'Erneſt à Aix, mais pour cela il fallait le diviſer; on en avait agi ainſi pour attenuer tout eſprit de corps & d'unité dans la garde nationale; l'état major avait été ſupprimé, & déjà l'on avait entamé la ſuppreſſion des compagnies de grenadiers & de chaſſeurs. Tout était trouble & deſorganiſation & nous retombions dans le cahos.

Tel était donc le prix de trois ans de fidelité, de vertu, & d'une conduite irréprochable au travers de tous les orages de la revolution. Ces fiers enfans des montagnes Helvétiques avaient conſervé leur diſcipline & leur pureté au milieu du deſordre & de la corruption. Leurs figures martiales portaient l'empreinte de leur ame; on y remarquait depuis quelque tems la contraction d'une douleur ſécréte. Nos vices leur faiſaient horreur. Nous ne rougiſſions plus de rien, ces hommes ſimples et droits rougiſſaient pour nous.

Leur regiment était compoſé originairement de 2200 hommes, mais il était reduit à 1600. Ce deficit provenait de pluſieures cauſes. D'abord il s'attendait à être inceſſament licencié, & il ne recrutait plus depuis trois ans. En ſecond lieu on

avait

avait accordé à chaque capitaine une diminution de 25 hommes par compagnie, pour les indemniſer de la deſertion qu'ils avaient eprouvé en 1789. Sur les 1600 hommes reſtans, il en était parti trois jours auparavant 300 pour Evreux aux ordres du capitaine Karrer; 100 étaient reſtés pour garder les cazernes de Courbevoye, & de Ruelle; environ 200 étaient habituellement repartis dans Paris, comme ouvriers, ou comme gardiens; que l'on ajoute à cela les malades de l'infirmerie, & l'on verra que le nombre que l'on avait a combattre ſe reduiſait à 900 hommes y compris 45 officiers.

Dès le 7, les preparatifs de l'attaque du château pour le 10, étaient publiés. Un des chefs de cette bande m'en avait fait avertir ſecretement. *Qu'il prenne garde à lui, la journée du 10 ſera ſanglante.* Telles avaient été ſes propres paroles, & j'en avais conſigné l'aveu dans la dernière feuille que je publiai le 9 Août. Les provinces étaient inſtruites depuis 8 jours de l'inſurrection projettée. Le diſtrict du petit St. Antoine reçut ſes derniers ordres de Santerre & Sillery le Mardi 7 au ſoir; Panis et Sergent firent diſtribuer 3 cartouches ſeulement par chaque ſoldat de la garde nationale, les Marſeillais en reçurent chacun 100, on leur promit les portes de l'arſenal, le tocſin fut commandé, le canon d'allarme fut preparé pour minuit, & chacun attendit a ſon poſte l'heure fatale.

C'eſt ainſi que nous arrivons aux portes du 10 Août après dix mois de conſpiration, & de déſorganiſation d'après un plan methodique & ſuivi à la face de l'Europe entière, de la France, du roi, & de l'aſſemblée nationale même qui commença à cette époque à être effrayée de ce qui n'était pourtant que ſon propre ouvrage. Et c'eſt ainſi que les conſtitutionels nous avaient preparé une ſérie de maux incalculables, en plaçant dans leur conſtitution, un roi ſans puiſſance, des autorités ſans force, & ne pouvant empêcher que la majorité même de l'aſſemblée nationale ne fut toujours aſſervie à une minorité turbulente.

Avant d'entrer dans le detail de la journée du 10 Août, il eſt neceſſaire que je trace le tableau des opérations du conſeil du roi pendant cette longue conjuration, les divers plans de reſiſtance qui lui furent propoſés pour eviter à ſon peuple les malheurs et les crimes dont il allait ſe couvrir, & enfin le plan de defenſe concerté à la hâte pour conſerver les jours du roi & l'azile de ſa majeſté. Helas! *Mollia cum duris.* Tout fut inutile, les hommes, les choſes, la conſtitution, le roi, la monarchie, l'ordre, le bonheur, la France tout fut detruit en trois heures.

L'expoſé de ces moyens d'oppoſition commencera le ſecond numéro de cet ouvrage.

CHAPITRE SECOND.

Conduite de la Cour & du Miniſtère, en oppoſition au Plan de Républicaniſme des Factieux, & pour le maintien de la Conſtitution.

Dans *la crainte* une fois il ſuffit qu'on débute,
Une chûte toujours attire une autre chûte.
Le bonheur eſt une iſle eſcarpée & ſans bords
Où l'on ne rentre plus dès qu'on en eſt déhors.

BOILEAU.

C'EST aux écrivains qui peindront l'hiſtoire de la diſſolution de la monarchie Françaiſe, à faire connaître les inſurrections impunies des mois de Juillet & Octobre 1789, les ſermens dictés au Roi dans ſa priſon par M. Necker, le 4 Février, & la loi qui fut depuis impoſée à ce monarque, à ſon retour de Varennes. Je dois me borner à ſaiſir cette courte époque qui a ſervi d'intervalle entre la naiſſance, & la mort de la conſtitution : & ſi je parle de ces premiers crimes, c'eſt pour rappeller que leur impunité avait donné la meſure du caractère de Louis XVI, de ſon horreur pour le ſang, de ſon déſir de ſe ſacrifier pour épargner l'effuſion de celui des Français, & de ce qu'une faction audacieuſe pouvoit oſer ſans crainte. Les honneurs, & les

richeſſes avaient été la récompenſe de tous ceux qui avaient contribué a détruire un gouvernement qui, diſait-on, exiſtait ſans conſtitution, pour mettre à ſa place une conſtitution ſans gouvernement ; il étoit naturel que leurs ſucceſſeurs, forts de la faibleſſe du roi, riches en cupidité, diſpoſant de la majorité du peuple qu'ils avaient armé, d'un capital que leur volonté rendait indéfini, ſurtout maîtres de l'opinion, fuſſent animés du même déſir de détruire. La ſeule différence qui s'eſt trouvée entre leurs forfaits & ceux de leurs devanciers, eſt celle que l'on remarque entre un tableau original & une copie.

M. Necker ayant d'abord interverti les loix fondamentales du royaume par une compoſition d'états généraux qui augmentait la proportion & l'influence des non-propriétaires ; & M. l'abbé Siéyès, d'après le principe que *le tiers eſt tout*, ayant obtenu la converſion des états généraux, en aſſemblée nationale, l'impulſion était donnée, & tout le monde conviendra qu'il n'y avait plus qu'un pas a faire pour qu'un capucin demandât *la convention nationale*, & obtint l'exercice plein & entier de la ſouveraineté du peuple.

M. Bailly regardant comme *un beau jour* celui où le roi *conquis* par le maire de Paris, vint au milieu de 150 mille ſujets, ſe mettre ſous ſa protection,

avait

avait d'avance tracé la conduite de ſon ſucceſſeur, lorſqu'à la vue de 25 mille hommes qui marchent contre le roi, il trouve *le ſpectacle beau* ; & lorſque ſa majeſté ayant été couverte du bonnet de la licence & outragée de mille manières, il complimente le peuple ſur la ſageſſe & la dignité avec laquelle il s'eſt comporté.

M. de Lafayette en ſe mettant à la tête de l'armée inſurgente du 15 Juillet, & diſant que le plus ſaint des devoirs eſt l'inſurrection contre un gouvernement qui avait quelques abus, n'a fait que montrer à ſon heureux rival Santerre, la marche qu'il avait à ſuivre pour s'emparer du commandement de la plus vile populace, & ſanctifier le renverſement d'une conſtitution, qui n'était remarquable que par ſes vices.

Il en eſt de même du licenciement de la garde conſtitutionelle du roi & du renvoi des gardes du corps ; & Charles Lameth faiſant fuir devant lui le maréchal de Broglio ſon oncle, & M. Briſſot chaſſant à ſon tour les frères Lameth ſur une terre étrangère ; & Mirabeau menaçant de dénoncer la reine le 6 Octobre, & Condorcet préparant ſes chefs d'accuſation contre elle, ſi l'on ne nomme pas les miniſtres qu'il indique ; & l'évêque Périgord ſacrifiant les biens des prêtres, & l'évêque Fauchet ſacrifiant leurs per-

ſonnes ; & Menou donnant Avignon & Jourdan à la nation, & la nation & Jourdan pourſuivant Menou le 10 Août ; & Barnave applaudiſſant au meurtre de Foulon, & Marat demandant la tête de Barnave ; tous marchent ſur la même ligne, tous ſont également coupables : mais ſi les premiers repréſentans de la nation ſont ſans excuſe aux yeux de la juſtice, ils peuvent au-moins préſenter à l'hiſtoire quelques traits d'audace, & reclamer pour leur mémoire l'eſpèce d'intérêt qu'on accorde aux grands criminels : ils combattaient des réalités ; leurs ſucceſſeurs n'avaient qu'un fantôme à renverſer ; la cruauté s'eſt jointe à leur ambition orgueilleuſe ; ils ont dit, " la conſtitution a bien détruit la monarchie, que la république détruiſe à ſon tour la conſtitution, & la république s'eſt faite. "

Tel eſt donc le triſte réſultat de l'impulſion donnée, & de la légitimité accordée à une révolution. On ne peut plus arrêter le mouvement communiqué. Ses auteurs ſont les premiers emportés par le torrent qu'ils ont formé ; tout eſt révolution, tout eſt changement, & les hommes & les choſes, & les opinions, & les mœurs, rien ne peut réſiſter à ſes efforts ; la ſageſſe eſt fable, la propriété n'eſt plus qu'une chimère ; & du moment qu'un trône eſt ébranlé, l'azile du plus groſſier artiſan n'eſt plus en ſûreté.

Ainſi

Ainſi l'Angleterre offre en ce moment le ſpectacle inſtructif de trois partis ſucceſſivement vainqueurs & vaincus, tous aujourd'hui fugitifs & diſperſés. L'auteur du ſerment, le fléau du clergé, le patriarche des intrus s'y cache avec ſon or au milieu des 10 mille prêtres qu'il y a fait éxiler, & fuit l'aſpect de ces infortunés qui le pourſuit ſans relâche. Le fondateur des clubs reproche à l'un ſes municipalités, à l'autre ſes départements. Un magiſtrat débarque encore honteux de ſon juré & de ſa haute cour nationale, & il trouve en arrivant les deux Delâtre ſauvés comme par miracle de ſes priſons d'Orléans. Les officiers du régiment de Royal-dragons mettent pied à terre, & le premier objet qui les frappe, c'eſt l'homme qui le 14 Juillet enchaîna leurs bras & leur courage, & conſeilla au roi d'éloigner ces troupes fidèles. Quelques officiers Suiſſes échappés au naufrage général, cherchent dans la Grande-Brétagne un azile proviſoire, & ils le trouvent ſous le même toît que l'homme qui leur avait donné l'ordre perfide de ſe ſacrifier : ainſi Londres renfermant à la fois dans ſon ſein les victimes & les bourreaux ; ainſi le ciel en y rejettant, & les auxiliaires, & les munitionaires des premiers autenrs de notre déſorganiſation, ſemble avoir voulu donner aux factieux de tous les pays, & particuliérement de l'Angleterre, l'éxemple effrayant du ſort qui les attend. Le ciel a

 commençe

commencé le ſupplice des nôtres ; il les a portés ſur une terre ſage & heureuſe. La loi toute puiſſante y comprime dans leur ſein leurs paſſions & leurs haines que les plus grands malheurs ont peine à éteindre. Le gouvernement les empêche à ſon tour de troubler l'ordre public par leurs opinions, & il ſe trouve que cette double répreſſion eſt déjà un tourment affreux pour ces eſprits malades.

Cette réunion ſi bizarre de diſcordances, n'eſt pourtant pas terminée. Pour-peu-que l'exiſtence malheureuſe des refugiés ſoit prolongée par quelque circonſtance imprévue, nous y verrons encore arriver de nouveaux perſécuteurs, perſécutés à leur tour : Briſſot & Condorcet viendront dans les tavernes y ſoupirer contre Robeſpierre & Marat les mêmes plaintes que les conſtitutionnels ont déjà fait entendre contre les monarchiſtes, & ceux-ci contre les partiſans de l'ancien gouvernement. La révolution ne pourra s'arrêter, qu'après avoir décrit le cercle entier ; & les malheurs de l'anarchie que nous n'avons pû éviter, nous replaceront, en plus ou moins de tems, en plus ou moins de provinces, ſous le joug paternel d'un ſeul.

Nous euſſions évité dès 1789, l'horreur & la pitié que nous inſpirons aujourd'hui à l'Europe, ſi des conſeils timides n'euſſent alors égaré le roi

roi ſur ſes devoirs. Des conſeillers puſillanimes l'empêcherent de punir quelques factieux; ils lui diſſimulèrent que la politique eſt la ſeule philoſophie des empires, & que quelques gouttes de ſang verſées quand il le faut, en arrêtent ſouvent des ruiſſeaux. Il négligea de faire juger au 14 Juillet, le duc d'Orléans, Mirabeau, l'abbé Siéyès & Pétion; il laiſſa la France s'armer toute entière, l'anarchie reçut un code, & l'Europe fut menacée.

Tous les reproches que la politique eſt en droit de faire à Louis XVI. s'adreſſent également aux puiſſances de l'Europe qui ont laiſſé tranquillement deux millions d'hommes s'armer au milieu d'elles, ſans qu'aucune force publique, ſans qu'aucun gouvernement pratiquable pût leur garantir la ſageſſe de cette force générale: mais à quoi bon exhaler aujourd'hui de ſtériles plaintes; l'Europe doit enfin ſe lever toute-entière, & le ſuccès de ſes armes, décidera du deſtin du monde.

A la fin du ſiècle dernier, la France ſous le plus abſolu des rois, menaça de la monarchie univerſelle toutes les puiſſances voiſines; à la fin du dix-huitième, les philoſophes & les rhéteurs ont détrôné un monarque ami de l'ordre, & la démocratie déjà implantée par la France dans pluſieurs états, menace toute l'Europe de ſes piques

& de ſes torches. Et c'eſt une choſe digne de remarque que cette même fortune qui a veillé ſur les jours du roi au milieu des maſſacres de Paris, ſemble veiller encore ſur ſa gloire, & lui apporter dans ſa priſon, pour excuſe de cette faibleſſe, qu'on lui a tant reprochée, les revers & la ſtupeur de ces mêmes rois qui venaient à ſon ſecours.

Quoiqu'il-en-ſoit, dans l'attente où nous ſommes des grands événemens de la campagne de l'année prochaine, je dois examiner ſi Louis XVI. méritait comme roi conſtitutionel les malheurs qui l'ont accablé; & ſi les précautions que la conſtitution l'obligeait de prendre contre ceux qui l'enfreindraient, n'étaient pas le réſultat de ſon droit & de ſes devoirs.

Il lui était impoſſible de ne pas s'appercevoir du plan de républicaniſme que la ſcélérateſſe des Jacobins ne ceſſait de tramer. Les journaux, les ſéances, les démarches de ces étranges amis de la conſtitution, étaient publics, & leur domination dans l'aſſemblée augmentait chaque jour. D'un autre côté l'éxercice de la conſtitution prouvait à chaque moment, que ſon éxecution était impratiquable. Par-tout les adminiſtrations ſubalternes attaquaient les adminiſtrations ſupéreures. Nos ſoldats perdus dans les clubs, & privés de leurs officiers qui émigraient, ne com-

poſaient qu'un ſquelette d'armée. La garde nationale diviſée elle-même en mille partis différens, n'offrait au gouvernement aucun moyen ſtable d'action; le ſouverain était partout, & la ſouveraineté n'éxiſtait nulle part.

Le roi voyait en même tems preſque toute ſa nobleſſe le quitter, pour aller groſſir la cour de ſes frères. Son tendre attachement pour eux, ne fut pas à l'épreuve du reſſentiment qu'il conçut en les voyant préparer des diſpoſitions hoſtiles. Des rapports peut-être infidèles, mais à coup ſûr éxagérés, avaient allarmé ſon cœur pur & droit ſur les projets & les excès de cette cour de Coblentz, à laquelle on reprochait tous les vices & toutes les intrigues qui avaient détruit la France. Auſſi après avoir épuiſé la voie des négociations, il envoya un homme ſage & ſelon ſon cœur, ordonner au nom de la nation Françaiſe, de ceſſer les raſſemblemens dans les électorats. M. Bigot de Sainte-croix chargé de cette miſſion pénible s'en acquitta honorablement, au travers de mille périls; & les dangers qu'avait courus l'homme du roi, aigrirent encore leurs majeſtés contre cette armée turbulente.

L'émigration de la nobleſſe avait vivement affecté le roi; celle qui était reſtée auprès de lui, & qui lui avait promis de mourir à ſes pieds, lui en devint plus chère. Quant aux émigrés, ſa majeſté

ne pouvait pas les haïr, mais elle ne pouvait plus les aimer.

Ainſi froiſſé entre trois partis, dont l'un voulait rétablir le roi de France, au péril de la vie de Louis XVI; dont l'autre ne voulait point de roi en France, à quelque prix que ce fût; & dont le troiſième voulait ſeulement un roi dépendant & eſclave dans une conſtitution inéxécutable, le roi devait néceſſairement chercher un moyen de ſortir d'une poſition ſi malheureuſe: car c'eſt envain qu'on le diſſimulerait, le roi connaiſſait trop bien la conſtitution pour l'aimer. Il devait déſirer que l'on y apportât des modifications qui permiſſent de gouverner, & de réunir ſous l'étendart de la paix, les cœurs aigris & diviſés de tous ſes ſujets. Tel fut conſtamment le vœu de ſon cœur: s'il n'a pas pu y réuſſir, c'eſt-que les moyens de réviſion de la conſtitution ſuivant les baſes décrétées, étaient, comme elle, inéxécutables. Ne pouvant y parvenir conſtitutionellement, le roi dut eſſayer de faire demander cette réviſion aux départemens par des moyens doux: par celui de *l'opinion*; par celui de *la confiance*, en s'entourant des lumières des plus hommes de bien de ſon royaume; par celui de *l'union*, en faiſant prêcher partout la paix, en éloignant la guerre; & enfin par *la loi*, en ſe rapprochant le plus poſſible de la lettre de l'acte conſtitutionel. La république fut plus forte que la conſtitution! perſonne ne voulait

voulait de celle-ci, tous les fripons voulaient de l'autre, & la ſage politique du roi échoua.

Quant à l'opinion publique; ſa Majeſté ne pouvait ſe tromper ſur celle de tous les propriétaires de ſon royaume: tous les cœurs tendaient d'un effort commun vers elle. Chaque-fois que l'occaſion ſe préſentait de lui témoigner ce ſentiment, ſoit aux ſpectacles, ſoit dans ſon palais, ce beſoin de tout bon Français devenait une fureur. On ſe rappelle avec quelle affluence étaient ſuivis les pièces où brillait un peu de royaliſme. On ſe rappelle auſſi avec quelle violence l'opéra de *Richard cœur-de-lion* fut proſcrit par la municipalité, & avec quel ſoin celui d'*Adrien* fut étouffé avant même d'avoir été repréſenté & jugé. La démagogie ne pouvait pardonner à la ſolitude qui règnait aux repréſentations de Gracchus, de Calas, de Charles IX, & à toutes ces autres productions Jacobites de nos eſprits faux, où l'on remarquait par deſſus-tout, *le mauvais ſens burlant en mauvais vers*. Cette démagogie ne pouvait pardonner au théâtre du vaudeville qui nous reportait à notre ancien caractère. Sa gaieté fut un crime, ſa loyauté un grief, le plaiſir des uns commanda la rage des autres, & tous les ſpectateurs penſerent périr au ſortir d'une repréſentation, ſous les maſſues d'une troupe échappée de la caverne Jacobite.

Le roi avait encore une autre baſe pour conſulter *l'opinion publique*. Chaque parti avait ſes clubs, chaque opinion ſes écrivains, chaque ſecte ſes journaliſtes; cordeliers, jacobins, feuillans, monarchiſtes, ariſtocrates, avaient chacun leurs gazettes: l'ami du peuple, le patriote Français, la gazette univerſelle, le mercure & l'ami du roi, allaient périodiquement corrompre ou careſſer l'opinion de leurs lecteurs. La proportion des abonnés des trois derniers ouvrages aux deux premiers, était de 35 à 2; & le nombre des journaux modérés ou royaliſtes était le triple des autres. Le roi ne pouvait donc ſe tromper ſur le vœu général de ſon royaume. Il lui fut propoſé d'encourager le développement de cette opinion, & de combattre par des armes ſemblables, les traits que la faction lui lançait: ſa majeſté y conſentit, mais en recommandant par-deſſus-tout l'eſprit d'ordre public, & le reſpect pour les autorités conſtituées. Alors commença la guerre des affiches: *la Sentinelle* d'une part; de l'autre *le Chant du coq*; ici *l'Ami des citoyens*; plus loin *l'Ami de la conſtitution* couvrirent les murs de la capitale pendant trois mois, & fatiguèrent tout le monde ſans convertir perſonne. Cette prétendue conſpiration des placards eſt pourtant devenue l'arrêt de mort de l'infortuné Laporte. Mais il n'eſt pas tems encore de parler de la frivolité de l'accuſation & du courage de l'accuſé, je reviens au

ſecond

ſecond moyen de réſiſtance employé par le roi; *l'influence & l'opinion des plus hommes de bien & des gens les plus éclairés de ſon royaume.*

Ici, il n'eſt point inutile de jetter un coup d'œil ſur les conſeillers qui pendant cette époque furent chargés du pouvoir éxécutif.

Et d'abord, que l'on ne cherche point à faire un crime au roi de l'obligation qu'il eut d'aller chercher des miniſtres parmi ceux-là qui avaient fait quelques ſacrifices à la révolution; remercions-le bien plutôt des choix qu'il fit, toutes les fois qu'il put ſuivre ſa propre volonté, & de l'impulſion qu'il donna à ſon conſeil. 26 miniſtres ſe ſuccédèrent dans l'eſpace de dix mois, cette ſucceſſion ſi rapide eſt déjà une preuve aſſez frappante de la violence qu'on lui faiſait. Ces 26 miniſtres formèrent quatre conſeils ſucceſſifs. Le premier qui éxiſta cinq mois & finit en mars, fut compoſé de MM.

Deleſſart	—	Les affaires étrangères,
Duportail	—	La guerre,
Thévenard	—	La marine,
Cahier-de-Gerville		L'intérieur,
Duport-du-Tertre		La juſtice,
Tarbé	— —	Les contributions publiques.

Deux de ſes membres MM. Duportail & Thevenard

venard furent remplacés pendant la durée de ce conseil par MM.

De Narbonne — A la guerre,
Bertrand — — A la marine.

De ces ministres, un surtout fut éxempt de fautes & fut constamment l'homme du roi: ce fut M. Bertrand. L'histoire reprochera toujours à M. Duportail d'avoir sollicité l'admission des soldats dans les clubs; à M. Thévenard, un républicanisme outré, fruit d'une vie dure & d'une éducation grossière dans un port de mer; à M. de Gerville, un athéisme féroce dont il avait l'insolence de se targuer au conseil du roi le plus pieux; à M. Duport-du-Tertre, d'avoir scellé l'ordre d'arrêter son maître au mois de Juin 1791; & à M. de Narbonne, son intrigue, sa légéreté & son indiscrétion. Les malheurs de M. Deleſſart l'ont absous de ses liaisons avec M. Necker. M. Tarbé chargé seulement de la fabrication des assignats & des sous-cloches, s'éclipse dans la nullité de ses fonctions. Il ne reste donc que M. Bertrand dont le caractère ferme & vigoureux puisse être conservé: j'y reviendrai par la suite, lorsque j'aurai appris qu'il a échappé aux piques des assassins.

L'accusation de M. Deleſſart entraîna la dissolution totale du premier ministère. La faction de Condorcet, de Brissot, & de la députation de la Gironde, impatiente de règner, préparait à la suite du décret contre M. Deleſſart la scandaleuse accusation

cuſation de la reine. Le roi ſentait qu'il était ſans force contre la calomnie & la vengeance. Il abandonna le miniſtère à la faction, & la France fut affligée de voir,

Servan *	—	A la guerre,
Dumourier †	—	Aux affaires étrangères,
Roland	—	A l'intérieur,
Clavière	—	Aux contributions.
Lacoſte	—	A la marine,
Duranton	—	A la juſtice,

* M. de Grave prèceda Servan au miniſtère. Comme il n'était que Feuillant, ſes collégues, & les Autrichiens le rendirent fou, & le forcerent d'abandonner la place.

† Il n'eſt pas tems encore de donner le portrait de ces quatre premiers miniſtres; il trouvera ſa place naturelle dans le récit de l'inſurrection du 10 Août: mais pour Doumourier, je ne puis réſiſter au deſir de peindre ce Protée ſur lequel roule aujourd'hui peut-être la deſtinée de l'Europe. J'emprunte pour cela les expreſſions d'une lettre de Bruxelles du 5 Octobre.

" Quant à Doumourier, cet homme eſt inconcevable; il déclare la guerre; c'était l'objet de tous nos vœux; on croit voir ſous ſon bonnet rouge percer le bout d'oreille ariſtocratique: ſa correſpondance inſultante avec Vienne, l'inſolence de ſon manifeſte contre M. de Kaunitz ſemblent indiquer le but de piquer le vieux miniſtre qu'il ſuppoſait récalcitrant. Un plan de campagne eſt arrêté par le conſeil & les Généraux; il le bouleverſe, il ſouffle le commandement de l'armée au vieux Rochambeau, il le fait paſſer à Biron & à d'autres Jacobins qu'il envoie battre par Beaulieu. Il envoie Lafayette mourir de faim & de froid à Givet, où il n'avait rien à faire. Il empêche Lukner d'houzarder dans les électorats & de les enjacobiner juſqu'à Coblentz: Claviere, Roland, Servan, appoſés par lui, embraſſent trop ouvertement

les

Briſſot règna alors pendant trois mois, & cette époque peut être regardée par les excès qui s'y

les projets de Briſſot.....Il les culbute, il prend le porte feuille de la guerre, accuſe Servan à la face de l'aſſemblée; là il retrouve Lafayette qui, furieux de voir qu'on ſauve le roi ſans lui, profite d'un moment de baiſſe dans les actions de Dumourier pour le dénoncer & forcer le roi à le renvoyer. Il part, il va à l'armée de Flandres, il dit en prenant congé, à MM. de Nivernais & d'Avaray, que le roi n'a pas de meilleur ſerviteur que lui, qu'il croit lui en avoir donné des preuves en déclarant la guerre. Il reſte au camp de Maulde en dépit des ordres de ſes généraux Lukner & Lafayette: il épaiſſit tous les jours ſon maſque, & ſert la république comme la conſtitution; ſes lettres à l'aſſemblée ont l'air d'une miſtification continuelle: enfin il réunit toutes les armées en un point en face de l'ennemi, ſous ſa direction ſuprême, car je le crois incapable d'être lieutenant de qui que ce ſoit: J'entends parler de capitulation propoſée par lui: là je crois ſaiſir mon homme, je crois voir le point où aboutiſſent les ſix derniers mois de ſa vie, de ſes penſées, de ſes actions: tout à coup il m'échappe: on annonce que la capitulation eſt un jeu, qu'il s'eſt mocqué du Duc de Brunſwick, qu'ayant gagné du temps & fait arriver des vivres, il défie ceux aux pieds desquels il avait l'air de ramper; & tout à coup l'heureux rival de Monk, le profond auteur du plan le plus profondement combiné, le plus longuement amené, ſe transforme en un inſenté; car comment avec de l'eſprit peut-il vouloir ſervir un ordre de choſes, qui n'eſt bon ni pour la France, ni pour lui pendant ſix mois: La reconnaiſſance des républiques! ah! le bon billet qu'il auroit là! J'avais imaginé qu'il avait attiré dans le piège l'armée & les enfans du duc d'Orléans pour en faire à leur tour les ôtages du roi, & qu'occupé comme nous de la ſolution du problème qui fatigue toutes les têtes, de la ſolution de cet embroglio, il n'en avait pas trouvé de plus ſûr & de plus expéditif. Cependant les dernières nouvelles ont detruit tous ces calculs. Dumourier a rompu la capitulation,

& tou-

commirent, comme l'époque d'une révolution dans l'opinion. La guerre fut déclarée, les fournitures livrées aux amis de la faction, les finances au pillage, les dépenſes ſécrètes multipliées, les prêtres perſécutés; les puiſſances voiſines ſortirent malgré elles de leur léthargie, les généraux de la conſtitution tremblèrent, les conſciences furent allarmées, les colonies furent livrées aux mulâtres. Si le roi eut beaucoup a ſouffrir, la royauté eut beaucoup a eſpérer.

En ſe rendant l'organe de cette déclaration demandée depuis ſi long-tems par la turbulente démocratie, le roi aurait-il eu pour objet, de faire ſentir plus directement à la nation Françaiſe le besoin qu'elle avait de la paix, les maux auxquels l'entraînerait la guerre interminable que les Jacobins méditaient de faire au genre humain, & de ſe rendre ainſi arbitre & médiateur entre tous les partis, par une *ſainte* inſurrection des adminiſtrations & de nos armées, appuyées ſur celles de l'Autriche & de la Pruſſe? La plus active malignité ne peut pas trouver d'autre arrière-penſée dans le cœur du roi. Mais il n'appartient qu'a la divinité de ſcruter & de juger les conſciences.

& toujours retranché dans ſes gorges du Clermontois aux Iſlettes, il s'y prepare à une defenſe qui n'aura pas lieu, car les plans du Roi de Pruſſe ſont changés, &c. &c."

Accablée d'outrages perſonels, ſa majeſté renvoya ce miniſtère, & en remplaça les principaux perſonages par quatre nouveaux membres, M M.

De Chambonas	—	Aux affaires étrangères,
Lajeard	—	A la guerre,
Beaulieu	—	Aux contributions,
De Monciel	——	A l'intérieur.

La faction républicaine ne fut pardonner au roi l'expulſion honteuſe de ſes favoris. Les ſpéculations de Clavière & de l'abbé d'Eſpagnac allaient être dévoilées, ainſi que les friponeries ſubalternes des bureaux, & les comptes de Servan étaient déjà entre les mains du ſévère Gau, premier commis. Il fut réſolu de tout détruire, pour tout arrêter, & la guerre fut déclarée au roi, ſous prétexte qu'il ne la faiſait pas aſſez activement à toute l'Europe.

M. de Chambonas dont les bonnes intentions ne ſauraient faire excuſer l'incapacité, ne pouvant pas être accuſé pour le peu qu'il avait dit, fut denoncé pour ce qu'il avait tû. Il avait caché que la Sardaigne armait 60 mille hommes : Monteſquiou l'aſſurait, foi de Jacobin, & quand Monteſquiou a envahi la Savoye, il n'y a trouvé perſonne. Chambonas a échappé par miracle aux riſques d'être maſſacré ſur parole.—M. Lajeard était l'ami du

général

général Lafayette ; il fut enveloppé dans la même proſcription. — M. Beaulieu ne paſſa un moment au miniſtère, que pour apprendre au public que c'était ſon compatriote Chapelier qui l'y avait porté. — M. de Monciel doué d'un grand courage, & précédé d'une grande réputation d'intégrité en adminiſtration, étonna ſurtout la faction par la conſtance qu'il mit à invoquer le ſecours des départemens, & à opérer leur réunion au roi après le 20 Juin. On lui doit la belle proclamation qui eut lieu à cette époque, & les arrêtés de pluſieurs ſections fidèles de l'empire. Cependant il fut impoſſible de réſiſter à toutes les attaques qui étaient portées à ce nouveau conſeil ; et M. de Monciel dut ſe retirer au mois de Juillet avec tous ſes collègues pour faire place au quatriéme & dernier miniſtère de la conſtitution.

Depuis quelque-tems M. Duranton honteux d'avoir ſurpris en lui un mouvement de royaliſme le 20 Juin, s'était retiré à Bordeaux & préférait d'y vivre ignoré, plutôt que de mourir avec gloire aux pieds du roi. Le ſceau avait paſſé de ſes mains dans celles de M. de Joly, ci-devant ſécrétaire de Pétion, & depuis ſécrétaire du conſeil : une excellente conduite au miniſtère fit oublier quelques torts que M. Joly avait eus au commencement de la révolution, & ce fut lui qui préſenta au corps légiſlatif le nouveau conſeil compoſé de MM.

Bigot de Ste. Croix — Aux affaires étrangères,
Dubouchage — — A la marine,
D'abancour — — A la guerre,
Champion — — A l'intérieur,
Leroulx de-la-ville — Aux contributions.

Pour juger de la difficulté que le roi éprouvait à trouver des *amis* qui vouluſſent gouverner avec lui dans les circonſtances orageuſes qui ſe preſſaient chaque jour davantage, il faudrait avoir vu les lettres qu'il écrivait aux perſonnes qui lui étaient déſignées comme les plus probes & les plus agréables au peuple: il faudrait avoir connu les refus qu'il éprouvait malgré ſes inſtances. Pluſieurs d'entre-eux n'acceptaient leur porte-feuille que lorſque ſa Majeſté leur diſait avec l'accent de la douleur; *comment vous m'aimez & vous ne voulez pas partager mes dangers!* Il n'était pas poſſible d'héſiter davantage; & des lors ils ne quittaient plus Louis XVI. qu'au moment où la violence les ſéparait.

On voit par ce portrait rapide des différens miniſtres qui ſe ſuccéderent dans l'eſpace de dix mois, que ſi trois d'entre-eux, juſtifièrent la confiance du roi, & méritèrent l'eſtime de la nation & celle de la poſtérité, au-moins S. M. n'eut pas a rougir de ceux qu'elle put choiſir librement. La plupart d'eux lui donnèrent enſuite dans des tems difficiles, des marques de fidélité & d'attachement plus que ſuffiſantes pour expier quelques torts qu'ils

avaient

avaient eus peut être, au commencement de la révolution.

Il faut ajouter à ces considérations l'estime particulière que le roi faisait des hommes modérés qui écrivaient sur nos malheurs, & sur les moyens d'y remédier sans secousse violente. Plusieurs ouvrages furent publiés dans cet intervalle, & ces ouvrages resteront dans les bibliothèques, & dans la mémoire des hommes d'état, en dépit des factions opposées. On lira encore long tems, *l'analyse de la constitution Française* par M. de Clermont Tonnèrre; *les opinions* de M. Malouet; *les recherches* de Mounier *sur les causes qui nous ont empêché d'être libres, & les moyens qui nous restent pour le devenir; le traité du pouvoir éxécutif* par M. Necker, ouvrage à qui l'on ne peut reprocher que le nom de son auteur; *le parallèle des révolutions* par M. l'abbé Guillon; l'excellent traité *de la liberté & de ses causes*, par M. de Villers; le traité *des factions, & de leurs principes*, par Mallet-Dupan. —— C'était en s'entourant de toutes ces opinions, émises par des hommes qui d'abord avaient pour la plupart joui d'une grande popularité, que le roi croyait réunir à lui tous les *propriétaires* & tous les *honnêtes gens* du royaume. Hélas! l'expérience lui a bien vîte prouvé que dans un siècle corrompu, les propriétaires sont des lâches; & que dans une révo-

lution, il n'y a rien de plus embarraſſant qu'un honnête homme.

Je ne parle point des mémoires particuliers & des lettres que le roi recevait. Jamais conſeils étrangers n'ont été ſuivis que lorſqu'ils étaient dans le ſens de la conſtitution. Car c'était toujours en s'enveloppant de cette conſtitution que ſa majeſté voulait donner à *l'opinion* & à *la confiance* le tems de ſe murir graduellement ; & quand cette *opinion* aurait été formée & *la confiance* devenue entière, alors Louis XVI. s'emparant d'une dictature morale, aurait pu préſenter à ſon peuple un code complet de legiſlation. Il en avait depuis quelque tems les materiaux dans ſon cabinet ; la prudence & l'amitié me defendent d'en dire davantage à préſent. Peut-être ce code ſe retrouvera-t-il un jour, ſi jamais la ſageſſe & la verité reparaiſſent en France.

Quant à *l'union* & *à la paix*, les ſacrifices de tout genre que le roi y fit, ſont trop connus pour en parler. Il ſuffit de dire que lorſqu'un decret inconſtitutionnel l'eut privé de ſa garde ſans motifs, ſans raiſons prouvées, uniquement par l'eſprit de déſorganiſation qui prédominait, il lui fut propoſé de monter à cheval à la tête de cette même garde qu'on licenciait, & là, tenant dans ſa main l'acte conſtitutionnel ſommer toutes les ſections qui avaient juré comme lui de mourir pour la conſtitution

tion de ſe réunir à lui pour ſeconder le refus de ſanction qu'il devait oppoſer à ce decret. Jamais il ne voulut conſentir à cette demarche légale, pour ne pas altérer la tranquillité de Paris, pour ne pas indiſpoſer la garde nationale Pariſienne entre les mains de laquelle il allait retomber; & pourtant cette garde conſtitutionnelle avait été compoſée par les departemens même; tout ce qu'on objectait à ſes chefs était le renvoy de quelques ſoldats qu'un plus mur examen faiſait reconnaitre pour avoir été infamés dans les corps ou ils avaient ſervi. M. de Briſſac voulait que tout ce qui repondait à la France du trône du roi, que tout ce qui approchait de la perſonne du roi, fut pur comme l'honneur, comme la vertu même. Les ſujets renvoyés & depouillés de l'honorable uniforme allérent preſenter aux Jacobins leurs plaintes, leur nudité, & leur patriotiſme. Ils ne diſſimulèrent que leurs épaules. Le decret fut rendu & éxécuté; ainſi le roi immola à la paix de Paris, l'amitié particulière qu'il portait a ſon vieux Briſſac, à cet infortuné Briſſac, qui ne l'avait pas quitté un ſeul jour depuis trois ans, & qui avait traverſé avec lui tous les orages de la révolution; ainſi le roi ſacrifia aux volontés de l'aſſemblée juſqu'au cri de ſa conſcience qui lui ordonnait de maintenir cette ſection de la conſtitution; & *les propriètaires* & *les honnètes gens* ſe contentèrent d'en raiſonner très ſavamment dans les ſallons. Il ne ſerait point étonnant de voir au

milieu des mille & une contradictions de la faction, qu'après lui avoir allégué comme un crime la formation de ſa garde, on n'allât l'accuſer enſuite de ne pas s'être oppoſé à ſon licenciement. Briſſot a bien oſé imprimer depuis le 10 Août; *nous lui avons fait declarer la guerre, pour le mettre à l'épreuve!!*

Les agens de la liſte civile avaient deſtiné une partie de la ſomme conſacrée a ramener l'opinion qui ſe corrompait chaque jour, a entretenir des hommes ſages & tranquilles, qui puſſent ſe mêler dans les grouppes populaires, & y établir une controverſe de diſcuſſions avec les forcenés ſoudoyés par les Jacobins. Tandis que ceux-ci agitaient le peuple de toutes manières, par des fables abſurdes, & des complots chimériques, les hommes du gouvernement s'occupaient de detruire ſoit par le raiſonnement, ſoit par la plaiſanterie les contes dont on bernait la credulité d'une foule d'ouvriers ignorans. Les ordres de ces hommes étaient de ne prêcher que le reſpect dû aux autorités conſtituées, & la liberté de l'action des loix. Juſqu'au bâton qu'ils portaient pour leur defenſe perſonelle, portait l'emblême de leur miſſion; ils étaient convenus de l'appeller entr'eux, *la conſtitution.* Jamais une ſeule rixe n'avait dévoilé leur éxiſtence ſecréte & bienfaiſante: c'étaient des juges de paix ambulants, & leur bâton était leur caducée.

Les

Les efforts du roi pour éloigner la guerre furent extrêmes. Il ſemblait prévoir en la declarant qu'elle entrainerait la chûte de ſon trône, qu'elle couvrirait la France de crimes & l'Europe de meurtres. Il ne pouvait lui reſter que l'eſpoir d'un congrés général de l'Europe qui ſe fut declarée ſoudain, & nous eut forcés à la paix. Il ne fallut pas moins que cette perſpective; que la certitude de ſacrifier en temporiſant, tous ſes miniſtres; que la crainte de voir ſon cœur briſé par la dénonciation de la reine, pour lui faire declarer cette guerre injuſte, à laquelle on le contraignit, & dont il s'eſt, ſans doute, ſouvent accuſé aux pieds de l'éternel. On l'eut d'ailleurs faite ſans lui, & du moins en la declarant, ſe rendait-il le maître de la diriger de manière a repandre le moins de ſang poſſible. La lacheté des troupes Jacobites qui fuyaient dans le commencement à une lieue de l'ennemi, ſecondait ſes vues d'humanité, & ſemblait devoir amener une prompte pacification.

Dans une poſition ſi déplorable, attaqué de toutes parts, placé entre une première aſſemblée qui lui avait impoſé le joug de la conſtitution, une ſeconde aſſemblée qui lui faiſait un crime de ne pas partager, de ne pas devancer ſes fureurs, & la perſpective d'une convention nationale que tous les échos de la faction appellaient déjà; à la veille du naufrage qui le menaçait, il s'attache à ſon ferment de

mourir

mourir la conſtitution à la main. Elle ne le quitte plus : elle eſt ſur la table de ſon conſeil, elle eſt ſous ſes yeux en ſe levant, il l'étudie encore la nuit. Il en ſait par cœur les ſections, les titres, les chapitres. L'ordre public eſt troublé, ſa perſonne inſultée, ſous les yeux du maire de Paris ; il le mande, & le plus fort reproche qu'il lui fait, eſt de lui dire, *allez, l'Europe vous jugera.* Ces paroles de paix irritent Petion ; dès ce moment il devient ſon inſolent rival ; le cri de vive le roi ſe transforme en celui de vive Petion ; Petion demande la dechéance de ſon maitre ; il convoite de le remplacer dans ce palais d'où on le chaſſe, il ne l'abandonne plus qu'il ne ſoit parvenu à le voir en priſon. *La faction que je commande*, ſe dit-il, *l'y jugera lui-même, & peut-être lui pardonnerai-je* ; tel fut le ſens, tel fut le but de tous les diſcours, de toutes les actions de Petion depuis le 20 Juin.

Depuis cette époque on ne peut point dire que la cour ait eu un ſyſtême congru de reſiſtance ; & pourtant elle connaiſſait tous les plans, tous les projets des factieux. Elle ſavait que le projet éxiſtait d'enlever le roi, de le porter dans le midi de la France, avec l'aſſemblée, les archives & la tréſorerie ; aucun miniſtre ne pouvait paraitre à l'aſſemblée ſans être inſulté ; à la fin de Juillet ils donnèrent en maſſe leur démiſſion. On les remplaça à la hâte, & comme on put. Les intrigues, les plans

particuliers

particuliers s'accumulèrent à cette époque ; 76 departemens ſur 84 ſouffraient avec le roi, & lui offraient leurs bourſes, leurs bras & leurs cœurs. Le roi ne voulut point partir, il ne voulut point effrayer ni animer la faction par un appel aux departemens. Plus elle était active, plus il était reſigné. *Il n'attendait plus rien des hommes*, écrivait-il au père Hébert, ſon confeſſeur *, *& il lui demandait les conſolations du Ciel.* Chaque jour de nouveaux avis contradictoires repandaient de nouvelles allarmes, & changeaient les plans que l'on formait à la hâte, & que l'on defaiſait plus rapidement encore ; tel dans un vaiſſeau battu par la tempête, privé de ſon gouvernail, & de ſes voiles, l'équipage prêt à perir ne reconnait plus la voix du pilote ; l'un travaille encore, tandis que l'autre s'enyvre ; ainſi dans le château des Thuilleries tout fut confuſion & malheur depuis l'arrivée des Marſeillais ; pendant quinze jours entiers les miniſtres ne fermérent pas l'œil, & ne ſortirent pas du château. On voyait l'inſurrection s'avancer, on conſeillait au roi de la prevenir par une demarche éclatante, il heſita toujours ; il ſe contenta de laiſſer prendre autour de lui pour ſa conſervation perſonelle toutes les meſures que la conſtitution indiquait, il fut ſurpris & deçu au milieu de ces incertitudes ; l'orage était formé, la detonation ſe fit,

* Il a été maſſacré le 2 7bre.

& la

& la royauté conſtitutionelle frappée de la foudre des revoltés vint perir dans le temple même de la conſtitution.

Grande & cruelle leçon qui doit apprendre à tous les Princes de l'Europe qu'il ne faut jamais compoſer avec ſon devoir, & que tout germe d'inſubordination doit être etouffé dans ſon principe. Les thrônes ſont des propriétés nationales fondées comme les religions ſur la neceſſité de reprimer nos vices, & ſur le ſentiment de nos misères, & celui là qui par faibleſſe laiſſe échapper de ſes mains les rênes du gouvernement qui lui a été confié, ne tarde pas a être puni de ſa faute par ſa faibleſſe même. Chacune de ſes demarches interpretée contre lui, donne à ſon caractère un air de fauſſeté, & l'eſtime s'en éloigne, à proportion que l'on eſt étonné de la vigueur du crime heureux. Mais la punition eſt à ſon comble lorſque le prince detrôné a été affligé par la nature, d'une ſenſibilité exquiſe, & que le ſang de tous ſes amis coulant autour de lui vient l'avertir que tous ces deſaſtres étaient la chance la plus défavorable d'une reſiſtance quelquefois malheureuſe, mais toujours honorable.

On vient de voir que Louis XVI. n'a jamais employé pour réſiſter à la faction republicaine que ſa vertu, un courage paſſif à toute épreuve, le texte de la conſtitution, & les moyens d'union, de concorde,

corde, de confiance & d'opinion ; il ne faut plus ajouter qu'un mot pour detruire toutes les inculpations qui lui ont été faites. Vingt personnes tout au plus qui étaient à la tête de la revolte du 10 Août, *éxiſtent encore* ; elles étaient connus depuis long tems. Le roi pouvait dire un ſeul mot, & d'un ſeul coup, tous leurs attentats euſſent été prévenus ; *elles exiſtent encore*, donc le roi n'eſt coupable que de les avoir laiſſé vivre.

Je vais entrer maintenant dans le court developpement des intrigues particulières qui aſſiégèrent la cour, depuis le 20 Juin, & auxquelles le roi s'oppoſa toujours. J'y joindrai quelques mouvemens qui eurent lieu avant cette époque, & les préparatifs de reſiſtance qui furent faits pour la defenſe de Thuilleries le 9 & 10 Août.

Plans & Moyens employés par différens Partis pour s'oppoſer au Republicaniſme, & préſerver le Roi.

TANDIS que l'armée de Coblentz & celle d'Autriche étaient en mouvement pour ſauver la royauté Françaiſe, & avec elle la paix de l'Europe, pluſieurs partis s'agitaient à Paris autour du roi.

Ces

Ces partis ayant tous des vues particulières, tous leur petite intrigue ſecréte, ſe reuniſſaient néanmoins quelquefois ſous l'étendard du royaliſme, ſe prêtaient mutuellement leurs forces, & leurs lumières, ſe quittaient, ſe boudaient, ſe reprenaient, & ſe trompaient tous mutuellement. D'anciens miniſtres, d'anciens conſtituans, des généraux, des écrivains, des femmes, formaient mille petits comités différens dont le roi paraiſſait toujours le prétexte, la deſtruction des Jacobins le mobile, mais dont l'ambition était le vrai but.

Donner les noms & les caractères des auteurs de toutes ces intrigues, ſerait faire une chronique ſcandaleuſe de cette partie de la revolution, & la ſévérité des circonſtances m'interdit tout épigramme. D'ailleurs ils ſont tous pourſuivis, & errans, & le ridicule eſt ſans priſe ſur le malheur.

Un ſeul de ces partis avait pour objet la reſtauration pleine & entière du monarque dans tous ſes droits. L'homme qui était à la tête de ce plan, était un ancien miniſtre d'un courage ferme & entreprenant, téméraire, quelquefois imprudent, mais toujours loyal, & prêt à ſe ſacrifier pour ſon maître. Nul ne pénétra plus avant que lui dans les ſecrets de la faction Jacobite, & ne mit plus d'ardeur à les dejouer. Il ſemblait ſe multiplier

pour

pour l'exécution de tous les plans qui purent tendre a ſauver le roi & la monarchie.

Le parti du Général la Fayette, était compoſé en grande partie de cette troupe legére de jeunes gens qui depuis la guerre d'Amérique s'étaient attachés à ſa fortune, & l'avaient aidé a acquérir une exiſtence dans la carrière politique. La plupart d'entr'eux avaient été deputés à l'aſſemblée conſtituante ; leur avancement avait été rapide, mais comme il n'était que précaire, une nouvelle audace pouvait ſeule leur aſſurer de nouveaux ſuccés. Ils voulurent donc arracher des mains des Jacobins, le roi de la conſtitution, ſauf à tranſiger enſuite du roi de France avec les émigrés, & les puiſſances Européennes. Je ne nommerai point ici les principaux agens de ce parti ; on les reconnait aſſez au ſoin qu'ils prennent d'excuſer les fautes qu'ils ont faites d'abord, par le bien qu'ils ont voulu faire enſuite.

Pluſieurs ſubdiviſions éxiſtaient encore dans ce parti. Chacun avait ſes opinions ; l'un accordait quelques amendemens à la conſtitution, l'autre la voulait toute entière, celui-ci voulait de l'argent, celui-là un regiment ; tout le monde était du complot, excepté l'être auguſte qui en était le prétexte.

Long-

Long-tems avant le 20 Juin, le parti royaliſte miniſtériel croyait que parmi les nombreux plans propoſés au roi, celui de livrer aveuglement lui & ſa famille, à M. de Lafayette meritait la préférence. On ne voyait que ce moyen d'arracher ſa majeſté du gouffre de la republique qui ſe formait d'une manière viſible. Soit bonne foi, ſoit deſir d'attirer le roi à lui, ce parti lui faiſait répréſenter que s'il pouvait parvenir à ſe mettre à la tête des armées qu'ils commandaient, ou ſe retirer dans un lieu fort, à leur diſpoſition, ſous la protection de M. Lafayette, ſa majeſté ſe retrouverait alors dans l'heureuſe poſition où elle eut été ſans l'arreſtation de Varennes l'année précédente *. On lui faiſait enviſager, une armée, une dictature royale, le plaiſir ſi doux à ſon cœur de pardonner, de recompenſer, de pacifier, & de faire avec gloire les conditions de tous les partis. Cette perſpective était bien faite ſans doute pour plaire au roi. Mais il fallait vaincre pluſieurs obſtacles ; ſans parler de la haine que l'on avait au château pour ceux que l'on regardoit comme les premiers auteurs de nos maux, il fallait prouver au roi la poſſibilité de l'éxécution du projet, & la certitude de ne pas éprouver une ſeconde arreſtation. Il fallait vaincre ſa probité,

* Voyez, les ordres motivés donnés par M. Lafayette, à la municipalité de Sedan, l'arreſtation des trois commiſſaires de l'aſſemblée nationale, & les arrêtés du departement des Ardennes. [*Ces piéces ſeront imprimées à la fin du volume.*]

ſon attachement à ſon ſerment, le principe que la reine & lui s'étaient faits de reſter à Paris, d'y veiller au maintien des propriétés, & autant qu'il était en eux, à la tranquillité publique ; il fallait ſur tout eviter de donner lieu à une commotion violente dont le ſuccés incertain pouvait devenir funeſte à ſon royaume ainſi qu'à ſa perſonne. Toutes ces conſidérations étaient autant d'obſtacles inſurmontables. Le roi ecouta tout, péſa tout, & perſiſta dans ſa reſolution de maintenir la conſtitution ſans ſortir de Paris.

L'inſurrection du 20 Juin fit renouveller les inſtances. Tout était changé. La conſtitution venait d'être violée dans la perſonne du roi, on pouvait la lui faire regarder comme diſſoute, les outrages qu'il avait reçus annullaient les engagemens qu'il avait pris, & ſon eſclavage lui rendait ſa liberté.

M. de Lafayette arriva alors à Paris ; il deſcendit bruſquement dans l'arêne de l'aſſemblée nationale. Sa préſence y deconcerta d'abord la faction qu'il venait combattre ; il ſe préſentait au nom de ſon armée pour demander au corps legiſlatif le maintien de la conſtitution, & la punition de ceux qui l'avaient violée ; c'était dire à la majorité de l'aſſemblée qu'il venait venger le roi de la journée du 20 Juin ; autrement il eut été du dernier

ridicule de lui demander a ſe punir elle-même, puis qu'elle avait ſanctionné cette violation en admettant les inſurgens, & en accordant le ſoir les honneurs de la ſéance à Petion. Quoiqu'il en ſoit, cette demarche inattendue de Lafayette n'etonna pas moins le parti royaliſte que la faction Jacobite; on le croyait decidé à frapper un grand coup après la hardieſſe qu'il montrait; on pouſſait la bonté juſqu'à dire *qu'il agiſſe, & tout eſt oublié!* Il arrivait de ſon armée dont on le diſait adoré, un peu de fatigue militaire avait hâlé ſon teint, ſa contenance était plus aſſurée que lorſqu'il commandait dans les rues de Paris. On le voyait ſeul, on le crut changé; un grand interêt ſe repandit ſur ſa perſonne. On s'abuſait étrangement. Guadet l'apprécia comme il le meritait, & le menaça ſi adroitement auſſitôt ſon apparition à Paris, qu'il le reduiſit dès le ſoir même de ſon arrivée a aller chercher partout des conſeils ſur la manière de ſe tirer du mauvais pas où il s'était engagé. Aucun de ſes amis ne put lui en donner un bon. Un ancien deputé royaliſte qui avait ceſſé de le voir depuis le 14 Juillet conſentit à une entrevue avec lui pour diſcuter ſes plans & ſes moyens, il n'en avait point; dès ce moment il lui prédit ſa perte. Ceux qui l'avaient fait venir ne purent pas lui donner ce qu'eux même n'avaient point, de l'audace & des lumières: ils ne purent lui fournir que quelques poiſſardes, & quelques bouquets que l'on alla acheter à la halle.

Une

Une députation de la garde nationale lui compoſa une garde d'honneur. Il y eut parmi elle un mouvement pour aller, ſous les auſpices de leur ancien général, attaquer les Jacobins, murer le lieu de leurs ſéances, & les anéantir d'un ſeul coup. La jalouſie des ſix commandants de legion qui l'avaient remplacé, fit avorter ce projet. On ſe ſouvient encore qu'à l'une des ſéances des amis de la conſtitution, le bruit ſe repandit que les ſatellites de Lafayette arrivaient pour la diſſoudre à main armée; chacun de ces fiers Romains ſe ſauva alors par les portes, par les fenêtres, & par le jardin. Leur vanité lui pardonna moins cette terreur panique qui les couvrit de ridicule, que les coups de fuſil qu'il leur avait envoyés au Champ de Mars.

Cependant il fallait tirer parti de ce voyage du général, & il n'y avait pas un moment à perdre. Le parti conſtitutionnel qui l'avait mandé, répréſenta au miniſtère que l'époque redoutable du 14 Juillet approchait; qu'il fallait la prévenir, & déterminer enfin S. M. à uſer de ſes droits, la conſtitution a la main. Pour y parvenir il devait être propoſé au roi de ſortir de Paris avec toute ſa famille, non pas ſécrétement; mais en prévenant l'aſſemblée qu'il irait s'etablir à Compiégne; que ſes relations avec elle n'en ſeraient pas moins ſuivies puis qu'il ne faiſait qu'uſer du droit qu'il tenait de l'acte conſtitutionel de pouvoir reſider à vingt lieues

lieues du corps législatif. Cette lettre eut été remise au président de l'assemblée nationale à l'instant même ou le roi eut effectué son départ, & si elle y eut fait mettre opposition, alors elle legitimait l'insurrection des armées contre le peuple de Paris. On consulta à cet egard les gentilshommes qui fréquentaient alors le château, on leur demanda d'endosser l'habit de la garde nationale, afin d'en bonifier l'esprit, & d'être moins suspects. Une vingtaine d'entr'eux y consentit, le reste fut inébranlable. On prépara une revue générale de la sixième legion qui passait pour la plus royaliste; on choisit un dimanche; le rendez-vous fut donné aux Champs Elysées; le tems était beau; 3000 jeunes gens ardens & devoués, animés par la vue de leur roi, & de leur ancien général y auraient renouvellé leur serment de fidélité au roi & à la loi, sur le champ on leur faisait part des griefs de sa majesté contre les Jacobins, & de son projet de départ immédiat. L'élite de cette brillante jeunesse, & des gardes Suisses eut alors composé l'escorte du roi, & M. de Lafayette l'eut encore trainé une fois à sa suite. Petion en fut instruit par ce même Collenot d'Angremont qui a été éxécuté après la journée du 10 Août; il s'opposa à cette revue projettée, & priva par là sa majesté du merite de refuser lui-même le plan en question qui devait lui être presenté au moment de la revue, & dans l'enthousiasme de sa présence.

Telles

Telles étaient pourtant les manœuvres des conſtitutionels ; ils prouvaient par là qu'il y avait encore quelque choſe de plus mauvais que leur conſtitution ; c'était leur conduite.

M. de Lafayette parti au milieu de cette fluctuation, chargé de maudiſſons & de menaces, s'était bien convaincu que ſi ſa faction avait une certaine force dans l'aſſemblée nationale, elle n'en avait aucune dans Paris ; tous ſes amis lui conſeillérent de quitter promptement cette ville ou ſa ſûreté devenait à chaque moment plus problématique. La commune de Paris accoutumée a commander au corps legiſlatif lui-même s'agitait contre ſon ancien favori, & renverſait déjà ſon buſte. Lafayette après avoir donné cette dernière preuve de ſon impuiſſance, alla rejoindre ſes conſtitutionnels du nord & continua de correſpondre avec ceux de Paris.

Le mois de Juillet tout entier fut employé enne gociations, en correſpondances, en courſes de toute eſpèce pour determiner le roi a ſortir enfin de Paris. Miniſtres anciens & preſens, conſtituans paſſés, conſtitutionnels actuels, generaux vieux & jeunes, c'était à qui s'emparerait de la perſonne du roi, comme ôtage de la conſtitution. Il reſiſta à tout. Il prefera continuer a vivre de ſacrifices, & a devenir l'ôtage de la republique plutôt que de faire une demarche qui l'eut placé ſur l'échaffaud, ſi elle

eut manqué, & qui ne l'aurait pas remis ſur le thrône ſi elle eut réuſſi.

Le voyage avorté de Lafayette prouvait bien aux conſtitutionnels que leur pouvoir dans Paris était nul. Ils eſſayèrent alors du Général Luckner. Le vieux Barbon ſtilé par M. Matthieu de Montmorency, ſon aide-de-camp, faiſant fonctions de ſecretaire, arriva ſubitement à Paris le jour de la fedération. L'intrigue à laquelle on l'aſſociait était trop forte pour lui ; il ne put digérer une idée, une expreſſion, ni même un ſeul dîner. Il denonça Lafayette, il denonça ſon ſecretaire, il etourdiſſait les uns, il empoiſonnait les autres, il dégouta tout le monde, & il repartit après avoir tout gâté. M. M. de Narbonne, de Beaumetz, & *toute l'aſſemblée nationale de la rue du bac*, n'eurent plus d'eſpoir que dans Lafayette. Le voyage de Compiégne fut plus vivement que jamais à l'ordre du jour. On calculait que deux relais ſuffiſaient pour s'y rendre, que Lafayette conſentait a y envoyer auprès du roi un corps conſidérable de ſes meilleures troupes, & de ſon artillerie à cheval commandées par un officier général qui partage aujourd'hui ſa priſon. Lafayette offrait même de faire un ſecond voyage à Paris ſous le prétexte de régler les opérations militaires ; tout était en mouvement, tout était employé pour avoir le conſentement du roi qui refuſa conſtamment, & quel était

était le but de tant de fauſſes demarches qui étaient le ſecret de la comédie, c'était de rapeller l'aſſemblée conſtituante, & de replacer encore le roi entre M. Philippe d'Orléans, & M. l'Abbé Sièyés; entre le comité de reviſion & M. Alexandre Lameth, faire revenir M. Necker, & continuer la guerre aux prêtres & aux émigrés! *Stupete gentes*!*

La reine à qui s'adreſſaient les mémoires que les différens partis mettaient ſous les yeux du roi les lui remettait, en cauſait avec lui, mais s'était impoſé la loi de n'influer en rien ſur ſa déciſion. Une ſi grande reſponſabilité l'atteignait immediatement qu'elle ne devait pas même laiſſer pénétrer

* Quelques uns d'eux aſſurent qu'ils voulaient faire remonter le roi ſur ſon trône en repaſſant par la conſtitution; mais ils ne font par là que prouver leur ignorance en tactique politique. Les revolutionnaires ne marchent jamais ſur une ligne droite: une revolution n'eſt point une échelle que l'on puiſſe deſcendre & remonter; c'eſt un cercle vicieux qu'il faut parcourir en entier quand on veut revenir au point d'ou l'on eſt parti. Le roi en refuſant d'écouter leur plan, ſentait qu'ils ne voulaient le faire ſortir d'une fauſſe poſition que pour le replacer dans une autre. Il prévoyait l'inſtant fatal de ſa chûte, il ſe reſignait, & s'abandonnant aveuglement à ſa deſtinée, il eut le courage d'affronter ſa dechéance; il voulut terminer ſa royauté conſtitutionelle, ſans enfreindre les ſermens qu'il avait faits de bonne foi. Il faiſait à ſes devoirs le ſacrifice de ſes opinions, car tout autre à ſa place fut allé au devant de la dechéance, & pour quiconque appréciait ſes inquiétudes, la nuit de la république paraiſſait préférable pour lui aux brouillards de la conſtitution.

ſes ſentimens ; elle fut toujours de l'avis du roi toutes les fois qu'il s'eſt agi du ſalut du monarque & de ſes enfans. Cependant tous les échos des Jacobins ne ceſſaient de l'accuſer depuis la guerre avec l'Autriche. On ne parlait que d'un comité Autrichien qui faiſait paſſer tous nos plans de campagne aux généraux ennemis. A les entendre, la reine était à la tête de ce comité, M. M. Bertrand & Montmorin en étaient les agens principaux, les Lameth & les Duport en étaient les plumitifs, des gardes du corps en étaient les poſtillons, & le bureau ſe tenait chez Madame la Princeſſe de Lamballe. M. Bertrand dans un mouvement d'indignation contre l'auteur de ces calomnies daigna deſcendre dans l'arêne, & y attaquer Carra, Merlin, Chabot, & Baſire. Le pouvoir judiciaire fut violé, l'aſſemblée defendit ſes enfans perdus, contre le juge de paix qui fut decreté. Le lendemain M. de Briſſac le fut auſſi. M. de la Porte fut traduit à la barre dans le même tems pour avoir imprudemment fait bruler à cette époque des libelles ſcandaleux que l'on prit pour les archives de ce comité Antrichien. M. M. de Montmorin, & Madame de Lamballe, qui étaient ignorés depuis long tems, reparurent ſur la ſcène & comparurent en juſtice ; & ſi l'on reflechit que tous ces infortunés furent maſſacrés peu de mois après, il eſt impoſſible de ne pas déplorer

un

un abus de courage dont les ſuites furent ſi funeſtes.*

Le 14 Juillet, jour de la fédération, fut un jour de triomphe pour la famille royale. Le ſouvenir du 20 Juin était encore recent. Les cris de *vive le roi*, étouffèrent long tems ceux de *vive Petion*. 3000 hommes de gardes nationales ſûres, 300 hommes de gendarmerie à cheval, 600 Suiſſes, qui formaient ce jour là l'eſcorte de la famille royale, auraient affronté la mort pour ſortir le roi de Paris, ſi ſa majeſté eut voulu accéder à la propoſition qui lui en fut faite alors, mais ſa reſolution était priſe de ſe refuſer à tout mouvement qui aurait pu compromettre la tranquillité publique.

Un troiſieme parti voyant que le roi rejettait toute eſpèce de plan qui l'eut mis dans une dependance quelconque, penſa qu'il conſentirait bien plus volontiers à chercher un azile en Normandie. Cette

* On a accuſé pluſieurs perſonnes du château d'être les intermediaires entre le parti conſtitutionnel & le roi pour la communication des projets en queſtion. Ces reproches ſont tombés principalement ſur Mad. la Ducheſſe de Luynes, belle mère de M. Matthieu de Montmorency, & dame du Palais de la reine. Comme cette dame avait été très coupable de democratie au commencement de la révolution, on ne crut pas toucher à ſa reputation en la rendant Feuillante après deux ans d'épreuves & de malheurs. Cependant il eſt aſſez difficile de prouver qu'elle ait été agent dans toutes ces intrigues conſtitutionnelles.

province

province a été de tout tems devouée à ſes rois, elle en donne encore la preuve chaque jour dans un moment où il eſt ſi dangereux de montrer le moindre royaliſme. Tous ſes habitans cultivateurs ou manufacturiers ont beſoin de repos, & de protection, & non des orages toujours renaiſſans d'une republique. Rouen eſt peut-être, la ſeule ville commerçante que l'inſubordination démagogique ait épargné. On y avait placé depuis long tems M. le Duc de Liancourt avec des troupes ſûres; le regiment Suiſſe de Salis Samade en faiſait partie. Lorſque le regiment des gardes Suiſſes fut obligé de ſe diviſer, le premier detachement qui partit ſe porta ſur la Normandie. Le membres des departemens de cette province étaient excellens & loyaux. Depuis quelques tems on avait fait venir du Havre & de Paris à Rouen, un ſupplement de canons; on y avait fait louer pour 18,000 liv. par an la maiſon qu'occupait M. Kanning, gentilhomme Anglais. Le haut prix d'un pareil loyer avait donné à croire qu'elle était deſtinée pour quelque perſonne d'une haute conſidération, & l'on ne ſe trompait pas. Le commandant de la province que j'ai déjà nommé, avait fait prêter aux troupes le ſerment de fidelité à la loi & au roi. Il avoit même été juſqu'à leur inſinuer dans ſa harangue que l'aſſemblée était égarée. Toute la Normandie en un mot, attendait la famille royale. Le 5 Août le plan de depart fut préſenté au roi. Il conſiſtait à le faire

ſortir

ſortir des Thuilleries le matin avec ſa famille, accompagné de 15 à 1800 gardes nationaux dont on était aſſuré & de ſa garde Suiſſe ordinaire. Arrivé à l'Etoile, au haut des Champs Elyſées, il y aurait trouvé le reſte des gardes Suiſſes, près de 300 hommes de cavalerie de ſa dernière garde conſtitutionnelle, & 1500 gentilshommes qui s'y ſeraient joints. Cette réunion aurait formé une petite armée de 3300 hommes qui l'auraient eſcorté juſqu'à Pontoiſe. On y eut été rendu en cinq heures. Arrivés à Pontoiſe, on devait y trouver des vivres & de l'argent, on y aurait été joint encore par les troupes de la diviſion. Les ponts auraient été coupés derrière lui & dans cette poſition, appuyé également du departement de la Somme, & de celui de Seine & Oiſe, le roi choiſiſſait alors entre Amiens & Rouen, entre MM. Lafayette & Duport, & MM. de Liancourt & Chapelier. Il refuſa encore, & il ſuivit en cela une double impulſion qui fait honneur à ſon cœur ainſi qu'à ſon eſprit.

En effet quelque plan qu'il adoptât, il commençait la guerre civile, & cette ſeule idée le faiſait fremir. Son cœur ſenſible ne pouvait ſe prêter à l'image de l'effuſion du ſang français. De plus il jugeait avec beaucoup de raiſon, que par là ne deplaçant pas bruſquement & complétement la puiſſance des Jacobins, il ſe bornait a ſe mettre à la tête du parti le plus faible, & le moins nombreux.

tête

Il laiſſait ſes ennemis maitres de tous les reſſorts du gouvernement. Opinion corrompue, armée, flotte, tréſor, tout était à eux ; ils reſtaient maitres du champ de bataille ſans avoir combattu ; c'était un centre qui aurait attiré tout, car la confiance du peuple ſe porte toujours là ou il apperçoit le plus de moyens de puiſſance. Ainſi le roi étranger à toutes les factions refuſa tous les plans qui lui furent offerts. J'en ai omis quelques uns par ce qu'ils furent propoſés ſans éclat, & refuſés comme les autres. Je paſſe aux grands évenemens.

Préliminaires de la Journée du 10.

CEPENDANT le moment de la criſe approchait. Les préparatifs d'attaque ſe faiſaient de tous côtés, ainſi que je l'ai developpé au chapitre premier, on fut ſurpris par l'inſurrection au milieu de toutes ces indéciſions, les miniſtres parlementaient encore le 9 avec les premiers membres des principaux comités.* On voulait concerter avec eux les moyens de ſauver la conſtitution & le roi. Vaine eſperance ! les fauxbourgs étaient prêts dès le 8, & telle était déjà la frayeur le Jeudy 9, jour de cour ordinaire, que les dames du palais n'osèrent pas

M. Delacuée avait promis à M. Lajard un decret qui fixant l'organiſation des volontaires de la garde nationale, leur permettrait de ſe rallier ſur tous les poſtes attaqués en ſe mettant ſous les ordres de l'officier du poſte. Petion s'y oppoſa, & chaque bataillon reſta circonſcrit dans ſon territoire.

venir au château dans la crainte d'être insultées. Lady Sutherland, ambassadrice d'Angleterre, & une autre femme, furent les seules qui ce jour là parurent au jeu de la reine.

M. Petion vint annoncer à l'assemblée que le tocsin devait sonner à minuit, & qu'il craignait d'avoir des moyens insuffisans pour arrêter le mouvement populaire dont il avait connaissance, on passa à l'ordre du jour.

Le procureur syndic du departement & le maire de Paris, en faisant cet aveu à l'assemblée, autorisaient suffisament les craintes du roi & de ceux qui lui restaient fidèles. Le departement requit le 8, M. Mandat de faire augmenter la force qui devait environner le roi; & M. Petion y joignit l'ordre positif & écrit *de repousser la force par la force.*

Ce magistrat était venu au château tous les jours précédens. Venait-il en assurer l'attaque? venait-il en preparer la défense? La question n'en est plus une, lorsqu'on pense à la haîne qu'il avait manifesté contre le roi, au desir qu'il avait de se venger de sa personne, en l'humiliant au point de lui être utile, & surtout à la petition de dechéance dont il s'était rendu l'organe quelques jours auparavant.*

* Sur 48 sections au nom desquelles il avait parlé, déjà 22 l'avaient desavoué. Voyez le chapitre 1er.

Quelques

Quelques perſonnes ſe flattaient encore que cette inſurrection ſe bornerait comme le 20 Juin à une petition armée. Cependant on ne douta plus du projet d'attaque a force ouverte, lorſqu'a onze heures dans la nuit du 9 au 10, un témoin, ſorti de la cazerne des Marſeillais aux Cordeliers, vint annoncer que le préſident avait declaré à ſes camarades *de ne pas s'attendre à n'avoir a faire qu'une ſimple promenade civique.*

Le Jeudi 9, M. Mandat ordonna à 16 bataillons choiſis dans la garde nationale de ſe tenir prêts a marcher, & dès 6 heures du ſoir, tous les poſtes du château étaient triplés. Le régiment des gardes Suiſſes en entier au nombre de 950 hommes,* était arrivé au château depuis deux jours. Il était ſous les ordres de M. Maillardor, lieutenant-colonel commandant en l'abſence de M. d'Affry, malade; & de MM. Bachmann & de Zimmermann, majors. On lui avait préparé des logements au château, à l'hôtel de Brionne, & dans les écuries neuves que l'on avait bâti cour de Marſan pour la garde à cheval. A onze heures du ſoir le regiment en entier était ſous les armes. A onze heures & demi, ils allèrent prendre leur poſtes reſpectifs;†

* Quelques uns diſent ſeulement 730 hommes.

† A onze heures moins un quart, un Marſeillais en chemiſe & le ſabre nud inſulta le ſentinelle Suiſſe de la cour Marſan, & lui dit: *Malheureux, voila la derniere garde que tu monteras, nous allons t'exterminer.* En ce moment on cria, aux armes.

on les avait placés ſurtout aux pied des eſcaliers.

Un detachement de trente gardes nationales était avec les Suiſſes dans leur cour.

Ce même ſoir M. Mandat commandant général de la garde nationale fit paſſer à M. le Baron, d'Erlach capitaine, l'ordre par écrit de renforcer les poſtes, & de repouſſer la force par la force. Cet ordre ſigné de lui n'était que l'ampliation de celui qu'il tenait de M. Petion dont je donnerai la teneur éxacte.

Le commandement de la dixſeptième diviſion dans laquelle eſt l'arrondiſſement de Paris ſe trouvait par la démiſſion de M. de Wittinckoff, lieutenant-général, devolu à M. de Boiſſieu, marechal de camp, employé avec ſuccès en Provence l'année précedente. Il avait ſous ſes ordres M. Jacques Menou député conſtituant, auſſi lui marechal de camp, & M. de Laleu, adjudant général. Ces officiers étaient ſans autorité ſur la garde nationale. Ils ne commandaient pas aux Suiſſes. Ils n'avaient donc ſous leurs ordres directs & immédiats que la gendarmerie à pied & à cheval.

La gendarmerie à pied de Paris *intra muros*, était conſignée dans ſes quartiers, ſauf les poſtes accoutumés.

accoutumés. On avait placé à l'hotel de Toulouſe une reſerve de 150 hommes à l'effet de protéger au beſoin la caiſſe de l'extraordinaire, la tréſorerie, & la caiſſe d'eſcompte.

La gendarmerie à pied de Paris *extra muros* ne conſiſtait qu'en 30 hommes, que l'on avait poſtés au petit eſcalier du roi, cour des Princes.

La gendarmerie à cheval commandée par M M. de Rhuliéres & de Verdiére était au nombre de 600 hommes rangée en bataille dès onze heures du ſoir ſur la grande place du Louvre.

Enfin un grand nombre de gentilhommes & de jeunes gens royaliſtes avait reſolu de voler au ſecours du roi dans cette nuit fatale. Les uns avaient projetté de le defendre dans l'intérieur même du château ; d'autres devaient faire des patrouilles extérieures. Le Pont Royal & les Champs Elyſées étaient les rendez-vous de cette réunion loyale, mais mal combinée.

A 11 heures une partie des officiers de la garde à cheval & à pied etaient chez les officiers généraux qui la commandaient avant le licenciement. Ils allérent tous, ſucceſſivement dans *l'œil de bœuf* ; ils y trouvérent d'autres gentilshommes armés comme eux de piſtolets & d'épées. Leur réunion

réunion monta au nombre de 200, qui paſſérent la nuit, épars dans les appartements.

Pluſieurs ſerviteurs du roi, fourniſſeurs de la cour, attachés par ſervice, par inclination ou par devoir à la perſonne du roi, voyant ſes jours menacés, s'étaient auſſi rendus au château avec des armes, & s'étaient répartis en différens lieux pour la défenſe commune.

Les ordres de M. de Boiſſieu à la gendarmie à cheval, étaient de laiſſer paſſer ſur le quay la colonne des factieux, de faire enſuite un à droite, & un à gauche, de leur crier par derrière qu'ils étaient coupés, de leur faire regagner de force le fauxbourg, & pour le faire ſans tirer, l'ordre portait de laiſſer les guichets du Louvre libres.

On avait joint à cette diſpoſition l'ordre au bataillon de St. Roch, qui était dans les cours du Palais Royal, de venir ſur le château au premier ſignal par la rue de Rohan, en battant la charge pour engager le peuple à fuir par les guichets. Les bataillons de la Place Vendôme devaient venir également par la rue St. Honoré, & le petit carrouſel pour chaſſer la colonne du côté des mêmes guichets. Une autre portion de cavalerie & deux pièces de canon fermaient le quay des Thuilleries.

Telles étaient les diſpoſitions priſes ſeulement pour la conſervation des jours de la famille royale, & ce ſimple expoſé ſuffit déjà pour faire apprécier toutes les inculpations de complot.

Après le ſouper du roi, leurs majeſtés & la famille royale reſtérent dans la pièce appellée le Cabinet du Conſeil. Les miniſtres, & les gentilshommes qui avaient leurs entrées y paſſérent la nuit.

L'heure fatale ſonne, le Tocſin ſe fait entendre, la générale bat ; 300 factieux font aſſembler des ſimulacres de ſections *, la commune eſt inveſtie, la municipalité chaſſée, l'aſſemblée nationale attend de la populace les ordres qu'elle lui a ſuggérés ; la conſtitution n'eſt plus, & le château va être attaqué.....

* Tous les citoyens étaient à leurs bataillons. A la ſection des Lombards il ne ſe trouva que 8 individus pour nommer 5 commiſſaires. Au total, il y a eu 192 delegués nommés par 400 revoltés & voila le vœu du peuple !

APPENDIX au No. II.

DU

DERNIER TABLEAU DE PARIS.

A

MONSIEUR PELTIER,

Auteur du Tableau de la Revolution du 10 Aouſt.

Londres ce 15. 8bre, 1792.

J'AI l'honneur, Monſieur, de vous adreſſer la réponſe d'un ami de M. de Lafayette à l'écrit calomnieux de M. de Rivarol, à ce pamphlet que vous improuvez *& que ſans doute vous n'avez inſeré dans votre journal que comme piece au procès qui, pendant entre Paris & Coblentz doit, ſelon vous, être jugé à Bruxelles.* J'attens de votre impartialité que vous voudrez bien faire paraitre cette réponſe comme une *nouvelle piece* en depôt dans votre prochain numero. Je me flatte même d'y trouver cette lettre par laquelle je prie les juges du *procés* dont vous vous êtes etabli le rapporteur, de faire ſentir à M. de Rivarol, que l'epithéte de traître dont il qualifie ſi gratuitement les compagnons de M. de Lafayette, ne peut convenir à des hommes que leur loyauté ſeule a fait partir quand ils ont cru ne pouvoir plus reſter ſans honte. Fidèles à leur ſerment, ils ont mieux aimé tout abandonner tout ſacrifier, s'expoſer à tout, que de ſe ſoumettre à des ordres où l'on voyait, non pas l'expreſſion d'un vœu national, mais uniquement la volonté des auteurs du maſſacre du 10 Aouſt,

Aouſt, de ces monſtres qui, maitres alors de l'aſſemblée & du roi, le ſont devenus depuis de la France entiere.

Les pretendus projets criminels de Louis XVI. fuſſent-ils demontrés, la decouverte des preuves qu'on dit avoir acquiſes n'en ſerait pas moins poſtérieure à l'attaque du chateau ? & l'honneur ainſi qu'un decret formel n'en feſaient pas moins, aux troupes qui occupaient ce poſte un devoir ſacré de repouſſer cette attaque. Et cependant d'après le langage actuellement adopté dans toute la France, les fidèles Suiſſes maſſacrés aux Thuilleries etaient des ſcélérats ; les lâches qui les ont abandonnés pour ſe joindre aux agreſſeurs ſont de braves patriotes ; & ceux d'entre les bourreaux qui ont peri ſont les ſeules victimes de cette horrible journée.

M. de Lafayette & ſes compagnons n'ont pu, ni adopter cette opinion, ni parler ce langage ; placés entre ce qu'ils regardaient comme un deſhonneur & la certitude d'un avenir ſur lequel jamais ils ne ſe ſont ni flattés ni etourdis, ils n'ont pas heſité. Mais en partant, ils laiſſaient l'armée dans une poſition tellement forte que le general Clairfait averti par le Sieur d'Arnoncourt commandant de Rochefort, s'avança juſque ſur les hauteurs de Stenay, mais n'oſa point l'attaquer.

Les compagnons de M. de Lafayette, loin d'emporter la caiſſe de l'armée, comme on a eu la baſſeſſe de les en accuſer, ont laiſſé dans cette caiſſe au moins douze cent mille livres en numeraire, et à peu prés autant en aſſignats. Quelques uns même, & je ſuis de ce nombre, ont laiſſé de quoi rembourſer l'avance qu'on leur avait faite de 900 liv. pour un equipage qui leur en avait couté 10,000.

Cependant

Cependant plusieurs avaient à peine de quoi subsister pendant un an, & n'ont aucun secours à attendre de qui que ce soit. Je ne rougis point de dire que je suis encore de ce nombre, & cela ne m'a point empêché d'envoyer à Longwy 4,800 liv. qui m'y avaient été avancées par MM. Voyard & Guillemard.

Les compagnons de M. de Lafayette n'ont pas même voulu emmener une seule de leurs ordonnances. Ils n'ont pris avec eux aucun dessein, aucun memoire. Ils les ont tous laissés soigneusement etiquettés sur leurs tables. Ce n'est point ce qu'on avait dit aux officiers Autrichiens, qui dans la recherche qu'ils ont faite à Nivelle des papiers & de l'argent de ces malheureux prisonniers, n'ont pu trouver que la preuve de l'infamie de leurs calomniateurs.

Peu de gens sont dignes d'apprecier ces pretendus traîtres dont la conduite toujours pure, toujours genereuse, fut longtems une enigme pour l'envie & la haine. Elles croyaient ne pouvoir l'expliquer qu'en nous accusant d'une vile & coupable ambition ; les faits ont parlé, notre conduite a été vue ainsi que celle de nos detracteurs, & l'on a jugé de quel coté etaient les ambitieux.

ALEXANDRE D'ARBLAY.

Ci-devant 1^r^ adjudant general de l'armée aux ordres de M. de Lafayette.

M. Peltier à M. D'Arblay.

JE publierai volontiers, Monsieur, le memoire que vous m'envoyez sur M. de Lafayette en réponse à l'écrit de M. de Rivarol sur ce général : l'impartialité est le devoir de tout homme qui écrit sur une terre libre, hors du foyer des factions & des passions.

Je pense que l'auteur de cette réponse l'eut annobli en evitant les personnalités. L'on juge les chefs de parti par leurs actions, mais les ecrivains ne s'apprécient que par leurs ouvrages.

Je pense encore que les amis de M. de Lafayette trouveront peut-être les moyens de l'excuser avec quelque justice en prônant ses sentimens & ses vues ; mais l'homme d'etat ne peut juger en lui que les talens, la conduite, les erreurs & les succés.

S'il fallait prendre en effet les intentions pour la mesure de nos jugemens, que repondre aux plaintes que pourraient faire les amis des gentilshommes si maltraités le 28 Fevrier par les ordres du général ? que répondre aux amis du roi qui se rappellent encore les horreurs de Juillet & Aoust, 1791 ? Le sort de M de Lafayette empriſonné après ses revers, n'est-il pas précisement le même que celui de Louis XVI, detenu après le voyage de Varennes, & n'etait-il pas aussi facile alors de justifier le roi par ses intentions aux yeux de M. de Lafayette, qu'il l'est aujourd'hui aux amis de ce dernier de le justifier de la même manière aux yeux de l'Europe ?

Et

Et si quelqu'un poussant plus loin la sévérité, comparait M. de Lafayette à un homme adroit qui après avoir derobé la propriété d'un honnête homme, eut consenti cependant à lui en renvoyer une portion suffisante pour ne pas perir de faim, & qui denoncerait ensuite au grand juge le brigand qui, enhardi par l'impunité, aurait arraché avec violence cette même portion laissée par commisération, encore une fois, que pourrait-on alléguer pour l'un, que l'on ne put invoquer pour l'autre, & quelle différence le grand juge pourrait-il établir dans sa sentence?

J'examinerai ailleurs s'il etait politique ou non d'emprisonner M. de Lafayette, mais je crois que les nombreux ennemis & amis qu'il a dans ce pays & en France rendront tous, quoiqu'il en soit, justice au sentiment qui a dirigé votre plume. Je me joins d'avance à eux,

PELTIER.

Sur le Pamphlet de M. de Rivarol contre M. de Lafayette, inſeré dans le premier Numero de l'Ouvrage de M. Peltier.

UN ouvrage Français a été annoncé dans Londres avec éclat; on y a ſouſcrit avec avidité. Son auteur avait promis *le récit de la révolution du* 10 *Aout*; & l'une des premières pièces que l'on y a trouvées, eſt une diatribe contre M. de Lafayette qui s'eſt ſacrifié volontairement, d'abord pour prévenir, & enſuite pour renverſer *la révolution du* 10 *Aout*.

On ſe demande quel eſt l'homme qui a pu mettre au jour à Bruxelles un tel écrit dans une telle circonſtance?

Certes, ce n'eſt pas un homme de bien; l'homme de bien n'eſt pas celui qui corrompt, ſupprime, ou invente des faits.

Ce n'eſt pas l'ami de Louis XVI.; l'ami de Louis XVI. en meſurant l'abyme d'infortunes dans lequel eſt plongé ce malheureux roi, ne ſonge qu'a le plaindre & a le ſervir; ne veut & ne fait la guerre qu'à ceux qui le detiennent & le menacent; oublie M. de Lafayette, ou s'il s'en ſouvient, lui ſait gré de ſes derniers efforts, pardonne du moins à ſes anciennes fautes, en ſongeant qu'il n'eſt à Veſel que pour avoir voulu empêcher que Louis XVI. ne fut *au Temple*.

Ce n'eſt pas l'ami de la liberté ni celui de la royauté. L'ami de la liberté n'appellerait pas toutes les foudres du deſpotiſme ſur la tête de M. de Lafayette. L'Ami de la royauté ſe garderait bien de provoquer ces *crimes d'état* que les peuples

ples plus éclairés ne veulent plus souffrir, & que les souverains plus justes ont été les premiers a abjurer. Sujet, je m'indigne ; roi, je ferais punir l'homme que je verrais dégrader ainsi mes augustes fonctions, & tout à la fois ébranler & souiller mon trône, en etablissant que la servitude doit le fonder, & la tyrannie s'y asseoir ! Certes on peut maudire la St. Barthélemi des municipaux, sans regretter la St. Barthelemi de Charles IX. ; & la malheureuse humanité n'est pas réduite à choisir entre les commissions de Louis XI. & les commissions de Robespierre, entre le chancelier Jefferies & le chancelier Danton!

Enfin ce n'est point l'ami de l'humanité ; quand la France est inondée de sang & de larmes, quand des millions d'hommes redemandent à la faction triomphante un père, un frère, un enfant, un ami barbarement massacrés ; quand quinze mille victimes ont été entassées dans la seule capitale par les monstres que M. de Lafayette voulait enchainer, & qui ont voulu l'égorger, ce n'est pas lui que l'ami de l'humanité songe a haïr & a poursuivre. L'ami de l'humanité le regrette, il se rappelle la sureté, les propriétés, le commerce, la tranquillité des habitans de Paris constamment préservés par M. de Lafayette, n'ayant reçu qu'une ou deux atteintes pendant les deux années de son commandement, & en recevant chaque semaine, chaque jour, chaque heure, depuis que ses ennemis triomphent. L'ami de l'humanité voit M. de Lafayette se dévouant à mille morts pour empêcher l'assassinat d'un citoyen, se précipitant seul au milieu d'un peuple furieux, rompant le funeste cordon qui déjà suspendait une malheureuse victime, saisissant l'assassin le livrant à la justice, maitrisant la multitude, glaçant les uns de crainte, entrainant les autres d'admiration, & faisant avorter mille crimes dans un seul.

Quel

Quel eſt-il donc ce fougueux déclamateur, dans lequel on ne peut reconnaitre ni un homme de bien, ni l'ami de l'infortuné Louis XVI. ni celui de la liberté, ni celui de la royauté, ni même l'ami de l'humanité? Voici ce qu'il eſt.

Un homme dont le cœur déſhonore l'eſprit; qui ſera dans le parti auquel il vient de s'abandonner ce que Mirabeau était dans le ſien; mobile, auſſi prompt a ſaiſir le bien, qu'a faire le mal, a contredire ſes écrits par ſes diſcours, & ſes principes par ſes actions. Un journaliſte leger dans ſes jugemens, téméraire dans ſes aſſertions, inconſéquent dans ſes reſultats, qui a noirci les intentions de ceux la même dont il derobait les opinions; audacieux à forger des calomnies, & tremblant devant l'homme qu'il avait calomnié—un écrivain qui après avoir profeſſé la meilleure doctrine, n'a pas voulu qu'on put dire qu'il jugeait mieux les choſes que les perſonnes, & s'eſt precipité dans de tels écarts qu'il a laiſſé incertain ſi le parti vainqueurs l'était attiré, ou s'il était de nombre de ces profonds politiques dont le premier vœu a été que *tout allât au pis*, & qui n'ont pu remplir encore que celui là—un de ces *amis du roi* qui, quand Lafayette & Petion ont été en concurrence, il y a un an, pour la mairie de Paris, ont dirigé les ſuffrages ſur le *vertueux Petion*, c'eſt-à dire, ſont les premiers coupables des journées du 10 Août & du 2 7bre, car on eſt bien ſûr que M. de Lafayette, ou n'eut pas laiſſé eclore ces journées, ou les eut terminées comme celle du champ de Mars—un de ces conſeillers qui ſe vantent d'avoir environné Louis XVI. de miniſtres Jacobins; trafiquant avec eux de ſa plume, des places & des conſciences, fidele agent de Dumourier tout le tems qu'il n'a fallu qu'intriguer, & l'abandonnant dès que ce brave fripon a eu tout à la fois a intriguer & a ſe battre—qui maintenant, dit-on, vend au parti oppoſé tout ce qu'il vendait à Dumourier, & ſera rangé parmi les fléaux dont la fatalité afflige ce parti infortuné.

Sans doute, tout ce qu'il y a de noble, de vertueux, de réellement intereſſant parmi les emigrés dedaignera les fureurs compaſſées de ce froid incendiaire. Mais il ira chercher dans la multitude ceux qui ont moins de pertes à reparer que d'eſperances à concevoir, & moins de principes à établir que de paſſions à ſatisfaire. Il les flattera, les agitera tour à tour. Et qui ſait dans quelles fautes il pourrait les entraîner? Qu'importe qu'un jour il faſſe un traité ſur la moderation, quand le lendemain il dicte des actes de ferocité? Où peut tendre la derniere ligne de ſon libelle, cette impudente provocation du meurtre de M. de Lafayette, cette indignation de ce qu'il n'eſt pas encore commis? Avait-il attendu davantage de cet attrouppement formé par l'imprudence & diſſipé par la ſageſſe, lorſque ce général & ſes compagnons ont ſejourné à Luxembourg? Fallait-il pour le ſatisfaire que les bords du Rhin offriſſent le même ſpectacle que les rives de la Seine, des priſons forcées & des victimes ſacrifiées? Non, il n'en ſera pas ainſi. Il reſtera dans le monde un aſyle pour la loyauté françaiſe; il y aura un terme où l'honneur arrêtera toujours ceux même que pourrait egarer le reſſentiment: non, ce parti ſi perſecuté ne perdra pas ſon plus grand appui, l'innocence unie au malheur.

Et ſur quoi ſe fonde-t-il donc pour prononcer contre M. de Lafayette cette *interdiction du feu, & de l'eau*, pour le mettre hors de la loi, & pour ſolliciter tout ce qui eſt hors de France de l'aſſaſſiner, comme M. Merlin & Robeſpierre, en ſollicitaient tout ce qui eſt en France?

Il oſe lui imputer *les meurtres de Foulon & de Berthier*, & dans l'indignation de les avoir vu commettre, dans le déſeſpoir de n'avoir pu les empêcher. M. de Lafayette s'était demis de ſon commandement! *La St. Barthélemi des propriétés*

tés dans la nuit du 4 Août; & M. de Lafayette n'était pas même à cette ſéance! *La marche du 5 Octobre*; & le plus ardent ennemi de la révolution Françaiſe, M. Burke, n'a pu voir à cette époque dans M. de Lafayette " qu'un commandant traîné la corde au col par ſon armée révoltée!" *Les forfaits du 6*; & l'on eſt obligé d'avouer que le 6, M. de Lafayette a ſauvé les jours du roi & de la reine! *Le maſſacre des gardes du corps*; & il en a arraché dix des mains des aſſaſſins! *L'aſſaſſinat de Favras*; & la veille du jugement, il avait fait dire aux juges tremblans, qu'ils n'écoutaſſent que leur conſcience, & qu'il répondait de leur ſureté! Enfin *de la cruauté, de la barbarie, une froide atrocité*; & il n'éxiſte pas, je ne dirai point un ami, une connaiſſance, mais un ennemi généreux de M. de Lafayette, qui ne ſache que l'humanité eſt un des principaux traits de ſon caractère! Il en eſt bien peu parmi ces ennemis qui ne lui aient du la vie..... Ils peuvent aujourd'hui maudire ſon appui, mais tous l'ont éprouvé, & beaucoup l'ont recherché, & c'eſt-là préciſément l'article ſous lequel M. de Lafayette, non ſeulement eſt intact, mais a mérité conſtamment de la choſe publique. Encore une fois que l'on compare ce qu'a été Paris pendant qu'il a commandé la garde nationale, & ce qu'il eſt devenu depuis qu'elle a eu d'autres chefs.

Mais ce qu'on refuſerait de croire, ſi le livre n'etait entre mains de tout le monde, l'auteur prétend parcourir *toute la vie politique* de M. de Lafayette, & il en retranche abſolument les deux derniers mois: il ne dit pas un mot ſur tout ce qui a rempli l'intervalle entre le 20 Juin, & le 19 Aouſt; & c'eſt cependant cette époque qui doit fixer l'opinion ſur la moralité de M. de Lafayette. Il eſt conſtant déſormais que M. de Lafayette a eu une vie ſemée de vertus & d'erreurs. Parmi ſes vertus, pluſieurs n'ont pas été appropriées aux

tems

tems & aux lieux ; plusieurs sont de tous les siècles & de tous les pays. Parmi ses erreurs, il en est que l'aveu & le repentir peuvent seuls effacer ; il en est dont il peut s'honorer, parce qu'elles ont pris leur source dans l'exagération d'un principe généreux. Qu'on lui reproche de n'avoir pas toujours bien entendu la liberté & la royauté, d'avoir trop étendu la première & trop restraint la seconde, soit : mais qu'on ne nie plus qu'il a toujours voulu l'une & l'autre, & qu'il n'a jamais voulu ni les crimes ni la république.

Depuis le dix Aoust, de grandes destinées lui ont été promises, s'il voulait se mettre à la tête de cette seconde révolution & devenir le général de la république ; il a rejetté ces offres avec dédain & indignation ; il s'est immolé à ses principes & à ses sermens.

Sa retraite sur une terre ennemie n'a été ni *l'hommage de la peur* qu'il n'a jamais connue ; ni *l'hommage de l'estime* qu'on aurait bien peu justifiée s'il l'avait conçue. Il n'y a eu là d'*hommage* que pour la foi jurée, pour la probité, pour la liberté. M. de Lafayette s'est vu entre de grands dangers a subir avec une bonne conscience, il a choisi les dangers, & c'est lors que la pureté de son ame est ainsi à découvert, lors que le malheur le poursuit, lors qu'un ordre dont l'Europe s'étonne & dont elle s'indignera bientôt, l'a plongé dans un cachot ; c'est alors qu'on vient, sans pitié comme sans intérêt, insulter lâchement à ses peines, lui prêter des torts qu'il n'a point eus, rappeller ceux qu'il a expiés, taire ce qui les a rachetés, & demander sa mort après avoir calomnié sa vie !

C'est trop parler de Rivarol ; parlons à ceux qu'il offense egalement & par ses serviles flatteries & par ses exhortations feroces.

M. de Lafayette paſſager ſur les terres Autrichiennes & ſe rendant en Hollande pour aller en Amerique n'eſt point priſonnier de guerre. Il ne peut pas être priſonnier d'etat. Cependant, arrêté contre les regles de la juſtice, livré contre celles de la bonne foi, incarcéré contre celles de l'humanité, il eſt accablé de rigueurs que la force peut exercer, mais qu' elle ne peut pas juſtifier.

Il eſt bien rare que l'injuſtice ne ſoit pas une maladreſſe. Les miniſtres des puiſſances coaliſées ſauront un jour à quel point le traitement qu'on a fait eſſuyer à M. de Lafayette a influé dans la reſiſtance qu'elles ont eprouvée, dans cette reſiſtance dont les effets ſont devenus incalculables.

Quoiqu'il en ſoit, le caractere généreux du Duc de Brunſwick, ſon eſprit eclairé, ſa gloire (celle qui eſt plus precieuſe encore que la gloire militaire) ſont intereſſés à faire finir cette violation de tous les droits. Le fils du ſage Leopold, le neveu du grand Frederic regretteront peut-être qu'elle ait commencé.

M. de Lafayette a des amis; il en a qui ſeront crus: car longtems & ſouvent ils ont été ſes plus ſevères cenſeurs: ils ont conſtament porté la cauſe royale dans leur cœurs. Ils ont ſuivi M. de Lafayette depuis le 14 7bre, 1791, plus encore depuis la déclaration de guerre, plus que jamais depuis le 20 Juin de cette année. Ils ne veulent pas publier encore tout ce qu'ils ont ſu & vu de ſa conduite, de ſes projets, & de ſes actions. Mais ſi l'injuſtice ſe perpetue; s'il eſt dit que dans cette funeſte révolution, aucun parti ne veut abſolument reſter pur; ſi deux cauſes également ſacrées, mal à propos ſéparées, liées au contraire intimement l'une à l'autre, doivent être alternativement perdues par ceux qui s'en intitulent les défenſeurs,

ſeurs, & ſi apres avoir ſouillé la cauſe de la liberté on veut ſouiller la cauſe de la royauté, alors les amis de M. de Lafayette prendront ſa defenſe, avoueront ſes torts, produiront ſes mérites, & révèleront à l'Europe des pièces qui feront rougir l'injuſtice.

Qu'on ne croye pas ſurtout que pour defendre M. de Lafayette ſous un rapport il faille le livrer ſous un autre, rien ne ſerait compromis que la gloire de ſes oppreſſeurs. Il n'y a eu ni corrupteur ni corrompu. M. de Lafayette eſt reſté, dans ces derniers tems, également fidele à la liberté & à la royauté. Aucune partie du corps politique ne peut aujourd'hui, ſans calomnie, l'accuſer de trahiſon; & en abandonnant les querelles particulieres qui ſe vuideront comme elles pourront, politiquement perſonne n'a plus à ſe venger de lui que les ſcélérats, qui, pour aſſouvir leur monſtrueuſe ambition, couvrent la de France de ruines, d'impôts & de cadavres, & tiennent enſevelis dans des cachots ſeparés le plus pur des rois, la plus courageuſe des reines, une princeſſe angelique que les demons de l'enfer reſpecteraient, & un enfant dont un ſeul regard fléchirait une horde de cannibales.

Voilà les ennemis de M. de Lafayette. Ils ont pu compter ſur M. de Rivarol pour propager leurs calomnies, mais certes ils ne comptaient pas ſur des rois pour ſervir leur vengeance.

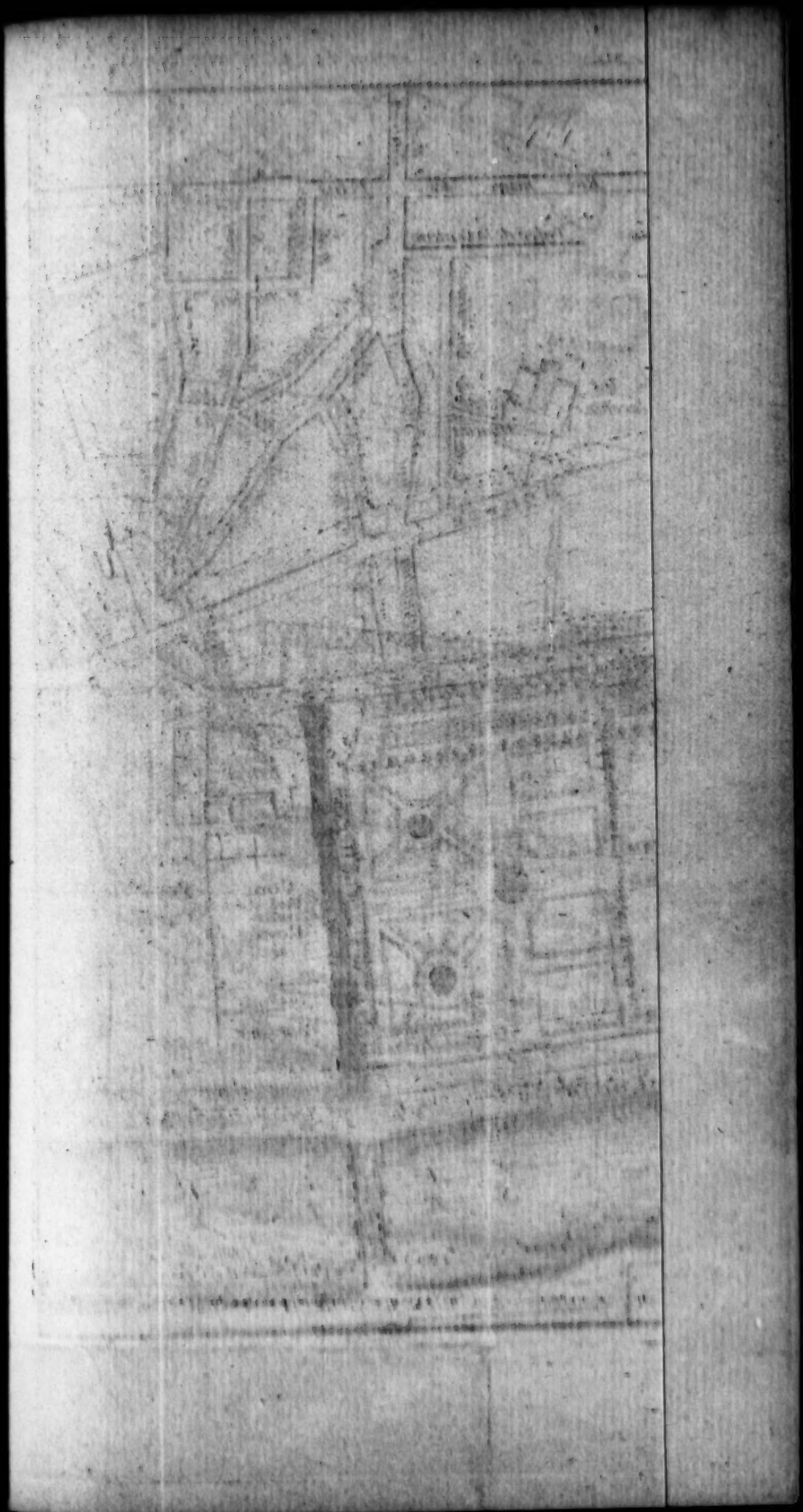

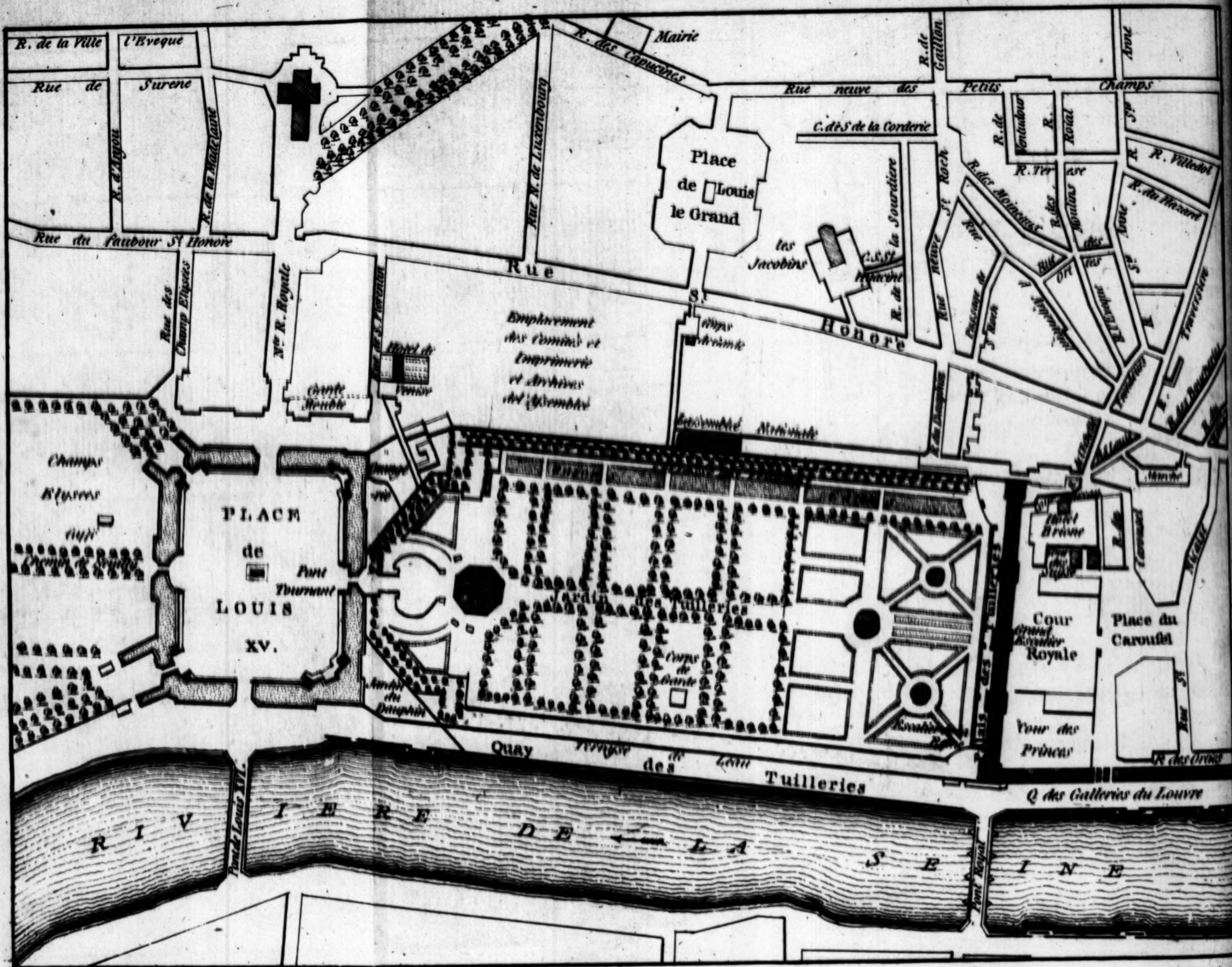
R. de la Ville
l'Eveque
Rue de Surene
Mairie
R. des Capucines
R. de Gaillon
Rue neuve des Petits Champs
C. des S. de la Corderie
Place de Louis le Grand
R. d'Anjou
R. de la Madelaine
Rue N. de Luxembourg
Rue du faubour St. Honore
les Jacobins
R. Villedot
R. du Hazard
Rue St. Honore
Rue des Champ Elysees
Nle. R. Royale
Emplacement des Comités et Imprimerie et Archives de l'Assemblée
Assemblée Nationale
Champs Elysees
PLACE de LOUIS XV.
Pont Tournant
Jardin des Tuilleries
Corps de Garde
Jardin du Dauphin
Cour Royale
Place du Carousel
Cour des Princes
Quay des Tuilleries
Q. des Galleries du Louvre
RIVIERE DE LA SEINE
Pont de Louis XVI.
Pont Royal

DERNIER TABLEAU DE PARIS.

CHAPITRE TROISIEME.

Journée du dix Août.

Fit via vi : rumpunt aditus.....

Virg. Æn. lib. VII.

LES mouvemens de l'intérieur du Château, les diſpoſitions de l'extérieur, la revue du roi, ſa retraite à l'aſſemblée nationale, ſes dangers, l'attaque du palais, la diſperſion de tous ſes ſerviteurs, & le maſſacre de ſes Gardes-Suiſſes, vont faire la matière de ce chapitre auquel on a joint une carte des Tuileries & des rues adjacentes, afin de pouvoir ſuivre les événemens de cette affreuſe journée.

Avant tout, il eſt néceſſaire pour la parfaite intelligence du combat, de connaitre la diſpoſition topographique des Tuileries. J'y conſacre quelques pages.

Le château eſt compoſé de cinq pavillons principaux, liés entre eux par des batimens intermédiaires, dont l'enſemble forme une des plus impoſantes maſſes d'architecture du monde entier.

Une galerie d'une longueur immenſe joint les Tuileries au vieux Louvre. Cette galerie était deſtinée à être le Muſéum Français, & à réunir dans un ſeul & même dépôt toutes les richeſſes nationales & royales, en peinture, ſculpture, médailles, gravures, antiques &c. On la nomme, *la galerie du Louvre.* Depuis le 25 Juillet, dans la crainte où l'on était à chaque inſtant d'une nouvelle inſurrection, M. de Salis aide-major de la garde Suiſſe avait fait pratiquer dans cette galerie une eſpèce de retranchement ou tambour, avec des planches & des madriers, afin de couper toute communication avec les factieux qui auraient pu venir en très-grand nombre par la galerie d'Apollon, ou en montant par le pavillon de l'infante au vieux Louvre. Le plancher de la galerie avait été rompu à la diſtance d'environ 60 pas du premier pavillon des Tuileries, & 30 Suiſſes étaient placés dans cet eſpèce d'avant-poſte qui s'étendait juſqu'au deſſus des guichets du Carrouſel.

Le premier pavillon qui eſt en face du Pont-Royal ſe nomme le pavillon de Flore; c'eſt là qu'était le logement de Mad. Eliſabeth. Dans ce pavillon eſt un magnifique eſcalier, dit l'eſcalier des Princes. Il mene dans la cour du même nom. Un embranchement de cet eſcalier conduit à une grille de fer qui forme une iſſue de cette partie du château

château ſur le jardin. C'eſt cette grille que l'on nomme la grille de la Reine.

Le pavillon de Flore eſt lié aux trois pavillons du centre par une grande galerie, dite la galerie des Carraches. Sous cette galerie étaient les grands appartemens de la reine, preſqu'au rez-de-chauſſée de la terraſſe du palais.

Les pavillons du centre compoſaient le logement du roi, formé de la ſalle du billard, du ſallon du grand couvert, de la chambre du conſeil, d'une magnifique ſalle, dite ſalle du lit, de l'œil de bœuf, & de diverſes ſalles des gardes; le tout aboutit au grand eſcalier qui ſe trouve préciſément au milieu du château, & eſt fermé par deux grilles de fer du côté du jardin, & de la cour royale.

Dans cette partie du château, au rez-de chauſſée, & au ſecond étage, étaient les appartemens de Monſeig. le Dauphin, de Mad. De Lamballe, & de diverſes perſonnes attachées à la cour. Les appartemens de l'intérieur du roi, ne conſiſtaient qu'en deux pièces donnant ſur le jardin, latérales de la chambre du conſeil, & de la ſalle du lit de parade. Les petits appartemens de la reine étaient au deſſus de la galerie des Carraches.

L'autre moitié du château depuis l'eſcalier juſqu'au pavillon des écuries, eſt compoſée de la chapelle, du théâtre de Servandoni & de l'appartement qu'occupaient cy-devant Meſdames tantes du roi.

Quatre cours fermaient le château du côté du Carrouſel. La premiere ſe nomme la cour des Princes. On avait élevé dans l'intérieur, un corps-de-garde pour la garde nationale de ſervice. La ſeconde cour ſe nomme la cour royale. C'était, là qu'au pied du grand eſcalier étaient poſtés les deux canons du bataillon de ſervice au château, depuis le 6 Octobre 1789. La troiſième cour ſe nomme, la cour des Suiſſes. C'était par cette cour que l'on arrivait anciennement au théâtre Français, lorſqu'il étoit ſitué aux Tuileries. Les Suiſſes y avaient leurs cazernes pour la garde ordinaire du château. On y avait pratiqué récemment deux écuries pour la gendarmerie à cheval qui était de garde, & qui avait remplacé la garde à cheval conſtitutionelle depuis ſon licenciement. Enfin la quatrième cour ſe nomme la cour de Marſan, du nom du pavillon de l'extrémité Nord. On allait par cette cour, à l'hôtel de Brionne, qui était le logement du grand écuyer de France, ſur la place du petit Carrouſel.

Toutes les diviſions & façades de ces quatre cours étaient compoſées de petits appartemens où logeaient

logeaient d'anciens ſerviteurs, & des perſonnes actuellement attachées au château.

En tournant le pavillon de Marſan, pour parvenir á l'aſſemblée nationale, on entrait dans la cour des écuries, & delà dans celle du manège, d'où l'on pénétrait dans le jardin par une porte latérale. En ſuivant la cour du manège, on arrivait à l'aſſemblée où il y avait toujours un poſte de cavalerie, de garde nationale, de prévôté de l'hôtel, de vétérans, & deux canons.

Cinq terraſſes bordaient l'enceinte du jardin. Celle qui regne tout le long du château, & qui eſt ornée de ſtatues & de vaſes de marbre de la plus grande beauté, ſe nomme la terraſſe du Palais. Celle à droite qui regne dans toute la longueur du jardin, ſe nomme la terraſſe des Feuillans. C'eſt cet emplacement dont l'aſſemblée s'était rendue maitreſſe quinze jours auparavant, afin d'animer plus aiſément le peuple contre le château. Cette terraſſe eſt coupée dans ſa longueur par deux eſcaliers. L'un conduit à un caffé, dit le caffé Hottot, que l'on avait fait mûrer du côté du jardin, parceque l'on pénétrait par là dans les Tuileries, lorſque le roi jugeait à propos de les faire fermer pendant les orages populaires. Ce caffé avait été ouvert par ordre de l'aſſemblée. C'était le rendez-vous des motionnaires, & des agita-

teurs du peuple. L'autre eſcalier conduiſait à l'aſſemblée, à toutes ſes dépendances, & au paſſage dit des Feuillans. Ce paſſage obſcur, étroit, & fétide était celui que le roi était obligé de traverſer à pied, toutes les fois qu'il venait en cérémonie à l'aſſemblée nationale. A l'extrémité eſt une petite cour, un corps-de-garde, & l'égliſe des Feuillans, dont le débouché eſt ſur la rue St. Honoré, en face de la place Vendôme.

La terraſſe des Feuillans aboutit à une belle eſplanade, nommée la terraſſe de l'orangerie. Un eſcalier que l'on deſcend, & une petite cour, conduiſent de là à la place Louis quinze.

Une autre eſplanade pareille á celle-cy, du côté de la rivière, était nommée la terraſſe du Dauphin, parcequ'on y avait pratiqué un jardin fleuriſte pour l'amuſement des enfans de France. Là était placée une iſſue particulière pour le ſervice des jardiniers.

Paralellement à la terraſſe des Feuillans, régne le long du quai des Tuileries la cinquième & dernière terraſſe, nommée terraſſe de l'eau : elle aboutit à une porte latérale qui touche au pavillon de Flore par une grille de fer d'environ 10 toiſes. Cette porte eſt en face du pont royal, & elle en a gardé le nom.

Enfin

Enfin entre les deux eſplanades du Dauphin & de l'orangerie, le château eſt fermé par un foſſé, ſur lequel eſt établi un pont tournant que l'on fermait tous les ſoirs: ce pont eſt préciſément en face de la grande allée du jardin, de la porte principale du château, de la ſtatue de la place Louis XV. & de la magnifique avenue de Neuilly. L'enſemble d'architecture qui ſe developpe en cet endroit ſur un ſite de plus d'une lieue, les beautés de l'art, & celles de la nature qui s'y trouvent raſſemblées, faiſaient de ce lieu l'Elyſée de la France. Helas! la ſcène va changer, nous allons le voir devenir le théâtre des furies & des démons.

Depuis Minuit juſqu'à 6 heures.

Les détachemens de la garde nationale requis par M. Mandat, arriverent pendant toute la nuit. A 6 heures du matin, ils formaient tant au château qu'au pont tournant environ 2400 hommes.

Leur artillerie conſiſtait en 3 canons dans la cour royale, en face de la porte; un dans la cour des Suiſſes, un dans la cour Marſan, deux dans la cour des Princes, un au pont royal, un à la porte du manège, & deux au pont tournant. Total 11 canons.

La gendarmerie à cheval, cy-devant le Guet,

compoſée alors de 912 hommes, était ſur pied en totalité, & repartie de la manière ſuivante:

100 hommes, aux ordres de M. Hochereau capitaine dans les écuries du bureau des voitures de Verſailles, au bas du pont royal, quai d'Orſai.

100 hommes, à la réſerve de l'hôtel-de-ville ſur la place de Grève.

60 hommes, au Carouſel, dans les écuries de l'hôtel de Coigny, avec M. de Sorbonne, capitaine.

30 hommes, au Carrouſel, dans les écuries du petit hôtel de la Vallière, avec M. de Raimond Ier. lieutenant-colonel.

16 hommes, au poſte ordinaire de l'aſſemblée nationale.

25 étaient à Corbeil, pour la ſûreté des moulins à farine, & des magaſins à poudre d'Eſſone.

581 à la colonade du Louvre, ſous les ordres
—— de M. de Rulhières commandant, avec 4
912 capitaines, MM. de Laſſus, Gabriel, du Meſnil, & de Lille.

Il reſtait deux capitaines. L'un d'eux M. de Maiſtre était abſent par congé; l'autre M. Deſtimauville, était au château, comme aîde-de-camp.

La gendarmerie à cheval, ou maréchauſſée du département était compoſée de 75 hommes. 25

vinrent le matin ſe mettre en bataille ſur le Carrouſel ; les 50 autres reſterent à la porte St. Martin. On avait pu faire venir cette gendarmerie étrangère, ſans compromettre la ſûreté des environs de Paris. Tous les brigands à dix lieues à la ronde, avaient été mandés depuis quinze jours dans la capitale, par billets exprès de la main de M. Santerre, ſous prétexte d'une fête civique. On y voyait affluer une foule de viſages inconnus & affreux ; on en riait au palais royal avec la même inſouciance, que le Lazaron qui chante au pied du Véſuve.

La gendarmerie à pied, était conſignée, comme je l'ai dit, dans tous ſes poſtes. M. d'Ermigny commandant était à celui de l'hôtel-de-ville. M. Carl, premier lieutenant-colonel, & M. Guinguerlo ſecond, idem, étaient au château.

Deux officiers municipeaux, M M. Borie & Le Roulx paſſèrent la nuit au Tuileries.

A minuit, les Suiſſes occupèrent une eſpèce de corps-de-garde qui était à droite en entrant au pied du grand eſcalier de la cour des Princes. D'autres ſe tinrent ſur les marches de cet eſcalier juſqu'au premier étage, d'autres enfin s'aſſirent ſur des bancs qui étaient ſur le pallier de l'eſcalier. C'était en cet endroit qu'était leur drapeau. Ils paſſèrent toute la nuit dans le plus grand ſilence.

Les

Les officiers Suiſſes déclarèrent qu'ils feraient comme la garde nationale ; *ni plus ni moins.* On demanda 8 hommes de bonne volonté que l'on plaça avec les Suiſſes, au bas de l'eſcalier. Ce poſte fut enſuite occupé par des grenadiers nationaux des poſtes extérieurs. Les autres poſtes ordinaires furent également garnis de ſoldats Suiſſes, & de gardes nationaux mêlés enſemble.

M. Pétion était au château depuis onze heures. On voyait ſa voiture dans les cours, mais l'on fut plus de deux heures à chercher ſa perſonne ſans pouvoir le trouver. Il était occupé a conférer avec M. Rœderer, a éxaminer avec lui les forces du château, a en connaître les côtés forts ou faibles, les diſpoſitions de la garde nationale, ſe déſigner ſes victimes, neutraliſer l'eſprit des défenſeurs du roi, animer les bataillons contre les gentils-hommes, aigrir, diviſer. Les réſultats de la journée donnèrent aſſez le développement de ces conférences aſtucieuſes, & perfides.

L'attaque du château devait avoir lieu dans la nuit. Elle fut retardée juſqu'au moment que l'on devait trouver le plus favorable. Le peuple aveugle inſtrument des crimes de ſes chefs, ſe laiſſa guider, ſe laiſſa arrêter, avec une ſoupleſſe digne des conjurés les plus habiles, & les plus maitres de leurs paſſions. Les colonnes en mouvement dans tous

tous les points de Paris, n'avançaient que de manière a trouver la préciſion de l'éxécution, & a renforcer les mouvemens politiques de leurs chefs, par l'appareil de leur force menaçante.

De nouveaux commiſſaires des ſections qui s'étaient nommés eux-mêmes au ſon du tocſin, qu'ils avaient commandé, tandiſque tous les citoyens étaient ſous les armes, à leurs corps-de-gardes reſpectifs, s'étaient jettés en enfans perdus dans la ſalle du conſeil général de la commune, & y avaient formé au nombre de 192 une nouvelle municipalité révolutionnaire, en conſervant néammoins pour chefs leurs collègues, pour ne pas dire leurs complices; Pétion, Manuel, & Danton. Le préſident de ce conſeil général de la commune fut le nommé Huguenin, patriote du faux-bourg St. Antoine; celui-là même qui le 20 Juin fut l'orateur & le chef de la députation des piques.* Le ſécrétaire nommé pour l'aſſiſter, fut Tallien, jeune factieux de 25 ans, qui depuis 6 mois rédigeait une affiche qui paraiſſait réguliérement tous les jours, ſous le titre de *l'ami des citoyens.*

Pendant toute la nuit, & même une partie de la journée de la veille, les canoniers qui étaient au

* Cet Huguenin était d'abord déſerteur des Carabiniers, puis commis aux barrières, puis ſuppôt de mauvais lieux, puis préſident du conſeil général de la commune inſurgente.

château

château, s'étaient répandus en propos & en menaces de toutes les eſpèces contre les gentils-hommes qu'ils ſavaient être dans l'intérieur, & contre certains membres de la garde nationale. Ce fut au point que les grenadiers des filles St Thomas qui étaient en bataille dans la cour dès la nuit au nombre de 40, avaient décidé de faire ſurveiller á chaque canon, les manœuvres des canoniers, en leur adjoignant quatre grenadiers.

Au point du jour, il y eut une fauſſe alerte, par un coup de fuſil tiré par mégarde dans les cours. Tout le monde était couché ſur des matelats ou ſur des bancs; ce ne fut pas ſans peine que l'on réveilla les dormeurs.

Pétion étant deſcendu du château dans le jardin, fut entouré d'un groupe de 20 grenadiers nationaux. Il reſta long-tems aſſis ſur les marches de l'eſcalier de la terraſſe, avec un officier municipal M. Sergent, qui l'accompagnait. Ces grenadiers le tenaient en quelque ſorte en ôtage, afin d'en avoir des ordres qu'ils pûſſent éxécuter ſous ſa reſponſabilité. Dans cette poſition, le maire de Paris aſſez embarraſſé de ſa perſonne, avait cependant conſervé ſon air calme; mais ſa bouche convulſive & fortement prononcée, indiquait une inquiétude mêlée de colère. De tems en tems, on lui portait quelques nouvelles qu'il écoutait avec l'air d'un

médecin

médecin qui consulte sur la crise d'une maladie grave. Il trouva moyen en vertu d'un décret de l'assemblée nationale, d'échapper à ses gardes. On put alors dire de ces derniers, ce que Voltaire disait des Italiens :

Ils tremblent tous à l'aspect d'un *décret*.

Les troupes Marseillaises commençaient a s'ébranler avec du canon à leur tête, & les fauxbourgs se disposaient a s'y rallier. La nouvelle municipalité dont on ne connaissait pas encore l'éxistence au château, apprit que M. Mandat commandant général de la garde nationale, avait dans sa poche la réquisition du maire de Paris, pour repousser la force par la force ; il fallait la lui ôter, il fallait dètruire, en le divisant, l'ensemble de la défense du château ; il fallait ôter même les prétextes de résistance, afin de pouvoir triompher plus aisément, lorsque la masse serait divisée ; & l'on va voir encore ici employer avec succès ce système de désorganisation si habilement employé dans tous les tems, & dans toutes les circonstances par les chefs Jacobins: système par lequel on a perdu successivement les défenseurs de la monarchie, ceux de la constitution, ceux des rois de l'Europe, & ceux du roi de France : système auquel la conduite de M. Rœderer mit la dernière main dans cette mémorable & suprême journée.

M. Mandat semblait pressentir son destin ; il re-

fuſa d'obéir á la prémière ſommation : cependant il fallait avoir, á quelque prix que ce fût, l'ordre en queſtion. Il lui fut dépêché de la municipalité une ſeconde ordonnance. Rœderer & les deux officiers municipaux lui repreſentent que ſon devoir eſt de ſe rendre auprès du pouvoir civil ; il héſite, il frémit, il écume de rage, il fait ſes adieux aux amis qu'il laiſſait au château ; il part, il arrive avec un un ſeul aîde de-camp. La nouvelle municipalité dont il ne ſoupçonnait pas même la formation, l'interroge ſur l'ordre qu'il avait donné la veille, & les diſpoſitions qu'il avait faites pour diſſiper l'inſurrection dont on était menacé, ſans effuſion de ſang. On l'accuſe d'avoir projetté de faire couper la colonne *innocente & patriote du peuple.* Mandat ſtupéfait, interdit, de ce qu'il voit & de ce qu'il entend, ne repond rien ; on donne l'ordre de le conduire á l'abbaye, & le ſignal de ſa mort.* Il eſt maſſacré ſur les marches de l'Hôtel-de-Ville. Un coup de piſtolet le renverſe, des piques & des ſabres l'achèvent. L'ordre de Pétion eſt enlevé. Le cadavre eſt jetté dans la Seine, malgré les cris de ſon malheureux fils qui reclama inutilement le corps de ſon père pour lui rendre les devoirs funèbres. Ici la défenſe légale ceſſe, & fait place au droit naturel qu'a tout individu de travailler à ſa préſervation. Il était alors 4 heures du matin.

* Le préſident de la commune fit un geſte horiſontal fort expreſſif, en diſant, *qu'on l'entraine.*

On délibérait pour la forme á l'aſſemblée ſur l'abolition graduelle de la traite des nègres, quand le miniſtre de la juſtice (M. de Joly) entra pour dire au corps légiſlatif que l'unique moyen de préſerver le roi, était d'envoyer auprès de ſa perſonne, une députation de l'aſſemblée nationale, & que le roi le déſirait pout ſa ſûreté, & celle de ſa famille. L'aſſemblée paſſa à l'ordre du jour, vû qu'elle n'était pas en nombre compétent pour délibérer.

On pillait alors l'arſénal, & notamment 2600 fuſils qui s'y trouvaient. Le bataillon de St. Gervais commandé par M. le Laboureur, était deſtiné à le protéger, mais ce commandant fut menacé par ſes propres canoniers qui l'obligèrent, ſous peine d'être maſſacré, de conduire ſon bataillon au faux-bourg St. Antoine; ce corps fit la tête de la colonne des conjurés.

Le centre d'où partaient tous les ordres, était la caſerne des Marſeillais pour le faux-bourg St. Marceau; & l'Hôtel-de-Ville pour le faux-bourg St Antoine. Les chefs du premier poſte étaient Barbaroux marchand de bas á l'hôtel de Touloufe, qui s'était érigé en député extraordinaire de la ville de Marſeille; Fournier, capitaine venu à Paris à la tête des Marſeillais, & Alexandre commandant du bataillon des Gobelins, digne ami de Santerre.—— Les chefs du ſecond poſte étaient, le comité ſecret

des

des nouveaux municipaux, Manuel, Danton Camille-Desmoulins, Fabre-d'Eglantine, Huguenin, Paris, Osselin, Marat, Freron, Tallien, Duplain, Billaud Varennes, Robespierre, Duffort, Cailly, Jourdeuil, Desforgues, Lenfant, Leclerc, Collot-d'Herbois, J. M. Chesnier, Panis Destournelles, Legendre, & autres Jacobins qui s'appercevaient peine qu'ils n'étaient que les instrumens des quatre ministres du duc d'Orléans; Siéyès, Laclos, Sillery, & Condorcet. Leur ami Santerre avait été nommé commandant général provisoire á la place de Mandat, aussitôt que celui-ci fut tué, mais il ne joua qu'un rôle passif dans toute cette matinée.

Le rassemblement de la troupe des conjurés se fit depuis minuit jusqu'à 6 heures du matin, aux quatre rendez-vous cy-après

A la place du théâtre Français Au marché aux chevaux	F. St. Marceau.
A l'Arsenal Au petit St. Antoine	F. St. Antoine.

On peut évaluer à 15000 hommes la troupe du faux-bourg St. Antoine, & seulement à 5000 celle du faux-bourg St. Marceau; mais la foule de curieux, & de brigands qui les suivaient, ne peut se calculer; les quais & les rues depuis l'Hôtel de Ville, & le quai de la Monnoie, jusqu'aux champs Elysées, étaient couverts des flots toujours croissans du peuple.

A six

A 6 heures ils se mirent en marche sur deux colonnes; l'une prit, partie par le pont neuf, les guichets de la galerie du Louvre, & la rue St. Nicaise; partie par le pont royal, les guichets, & le Carousel: l'autre vint par la rue St. Honoré, & la rue St. Nicaise: mais il était plus de 8 heures avant que la tête de la colonne pût se déployer au Carousel. Ils n'avaient pour toute artillerie que les deux canons des Marseillais.

La colonne du faux-bourg St Marceau avait passé au pont neuf devant le bataillon d'Henry IV. qui ne fit aucun mouvement. Ce bataillon avait beaucoup perdu depuis que M. Carle en avait quitté le commandement, pour passer à celui de la gendarmerie. Il était composé pour la plupart, d'orfèvres, & de bijoutiers, & ces riches bourgeois de Paris désignés depuis long-tems par Brissot, sous la dénomination *d'épaulettiers*, ne faisaient plus que trembler pour leurs propriétés. On avait même parodié à leur sujet, le décret *de la patrie en danger*, des journaux avaient proclamé *le quai des orfèvres en danger*, peu de jours avant le 10 Août.

A deux heures, on arrêta aux champs Elysées un rassemblement armé de 11 personnes, sur lesquelles on trouva des pistolets, des poignards, & une espingole; c'est ce rassemblement que l'on traita de fausse patrouille. Ils se laissèrent prendre sans résis-

tance, on les conduisit au corps-de-garde des Feuillans. On leur joignit onze autres autres prisonniers que l'on arrêta successivement dans la nuit. Parmi ceux ci était un homme de 5 pieds 10 pouces, d'une mine effroyable, ayant l'accent provençal; il se plaignait amerement de ce qu'on le faisait attendre si long-tems pour son interrogatoire. Il appellait cela *de l'aristocratie*. Il y avait un tumulte & un embarras horrible dans le corps-de-garde On n'osait interroger personne.

Pétion était alors à l'assemblée, en vertu d'un décret qui l'avait mandé pour rendre compte de l'état de la capitale. Il assura que les citoyens étaient bien mécontens & bien échauffés; qu'il ne croyait pas cependant qu'il y eût du danger pour ce jour lá. Un petit officier municipal, M. Joly, dénonça qu'on avait fait violence à Pétion pour le garder au château. Il y eut une longue controverse à ce sujet. Pétion ne dit ni oui, ni non.... Un instant après, il salua l'assemblée & sortit au milieu des applaudissemens de la salle & des tribunes. Il ne repassa point par le jardin; mais il traversa le passage & la cour des Feuillans, & s'en alla chez lui, où il fut gardé & consigné par le peuple. M. Joly lui fit donner 400 hommes de garde qui l'empêchaient, disait-il, de sortir par amour pour lui, & par là il croyait se soustraire à la lourde responsabilité qui repose sur sa tête.

A cinq

A cinq heures, on éveilla les enfans, & la reine les fit venir près d'elle.

Pendant toute la nuit, les avis donnaient tantôt de la crainte, tantôt de l'eſpérance. Le roi, rétiré dans ſon intérieur, s'occupait, dans les momens de calme, des devoirs que ſes vertus religieuſes lui inſpirèrent. Il vit ſon confeſſeur, l'abbé Hébert, & comme une victime dévouée, il ſe préparait à tous les événemens, avec la réſignation la plus calme, & la plus modeſte.

La reine, ſuivie de Mad. Eliſabeth, ſe rendait alternativement chez le roi, chez ſes enfans, & retournait dans le cabinet du conſeil. Nulle parole, nul geſte d'aigreur, ni de crainte, ne terniſſaient ſon caractère connu, & ſa contenance noble & majeſtueuſe.

Les miniſtres raſſemblés, recevaient les avis, les communiquaient à la famille royale, & délibéraient de concert avec M. Rœderer, & les deux membres de la municipalité ſur les moyens de préſerver le roi, & la famille royale des poignards des aſſaſſins.

A ſix heures, pluſieurs bataillons arrivèrent avec des piques, ſous le prétexte de défendre le château. M. de la Cheſnaye chef de légion les fit paſſer ſur

la terraſſe de l'eau. Leurs canons reſtèrent dans les cours.

Revue de la garde du château par le roi.

A cinq heures & demi, le roi fut prié d'aller viſiter tous les poſtes, & d'encourager par ſa préſence les braves gens qui devaient défendre à la fois & ſa perſonne, & ſa famille, & ſa couronne, & la conſtitution. Il avait veillé toute la nuit, ſes cheveux étaient en déſordre; cependant il avait conſervé ſon habillement de la veille. En habit violet uni, le chapeau ſous le bras, & l'épée au côté, il alla d'abord viſiter les poſtes du château; la reine, les enfans, Mad. la Pſſe. de Lamballe, & quelques autres dames l'accompagèrent dans cette première viſite. Des témoins oculaires m'ont rapporté qu'il avait l'air très affecté, mais toujours bon, les yeux humides, & néammoins le ſourire ſur les lèvres. Il y fit entendre ces propres paroles ſouvent entrecoupées: *eh bien! on dit qu'ils viennent... Je ne ſais pas ce qu'ils veulent... Je ne me ſéparerai pas des bons citoyens, ma cauſe eſt la leur....* Sans s'arrêter à la lettre de ces phraſes interrompues par les réponſes des officiers, l'effet & l'impreſſion qui en réſultèrent dans l'eſprit de la garde nationale, furent à peu près ceci: *pour cette fois, je conſens que mes amis me défendent, nous périrons, ou nous nous ſauverons enſemble*

ſemble. La reine diſait, auſſi elle, quelques mots. Elle paraiſſait étouffer avec beaucoup de peine les ſanglots qui agitaient ſa poitrine. Sa lèvre Autrichienne, & ſon nez d'aigle plus pleins que de coutume, donnaient à ſa phiſionomie un air de majeſté dont il eſt difficile de ſe faire une idée, à moins de l'avoir vue dans ce moment-là.

La garde nationale parut émue un inſtant, & dans d'aſſez bonnes intentions; du moins tous les propos le faiſaient préjuger ainſi.

A ſix heures le roi deſcendit dans les cours. Il n'avait auprès de lui que M. de Boiſſieu, M. de Menou, maréchaux-de-camp, M. M. de Maillardor, & de Bachman officiers Suiſſes, M. de Lajeard ancien miniſtre de laguerre, M. de Ste. Croix, M. de Briges, & M. le Prince de Poix qui vint l'y joindre. On battit aux champs. Les cris de *vive le roi* ſe firent entendre dans les cours. La garde nationale les répéta. Les canoniers & le bataillon de la Croix Rouge, crièrent conſtamment *vive la nation.* Toutes les perſonnes qui étaient dans les ſalles d'en haut pleuraient de joie d'entendre crier *vive le roi.*

Pendant la revue des cours, il y entra deux nouveaux bataillons,* mélangés de piques & de fuſils,

* L'un celui de St. Marcel, commandé par M. Aléxandre, & M. Azwilly.

qui ſoutinrent les canoniers dans leurs diſpoſitions ſanguinaires. Le roi étant paſſé dans le jardin pour continuer ſa revue, M. de Boiſſieu s'occupa de reparer le déſordre que la viſite du roi avait mis dans les cours, & fit paſſer ces deux bataillons ſur la terraſſe de l'eau. Ils défilèrent devant ſa Majeſté à la grande grille des Tuileries; ils l'accablèrent d'injures, en criant *vive Pétion, vive la nation.*

Le roi fit la revue de la terraſſe du Palais, où étaient divers bataillons, & nommément ceux des filles St. Thomas, & des Petits-Pères. Pluſieurs grenadiers de cette troupe enveloppèrent le roi, & le preſſèrent avec tant d'inſtance d'aller faire la revue de la réſerve poſtée au pont tournant, qu'il s'y laiſſa conduire, malgré les réprélentations d'un de ſes écuyers qui lui faiſait craindre d'être attaqué à l'improviſte par les bataillons mêlés de piques qui étaient ſur la terraſſe, & qui criaient de toutes leurs forces, *à bas le veto, à bas le traitre.* Dès ce moment, les eſpérances que l'on avait formées ſur la garde nationale, furent anéanties.

La revue du poſte du pont tournant fut aſſez heureuſe. Les diſpoſitions de ce poſte etaient excellentes; mais le retour du roi fut effrayant par les riſques qu'il courut. Un homme de mauvaiſe mine entr'autres, s'était joint à ſon eſcorte, & ſemblait le menacer à chaque inſtant. Un garde national

tional qui ſurveillait tous ſes mouvemens crut lui appercevoir un poignard qu'il cachait, & prévint tout mauvais deſſein en ne le quittant pas. Les cris & les injures furent ſi multipliés, qu'un grenadier des filles St. Thomas de retour au château, ſe trouva mal de l'inquiétude qu'il avait conçue.

Bientôt les deux derniers bataillons ſortirent par la porte du pont royal; & allèrent avec des canons ſe mettre en bataille, le long de la grille, en attendant les Marſeillais. Ainſi de défenſeurs, ils devinrent bientôt aggreſſeurs.

Pendant la revue, deux des bataillons venus dernièrement & qui étaient dans la cour royale, ſe débandèrent, & un fort detachement d'entr'eux quitta le château pour aller ſe placer ſur le Carrouſel, avec deux canons. Là ils arrêtaient les nouveaux bataillons qui ſe portaient au ſecours du château. Le prétexte de toutes ces déſertions était les diſpoſitions loyales des Suiſſes. On avait l'air de les craindre. La lâcheté & la deloyauté des félons cherchait auſſi une excuſe dans le raſſemblement des 210 gentils-hommes qui rempliſſaient quelques pièces des appartements du roi. Les piques qui s'étaient mêlé un inſtant à la garde du château en avaient corrompu l'eſprit. Le ſyſtême de fraternité & d'égalité exigeait qu'on ne put refuſer de laiſſer mêler les aſſaſſinés & leurs bourreaux

bourreaux, & par là tout eſpoir de défenſe devenait à chaque moment plus impoſſible : bientôt il fallut renoncer totalement à l'eſpérance que l'on avait conçue de voir la garde nationale reparer la journée du 20 Juin.*

* Les dames qui dans cette deplorable nuit n'abandonnèrent pas la reine, furent Madame la Princeſſe de Lamballe, ſurintendante de la maiſon de la reine, Mad. la Princeſſe de Tarente, & Mad. la Marquiſe de la Rocheaymon, dames du palais de la reine, & Mad. de Gineſtous, dame attachée à Mad. de Lamballe: elles étaient auprès de la reine, dès le commencement de la nuit. Près des enfans de France étaient Mad. de Tourzel leur gouvernante, & la jeune Pauline ſa fille; les ſous gouvernantes Meſd. de Makau, de Souzy, de Villefort, & les femmes de chambres de ſervice.

Mad. la Ducheſſe de Maillé, dame du palais, quand elle apprit le danger, vint de chez elle à pied, au travers de ce peuple en furie, & voulut forcer les gardes qui defendaient les portes des Tuileries; mais ſon courage & ſa perſévérance furent inutiles devant les conſignes données de ne laiſſer entrer perſonne. Tel était ſon devouement & ſon intrépidité, qu'au milieu de ce peuple qui attaquait le château, elle proclamait hautement qu'elle était attachée à la reine; qu'elle devait être près de ſa majeſté; que c'était ſon poſte, & ſon devoir. Heureuſement quelques perſonnes qui la reconnurent l'emmenèrent de force, & parvinrent à la ſouſtraire aux dangers qu'elle courait, au milieu d'une foule effrénée qui ne connaiſſait plus les ſentimens du devoir ni ceux de l'honneur.

La cataſtrophe arrivé à Mad. le Princeſſe de Lamballe ne permet pas encore de rendre à ſes vertus le tribut qui leur eſt dû. Mais il eſt impoſſible de parler de Mad. de Tourzel & de Mad. de Tarente ſans faire reſſortir, aux yeux de l'Europe, leur beau caractère dans tout ſon jour.

Celui

Celui de Mad. de Tourzel eſt un mêlange de vertu, d'attachement & de courage. Elle a eu de triſtes & nombreuſes occaſions de developper toutes ces qualités pendant les orages qui ont accablé la maiſon royale. Elle a toujours partagé ſes deſtinées, ſes malheurs & ſes priſons. Sa fille dont le caractère peu commun dans une jeune perſonne joint aux avantages extérieurs toutes les qualités qui la rendaient néceſsaire à la conſolation de ſa mère, a penſé auſſi en être la victime, & ſes dangers ſeront connus quand il en ſera tems.

Il me reſte a faire le portrait de Mad. la Princeſſe de Tarente ; mais l'amitié m'arrache la plume ; je céde mes pinceaux à M. le duc de Choiſeul.

" C'eſt à l'amitié," me dit-il, " a faire le portrait de Mad. de " Tarente. C'eſt un droit que je reclame, c'eſt un hommage " qu'il m'eſt bien doux de lui rendre. Mad. de Tarente, dame " du palais de la reine, préſente le modèle le plus attendriſſant " de l'attachement, & de l'amitié, du devouement le plus com- " plet, & le plus déſintéreſſé. Vouée à la reine, comme à l'objet " de ſon culte, c'eſt ſa perſonne qu'elle aime ; ce ſont ſes qualités, " la connaiſſance intime de ce caractère ſi beau, ſi calomnié qui " l'ont enchainé à elle. Aimant la reine avec paſſion, aimée " d'elle, étrangère à toute intrigue, elle a vengé les princes de " l'odieux prejugé qu'ils ne pouvaient avoir des amis. Sauvée " comme par miracle du maſsacre des Tuileries le dix Août, ar- " rêtée peu de jours après, traduite de comité en comité, trainée " dans les priſons de l'Abbaye, interrogée avec menaces, confeſ- " ſant partout la vérité, s'ornant aux yeux de ſes juges, de ſon " attachement, & de ſa fidelité ; repouſſant avec horreur le prix " qu'ils mettaient à ſa liberté, á ſa vie ; & ce prix était quelques " phraſes douteuſes ſur la reine ! Enfin jugée dans la nuit du " maſsacre par ces hommes de ſang, ſa liberté lui fut rendue, " après avoir attendu la mort plus de 32 heures. Un Dieu a " veillé ſur elle ; je peux donc croire encore à la Providence ! " Ah, ſi cette reine auguſte & malheureuſe a été l'objet des hor- " reurs & des atrocités, ſon image pure eſt au moins conſervée

" dans

" dans le cœur & dans la memoire de ſes fidéles ſerviteurs, de " ceux qu'elle honorait du titre de ſes amis. Attaché à elle par " les liens les plus ſacrés, celui de la reconnoiſsance, lui devant " tout, m'en faiſant gloire, ſi quelquefois mon nom parait dans " le récit de la journée du dix Août, ah! ce n'eſt point l'amour " propre qui l'a fait ecrire; mais témoin de ſes vertus, témoin & " admirateur du caractère vertueux, de la probité, de la reſigna- " tion ferme du roi, & de la reine, je dois à leur gloire, je dois " à la vérité d'atteſter les traits qui doivent être conſacrés par " l'hiſtoire. Forcé de m'éloigner d'eux, arraché de leur per- " ſonne, contraint de fuir ſur une terre étrangère, j'ai au moins " la douceur de ſonger, que mon ſéjour ici a encore été utile à " mes maitres; j'ai rempli mes devoirs de ſujet fidèle, & ne pou- " vant prétendre aujourd'hui a conſacrer à leur défenſe une vie " rendue malheureuſe par leur malheurs, je puis au moins pleurer " en paix avec leurs amis."

(Note de M. le Duc de Ch.....)

Depart

Depart du Roi pour l'Aſſemblée Nationale.

A ſept heures & demi, au moment où le roi revint de paſſer la revue des Suiſſes & des gardes nationales, les gentilshommes qui avaient paſſé la nuit au château, & les officiers de la ci-devant garde du roi, qui regardaient toujours comme leur devoir le plus ſacré de veiller à la conſervation de ſa perſonne, reſolurent de s'organiſer. A cet effet, ils ſe diviſérent en deux compagnies ſous les ordres de M. le Marechal de Mailly leur doyen d'âge. Une de ces compagnies compoſée de 111 hommes, nomma pour ſon commandant M. le Baron de Viomeſnil, lieutenant-général & cordon rouge, ayant ſous lui M. d'Hervilly, marechal de camp; elle ſe poſta dans la galerie du château, dite la galerie des Carraches, à la porte de l'appartement de la Reine. L'autre compagnie fut placée dans l'œil de bœuf, (l'antichambre du roi) ſous les ordres de M. de Puyſégur, lieuten. général, & de M. de Pont l'abbé, marechal de camp. On fit à chacun de ces poſtes trois diviſions ou pelotons de 12 de front ſur 3 de hauteur. Chaque peloton était commandé par un officier général. Quoique mal armée en general, cette troupe de volontaires d'honneur était animée d'un ſentiment ſi pur, & d'un motif ſi reſpectable qu'elle commandait l'attendriſſement. Il faut des raiſons

de

de prudence bien puiſſantes pour me faire reſiſter au deſir de faire connaitre à l'Europe les noms de tous ces infortunés royaliſtes *.

Quand l'organiſation de ces braves & loyaux militaires fut terminée, le roi alla juſqu'au fond de l'œil de bœuf à travers les deux haies. La reine était reſtée ſur la porte de la chambre du conſeil qui donne dans celle du lit. Il ſe trouvait là, une vingtaine de grenadiers des gardes nationales, mêlés avec les gentilshommes. La reine s'adreſſant plus particulièrement aux grenadiers, leur dit ; *Meſſieurs, tout ce que vous avez de plus cher, vos femmes, vos enfans, vos propriétés, tout depend aujourd'hui de notre exiſtence ; notre intérêt eſt commun ; vous ne devez pas avoir la moindre défiance de ces braves ſerviteurs qui partageront vos dangers, & vous defendront juſqu'a leur dernier ſoupir.* Elle leur adreſſa ce diſcours avec tant de dignité, & tant de chaleur que les larmes coulaient de tous les yeux. Le roi leur adreſſa auſſi la parole avec majeſté & courage. Les grenadiers emportés par un mouvement électrique chargérent leurs armes en préſence

* M. d'Abancourt, miniſtre de la guerre, vint examiner la défenſe intérieure du château. L'ordre qu'il donna fut : que ſi l'on forçait les portes pour attenter aux jours du roi, & qu'il fallût, pour obéir à la réquiſition du departement, repouſſer la force par la force, les grenadiers devaient tirer les premiers, & les volontaires charger enſuite.

de

de leurs majeſtés. Ils ſemblaient renouveller en cet inſtant la ſcène ſublime du *moriamur pro rege noſtro.*

La meilleure intelligence regnait à ce moment entre les gardes nationales de l'intérieur & les volontaires d'honneur. Ils ſe donnérent reciproquement la main aux cris de—*Vive la garde nationale.*

Un inſtant auparavant, M. de Belair, chef de legion, était venu répréſenter à la reine que le raſſemblement qui était dans les appartements inquiétait une grande partie de la garde nationale des cours, & des poſtes du château. La reine repondit à M. de Belair; *Rien ne pourra nous ſéparer de ces meſſieurs, ce ſont nos amis les plus fidèles. Ils partageront les dangers de la garde nationale; ils vous obéiront. Mettez les à l'embouchure du canon, ils vous feront voir comme on meurt pour ſon roi.*

M. Dupont de Nemours, deputé à l'aſſemblée conſtituante, de garde au château avec ſon bataillon, redigea à cette heure là dans les corps de garde une pétition à l'aſſemblée nationale pour demander le renvoy des fedérés de Marſeille. Cette petition fût très multipliée, & couverte de ſignatures. On croyait alors que la journée ne ſe paſſerait qu'en menaçes.

A ſept

A huit heures moins un quart, un officier municipal entra dans la chambre du conſeil ou ſe trouvait le roi avec la famille royale. M. de Joly, garde des ſceaux, lui demanda : *Eh bien ! que veulent ils ?* Le municipal lui repondit : *la déchéance.* M. de Joly repartit bruſquement à cela : *Eh bien ! que l'aſſemblée la prononce donc.* La reine prit alors la parole, & s'adreſſant au municipal, elle lui demanda : *mais que deviendra le Roi ?* Le municipal ſe courba ſans rien repondre. Ce fut en cet inſtant que M. Rœderer entra, en écharpe, à la tête du directoire du departement. Ses premières paroles furent : *perſonne ne doit intervenir entre le roi & le departement.* Il s'apperçut que pluſieures perſonnes ſe diſpoſaient a écouter ce qu'il allait dire. Il leur obſerva tout hault qu'il avait a parler au roi & à la reine ſeuls. Alors ils paſſérent dans l'interieur.

Le roi, la reine, le departement avec M. Rœderer à ſa tête étant entrés dans la chambre de l'intérieur du roi ou ſe trouvaient auſſi les miniſtres, M. Rœderer declara à leurs majeſtés : *Que le danger était à ſon comble, qu'il était au deſſus de toute expreſſion ; que la garde nationale fidèle était en petit nombre ; que les autres étaient corrompus, & tireraient même les premiers ſur le château ; que le roi, la reine, & leurs enfans, & tous ceux qui étaient auprès d'eux, ſeraient infailliblement egorgés, ſi le roi ne prenait ſur le champ*

le

le parti de ſe rendre à l'aſſemblée nationale. La reine qui avait pénétré quelques momens auparavant ce ſyſtême d'iſoler le roi, & de le livrer à l'aſſemblée, était reſolue de s'y oppoſer, & avait même dit à deux perſonnes en qui elle avait confiance ; *qu'elle préférérait de ſe faire clouer aux murs du château plutôt que d'en ſortir.* Elle s'éleva avec beaucoup de force contre la propoſition de M. Rœderer * ; mais celui ci lui repartit : *Madame, vous voulez donc vous rendre reſponſable de la mort du roi, de votre fils, de madame, de vous même, & de toutes les perſonnes qui ſont ici pour vous defendre !* à ces mots, ils s'écriérent unanimement : *Ah ! puiſſions nous être les ſeules victimes !*

Ici ſe préſente pour l'homme honnête & ſenſible le rapprochement le plus dechirant. Le roi, la reine, la famille royale, ſe devouant aux humi-

* Ce Rœderer ſe comporta dans cette journée comme un homme qui voulait a la fois menager la monarchie & la republique. Il allait au château effrayer le roi, il redeſcendait dans les cours encourager la troupe à repouſſer la force par la force ; il allait au Carrouſel pérorer la populace. N'ayant rien pu obtenir du peuple, voyant la colonne arriver, & les factieux annoncer qu'ils venaient déſarmer les Suiſſes, alors il rentra au château, & livra, comme on a vu, le roi, ſa famille, & leur deſtinée, à l'aſſemblée nationale. Il diſait aux ariſtocrates, j'ai ſauvé votre maitre ; aux Jacobins, vous me devez la republique. La demagogie qui ne connait point de milieu, a voulu le pendre, & il a été long tems caché.

liations,

liations, pires que la mort, pour éviter des crimes aux Français, pour ſauver des mains des aſſaſſins ce reſte de nobleſſe fidèle qui s'était réunie près de leurs perſonnes; ils ſe mettent en marche, ils defendent qu'on les ſuive, ils traverſent des ſalles ou des hommes fremiſſans les baignaient de leurs larmes; tous veulent les entourer; *Vous ferez tuer le roi*, leur diſait Rœderer. *Reſtez*, ordonnait S. M. *Nous reviendrons bientôt*, ajoutait la reine pour les raſſurer. Juſqu'à cet enfant ſi intéreſſant par les graces de la jeuneſſe, & portant ſur ſon viſage la beauté, & la dignité de ſon origine, M. le Dauphin eſt employé par eux pour forcer l'obéiſſance par la ſéduction *.

* On ne peut parler de ce jeune prince ſans éprouver le plus délicieux ſentiment, ſans être tenté de le faire connaitre davantage. Elevé à l'école du malheur, nourri de la lecture d'Homère & de Pluarque, par les ſoins d'un reſpectable inſtituteur (l'abbé Davaux) M. le Dauphin a déjà trouvé avant l'age de 9 ans à mettre en pratique les leçons de l'antiquité. Ce jeune prince eſt déjà trempé dans le Stix, & dans le fond de ſa priſon, ſes graces, ſon ingénuité, ſes reflexions, ſes reparties déſarment ſes bourreux, & conſolent les victimes illuſtres. Je conſacrerai un chapitre entier a faire connaitre plus en detail les occupations de cette famille infortunée; que l'on ſe repreſente en attendant l'auguſte mère reduite a laver elle-même les bas de ſon fils, & s'acquittant de ce devoir groſſier avec la même dignité qu'elle tenait ſon cercle & ſa cour à Verſailles dans le tems de ſa gloire, ennobliſſant ainſi les fonctions les plus viles, forçant le reſpect de ſes detracteurs eux-mêmes, commandant l'admiration de l'Europe, & faiſant jaillir de ſon infortune l'étincelle du bonheur.

il s'approche d'un de ces gentils-hommes qui attaché plus particuliérement à la reine avait reçu

Si nous ſuivons le dauphin dans le cachot de ſon père, nous y verrons une ſcène non moins grande, non moins intéreſſante. Ce monarque qui nous prouve plus que jamais cette vérité terrible du roi Lear,

———Qu'un prince infortuné
Eſt un fardeau péſant quand il a tout donné,

eſt devenu l'inſtituteur de ſon fils. C'eſt chez les Anglais & les Romains qu'il lui cherche des leçons pour corroborer ſon ame; il n'a pas beſoin d'en chercher dans nos faſtes, ils ſont eux-mêmes l'hiſtoire vivante, & la leçon des Français. Il ouvre Shakeſpeare, & il explique au jeune prince, la deſtinée & la fin de toutes les grandeurs dans ces vers admirables dont on a fait l'épitaphe même du poëte.

The cloud-capt towers, the gorgeous palaces,
The ſolemn temples, the great globe itſelf,
Yea, all which it inherit, ſhall diſſolve,
And, like the baſeleſs fabric of a viſion,
Leave not a wreck behind.

Horace ſuccéde à Shakeſpeare, & le Dauphin lit dans Horace

Rebus in anguſtis
Appare generoſus & fortis.

Il regarde ſon père, & il trouve dans ſes yeux l'exemple à côté du précepte.

Si c'eſt Pope qui eſt à l'ordre du jour, ils y liſent la prophetie des malheurs des Français dans ces deux vers.

Returning ſeaſons ſtill new flowers bring,
But faded *kingdom* has no ſecond ſpring.

Manuel arrive, l'œil en feu, l'air menaçant, ordonne aux geoliers de faire entendre plus clairement aux priſonniers le bruit des verroux, annonce au roi avec toutes les convulſions du crime

d'elle & du roi, l'ordre positif de ne pas les suivre. *Restez*, lui dit-il, *papa & maman vous l'ordonnent*,

heureux que la monarchie est abolie en France, & qu'il est, lui Manuel, un des chefs de la republique, & le roi dont nos malheurs sont déjà la vengeance, lit sur le front de Manuel l'accomplissement de la menace de Cléopatre à Rodogune.

Puissiez-vous ne trouver dedans votre union
Qu'horreur, que jalousie, & que dissension!

Le Dauphin demande à son père l'explication du mot *republique*; & le roi qui s'est promis d'oublier tous les outrages lui apprend la valeur de ce mot, par ce que disait Mirabeau souffrant d'un horrible mal de dents. Au milieu d'un de ses accès de rage, *le grand homme* s'écriait: *j'ai une republique dans la bouche.* Le jeune enfant charmé d'avoir vu le sourire naître sur les levres de son auguste père, court porter le bon mot à sa sœur, & à Mad. Elizabeth pour ranimer leur reveil; à sa sœur que l'infortune & la crainte ont mûri avant l'âge; à sa tante, à cette princesse céleste que l'on peut admirer, mais qu'il est impossible de peindre dignement, & qui depuis deux mois ne fait entendre d'autre soupir, d'autre plainte que son exclamation favorite: *bonté divine!*

Oh! vous tous qui croyez pouvoir accuser la Providence de vos malheurs particuliers, contemplez cette famille jadis si glorieuse, aujourd'hui si rabaissée, & dites nous ensuite si vous osez vous plaindre.

Je joins à ce numéro la gravure du Dauphin, d'après un portrait donné par la reine à un de ses plus zelés serviteurs. J'ai fait graver au bas la prière du matin de ce jeune prince. On lui avait lu un soir, le drame de Pierre le grand, il avait retenu le morceau de la fin, & Mad. de Tournel le trouva le lendemain matin, agenouillé sur son lit, les mains jointes, semblable au Samuel du celèbre Reynold, adressant cette prière au ciel pour les jours du roi. Jamais encens plus pur ne s'exhala vers la divinité.

& moi, je vous en prie. Mais le mot, vous ferez tuer le roi, était la barrière la plus puiſſante.

Trajet du roi à l'aſſemblée nationale. — Le roi traverſa les Tuileries ſans obſtacles juſpu'à l'eſcalier de la terraſſe des feuillans, au milieu de deux colonnes armées, compoſées des grenadiers Suiſſes, des grenadiers nationaux des Petits-Pères, des filles St. Thomas &c. Arrivé à l'eſcalier de la terraſſe qui était inondée de peuple, on lui refuſa le paſſage. Il y fut arrêté pendant plus d'un quart d'heure. La populace qui y était raſſemblée, criait : *nous ne voulons plus de tyrans ; la mort : la mort.* Un homme à figure horrible ayant l'uniforme de ſapeur, nommé Rochet, & connu pour un maniaque, chef des inſurrections précédentes, accabla particuliérement le roi des injures les plus groſſières. Enfin le département obtint qu'on laiſſerait le paſſage ouvert, & que le roi pourrait ſe rendre dans le ſein de l'aſſemblée, pourvû qu'il conſentît à laiſſer toute ſon eſcorte en dehors à la porte. Ce même ſappeur qui avait tant inſulté le roi, arracha le dauphin des mains de la reine, & le porta ſur ſes bras dans l'aſſemblée. Dans le trajet le roi fut couché deux fois en joue.

Les perſonnes qui accompagnèrent le roi dans ce trajet furent, outre les ſix miniſtres, M. M. de Montmorin gouverneur de Fontainebleau, de Poix,

d'Hervilly, de Tourzel, de Briges, deux autres personnes attachées à son service, & l'officier municipal Leroulx, M. Borie étant resté au château par prudence. L'officier municipal annonça que le roi, la reine, sa famille, les ministres, les administrateurs du département demandaient à se présenter à l'assemblée nationale. On nomma une députation pour aller au devant de leurs majestés.

Le roi, la reine, & leur famille, accompagnés de deux ministres, entrent, & dirigent leurs pas vers les siéges destinés aux administrateurs. Le roi dit: *je suis venu ici pour éviter un grand crime qui allait se commettre, & je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, Messieurs.*

M. Guadet président en l'absence de M. Merlet, répondit, *vous pouvez, Sire, compter sur la fermeté de l'assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple, & les autorités constituées.*

Le roi s'assit alors à côté du président; mais d'après l'observation de quelques membres, que la constitution interdisait au corps législatif toute délibération en présence du roi, l'assemblée décida que leurs Majestés, & leur famille se placeraient dans une loge située derrière le fauteuil du président.

Cette

Cette loge était celle des commis rédacteurs d'un journal nommé le Logographe, qui rapportait les séances de l'assemblée mot pour mot. Déjà souvent ce journal avait été dénoncé. Son exactitude avait tué une foule de réputations ; en chassant les journalistes, l'assemblée ajouta au barbare plaisir de retenir la famille royale dans un cachot anticipé, celui d'empêcher la vérité de publier le lendemain mot pour mot, les pétitions, les motions, & les discours de cette éxécrable journée & des trois suivantes. — Bientôt elle supprima ce journal. Il n'éxiste plus, mais le nom du Logographe durera éternellement ainsi que celui de White-Hall.

Ce fut dans cette prison de dix pieds quarrés, sur 6 pieds d'élévation, dont les murs blancs réfléchissaient les rayons du soleil, & en redoublaient l'ardeur, que le roi & sa famille passèrent 14 heures consécutives pendant une journée brûlante. Comme le peuple se pressait en tumulte autour de la salle, on conseilla pour assurer l'entrée du roi dans l'assemblée, en cas d'invasion de la loge, la suppression d'un grillage de fer qui la séparait de l'assemblée nationale. M. M. de Poix, de Choiseul, de Sainte-Croix, & Dubouchage ministres, le roi lui-même. furent obligés de défaire cette grille à force de bras; & le roi resta à découvert, sans se lever de son fauteuil pendant toute la séance, sans cesser d'avoir les

yeux fixés sur l'assemblée, & sans prendre d'autre nourriture qu'une pêche & un verre d'eau.

J'interromps ici les détails de cette affreuse séance pour faire connaitre ce qui se passait au château, aux Tuileries & aux Feuillans. Je donnerai dans le chapitre prochain l'histoire de l'abolition de la royauté & de la constitution, en présence du roi de la constitution.

Premier massacre dans la cour des Feuillans.

Depuis le matin, le bruit s'était répandu qu'on avait arrêté une fausse patrouille aux Champs Elysées, & le peuple combinant cette arrestation avec les cris de *vive le roi* que les Suisses avaient fait entendre à la revue, ne parlait que de complots, & de vengeances.

Dans le fait, des patrouilles très-imprudentes avaient arrêté depuis onze heures du soir jusqu'à 5 heures du matin 22 personnes que la peur, la curiosité, le bruit du tocsin, le mouvement avaient porté au Carrousel, aux Tuileries, aux Champs Elysées &c. La plupart étaient armées de pistolets & d'épées pour leur défense personnelle. On les prit presque tous séparément. Il n'y eut qu'un grouppe de trois particuliers que l'on saisit ensemble, ainsi

toute

toute idée de fauſſes patrouilles doit être bannie, & ce ne fut ſans-doute que pour en fournir le prétexte, que l'on conduiſit au corps-de-garde une trentaine de gens ſans aveu que l'on fit enſuite évader.

Sur les 22 particuliers arrêtés, & conduits à la ſection des Feuillans, onze avaient été placés dans une ſalle ſéparée, & trouvèrent le moyen de ſe ſauver à la pointe du jour en ſautant par la fenêtre dans un jardin dont ils briſèrent les iſſues.

La ſection des Feuillans était préſidée ce jour-là par le nommé Bonjour ci-devant commis de la marine, Jacobin forcené, & chaſſé des bureaux par ſes collègues-mêmes pour avoir dénoncé M. de Fleurieu miniſtre de la marine. Auſſitôt que l'on amenait un priſonnier, on le mettait entre les mains de la garde nationale, juſqu'à ce que ſon tour de ſubir interrogatoire fût arrivé.

A huit heures & demie du matin, on y amene un jeune homme de 30 ans, en bonnet & en uniforme de garde national. La fraicheur de ſon habit, l'éclat de ſes armes & la beauté de ſes formes l'avaient fait remarquer, & on l'avait arrêté ſur la terraſſe des Feuillans. C'était Suleau, royaliſte fort connu par ſes pamphlets contre le duc d'Orléans, ſes interrogatoires plaiſans au châtelet, un journal

qu'il avait publié, & un voyage à Coblentz, dont les circonſtances avaient eu beaucoup d'éclat. Il ſe plaignit vivement de ſon arreſtation. Il annonçait qu'il était porteur d'un ordre important qu'il exhibait. Il y était ſtipulé expreſſément. *Le garde national porteur du préſent ordre, ſe rendra au chateau pour y verifier l'état des choſes, & en faire ſon rapport à M. le Procureur Général Syndic du Departement. Signé, Borie & Leroulx, officiers municipaux.* Mené au corps-de-garde, on conteſta l'authenticité de cet ordre. On envoya le verifier au château. Non ſeulement les municipaux avouèrent leur ſignature, mais ils affirmèrent même que Suleau nominativement était porteur de l'ordre.

Dès 7 heures du matin, le peuple s'était amaſſé en foule dans la cour des Feuillans. Un commiſſaire de la municipalité, craignant l'effervescence du peuple monta ſur un treteau pour le haranguer, & l'engager a ſe retirer en lui promettant que les coupables ſeraient livrés à la ſévérité des loix. Ce devouement de l'officier municipal lui fit courir des riſques, il fut denoncé, on lui cria de ſe retirer, il fut remplacé ſur ſon treteau par la fille Theroigne de Mericourt,* habillée en amazone, uni-

* Quoique cette Theroigne de Mericourt ſoit ſuffiſamment connue, il n'eſt pas inutile de repeter ici que c'était une fille de mauvaiſe

forme national, le ſabre en bandouillière; cette miſérable y exhortait le peuple au maſſacre des 22 priſonniers. Elle fit nommer par la tourbe quelques commiſſaires, à la tête deſquels elle monta elle-même au comité pour demander qu'on livrât ces victimes au peuple. Le préſident Bonjour défendit à la garde nationale de réſiſter aux volontés du peuple, & leur ordonna même de quitter leur armes. Il y avait environ 200 ſoldats au comité; ils obéirent au préſident, à un très-petit nombre près. Le peuple entra: la première victime dont il s'empara, fut un homme coloſſal, nommé l'abbé Bouyon; on l'arracha d'entre les bras du commiſſaire de la municipalité qui recevait alors ſon interrogatoire: accablé par le nombre, malgré une longue, & vigoureuſe réſiſtance, il fut entrainé dans la cour, & mis en pièces à 9 heures.

Cet abbé Bouyon était un auteur dramatique plus connu par les épigrammes du couſin Jacques

mauvaiſe vie, native de Luxembourg, âgée de 30 ans, petite, chétive, mal ſaine, uſée pour la debauche, & n'ayant plus qu'une révolution pour reſſource. Elle ne trouvait plus d'amans a corrompre, elle ſe rejetta ſur des deputés. Elle admira d'abord Barnave, elle eſtima enſuite Petion. Puis elle tint club, puis elle voyagea, fut empriſonnée & relâchée par Léopold, & la voila derechef dans l'arène quand il s'agit de verſer du ſang. Son intrigue avec Populus était une fiction de l'Auteur des Actes des Apôtres, & cette fiction était tirée du nom même de cet amant ſuppoſé.

que

que par les chûtes que preſque toutes ſes pièces avaient éprouvé au théatre de la Montanſier.

Avant la mort de Bouyon, Suleau avait dit à la garde nationale : *Je vois bien qu'aujourd'hui le peuple veut du ſang ; mais peut-être une victime leur ſuffira t'elle, laiſſez moi aller au devant d'eux. Je puierai pour tout le monde* Il ſe précipitait par la fenêtre. On l'arrêta. Pauvre Suleau, ce trait honore plus ta memoire, que tout ce que tu avais fait auparavant.

A l'abbé Bouyon ſuccéda un ci-devant garde du roi, M. de Solminiac ; la defenſe vigoureuſe qu'il fit, ne ſervit qu'a rendre ſa mort plus cruelle. Un inconnu fut maſſacré enſuite.

Le tour de Suleau arriva. Déjà un factieux nommé d'Aubigny, chaſſé depuis de la municipalité nouvelle pour ſes vols, avait accablé ce priſonnier de reproches & d'invectives ; il l'avait fait depouiller de ſon bonnet de grenadier, de ſon ſabre, & de ſa giberne. Suleau proteſtait toujours contre cette violence de la manière la plus énergique. Enfin Theroigne le demandait partout ſous le nom de l'abbé Suleau. Elle ne le connaiſſait même pas. Une femme l'indique, le peuple l'inveſtit ; Theroigne lui ſaute au collet, & aide a l'entrainer. Suleau ſe débat comme un lion contre

vingt

vingt furieux. Il parvient dans la mêlée à s'emparer d'un ſabre, il frappe, il ſe fait jour, il allait percer Theroigne, on le ſaiſit, il eſt mis hors d'état de defenſe, entrainé dans la cour, & taillé en pièces.

M. du Vigier, ancien garde du corps, un de ces hommes que la nature ſe plait à former quelquefois pour ſervir de modéles, & connu ſous le nom du *Beau Vigier*, fut la cinquième victime ſacrifiée. Comme il joignait la force à l'élégance & la ſoupleſſe à la grace, ſa défenſe dura près d'un quart d'heure. Deux fois il échappa, deux fois il fut ramené. Enfin il ſuccomba.

Quatre nouvelles victimes le ſuivirent : les 9 cadavres furent portés ſur la place Vendôme, & leurs têtes miſes ſur des piques.

Dans la confuſion de ces maſſacres, deux des priſonniers trouvérent moyen de s'échapper, & c'eſt de l'un d'eux que je tiens les veridiques & lamentables details que je viens de conſigner.

Ainſi perirent les premières victimes innocentes de cette journée. Leur crime était de s'être levés au bruit du tocſin, & d'avoir parcouru les rues avec des armes pour leur défenſe naturelle, & pour ſe rèunir au beſoin à la garde nationale.

Ainſi

Ainſi perit ſur tout ce bon Suleau dont j'aimais l'amitié, la gaité, & la franchiſe; il avait paſſé près de moi la journée précédente, nous nous étions entretenus des dangers de la royauté ſans penſer même à ceux que nous courions: que j'étais loin de croire que cet entretien était notre dernière converſation, & que cette tête ſi animée à la ſeule penſée de la ſituation de Louis XVI. ſerait le lendemain le premier objet qui dût frapper mes yeux en poſant le pied ſur le ſeuil de ma porte! Bon Suleau, ah! puiſque la main de ta jeune epouſe* n'a pu fermer tes yeux, qu'il ſoit au moins permis à l'amitié de jetter quelques fleurs ſur ta cendre. Tu n'es plus; tu devais perir avec la monarchie Françaiſe; ta loyauté a reçu déjà ſa recompenſe; en mourant le premier, tu n'as pas été temoin de cette longue ſérie de deſaſtres qui depuis le 10 Août nous font éprouver chaque jour mille morts; puiſſe ton fils, plus heureux que ſon père, voir un jour la monarchie Françaiſe retablie ſur des baſes inébranlables, & les débris de cette maiſon que tu pourſuivis à outrance, errans & diſperſés à leur tour, expier les maux qu'elle a faits à la France.

* La fille du celebre peintre Hall, la charmante Adéle, dont les talens ſurpaſſent encore la beauté. Suleau l'avait épouſé depuis 2 mois, il l'a laiſſée enceinte.

Attaque du Château.

DEPUIS ſept heures du matin, les colonnes étaient en marche, & tout eſpoir de défenſe était anéanti depuis plus d'une heure par l'introduction des bataillons mêlés de piques qui avaient jetté la confuſion dans les cours & le jardin. Après le départ du roi pour l'aſſemblée, les canoniers avaient laiſſé éclater leurs ſentimens, fait avec d'autres factieux l'échange de leurs canons, retourné contre le château ceux qu'ils y avaient conduit pour le protéger, et crié : *vive la nation.* La defenſe du château était diminuée de deux compagnies Suiſſes, & des 300 gardes nationaux qui avaient accompagné le roi à l'aſſemblée ; ces derniers par cette marche ſe trouvaient placés d'une manière très peu dangereuſe entre les honneurs de la republique & les faveurs de la monarchie, patriotes ſans combat, et royaliſtes ſans riſques.

Le premier detachement qui ſe porta au carrouſel fut très peu nombreux, & ſe mit en bataille vis-a-vis la cour des princes.

Un detachement plus conſidérable deſcendant du Pont Royal, voulut entrer au carrouſel par les guichets. L'officier commandant parla à quelques gardes

gardes nationales, & au peuple. On lui dit que les cours étaient pleines de troupes, & qu'il n'y aurait rien. Il continua ſa marche, & remonta juſqu'au guichet de la rue Froidmanteau. Son detachement y rencontra celui qui venait du faux-bourg St. Antoine. Les piques y étaient en très grand nombre & ils avaient des canons au centre; ils étaient commandés par un officier à cheveux ronds, monté ſur un mauvais cheval noir. Les deux detachemens s'arrêterent en face l'un de l'autre. L'officier à cheval s'avança pour s'aboucher avec l'autre commandant. Celui-ci paraiſſait decidé a continuer ſa retraite, lorſqu'un homme d'environ 45 ans, noir & barbu, qui ſe trouva là, vint les engager a ſe réunir, & leur dit aſſez hault pour être entendu du peuple : *nous ſommes perdus pour toujours, ſi l'on ne ſaiſit pas ce moment pour déjouer tous les complots de la cour.* Alors tous les chapeaux volérent en l'air, & l'on fit crier à tout le monde, *vive la nation.* Les deux detachements ſe réunirent, & entrérent dans la place du Carrouſel. Le petit officier à cheval s'empara du commandement général, & plaça tous ſes conjurés en bataille en equerre depuis les guichets, juſqu'à la rue de l'Echelle. Ce deploiement par lequel le Carrouſel fut cerné ſe fit avec beaucoup d'ordre. On a ſû depuis que ce commandant était un Pruſſien nommé Weſtermann.

Il

Il était alors 8 heures. La gendarmerie du Carrouſel aux ordres de M. Raymond ſortit de ſes écuries, ſans être en ordre. On lui fit crier, *vive la nation*, cependant la majeure partie ne diſait rien. Elle ſe retira ſans coup férir à l'approche de ces nombreuſes cohortes, & elle alla ſe mettre en bataille ſur le petit Carrouſel, faiſant face à la rue de l'Echelle. Mais bientôt après, ne trouvant pas le poſte tenable, M. de Raymond la conduiſit ſur la place du Palais Royal, ou elle ſe mit en bataille.

Quand la gendarmerie fut retirée, on plaça des canons à toutes les iſſues qui aboutiſſaient au château, au Carrouſel, à la rue de l'Echelle, & à la rue St. Nicaiſe. On attendit encore quelques inſtans. Une voiture de poudre, & une voiture de boulets arrivérent au milieu du Carrouſel. Alors le commandant alla lui-même frapper à la porte royale, & en demande l'ouverture qui fut refuſée ; il était alors neuf heures.

Lorſque le peuple avait forcé la gendarmerie de quitter le Carrouſel, il avait apperçu quelques Suiſſes à l'Hotel de Brionne, il leur avait demandé a crier, *vive la nation.* Les Suiſſes s'étaient retirés des fenêtres ſans proférer une parole. La rage & les menaces du peuple redoublaient contre eux.

Sur

Sur les huit heures, la gendarmerie qui était au Louvre, reçut de M. de Boiſſieu, l'ordre de venir partager la colonne devant St. Germain l'Auxerrois ; on devait y diviſer la gendarmerie en deux pelotons, par un à droite, & un à gauche ; d'un côté chaſſer la populace ſur l'Hotel de Ville, de l'autre ſur les Champs Elyſées. La gendarmerie du Palais Royal ſerait revenue par le Carrouſel, afin de la faire refluer par les guichets. A la réception de cet ordre qui lui fut porté par un adjudant, M. de Rulhiéres qui depuis une heure jugeait par les propos de ſes gendarmes les mauvaiſes diſpoſitions de ſa troupe, aſſembla ſes officiers pour les conſulter. Ceux-ci d'accord avec lui ſur l'impoſſibilité de pouvoir faire éxécuter une charge, lui conſeillérent de renvoyer cet ordre à M. de Boiſſieu. M. de Rulhiéres ne put que commander d'aller ſe mettre en bataille ſur la place du Palais Royal. Pendant le chemin, les gendarmes criérent tout le long des rues, *vive la nation.* On rencontra ſur la place, le detachement de M. Raymond. On voulut ſe mettre en bataille ſur deux lignes ; le terrain ſe trouvant trop étroit, les trois dernières compagnies reçurent ordre de ſe porter dans la cour du Louvre elles y furent jointes par le detachement de M. de Raymond. Dans ce moment M. de Rhuliéres ſe trouva indiſpoſé. La chaleur, la fatigue, l'âge, l'inquiétude, le chagrin, l'accablaient, il ſe retira chez lui une demi heure

heure avant le feu. Le commandement paſſa à M. de Raymond.

On venait d'annoncer au château que l'attaque allait commencer. Alors on fit paſſer beaucoup de monde dans la galerie des Carraches. Des grenadiers y furent rangés en ligne ſur trois de hauteur, le dos tourné au Carrouſel. Les 209 gentilshommes commandés par M. le Maréchal de Mailly, & preſque tous les commensaux du château, ſe rangèrent en ligne, en face des grenadiers nationaux. Dans le paſſage qui ſe trouvait au milieu des deux lignes, circulaient les officiers généraux & les aîdes de camp.

L'armement de ces gentilshommes excita la colère des gardes nationaux. Quelques uns d'eux n'avaient pourtant qu'une canne à la main, d'autres étaient preſque ſeptuagénaires; ici était un jeune page, plus loin un gentilhomme habillé en taffetas noir avait deux piſtolets paſſés dans un mouchoir blanc qui lui ſervait de ceinture; en general, ils ne portaient pour toutes armes que de vieilles épées, des couteaux de chaſſe, des ſabres ſans fourreaux; ils avaient plutôt l'air d'être venus pour mourir aux pieds de leur maître, que pour lui porter un ſecours efficace. Des méchans qui voulaient diviſer la garde nationale, diſaient que ces gentilshommes, n'étaient venus là, que pour s'y être trou-

vés, ſi la défenſe eut réuſſi, s'en donner le mérite, & en recevoir la recompenſe ! les pervers !

Le départ du roi pour l'aſſemblée avait fait un mauvais effet parmi la garde nationale ; chacun cherchait a lire dans les yeux de ſon voiſin ce qu'il devait en penſer. Beaucoup ſe diſaient pour voiler leur frayeur : *nous ſommes trahis ! d'un coté des ariſtocrates, de l'autre des Suiſſes ! nous ſommes entre deux feux ! &c. &c.* Les Suiſſes eux-mêmes parûrent violemment affectés quand ils ſûrent que le départ du roi était une véritable retraite. Ils avaient envie d'aller le joindre & le garder à l'aſſemblée nationale. Bientôt il n'y eut plus d'ordre dans la grande galerie, chacun quitta ſon rang, on ſe mêla dans les ſalles, on alla déjeûner, où ſe promener ; & les Suiſſes reſtérent pêle-mêle dans les appartemens & ſur les eſcaliers. Dans ce moment, le château reſſemblait plutôt au foyer d'un ſpectacle, qu'à un corps de garde ; perſonne ne donnait d'ordre. M. Bachmann & ſon état major avaient accompagné le roi à l'aſſemblée. Enfin les commandans de la garde nationale, les capitaines des compagnies, ou n'étaient point à leur poſtes, ou ceux qui y étaient ne ſavaient ni ce qu'ils devaient faire, ni ce qu'ils devaient dire.

A neuf heures, dix minutes, les portes de la cour royale furent enfoncées. Quelques perſonnes pénétrérent

pénétrèrent par les fenêtres & la loge du portier. Le peuple entra en foule dans la cour royale. Quand les gardes nationales virent l'irruption dans l'intérieur, leur courage sembla les abandonner ; leurs visages blêmirent, & beaucoup d'entre eux songèrent bien plus à leur retraite qu'à la défense du château ; mais comme on était consigné, on ne pouvait sortir de la dernière enceinte avec ses armes. Ces réflexions agitaient la garde nationale, et pour comble d'anxiété, leurs officiers avaient perdu la tête. Ainsi dès ce moment l'on peut reduire la défense du château, à 700 Suisses repartis dans plus de 20 postes différens, aux 200 gentilshommes, à 100 domestiques, & à 30 gardes nationaux ; au total 1000 hommes sans chefs, sans ordre, sans munitions, & les attaquans étaient au nombre de cent mille, avec 30 canons, le corps municipal, & le corps législatif à leurs ordres, un arsenal à leur disposition, & le roi en leur puissance. Voila la conspiration !

L'intervalle qui s'écoula entre l'irruption du peuple, & le premier feu, fut de quinze minutes. Le chef des Marseillais entré le premier, le pistolet à la main, cria à sa troupe de le suivre. Il la forma tout au tour de la cour, en deux équerres, vis-à-vis le château. Alors les canoniers retirèrent les 6 canons qui étaient sur les côtés de la cour, & ils les placèrent en face du château. Le peuple en-

hardi par cette démarche criait avec des imprécations horribles ; *à bas les Suisses ; rendez les armes ; il faut que les Suisses mettent bas les armes.* Ils faisaient en gesticulant, & en brandissant leurs piques & leur fusils des gestes menaçans, mais néanmoins avec une sorte de crainte, car ils n'osaient jamais se porter plus avant que jusqu'à la moitié de la cour. Les Suisses & les gardes nationales répondaient des fenêtres, non par des signes d'amitié, comme on l'a dit, mais par des gestes de la main, & des coups de chapeau dont le but, & le motif très prononcé, était de les engager à s'appaiser, à faire silence, & à se retirer.

Cependant la bonne contenance des Suisses qui étaient au pied de l'escalier effrayait les attaquans. A mesure que le grouppe avançait dans la cour, si le sentinelle venait à paraitre, la frayeur faisait reculer aussitôt tous les patriotes. Il y avait déjà un quart d'heure qu'ils étaient dans cette ridicule position, en criant toujours, lorsqu'*une douzaine de sans culottes*, & non de Marseillais, avec un officier national à leur tête, plus hardis que les autres, s'avancèrent enfin jusqu'au pied du grand escalier. Ils y saisirent le premier factionnaire Suisse, & successivement cinq autres. Il s'en emparaient au moyen de piques à crochets. Ils les dardaient dans leurs habits, les attiraient à eux, & les désarmaient aussitôt de leur sabre, fusil, & giberne, en faisant

de

de grands éclats de rire. Encouragée par le ſuccès de ces premiers enfans perdus, la maſſe entière ſe porta aux pieds du grand eſcalier, & l'on y maſſacra alors à coups de maſſue les cinq Suiſſes déjà ſaiſis & déſarmés. A ce même moment, tous les Suiſſes de ce poſte ſe mettent en bataille aux ordres du capitaine Turler, & de M. de Caſtelberg, partie ſur les marches de l'eſcalier, d'autres ſur le perron de cet eſcalier en face de la porte de la chapelle, & le reſte ſur les deux côtés de l'eſcalier double qui part du perron de la chapelle pour monter aux appartemens du château. Ce fut en voyant ces cinq Suiſſes maſſacrés, que M. de Caſtelberg éxécuta l'ordre de repouſſer la force par la force, & commanda le feu. On apprendra avec plaiſir que cette première décharge renverſa un homme remarquable par la groſſeur de ſa taille, qui avait tué de ſa propre main pluſieurs des factionnaires que j'ai cités.

Au même inſtant où le feu allait commencer, l'officier national dont j'ai parlé, ennuyé de voir que ſa troupe n'agiſſait pas aſſez activement, tira de la cour ſon piſtolet ſur le château. Le coup fit ſauter quelques éclats de pierre; cela fut cauſe qu'on répondit de l'intérieur du palais par quelques coups de fuſil tirés des fenêtres; & ſur le champ, l'on tira du Carrouſel contre le château trois coups de canon, avec tant de precipitation,

& ſi mal ajuſtés que les boulets allèrent frapper l'extrémité des toits ; et pourtant l'on n'était pas à 40 toiſes de diſtance !

L'on voit par ce récit fait ſur le témoignage unanime de ſix témoins oculaires, que le prémier feu eſt parti des cours, que le premier ſang répandu a été celui des Suiſſes. Dès lors, on n'a fait que céder à la loi naturelle qui preſcrit à tout être attaqué, de ſe défendre.

La foudre ne fait pas un effet plus prompt que les prémiers coups de fuſil tirés. La frayeur s'empara de tous les attaquans, & des curieux. Les cours ſe vuidèrent en un moment ; tous s'enfuirent ſur le Carrouſel par la porte royale. La cour était jonchée des fuſils, des piques, & des bonnets de grenadier des fuyards ; quelques uns d'eux pour eviter de nouveaux coups de fuſil des fenêtres, ſe couchaient, ventre à terre, contrefaiſaient les morts, ſe relevaient de tems en tems, & ſe gliſſant le long des murailles de côté, gagnaient, comme ils pouvaient, les guérites des ſentinelles à cheval. Les canoniers eux-mêmes abandonnérent leur canons, & s'enfuirent comme les autres.

Quand les Suiſſes virent la cour royale completement balayée; ils y deſcendirent au nombre d'environ 120, commandés par le capitaine Turler. Ils commencèrent

commencèrent par s'emparer de deux canons qu'on y avait abandonnés ; ils les ramenèrent au veſtibule du château, mais ils ne pouvaient en faire uſage faute de munitions, & ſur tout des uſtenciles les plus ſimples, tels que mêchse, épinglettes, &c. un détachement de 60 hommes ſe mit en bataillon quarré à la porte de la cour royale, & fit un feu roulant ſur les factieux qui ſe trouvaient au Carrouſel, juſqu'à ce que la place fût entièrement évacuée ; les Suiſſes n'eurent qu'un ſeul homme de tué dans cette prémière affaire ; les Marſeillais y perdirent beaucoup des leurs. Le nombre des tués y fut d'autant plus conſidérable que les gens du château, gardes nationales et Suiſſes dans la galerie, achevaient de diſperſer les aſſaillans également à coups de fuſil.

Cependant cette colonne formidable n'éxiſtait plus : 120 hommes avaient tout diſſippé. Les fuyards avaient abandonné 4 pièces de canon au Carrouſel vis-à-vis l'Hotel Longueville, ils s'étaient jettés à corps perdu par toutes les iſſues, en pouſſant des cris affreux. Les rues, les quays, les boulevards étaient couverts de ces malheureux qui ſe ſauvaient tremblans et pâles comme des ſpectres. Deux fédérés de Breſt, en uniforme rouge fuyaient à cheval dans la rue St. Honoré : trompé par la couleur de leur uniforme, le peuple les prit pour des Suiſſes, & les maſſacra.

Pendant que les Suiſſes de Turler nettoyaient le Carrouſel, & empêchaient le peuple de s'y former, un autre détachement aux ordres de M. de Salis alla s'emparer de trois canons qui étaient à la porte du manège, & il les amena juſqu'à la grille du château, le long de la terraſſe du Jardin. Cette affaire fut très-meurtrière. Les Suiſſes criblés de coups de fuſil de la terraſſe des feuillans, y perdirent 30 hommes. Ils en tuèrent prodigieuſement.

Lorſque la garde nationale de ſervice au château entendit le premier feu dans les cours, ſans connaître l'origine et les cauſes de l'aggreſſion, elle fut dans la plus grande agitation. Chacun prit les armes, et ſe mit tant bien que mal à ſon rang. Ils voyaient le drapeau des Suiſſes déployé; le ſpectacle était nouveau pour eux; la confuſion, le déſordre regnaient par tout; *ſilence*, diſait l'un: *marchons en avant*, repondait un autre.....*Mais nous ne pouvons pas quitter notre poſte*, diſait un troiſième; *moi, je ſuis en faction* obſervait un trembleur: on cherchait un commandant; on ne trouvait perſonne.

Un des gentilshommes, le ſabre au poing, paſſe devant eux, & les excite à faire leur devoir. *Allons, meſſieurs, du courage, voici l'inſtant déciſif....* Le courage était rare: cependant il ſe preſente une

colonne

Colonne des Suiſſes, & la garde s'y joint en foule. Tous deſcendent le grand eſcalier des Princes. La tête de la colonne tourne du côté de la grille qui donne ſur le jardin. La grille ſe trouve fermée, on remonte avec précipitation à l'endroit d'où l'on était deſcendu.

Cependant le bruit ſe repandit que les Suiſſes dans les autres cours étaient maîtres d'une partie du canon des aſſiégeans. Alors on fait un autre mouvement en avant. Un officier Suiſſe, dit aux gardes nationales : *Meſſieurs, c'eſt à vous à marcher les premiers, nous vous ſuivrons.* On redeſcend, & l'on ſe trouve dans la cour, 5 gardes nationales, & 80 Suiſſes ſeulement. Cette petite troupe allait de la cour des princes dans la cour royale, lorſqu'un coup de canon à mitraille parti de la porte des princes changea ſa marche. Elle ſe rendit à cette porte, ou elle fit un feu croiſé, qui tua beaucoup de monde, & acheva d'éteindre celui du Carrouſel, de ce côté là. Elle ſe rendit enſuite à la porte royale, ou elle fit un pareil feu, & elle rentra pour ſe réunir au gros de la troupe au périſtile du château. Deux officiers Suiſſes bleſſés y étaient depoſés ſur des chaiſes.

Il était alors dix heures du matin. Les gentilshommes qui étaient au château n'ayant pas d'armes de combat reſtèrent dans les appartemens.

La

La gendarmerie à cheval était depuis une demie heure dans les cours du louvre donnant les signes de l'insubordination la plus complette Lorsque le prémier coup de canon se fit entendre, elle remonta précipitamment à cheval, & témoigna par la pâleur qui se répandit sur la plupart des figures l'impression que ce signal leur fit. La terreur était si grande dans cette troupe, qu'elle crut voir des boulets passer en l'air par dessus le Louvre. Ils s'écrièrent alors: *nous sommes cernés, nous ne pouvons rester ici, il faut nous en aller ailleurs.* Les fuyards augmentèrent encore leur frayeur. Ils les prirent d'abord pour des assaillans. Cependant ils se jettaient entre les jambes des chevaux, en criant à tue-tête; *on massacre nos frères au château*. La cavalerie partait en désordre, les uns au galop, les autres au trot. Ils indiquèrent à un de leurs officiers les postes où ils voulaient se porter. Celui-ci leur répondit en colère; *lâches que vous êtes, si vous ne voulez que courir, allez aux Champs élysées, vous aurez de la place.* Ils se jettèrent dans la rue du Coq. La multitude de fuyards y produisit un engorgement, & un cahos inexprimables. Des coups de fusils partis à leurs côtés, & des hommes écrasés sous les pieds des chevaux augmentèrent encore la confusion: pour se mettre à l'abri du danger, ils portaient leurs chapeaux à la pointe de leurs sabres en criant, *vive la nation*; mais bientôt un gendarme tué par mégarde près du Palais Royal, augmenta tellement la

détresse

détreſſe de cette pauvre troupe, qu'elle ſe ſauva au grand galop par toutes les rues de traverſe qui vont de la rue St. Honoré á celle des Petits-Champs. Les paſſages, les cours ſont pleins de chevaux & d'hommes, la frayeur ne connaît plus d'obſtacles. Ceux qui s'étaient ralliés hors du champ de bataille, ſe portaient machinalement aux Champs Elyſées; le peuple les arrêta à la place Vendôme pour ſe réunir à eux, & forcer le bataillon des Capucines à ſortir. Ce bataillon était tapi dans ſa caſerne, les deux canons à la porte, & ne faiſait pas le moindre mouvement. On parvint après quelques pourparlers á le débaucher. Alors la gendarmerie, & le peuple s'acheminèrent vers la place Louis XV, précédés de ce bataillon, ayant en tête ſes grenadiers & ſon canon. Ils y augmentèrent d'autant, la multitude armée qui s'y trouvait déjà.

Le poſte de gendarmerie qui ſe tenait aux voitures de la cour, était monté à cheval dès qu'il avait vu la tête de la colonne des aſſaillans arriver. Comme il ne recevait point d'ordres, l'officier commandant voulut aller rejoindre le gros de la troupe. En paſſant le Pont Royal, ils furent criblés de coups de fuſils, tant du château, que du peuple. Sur 100 hommes, ils en perdirent 25. Cependant ils s'étaient réunis à la populace pour tirer ſur les Suiſſes. Ce furent ces mêmes cavaliers qui

furent

furent envoyés enſuite au devant des Suiſſes que l'on diſait venir des caſernes de Courbevoye.

Juſqu'ici nous avons vu le petit nombre des défenſeurs du château, victorieux; les Marſeillais repouſſés, la populace diſſipée: mais les munitions des Suiſſes étaient preſqu'épuiſées, ils avaient déjà perdu beaucoup de monde, & d'un côté les ordres du roi qui arrivèrent, & de l'autre les innombrables renforts qui ſe ſuccedèrent, changèrent totalement la ſcène; & le champ de bataille devint un champ de maſſacre.

J'en continuerai l'hiſtorique au chapitre prochain.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

DES obſtacles multipliés ont retardé la publication des prémiers numéros de cet ouvrage. Sans parler de la difficulté qu'éprouve un étranger dans un pays où il eſt jetté par les circonſtances; ſans parler des maladies & des devoirs qui ſouvent arrêtent ſes travaux, une conſidération particulière peut encore me ſervir d'excuſe, il fallait faire connaitre la vérité dans tout ſon jour ſur les évenemens du mois d'Août & Septembre; il fallait ne pas oublier le plus leger détail. J'ai donc eu à entendre encore plus de 80 perſonnes, à écrire leurs obſervations, à les comparer, à les mettre en ordre avant de les rédiger. Déſormais les numéros ſe ſuccederont avec rapidité. Déjà le quatrième eſt ſous preſſe. C'eſt la relation des maſſacres de l'Abbaye, par un témoin oculaire, M. Jourgniac de St. Méard. Elle ne fait que de paraitre à Paris. Elle ſera publiée à Londres preſque en même tems. Ceux qui connaiſſent la difficulté de faire imprimer du Français, par des ouvriers qui n'entendent pas une ſyllabe de cette langue, ſauront apprécier, & pardonner les fautes typographiques qui ſe gliſſent dans l'impreſſion. Un *errata* général en fera le redreſſement à la fin du volume.

Je ne me ſerais jamais attendu, en entreprenant mon ouvrage, d'être obligé d'ajouter à cette apologie naturelle de mes ouvriers, une profeſſion de foi ſur mes opinions politiques, & mes correſpondances. A peine échappé aux piques, & aux aſſaſſins, il était du devoir de mes ennemis de me pourſuivre par d'autres traits; on me peint à Paris comme le dénonciateur

dénonciateur de mes malheureux compatriotes émigrés,* et comme un artisan de révolution à Londres ; ainsi du même coup, on cherche à m'ôter & la bienveillance des miens, & la protection du pays qui m'accueille. Ceux qui ne voyent pas que le but manifeste de ces calomnies, est d'empêcher la publication des horreurs que je dénonce, ne méritent pas que je leur réponde. Mon respect poussé jusqu'à la superstition pour la constitution Anglaise a fait mon seul crime pendant toute la revolution de France, & l'on m'accuse de chercher ici à renverser l'idole que j'ai toujours adoré, moi, dont le prémier principe politique, est qu'il n'y a point de gouvernement absolument mauvais, & que l'état despotique lui-même est préférable à l'état révolutionnaire !

Que l'on éxamine d'ailleurs avec quel acharnement Gorsas essaye de m'attaquer depuis trois ans, & l'on appréciera les diatribes, où il me prête jusqu'à son langage.

Telle a été pendant toute la durée de la révolution, la tactique des Jacobins. Depuis les rois, jusqu'aux individus, tout brouiller, tout diviser, pour tout détruire ; & lorsque réunis par le plus atroce brigandage, ils sont à la veille de s'entre dé-chirer pour le partage, nous deviendrions leurs auxiliaires par nos dissensions ! il est donc de la destinée du Français que le malheur même ne le rendra pas plus sage ! Il faut donc périr, puisqu'il n'y a d'heureux que les brigands, & de conséquens que les fripons !

* A mon arrivée à Londres, on me donnait de toutes parts les noms des Français que l'on croyait en Angleterre pour leur envoyer le prospectus de mon ouvrage. A-t-on copié cette liste d'adresses à mon insçu pour me dénoncer ? J'ignore.

Nouvelles des Iſles du Vent.

NOUS apprenons par le paquebot de Tortola arrivé en 25 jours à Falmouth, que la flotille aux ordres de M. de Brueys, commandant la frégate la Semillante, & portant à la Martinique le regiment d'Orléans, avec des volontaires nationaux, au nombre de 2000 hommes, commandés par M. de Rochambeau fils, a paru devant le Fort Royal, & a mouillé dans la rade, la nuit du 15 au 16 7bre: dans la matinée du 16, les colons réunis à M. de Behague, commandant, firent ſignifier à MM. de Brueys & de Rochambeau, que la colonie était contente de ſon régime & de ſon gouverneur, qu'elle n'en voulait point d'autres. Les commiſſaires du roi étaient embarqués ſur la gabarre commandante en ſecond. La frégate leur fit le ſignal de ſe tranſporter à ſon bord avec le général Rochambeau, & le général Collot, deſtiné a remplacer M. de Clugny à la Guadeloupe. Quand cette opération fut terminée, elle leva l'ancre, & fit le ſignal de ſauve qui peut. Alors toute la flotille ſe diſperſa. Les 9 tranſports ſe ſont rejettés dans toutes les iſles Anglaiſes pour faire des vivres et de l'eau. Mais on n'oſait y deſcendre à terre. Les matelots et les ſoldats d'Orléans, jettaient feu et flammes contre les volontaires nationaux.

M. de la Roque commandait à la Guadeloupe après la mort de M. de Clugny. Les diſpoſitions des habitans de la Guadeloupe étaient encore plus prononcées que celles de la Martinique.

On croit que la frégate la Sémillante a fait route pour S. Domingue. On ne penſe pas qu'ils y ſoient mieux reçus qu'aux Iſles du Vent.

DERNIER TABLEAU DE PARIS.

CHAPITRE QUATRIEME.

Suite de la journée du dix Août.

DES qu'on entendit à l'Aſſemblée les premiers coups de feu, la conſternation s'empara des membres & des aſſiſtans ; le préſident ſe couvrit, en ſigne du danger où ſe trouvait la choſe publique ; toute délibération ceſſa, & le ſilence de l'aſſemblée ne fut interrompu pendant plus d'un quart d'heure, que par les cris & l'agitation du peuple qui était au déhors.

Le roi auſſi ſurpris qu'affligé, de voir ſes ſujets aux priſes entre eux, lorſque par ſa retraite même, il ſemblait avoir interdit toute eſpece de défenſe, ignorant d'ailleurs, de quelle maniere le combat s'était engagé, s'empreſſa d'envoyer M. d'Hervilly au château pour en faire retirer les Suiſſes, & les rappeller auprès de ſa perſonne.

L'inſurrection était ſi conſidérable, que ſa Majeſté avait cru de ſon devoir, dans ce moment ſuprême, d'épargner le ſang à quelque prix que

ce fût. Toute poſſibilité de réſiſtance efficace était anéantie ; il penſait bien qu'on l'eut prolongée peut-être quelques inſtans, mais à la fin le nombre & la rage l'euſſent emporté ſur la valeur & la fidélité. C'étaient ces conſidérations qui avaient conduit le roi à l'aſſemblée ; il ne manquait plus à l'horreur de ſa ſituation que d'avoir a trembler pour la vie de ſes défenſeurs, a gémir ſur le ſang des Français répandu pour la plus légitime des défenſes, la défenſe individuelle, & ſe voir imputer de tous côtés tant de malheurs. Rien ne manqua à ſa deſtinée : la coupe fut remplie.

M. d'Hervilly arriva au château dans le moment où les Suiſſes maitres du Carrouſel, ramenaient le canon dont ils s'étaient emparés. Ils eſſayaient inutilement de l'enclouer avec les baguettes de leurs fuſils : il leur cria de la terraſſe du jardin ; *Meſſieurs, de la part du Roi, j'en ai l'ordre*, (perſonne ne demanda a le voir) *à l'aſſemblée nationale*. Son zèle pour la défenſe des jours du roi, lui fit ajouter, *avec vos canons*. On fit rouler alors un canon, du périſtyle ſur la terraſſe, mais n'ayant d'autres munitions pour le charger que des cartouches, que la batterie des fuſils pour y mettre le feu, & des épingles à cheveux pour l'amorcer, n'ayant point de bretelles pour le tirer ; cette partie de l'ordre fut négligée, & les canons furent abandonnés

On

On se mit en marche au nombre de 100 Suisses avec le capitaine Turler, & très-peu de gardes nationales pour se rendre à l'assemblée. Dans cette traversée on reçut près de mille coups de fusils de tous les points du jardin, & notamment du café Hottot. Les Suisses qui avaient déjà consumé beaucoup de munitions ne purent répondre que faiblement à ce feu. Ils perdirent 30 hommes dans ce court trajet. Arrivés à l'assemblée, les officiers donnerent aux soldats l'ordre de se rendre au corps-de-garde des Feuillans; on les y désarma, & déshabilla. Les fusils & les habits furent portés en triomphe dans les rues de Paris. Les officiers voulurent entrer dans la salle de l'assemblée pour se mettre sous sa protection; deux députés, dont l'un était M. Coutard, vinrent à leur rencontre, & leur dirent qu'il était impossible d'entrer; mais ils les conduisirent dans le bureau des inspecteurs de la salle, au nombre de onze: comme ils font partie des treize officiers qui échappèrent seuls à cette journée, & à celle du 2 7bre, on ne sera pas fâché de connaître leurs noms:

M. de Salis	— —	Capitaine
M. Turler	— —	idem,
M. Pfiffer	— —	idem,
M. Zimmerman aîné	—	Lieutenants,
M. Zimmerman jun.		
M. Glutz	— —	Aide-major,
M. Gibelin	— —	Sous-aide-major,

M. de Luze — — 2d. Lieutenant,
M. Caſtella — — Enſeigne,
M. Dieſbach — — } Sous-lieutenans.*
M. Erneſt — — }

Je dois dire ici, que les Suiſſes qui furent déſarmés dans la cour des Feuillans, ne rendirent leurs armes que ſur l'ordre exprès que le roi en donna par écrit à M. Turler. Cet ordre enjoignait encore au détachement de ſe rendre à Courbevoie, mais on le retint priſonnier. Je dois ajouter auſſi que ces armes ne furent rendues qu'aux gardes nationaux. Le déſarmement ſe fit un à un. Les fuſils furent mis en faiſceau derriere les portes de l'aſſemblée, & ce ne fut que lorſque le déſarmement fut terminé que le peuple s'en empara.

Cependant les fuyards étaient revenus au Carrouſel avec de nouvelles troupes & de nouveaux canons. On les plaça dans les angles de la rue St. Nicaiſe, de la rue de l'échelle, & de la rue des orties. L'on tira pendant près d'un quart d'heure, mais cette artillerie était ſi mal ſervie que la plu-

* Ces deux malheureux jeunes gens à peine agés de 18 ans furent pris dans les viſites domiciliaires, & maſſacrés à l'Abbaye. M. d'Erlach capitaine ſe ſauva comme par miracle, ainſi que le jeune Deville porte-drapeau.

pa

part des coups portaient sur les combles des toits. Le peuple s'était réplié, & était rentré au jardin par les portes du manege, & du Pont-Royal. On eut pu prevenir momentanément cette irruption, si toutes les issues avaient été gardées comme la porte royale. Le peuple voulut entrer par les autres cours, mais il fut repoussé par les coups de fusil qui partaient des fenêtres, & par la faible garde de ces postes.

Quand les Suisses qui restaient au château se virent attaqués par le jardin, le tumulte & la confusion regnérent parmi eux; on ne pouvait ni donner, ni recevoir d'ordres. La plupart des postes se repliérent sur le grand escalier. Ils s'y grouppérent au nombre d'environ 80 hommes; Le feu y dura 20 minutes; les deux premieres décharges furent en feu de file; le reste fut en feu de bilbaude. Tous furent tués. Le peuple perdit de son côté 400 hommes sous le péristyle. Il monta alors avec rage & précipitation dans l'intérieur du château, & tous les Suisses qui étaient dans les appartemens de cette partie furent massacrés avec la plus grande inhumanité: ils perdirent la tête, très-peu se défendirent; beaucoup demandant à genoux leur grace, furent jettés tout vivans par les fenêtres. La garde nationale ne se voyant plus soutenue se réunit au peuple dans la pourtuite des Suisses. Ces malheureux, le désespoir

dans l'ame, & l'écume à la bouche, cherchaient à ſe ſauver par toutes les iſſues ; les corridors, les caves, les combles, les écuries, les greniers leur ſervaient momentanément d'azyle, on les y découvrait, ils périſſaient à l'inſtant.

Un peloton de 17 d'entre eux s'était caché dans la ſacriſtie de la chapelle ; comme ils n'avaient pas tiré un ſeul coup de fuſil depuis le commencement de l'action, ils crurent en remettant leurs armes au peuple, & en criant, *vive la nation*, avoir la vie ſauve ; ils furent maſſacrés auſſitôt que déſarmés.

Près d'une centaine de ces malheureux ſe ſauvait par la cour de Marſan, il y en eut 80 de tués dans la rue de l'Echelle ; leurs cadavres y reſterent entaſſés pendant 48 heures, après avoir été mutilés de la maniere la plus indécente ; les autres eurent le bonheur de ſe ſauver, dans les boutiques, dans les eſcaliers, quelques uns dans les greniers à foin du château. On leur procura enſuite des vêtemens pour en ſortir ſans être reconnus. Beaucoup de ces derniers reſterent trois jours ſans prendre de nourriture, quelques uns y périrent de ſoif & de fatigue.

Au moment où le feu commença, les 200 gentilshommes ſe porterent dans la ſalle des gardes de la reine, afin de délibérer ſur ce qu'ils avaient à faire

faire dans une circonſtance auſſi critique. Il y avait déjà une demi heure que le feu des cours durait, lorſqu'ils réſolurent de ſe rendre auprès du roi à l'aſſemblée nationale. Ils ralliérent tous les Suiſſes qui ſe trouvaient dans cette partie du château, quelques gardes nationales, & l'on deſcendit dans le jardin au nombre d'environ 500 perſonnes. C'était par la grille de la reine que l'on briſa, qu'il fut poſſible de ſortir du château; mais comme on ne pouvait y paſſer qu'un à un, & qu'on était à 30 pas des bataillons poſtés à la grille du Pont-Royal, cette ſortie était extrêmement dangereuſe. Les deux premiers ſoldats Suiſſes qui la franchirent furent tués à la porte même; le reſte de la troupe fut obligé de paſſer ſur leurs cadavres. Elle fut criblée de coups de canon, & des coups de fuſil qui partaient à la fois de tous les points; mais comme les Suiſſes par l'éclat de la couleur rouge de leur uniforme, attiraient principalement l'attention, il n'y eut que deux gentilshommes de tués dans ce trajet, M. de Caſtéja, & M. de Clermont d'Amboiſe, ci-devant Cordon-bleu; un autre fut bleſſé à la cuiſſe, ce fut M. le baron de Viomeſnil lieutenant général.

En marchant à l'aſſemblée nationale, on paſſa devant un corps-de-garde national qui était placé ſous les arbres au pied & vers le milieu de la terraſſe de l'eau. La garde tira ſur les Suiſſes qui

lui répondirent en fuyant. 8 à 10 Suiſſes y furent tués. Je dois dire en paſſant que beaucoup de ces ſoldats jettaient en ſortant leurs ſabres & leurs gibernes, & criaient *vive la nation*, eſpérant par là intéreſſer en leur faveur ; ils ne faiſaient que diminuer leurs moyens de réſiſtance, & ils n'en étaient pas moins pourſuivis.

Arrivés au pied de l'eſcalier des Feuillans, après avoir été ralliés par M. le duc de Choiſeul, ſous le feu des canons du Pont Royal & du Pont tournant, il était queſtion d'aller entourer le roi à l'aſſemblée nationale, & lui faire un rempart de tous ceux qui reſtaient ; M. de Choiſeul croyant être ſuivi, s'avance l'épée à la main vers l'enceinte où il croyait devoir trouver la famille royale. Emporté par ſon zèle, il entrait ainſi armé dans la ſalle de l'aſſemblée ; heureuſement il rencontra M. Merlin le député ſur la derniere marche de l'eſcalier qui y conduit : Merlin lui cria : *malheureux, que faites-vous ; vous êtes un homme perdu, remettez votre épée.* M. de Choiſeul ſtupéfait de ſe trouver ſeul, & encore étonné du danger qu'il avait couru, ſe rendit auſſitôt à ſon poſte auprès du roi dans la loge du Logographe.

Le reſte des 300 Suiſſes & des gentilshommes continua à ſe ſauver le long des arbres. Ils ſe rendaient machinalement aux Champs Elyſées par le Pont

Pont tournant, afin de s'y rallier à quelques autres troupes fidéles qu'ils croyaient devoir y être ou au moins pour s'y diſperſer plus aiſément. Les coups de fuſils les firent retourner ſur leur droite, & ſe porter ſur la terraſſe de l'orangerie, où il délibérerent un inſtant ſur le parti qu'il leur reſtait a prendre : les trois quarts furent d'avis de ſe rendre à la place Louis XV. par la cour de l'orangerie, le reſte voulut revenir à l'aſſemblée nationale rejoindre le roi.

M. d'Halonville ſous-gouverneur du Dauphin crut pouvoir ſe retirer dans le logement de l'Abbé Davaux ; il fut tué ſur la terraſſe du Dauphin.

En rentrant à l'aſſemblée nationale, M. le vicomte de Maillé maréchal-de-camp qui avait refuſé peu de tems auparavant le gouvernement de St. Domingue, fut bleſſé griévement ; il penſa périr en entrant dans le paſſage de l'aſſemblée, ſon viſage était couvert de ſang, ſes habits tout déchirés, il ne fut ſauvé dans le bureau des inſpecteurs de la ſalle, que pour être maſſacré quelques jours après à l'Abbaye.

Lorſque les Suiſſes & les gardes nationales qui avaient accompagné le roi à l'aſſemblée, & qui ſe tenaient des deux côtés de la porte en bon ordre, virent les autres Suiſſes & gentilshommes fuir ſous

les

les arbres du côté de l'orangerie, ils ſe déterminerent à entrer eux-mêmes à l'aſſemblée. Les gardes nationaux ſe mirent en tête ; la colonne entra juſqu'au tiers de la ſalle. A la vue de ces hommes armés, l'épouvante s'empara des légiſlateurs. Plus de la moitié ſe levérent avec précipitation de leurs places, & ſe portérent ſur la porte oppoſée pour s'enfuir. (C'eſt pour avoir peint quelques jours après avec candeur ce trait de poltronnerie, que le journal Logographe fut ſupprimé.) On fit rebrouſſer chemin aux grenadiers nationaux qui étaient entrés ; on leur donna ordre de refluer dans les couloirs de la ſalle. Ce mouvement rétrograde occaſionna une certaine confuſion dans les grenadiers Suiſſes qui ſuivaient les nationaux ; ils reculérent, & reparurent au nombre d'environ 60 ſur la terraſſe des Feuillans ; un bataillon qui accourait par la porte du manége, fit ſur eux une décharge de coups de fuſil, à laquelle ils répondirent. Auſſitôt après, ils rentrérent dans les corridors de la ſalle, & furent déſarmés par ordre du roi, comme on l'a vu précédemment.

Les Suiſſes & gentilshommes qui s'étaient retirés par l'eſcalier du cul-de-ſac de l'orangerie, prenaient la route du garde-meuble, afin de ſe ſauver, ſoit par les boulevards, ſoit par les Champs Elyſées. M. le baron de Viomeſnil, quelques autres gentilshommes, & cinq Suiſſes trouvérent un refu-

ge,

ge, & reçurent la plus généreuſe hoſpitalité dans l'hôtel de M. Piſani ambaſſadeur de Veniſe, ci-devant l'hôtel de l'Infantado, rue St. Florentin. En vain pluſieurs viſites y furent faites dans la journée, les riſques que courait ſon excellence en dérobant ces têtes proſcrites à la rage des aſſaſſins, n'ébranlérent point ſa fermeté. On violait le droit des gens en ſa perſonne, dans cette viſite inquiſitoriale; mais on ſait que les droits de l'homme ont anéanti le droit des gens. M. l'Ambaſſadeur ne pouvait oppoſer aucune réſiſtance, & pourtant il y allait de ſa tête, ſi on avait ſurpris les malheureux qu'il avait accueillis On ne ſait lequel on doit admirer le plus de ſon courage, ou de ſa ſenſibilité.*

En continuant le long du garde-meuble pour parvenir à la rue royale, on apperçut entre les pierres qui couvraient la place Louis XV. pour la conſtruction du pont, une piece de canon avec 4 canoniers, & un détachement. Ils prirent la fuite en voyant les Suiſſes, & ils abandonnerent ce canon. Déjà ceux-ci commençaient à eſſayer de l'enclouer, lorſque le poſte qui s'étendait depuis le pont tournant juſqu'aux pieds de la ſtatue de Louis XV., & qui était compoſé de 2000 hommes, leur

* Ces réfugiés s'évadérent ſucceſſivement de l'hôtel, ſous divers déguiſemens. On jettait avec précipitation les fuſils dans les latrines. Il en partit un, tandiſque la garde était dans l'hôtel. Heureuſement la confuſion était ſi grande, qu'on ne l'entendit pas.

envoya

'envoya plusieurs coups de canon à mitraille, qui firent un ravage prodigieux parmi eux & dispersèrent tout le monde. La gendarmerie qui venait d'arriver avec le bataillon des capucines se mit à charger aussi ces malheureux. M. de Villers ancien aide-major de la gendarmerie, & ci-devant capitaine de la garde constitutionnelle, fuyant du château avec les autres, crut que cette cavalerie venait pour protéger leur retraite. Il cria à ses anciens camarades ; *courage, mes amis* : un d'entre eux qui le reconnut tira froidement son pistolet, & lui brula la cervelle à bout portant, tandis qu'un autre l'acheva à coups de sabre. Cet assassinat atroce fut applaudi par leurs camarades. Cette portion de gendarmerie alla ensuite se mettre en bataille aux Champs Elysées, vis-à-vis le jardin de Mde. la Duchesse de Bourbon. Cependant comme le ciel ne permet point que le crime reste sans une vengeance plus ou moins prompte, elle permit que le feu du pont tournant qui dura six minutes, & qui fut terrible, tuât 6 de ces gendarmes, beaucoup de bourgeois, & beaucoup de brigands; déjà deux autres gendarmes avaient péri dans la route de la place Vendôme à la place Louis XV.

Tout le monde avait été dispersé par cette canonade. Quelques uns des fuyards se jetterent dans la rue St. Florentin, d'autres dans la rue Royale, d'autres enfin dans les Champs Elysées.

Ceux

Ceux qui prirent la rue Royale étaient au nombre de 30 Suiſſes, & un ſeul gentilhomme ci-devant Page du roi. Ils entrerent à l'hôtel de la marine. Ce gentilhomme leur obſerva qu'ils ſeroient tous infailliblement égorgés, s'ils y reſtaient, les Suiſſes ne l'écouterent pas, & opinerent entre eux de mettre bas les armes. Au moment même ils s'avancerent ſur la porte, & jetterent leurs fuſils à 5 ou ſix pas d'eux en criant : *vive la nation.* A ce cri il s'avança vers eux un grouppe de 8 Sans-culottes qui leur dirent qu'*ils étaient des traitres, qu'ils ne se rendaient que parce qu'ils voyaient bien qu'ils étaient pris ; qu'ainſi on ne leur ferait point de quartier.* Cependant ils leur firent crier de force une ſeconde fois : *vive la nation.* Malgré cela un de ces malheureux fut tué roide d'un coup de pique qui lui traverſa le corps. Un autre fut tué d'un coup de fuſil. On leur coupa enſuite le col pour promener les deux têtes. L'indignation s'empara des Suiſſes qui reſtaient ; la rage & la vengeance dans le cœur ; ils courent reprendre leurs armes pour ſe délivrer de ces 8 aſſaſſins ; ils en tuent 7 : mais d'autres *ſans culottes* étant allés s'emparer de la piece de canon laiſſée ſur la place Louis XV. ils la dirigerent vers ce grouppe de 28 Suiſſes, & d'un ſeul coup à mitraille, ils en tuerent 23 : les 5 reſtans avec le page rentrerent auſſitôt dans l'hôtel. Ils allerent ſe cacher dans une cave. On vint les y chercher l'inſtant d'aprés, mais ils avaient pu pénétrer

nétrer dans un caveau voiſin, en enfonçant & refermant une porte avec aſſez d'adreſſe pour que l'on ne s'en apperçut pas. Un de leurs camarades avait été ſauvé par le concierge de l'hôtel voiſin, & dépoſé dans le même gîte où venaient de ſe refugier ſes 6 compagnons d'infortune. Une heure après, ce concierge vint leur apporter a boire & a manger; on leur fournit ſurtout des couvertures, car ils avaient été obligés de s'enterrer dans du ſable humide, & ils étaient mourans de froid, & tranſis de faim, de ſueur, de fatigue, & de colere. Hommes & femmes dans cette maiſon s'empreſſerent de leur prodiguer les ſoins les plus touchans. On leur apporta des vêtemens, on arrondit leurs chapeaux, on coupa leurs cheveux, & ils purent ſe ſauver à l'entrée de la nuit.

Quant à ceux qui ſe ſauvèrent par les Champs Elyſées, M. Foreſtier de St. Venant, jeune officier Suiſſe, auſſi intéreſſant par les qualités du cœur que par les graces de ſa figure, ſe retirait en bon ordre avec 30 Suiſſes. Il apperçoit un peloton de pareil nombre, qui fuyait par la rue royale avec quelques gentilshommes. Il laiſſe le commandement de ſa petite troupe à M. de Mon..... et court pour eſſayer de rallier celle qui fuyait. Il les rallie en effet, mais en revenant ſur la Place de Louis XV. il ne trouve plus ceux qu'il avait confiés à M. de Mon.... Fuſillés de tous côtés, ils avaient

avaient tenu quelques tems, & enfin été obligés de ſe replier par la rue des Champs Elyſées——M. Foreſtier, ſe voyant avec de ſi petites forces, voulut au moins perir glorieuſement. Il chargea l'epée à la main, à la tête de ſes 30 hommes, la bayonette au bout du fuſil, le corps qui était poſté au pied de la ſtatue. Il l'enfonça trois fois; mais enfin ayant perdu la moitié de ſes ſoldats, il fut reduit lui quinzième a faire retraite dans les Champs Elyſées. Sa troupe s'y diſperſa; ſes braves camarades y furent tous maſſacrés en detail. Pour lui, tandis qu'il gagnait le caffé des Ambaſſadeurs, un gendarme à cheval, l'apperçoit, franchit le foſſé qui ſepare la promenade d'avec la grande route, & le renverſe mort d'un coup de piſtolet dans le dos.

La petite troupe Suiſſe que M. Foreſtier avait laiſſée aux ordres de M. de Mon.... avait été forcée de ſe replier dans les Champs Elyſées, par un corps d'environ 300 hommes qui d'abord avait fui devant la totalité des Suiſſes ſortant de l'orangerie, & qui retournait enſuite ſur la place Louis XV. par la rue des Champs Elyſées. Enhardis cette fois par la ſupériorité du nombre, ils crièrent aux 30 Suiſſes de rendre leurs armes, & de ſe mettre à genoux pour demander grace. Quelques uns le firent; le peuple les enveloppa tous, leur fit crier vive la nation, les prit par deſſous le bras, & les conduiſit avec leur chef M. de Mon...

Mon.... à l'hôtel ci-devant de la mairie, aujourd'hui du miniſtre des contributions. Cet hôtel était une eſpèce de dépôt où ils conduiſaient leurs priſonniers. Ils y joignirent leur nouvelle conquête; firent entrer ces 30 hommes un à un dans le corps de garde, d'où on les fit paſſer enſuite à celui des Feuillans. Ils y trouvèrent leurs camarades déjà priſonniers, ils furent ſauvés avec eux.

Le jeune gentilhomme qui les commandait ſe ſauva à la faveur du deſordre de ſes vêtemens.

Un detachement de 60 Suiſſes faiſant partie de ceux qui étaient ſortis par la cour de l'orangerie, avait trouvé moyen de traverſer la place Louis XV. & déjà il était dans les Champs Elyſées éxécutant ſans déſordre ſa retraite ſur les caſernes de Courbevoye, ſous le commandement de quatre officiers. La gendarmerie à cheval les atteignit, & les cerna, le peuple les arrêta, & les conduiſit à l'Hôtel de Ville, pour y être mis en ſureté avec promeſſe d'avoir la vie ſauve. A peine ſont-ils arrivés ſur la place de Grève qu'ils ſont déchirés par la populace. Il était alors deux heures après midi.

Un jeune gentilhomme que la prudence me defend de deſigner autrement que comme le neveu d'un de nos meilleurs officiers généraux, ſe retirait du château

château par la rue de l'Echelle; arrêté par deux hommes, il les tua roides de deux coups de piſtolet: la populace s'en empara, & le conduiſit à la place de Greve pour y être décollé. Heureuſement pour lui, il y arriva au moment où l'attention générale, & la fureur publique se portaient ſur les Suiſſes dont je viens de parler. Il trouva moyen de ſe débarraſſer des deux hommes à qui il avait été confié, en les bleſſant l'un & l'autre à coups de couteau. Il eut enſuite le bonheur de s'eſquiver dans la foule, & il reſpire encore.

Un autre gentilhomme ſeptuagenaire, le vicomte de Broves, député à l'aſſemblée conſtituante, avait été bleſſé en ſortant du château. Le ſang qui ruiſſelait ſur ſa joue le ſignala au peuple, il fut maſſacré devant St. Roch.

Dès que le peuple fut le maître du château, ſa rage s'éxerça indiſtinctement ſur tous les individus qu'il renfermait. Les huiſſiers de la chambre, les garçons, les Suiſſes des portes, juſqu'aux hommes de peine que leurs fonctions groſſieres confondaient avec la populace, tout fut maſſacré également. Le ſang ruiſſellait partout, ſous les toîts, dans les caves, dans les appartemens intérieurs, on ne marchait que ſur des cadavres. Dépouillés auſſitôt qu'égorgés, ces corps ſans vie ajoutaient à l'hor-

reur de leur aſpect, le ſpectacle d'une m ltion que la penſée peut comprendre, mais que la pudeur défend de tracer ; & ce ſont des femmes, des démons, des furies qui ſont les éxécuteurs de ces atrocités! Un comédien habitué a jouer les rôles de tyran, & toujours ſifflé du parterre, boit publiquement du ſang d'un Suiſſe : on croit être au feſtin d'Atrée. La plume ſe refuſe a peindre toutes les horreurs dont on a été le témoin ; l'imagination ne peut ſe prêter à un pareil tableau de la dégradation du cœur humain, & la ſenſibilité, comme l'a dit M. de Rivarol, n'eſt pas de meſure avec tant de malheurs.

Le feu qui avait commencé à 9 heures et demi, ceſſa tout à fait à midi ; & le maſſacre ne diſcontinua à deux heures, que pour faire place à des aſſaſſinats d'un autre genre, qui continuent encore au moment où j'écris.

Le nombre des Suiſſes ſauvés, tant au corps-de-garde des Feuillans, que chez des particuliers, eſt d'environ 180 : reſtent 750 qui ont péri dans cette affreuſe matinée.

Neuf officiers ſurvécurent encore quelques jours à la deſtruction de leur régiment, pour ſuccomber bientôt d'une maniere plus cruelle, comme on le verra

verra dans la ſuite de cet ouvrage. Ces officiers, qui furent conduits à l'Abbaye, furent MM.

de Maillardor	—	Colonel en ſecond,
Reding —	—	Capitaine,
de Salis —	—	Aide-major,
de Wilt —	—	Sous-aide-major
de Zimmermann —	}	Lieutenans,
de Maillador —		
Allmann — —	}	Adjudans,
Chollett — —		
Bachmann —	—	Major général.

Les officiers qui éxiſtent encore, avaient d'abord voulu entrer à la barre de l'aſſemblée pour ſe mettre ſous ſa protection ; deux députés, & ſurtout M. Coutard de Nantes, vinrent à leur rencontre, & leur remontrérent le danger & même l'impoſſibilité d'entrer : ils les conduiſirent dans le bureau des inſpecteurs de la ſalle, où ils les retinrent depuis 11 heures du matin, juſqu'à 9 heures du ſoir. Dans l'intervalle, les mêmes députés vinrent deux fois viſiter leurs priſonniers; la premiere pour leur apprendre qu'ils venaient de faire rendre un décret par lequel les Suiſſes étaient mis ſous la ſauve-garde de la loi & de la loyauté françaiſe ; ils revinrent enſuite pour leur faire part du mécontentement du peuple qui demandait leurs têtes à grands cris, & les aſſurer qu'il feraient tout ce qui était en leur pouvoir pour les arracher au

danger qui les menaçait ; ils trouvérent moyen de leur procurer dans la ſoirée des rédingotes & d'autres déguiſemens à la faveur deſquels ils s'échapperent dans la nuit ſans être reconnus.

Ainſi fut détruit en moins de trois heures le plus beau & le plus fidéle des régimens qui reſtaient au ſervice de la France : ainſi fut renverſée la derniere colonne qui ſoutenait encore la monarchie. Probité, diſcipline, valeur, ces nobles enfans des montagnes avaient tout ; l'œil de l'honnête homme fatigué du ſpectacle dégoutant de la licence nationale, ſe repoſait ſur eux avec complaiſance ; leur aſpect raſſérénait l'ame, la vertu ſe peignait ſur chacun de leur traits, & l'harmonie parfaite qui regnait entre leur phiſique & leur moral, faiſait reſſortir d'autant le contraſte que preſentaient leurs adverſaires. Déjà ce corps avait été deux fois mandé contre les factieux, ſans pouvoir agir efficacement ; leurs bras avaient toujours été retenus : mais avec quel plaiſir on ſe rappelle encore leur marche imposante en ordre de bataille à la journée de Réveillon, & leur arrivée à Verſailles le 6 8bre. au matin. Quels reſſorts n'avait-il pas fallu faire jouer pour le déſorganiſer & l'anéantir : trois années entieres, deux aſſemblées nationales, des brigands raſſemblés des extrémités du royaume dans la capitale, & Pétion avec Roederer à la tête des autorités conſtituées ! Il avait

fallu

fallu leur enlever le roi, & leur état major; les laiſſer livrés à eux-mêmes preſque ſans officiers, ſans canons, & ſans munitions; & néammoins ils ſont pendant une heure maitres du champ de bataille; & comme ſi la fatalité avait préſidé à cette journée, & que le roi n'eut pas pu faire une démarche qu'elle ne fût ſuivie d'un malheur, il fallut que M. d'Hervilly vint par ſon ordre diviſer la défenſe du château, en appellant à l'aſſemblée nationale une partie des Suiſſes vainqueurs avec un de leurs plus braves capitaines (Turler); il fallut que la compagnie des grenadiers qui avait accompagné le roi à l'aſſemblée, demeurât paraliſée pendant qu'on égorgeait leurs freres à 500 pas d'eux. Il fallut que 300 des leurs fuſſent partis quelques jours auparavant, après plus de 3 ſemaines de délais & de temporiſation d'un ſage miniſtre qui depuis a reçu la mort pour prix de ſa fidélité. On avait imaginé tous les genres de ſéduction pour rendre ce régiment infidèle; elles n'avaient abouti qu'a purger ce corps de huit enfans rébelles qui le déſhonoraient. On avait répandu parmi le peuple, le bruit que la Cour les avait comblés d'argent, & leur avait prodigué le matin du combat, des liqueurs ennivrantes: ainſi la paſſion populaire prête à ſes ennemis, & ſes goûts, & ſes déſirs, & ſon langage. Le prêt avait été fait depuis peu de jours; l'ordre parfait qui regnait dans cette troupe y répandait une aiſance

générale ; était-il donc étonnant après cela que l'on trouvât dans les dépouilles de ces malheureux quelques écus & quelques *corſets* !* Mais comment excuſera-t-on ce premier maſſacre de cinq Suiſſes déſarmés au pied du grand eſcalier ? Eh ! qu'a fait autre choſe le malheureux M. de Caſtelberg, que d'éxécuter l'ordre que Rœderer lui avait donné, lorſqu'après la revue du roi, il avait été les haranguer, & leur avait dit ces propres paroles : *Meſſieurs, au nom de la loi, je vous ordonne de défendre le château, & de repouſſer la force par la force* ? et ces liqueurs ennivrantes qu'étaient-elles autre choſe, qu'un gage de fraternité & d'union, que la garde nationale leur avait donné le matin, pour reparer les veilles de la nuit, & ſe préparer aux travaux du jour ? Troupe fidéle, braves ſoldats, je n'ai point l'éloquence de Démoſthènes, je ne couvrirai point vos triſtes reſtes des fleurs qu'il répandit ſur les tombeaux de Marathon ; mais au moins j'aurai le premier vengé votre mémoire des calomnies dont le crime vous a outragé. Vous peindre était vous louer ; j'ai rempli ce devoir ; il ne me reſte plus qu'un déſir a former ; puiſſe votre courage, et votre loyauté ſervir de modèle à vos vengeurs. †

Suite

* Le *corſet* eſt un aſſignat de 5 liv.—environ 4 ſhellings.

† Les ſoldats Suiſſes ſe plaignirent, a-t-on dit, d'avoir été abandonnés de leurs officiers dans cette déplorable matinée ; mais outre

Suite de la journée du 10 *Août.*

Dès que la populace fut maitreſſe du château, l'irruption et le pillage y furent univerſels; les caves enfoncées

outre ce que j'ai déja rapporté qu'il y en avait eu 22 de tués ſur le champ de bataille, on ne doit pas oublier que la plus grande partie de leur état major avait accompagné le roi à l'aſſemblée nationale; que M. d'Hervilly en donnant l'ordre de venir auprès de la famille royale, entraina avec lui autant d'officiers qu'il put en trouver, & que la répartition des Suiſſes dans une infinité de petits poſtes avait rendu impoſſibles & impraticables les communications militaires habituelles; ainſi il n'y a que des larmes a donner, & nuls reproches a faire à la mémoire de leurs officiers.

Ce ſerait auſſi abuſer de la patience des lecteurs, que de chercher a refuter cette prétendue ivreſſe des ſoldats Suiſſes. Dira-t-on qu'ils étaient ivres, ces ſoldats rangés en bataille ſur la terraſſe des Feuillans, qui reçoivent ſans s'ébranler trois décharges de canon, & qui attendent pour faire leur retraite le commandement de leurs officiers? ſi ceux qui furent maſſacrés en fuyant, & en demandant la vie, avaient la rage dans le cœur, & l'écume à la bouche, ſi c'eſt ce ſentiment que l'on qualifie d'ivreſſe, de quel nom appellera-t-on la férocité de ceux qui non contens de boire le ſang de leurs victimes, promenerent leurs membres mutilés, & firent un repas de leur chair?

Parmi les divers traits de courage qui ſignalerent cette journée, on ne doit pas omettre celui d'un ſentinelle de la terraſſe qui ſe voyant aſſailli par le peuple, eut le tems de tirer 7 coups de fuſil, de ſe défendre encore pendant quelques momens à coups de ſabre, & rejetta enfin ſes armes afin de périr au moins déſarmé. Il ſerait également injuſte d'oublier celui d'un fédéré Marſeillais,

enfoncées, les meubles briſés, jettés par les fenêtres, les ſécrétaires ouverts, tout préſentait l'image de la dévaſtation et de la mort. On ne reſpecta que les tableaux de la chambre du lit. Les arts n'eurent au moins pas a rougir de la deſtruction d'un des chef-d'œuvres de Lebrun, d'un autre du Carrache, & de la Mélancolie de Féti qui reſterent intacts.

A l'hôtel de Brionne, tous les lits qu'on avait préparés pour les Suiſſes furent brulés ſur la place du petit Carrouſel. L'hôtel fut pillé.

Les deux écuries que l'on avait bâties pour le ſervice de la garde à cheval, furent également réduites en cendre. Il en fut de même des bâtimens des cours. Les logemens de M. de Choiſeul, de M. d'Hervilly, de M. de Champcenets, de M. Dupare, furent livrés au pillage : mais ce qu'on doit regretter par deſſus tout, c'eſt la précieuſe bibliothéque, les manuſcrits, les deſſeins originaux, & la collection géographique du bon Laborde,

qui ſe trouvant ſous les arbres des Tuileries en face du peloton des Suiſſes & des gentilshommes qui deſcendaient du château, les arrête ſeul, & leur défend d'avancer, tire un coup de fuſil & un coup de piſtolet, & ne ſuccombe qu'après avoir tué deux hommes.

Quelques perſonnes vêtues par haſard en rouge, furent maſſacrées par le peuple qui les prit pour des Suiſſes ; dans ce nombre fut le ſieur Melan architecte, à qui l'on devait le bâtiment de la Redoute Chinoiſe, & celui du Vauxhall d'été.

ancien

ancien valet-de-chambre, & l'ami particulier de Louis XV. Après cinquante années paſſées ſucceſſivement au milieu de la cour, de l'étude, des plaiſirs, de l'amour, & de la muſique, Laborde confiné dans un petit hermitage que la bonté de ſes maitres lui avait réſervé au Carrouſel, conſacrait le reſte de ſes forces à des ouvrages chronologiques, & géographiques deſtinés à l'éducation du Dauphin. Etranger à toute cabale, à toutes intrigues, il oubliait au milieu de ſes livres, & de ſes ſouvenirs, ſa fortune paſſée, & la révolution préſente. Il traçait les cartes de la république romaine lorſque le royaume de France s'effaçait momentanément du tableau général de l'Europe; & la dynaſtie de ſes maitres allait être ſuſpendue, qu'il s'occupait encore de la chronologie des Pharaon. Ni ſes travaux, ni ſa candeur, ni les cheveux blancs de cet aimable vieillard, ni ſes liaiſons ſi connues avec Voltaire, rien ne put préſerver les fruits de ſes veilles de la fureur des barbares; il fut trop heureux de leur dérober ſa perſonne, car on le menaçait auſſi de la mort, lui qui la veille même travaillait a ſauver la vie de M. de la Peyrouſe & de ſes compagnons par l'expédition de deux embarquations qui venaient de partir ſous les ordres de M. du Petit-Thouars; expédition dont les connaiſſances de Laborde, & ſon humanité, lui avaient fait donner la direction.

La

La famille royale avait été accompagnée à l'assemblée nationale par Mad. la Princesse de Lamballe, et par Mad. De Tourzel ; il ne restait de femmes au château que mesdames de Tarente, de la Roche aymon, de Gineſtous, Pauline Tourzel, et les femmes de chambre de service. Elles étaient descendues dans l'appartement de la reine ; elles y entendirent tout le combat. Lorsque le château fut conquis, les Marseillais penétrérent dans l'azilequi les reçelait. Ils enfoncent les portes, et le premier objet qui frappe les yeux de Mad. de Tarente, est le corps du garçon de la chambre Diet, qui avait été massacré, en defendant l'entrée de cet appartement. Mad. de Tarente, moins inquiéte sur la conservation de sa vie que sur l'honneur de la jeune Tourzel qui semblait être confié à sa garde, se met au devant d'elle, affronte et harangue le chef des Marseillais, gagne du tems donne à la garde nationale celui d'arriver, et parvient a obtenir pour elle et toutes ses compagnes un azile et une garde. Ce ne fut cependant que quelques heures après, qu'elles purent sortir du château ; encore leur fallut-il descendre le pont royal, et traverser à pied tout cet espace qui se trouve entre le pont Louis XVI. et le pont royal, le long de la Seine, au bas du quay, afin de ne point être vues.

Le

Le chef de ces Marseillais, le nommé Fournier, était un homme de près de 60 ans, qui avait long tems habité l'Amerique, et son caractère déjà ardent avait encore été aigri par de prétendues injustices dont il s'était plaint inutilement pendant plusieures années. Il était propriétaire d'une *guildive*, ou manufacture de taffia, paroisse des Verettes, à St. Domingue ; cette manufacture avait été incendiée soit par accident, soit par ses ordres, ainsi que je l'ai entendu dire moi-même sur les lieux par des gens qui connaissaient son caractère atrabilaire et perfide ; il avait accusé de cet incendie les habitans voisins les plus riches, et il en avait fait l'echaffaudage d'un procés qu'il perdit successivement à tous les tribunaux de la colonie. Il ne se rebuta point : il vint en France plaider en déni de justice, et prendre à partie tous les administrateurs successifs de St. Domingue ; ses poursuites étaient aussi vaines, lorsque la revolution vint ranimer son espoir, et échauffer sa vengeance. On voit déjà de quelle ressource un homme de cette trempe pouvait être à l'orgueil d'un Pétion, et au delire des Chabot et des Merlin, Brissot, Claviére, Roland, les Bordelais, Condorcet, prévoyaient bien que la déforganisation qu'ils meditaient, amenerait la repétition des scénes d'Avignon ; mais ils voulaient pouvoir faire une distinction entre les deux catastrophes ; il leur fallait un autre homme que Jourdan pour diriger leur armée ; car en prenant

nant ce ſanglant héros de la glacière, ils ne pouvaient plus reclamer la gloire du 10 Août, ſans ſe rendre reſponſables du 2 7bre ; Fournier ſe trouva heureuſement ſur leur chemin pour ſoulager leur delicateſſe allarmée ; ainſi ils ont pu rejetter ſur des brigands ſubalternes les maſſacres des priſons, ils ont cru en charger impunement les Bazire, les Panis, les Marat ; ils ne s'attendaient pas que ceux-ci s'en feraient gloire, ſe vanteraient d'avoir ſauvé la patrie par ces aſſaſſinats, et demanderaient un jour la couronne civique, en les taxant eux mêmes de lâcheté, et de molleſſe ; et voila le triſte reſultat des inſurrections ; d'excés en excés, de crimes en crimes, on eſt entrainé, malgré ſoi, à la deſorganiſation du monde entier, le plus cruel eſt le plus conſéquent, et le plus honnête des rois devient le plus malheureux des hommes.*

* Dans la ſoirée, vers les 3 heures, M. Carl, premier lieutenant colonel de la gendarmerie a pied, fut tué en ſortant de la loge où était la famille royale. Il reçut de ſes propres gendarmes deux coups de fuſil, à bout portant, dans la cour de Feuillans ; il fut manqué, il mit l'épée à la main, et ſe fit jour juſqu'à la rue St. Honoré, où il trouva Palloy le mâçon patriote du fauxbourg St. Antoine. Palloy était l'ami de Carl, celui-ci ſe jette au devant de lui, et lui demande protection. Palloy alors tire un coup de piſtolet à ſon ami et l'achève à coups de ſabres. M. D'Hermigny colonel de la gendarmerie fut tué ſur la place de l'Hotel de Ville. On n'avait pas oublié ſes liaiſons avec M. de la Fayette, ni les injures qu'il avait adreſſées au corps legiſlatif vers le commencement de ſes ſéances, lorſqu'il traita Goupilleau, et ſes collégues

collégues de *vanupieds*. Dans toute la soirée on ne cessa encore de pendre et de massacrer ; mais alors ce n'était plus des aristocrates, c'étaient des voleurs que d'autres voleurs moins adroits, et plus cruels dépouillaient et tuaient à l'instant. Le brigandage l'yvresse, l'impunité avaient doublé la multitude ; cette soirée semblait une orgie de carnage, on tuait par partie de plaisir, les cadavres du peuple couvraient les cadavres des Suisses,

Et ce n'était partout qu'un horrible mêlange
D'os et de chairs meurtris et trainés dans la fange,
De lambeaux teints de sang, et de membres affreux
Que des chiens devorans se disputaient entr'eux.

Massacre

Maſſacre de M. de Clermont Tonnerre.

PARMI les crimes de cette journée de deuil, il eſt affreux de compter l'aſſaſſinat d'un des hommes qui s'était le plus fait remarquer dans la revolution. M. de Clermont Tonnerre vit dès le matin ſa maiſon inveſtie par la populace, ſous le prétexte qu'elle contenait des armes. Il fut arraché des bras de ſa femme, & conduit à ſa ſection. La viſite ſe fit, & il fut reconnu innocent. Après cette declaration, il crut pouvoir retourner tranquillement à ſon hôtel pour y raſſurer ſon épouſe ; cependant ſes amis lui conſeillaient de ſe cacher. M. de Clermont ſort au milieu de la tourbe, quelques perſonnes applaudiſſent, d'autres le menacent. Il harangue le peuple à pluſieurs répriſes, il a d'abord quelque ſuccés ; bientôt un cuiſinier qu'il avait chaſſé vient exciter la populace contre lui. Un coup de faulx qu'il reçoit ſur la tête, l'avertit que ſon heure fatale eſt ſonnée. Il monte juſqu'au quatrième étage de la maiſon de Mad. de Braſſac rue de Vaugirard ; il en ſort ſans vie, & ſes amis ne reconnaiſſent plus que ſes vêtemens enſanglantés.

M. De Clermont Tonnerre avait eu le début le plus brillant dans l'aſſemblée nationale. Une élo-

quence

quence facile, une figure impoſante, un air de dignité dans ſon maintien, le déſignaient pour un grand rôle dans un tems de révolution, & le parti populaire qu'il avait embraſſé dès le commencement le plaça au nombre de ſes chefs les plus diſtingués. Nommé deux fois préſident, c'eſt à la fin de ſa ſeconde préſidence, qu'il perdit toute ſa faveur, & depuis le 6 8bre. 1789, devenu odieux à tous les partis, ſa réputation s'effaça, ſon influence dans l'aſſemblée devint nulle, & l'on ne parlait de ſes talens que pour lui en reprocher l'emploi; mais ſes ouvrages lui ſurvivent, & la poſtérité ſera plus juſte que ſes contemporains. Ceux qui ont bien connu Clermont-Tonnerre, qui ont vécu intimement avec lui, s'accordent à dire, qu'il avait de l'élévation dans le caractere, des vues juſtes & étendues, un amour ſincere du bien public, & de la vraie liberté. La précipitation de ſon jugement qui réſultait d'une abondance d'idées que l'expérience n'avait pas encore mûries, lui avait fait faire des fautes qu'il avouait avec ingénuité. Il ſe reprochait ſurtout la facilité de ſes eſpérances, & l'inconſidération de ſes motions dans les premiers mois de la révolution. Il s'arrêta au 6 8bre. 1789, & abandonna ouvertement la majorité de l'aſſemblée nationale; mais il ne voulut pas abandonner de même la cauſe de la liberté, ce qui le plaça dans une attitude équivoque entre les deux partis, ſans qu'aucun

cun lui fût gré de défendre alternativement, & selon qu'il le croyait juste, les véritables intérêts du peuple, & ceux de la royauté. Mais comme on ne doit juger un homme public, dont les opinions sont imprimées, que sur l'examen même de ses opinions, c'est-là qu'on retrouvera des preuves multipliées d'un grand talent & d'un bon esprit, que quelques années de plus de travail & d'exercice, auraient élevé au premier rang. Son *analyse de la constitution*, ses discours sur l'affaire d'Avignon, sur celle du comte Albert de Rioms, sur la législation des Colonies, sur le droit de paix & de guerre, & plusieurs autres, réunissent à la pureté des principes, une précision de raisonnement qui était le caractère particulier de son éloquence.* Lorsqu'il était animé par la chaleur de la discussion, il avait de très-beaux mouvemens & souvent une repartie brillante. Dans son intérieur, il était d'une société douce & aimable, & d'un commerce sûr. Uni à une femme intéressante sous tous les rapports, elle possédait toute sa confiance, & la méritait——L'assassinat de Clermont-Tonnerre a été suivi de tant d'autres, et se trouve placé à une si cruelle époque, que le deuil de ses parens et de ses amis confondu dans le deuil universel, leur

* Au moment où il a été massacré, on imprimait un nouvel ouvrage de lui, sous le titre de *suite à mon analyse de la constitution*. C'est un rapprochement très-piquant des principes de la constitution, et des actes du corps législatif.

laisse

laisse à peine la consolation de rendre particulièrement à sa mémoire tout ce qui lui est dû.

Résumé.

Telle fut l'insurrection du 10 Août, résultat nécessaire d'une constitution qui avait détruit tout équilibre, toute indépendance de pouvoirs, qui avait introduit un roi sans force, au milieu d'un corps toujours agissant, qui avait placé d'après J. J. Rousseau la souveraineté dans le peuple, c'est-à-dire dans le nombre, dans la violence, dans la folie, la rage ou la stupidité, au lieu de la placer où elle existe, dans la raison suprême fondée sur la nature des choses, c'est-à-dire, dans la propriété, la paternité, la sagesse et l'expérience. —— *Vous avez de l'or, & nous avons du fer*, disait Charles Lameth à Montlausier, et Montlausier répondait à son tour à Charles Lameth ; *Oui, vous avez du fer, & toutes vos lois en sont faites :* et ces lois ont brisé le fer des défenseurs même de la constitution, et leur or est devenu la proie des non-propriétaires qu'ils avaient imprudemment appellés auprès d'eux pour les aider à soutenir l'édifice de leur révolte.

Cette insurrection étant devenue le titre de gloire que réclament aujourd'hui des législateurs parjures, il ne faut plus s'évertuer a en chercher les auteurs. Chabot dans le journal des Jacobins du

7 Novembre en a fait le recit avec candeur : Barbaroux eſt convenu depuis peu qu'elle était arrêtée dès le 29 Juillet dans le directoire ſecret qui ſe tenait à Charenton. Pétion dans ſon diſcours ſur Robespierre, réclame la portion de gloire qui lui revient de droit, pour avoir travaillé pendant 10 mois conſécutifs a en préparer les voies par la déſorganiſation générale ; enfin un comité compoſé de 6 perſonnes, Fabre d'Eglantine, Panis, Tallien, Chabot, Bazire, et Danton, eſt chargé d'en rédiger le mémoire hiſtorique.

Je l'ai tracé avant eux ; et des notes inconteſtables que j'ai donné, il réſulte clairement,

Que le roi a maintenu la conſtitution, toute mauvaiſe qu'elle était, autant qu'il était en ſa puiſſance ;

Que s'il en déſirait la réforme, c'était par des moyens doux et puiſés dans la conſtitution même, et ſurtout en s'entourant des autorités conſtituées, adminiſtratives, et judiciaires.

Qu'étant lui-même un des pouvoirs conſtitués, ſa défenſe comme ſimple citoyen et comme roi, était ſon droit et ſon devoir ; et que le crime eſt à ceux qui l'ont abandonné, après lui avoir prêté le ſerment de fidélité.

Que

Que le régiment des gardes Suiſſes n'a fait qu'obéir aux trois réquiſitions ſucceſſives de Pétion, de Leroulx, officier municipal, & de Rœderer; réquiſitions portant l'ordre de défendre le château, et de repouſſer la force par la force.

Qu'ils n'ont fait feu qu'après avoir été provoqués, déſarmés, & 5 d'entr'eux maſſacrés; que l'on n'a également tiré des fenêtres du château, que lorſqu'un coup de piſtolet déjà parti des cours, & l'aſpect des canons dirigés contre les Tuileries, annonçait que l'attaque allait commencer, & qu'il était inſtant de prevenir cette populace agitée & ſéditieuſe, dans laquelle on ne reconnaiſſait aucun des caracteres du vrai peuple compoſant le corps politique.

Que les Suiſſes ont été trois quarts d'heure maitres du champ de bataille, & qu'ils auraient eu peut-être le deſſus, s'ils avaient été ſécondés par 100 hommes de cavalerie ſeulement, et s'ils n'avaient pas été abandonnés, et diviſés de mille manieres par des circonſtances funeſtes.

Que la gendarmerie nationale s'eſt comportée ce jour là d'une maniere qui fera éternellement ſa honte; et que la garde nationale prouva ce qu'on ſavait depuis long-tems, que quelques individus en étaient excellens, mais que la maſſe

en était dépravée, corrompue, timide, ou factieuse.

Que la retraite du roi à l'assemblée n'a été que la suite du principe qu'il s'était fait de ne jamais désespérer de l'honnêteté publique ; et que s'il eut pu prévoir que dans cette journée on l'eût fait survivre à la constitution, il se serait enseveli avec elle, en se mettant à la tête de ses gardes Suisses et nationales, et en repoussant les factieux lui-même, comme l'avaient fait les deux années précédentes, MM. de Bouillé, et de Lafayette, aux applaudissemens des demi-républicains qui regnaient alors.

Que ce n'est point le *peuple* qui a fait l'insurrection du 10 Août, mais qu'elle n'a été produite que par une centaine de brigands ligués, qui après avoir essayé sans succès par leurs écrits, et leurs discours, d'agiter la nation pendant près d'un an, ayant fait déclarer la guerre pour se servir de nos victoires comme de nos revers pour aigrir ou enflammer les esprits, appellerent en désespoir de cause, sous le nom *d'armée Marseillaise*, un ramas d'hommes perdus, de Barbaresques, de Maltais, d'Italiens, de Génois de Piémontais, qui au nombre de 250, protégés par Pétion et Santerre furent maitres soudain de l'assemblée nationale et de la capitale, ainsi que Pierre Mandrin fut maître

du Dauphiné et des provinces voiſines pendant pluſieurs années avec 150 hommes déterminés ; ainſi que Cromwell gouverna l'Angleterre pendant quinze ans avec ſes freres rouges.

Qu'il fallut encore près d'un mois pour joindre 1500 auxiliaires à ce noyau d'armée, et que pour avoir ce nombre, il fallut faire venir 30 mille fédérés des départemens, jeuneſſe ignare et ſtupide, ſur laquelle un ſi petit nombre d'enfans perdus était facile a élire, et a corrompre.

Qu'en bouleverſant enſuite les ſections ſous le prétexte de la guerre, il était aiſé d'armer et de ſéduire cette claſſe d'ouvriers et d'hommes de peine, que la conſtitution avait éloignés de la choſe publique ſous le nom de citoyens paſſifs, et qu'avec la promeſſe de quelque argent, on put recruter ainſi dans les faux-bourgs 12 à 15000 hommes égarés.

Qu'un pareil mouvement combiné avec des étrangers à la tête, l'attaque d'un château, d'un roi, la diſperſion d'une cour, l'eſpérance du pillage, l'attrait de voir couler l'or & le vin, annonçaient le ſpectacle d'une orgie, où la curioſité, la furie, et le brigandage appellaient également la foule, mais qui ne peut tromper le raiſonnement de l'homme d'état, ni égarer le jugement de la poſté-

rité ſur le but et le vrai caractere d'une ſemblable inſurrection.

Que la prétendue corruption reprochée au roi, n'eſt tout au plus que l'ouvrage de ſes agens; qu'il eſt très difficile de prouver qu'il en eût connaiſſance, & que, même en fût-il convaincu, elle ne ſervirait qu'a prouver en faveur de la pureté de ſon cœur. En effet, chargé de gouverner dans un ſiecle & dans un pays corrompu, où les deux grands, les deux ſeuls mobiles du gouvernement ſont l'amour & la crainte, ſi le roi qui ſemble être né tout amour & tout bonté, ayant a choiſir, avait préféré employer les bienfaits pour donner le mouvement à la machine qu'il régiſſait, qui oſerait lui en faire un crime? ſerait-ce ceux qui après avoir détruit la monarchie, ſont allé tendre une main avide aux rois de la république? Sera-ce M. Roland qui dénoncera les pamphlets de Valade & le journal à deux liards, lorſqu'à ſon début dans la république, il gratifie de 50 mille francs les deux théâtres du Palais-Royal & de la rue St. Martin, pour les indemniſer du mépris & de l'abſence du vrai peuple; du public?

Mais j'anticipe déjà ſur la juſtification que préparent des plumes plus éloquentes que la mienne, ſi toutefois le roi deſcend juſqu'a juſtifier ſa conduite devant ceux-là qui ſe ſont rendus coupables

de

de félonie envers lui, et qui après avoir coopéré à faire la conſtitution, l'accuſent d'avoir voulu la détruire, lorſqu'ils ſe glorifient d'avoir conſpiré contre elle dès le moment de ſa naiſſance. Cependant, peu de jours s'écouleront, & le ſort de Louis XVI ſera décidé. Le ſceau ſera mis à notre honte & à nos crimes. La France eſt le pays de l'univers qui a vu le plus de rois aſſaſſinés ; mais il n'avait pas encore fait couler ſur l'échaffaud le ſang de ſes maîtres. Ah ! ſans doute cette ſcène exécrable s'apprête : le combat des deux partis de la convention en ſera le ſignal ou le terme ; mais il n'echappera pas, notre malheureux roi ! Que cette idée coute de larmes ! Ah ! du moins, puiſſe-t-il ne point dégrader ſon caractere auguſte ! Il retrouvera dans l'hiſtoire & dans la poſtérité, le trône que des ſcélérats veulent lui ravir avec la vie, & qu'il ne devra plus qu'au courage avec lequel il paraitra devant ſes bourreaux. L'échaffaud tue le roi, mais la dégradation tue la royauté ; *(eſpérons qu'ils n'oſerons pas le juger !)*———En-vain depuis trois ans indiquions-nous ce terme fatal aux conſtitutionels, il a fallu d'auſſi terribles malheurs pour les convaincre que de petits manéges n'étaient pas capables de les éviter, & que ce n'étaient pas des hommes éxaltés, ceux qui leur criaient qu'ils perdaient tout. Les nouveaux ſuccès de la république n'arrêteront pas cette cataſtrophe. Ces ſuccès ne peuvent être continuels, comme ils

l'ont été depuis deux mois ; quelques revers viendront ſans doute, les balancer, & rallumer les vengeances populaires. Si ces ſuccès continuent, la ſciſſion de l'aſſemblée nationale ne rend pas moins ce dénoument inévitable. Les républicains ſeront battus à leur tour par les anarchiſtes, c'eſt leur ſort; Robeſpierre a déjà commandé impérieuſement à ſes dénonciateurs l'ordre du jour, & le décret d'accuſation de Dumouriez ſe prépare peut-être dans le ſouterrein de Marat, à côté du décret qui a condamné Monteſquiou. Dans une telle ſituation, où trouver la force qui peut, qui doit défendre immédiatement le roi ? L'opinion ? Elle eſt corrompue ; la majorité du peuple ? Elle eſt dominée par la terreur ; ſera-ce la pitié de la convention nationale qu'il faudra implorer ? Mais la convention eſt ſans puiſſance, & ſa pitié eſt un ſupplice pire que la mort. Fidèle à la monarchie, fidèle à ſes premieres loix, à ſes anciens maîtres, tout cœur vraiment français cherche une armée quelconque, qui nous préſente le fantôme de la puiſſance, & l'apparence d'un chef qui puiſſe imprimer le reſpect, & faire jaillir la royauté du fond de ſa priſon. . . Faut-il le dire, les armées étrangeres, la nobleſſe françaiſe, ne nous en laiſſent plus qu'un bien faible eſpoir..... Mais il eſt une armée victorieuſe, & cette armée eſt françaiſe. La gloire eſt le foyer où ſe développe le germe de l'honneur. . . Sera-t-il aſſez fort, ſera-t-il aſſez vertueux pour commander

commander l'ordre, le vainqueur de Mons? .... Devrons-nous la royauté à un Français? Ah! qu'il triomphe alors, cet inconcevable Dumourier! .....Qu'il paſſe le Rubicon.....Qu'il diſſipe toutes les factions.....Que les poignards l'épargnent.....Qu'il ſoit le connêtable de mon roi, *& tout eſt pardonné*..

Je me ſuis trouvé entrainé hors de mon ſujet au récit de la ſituation de Louis XVI. Je me ſuis cru un moment à la convention écoutant le plaidoyer du mortel généreux qui de Londres, s'offre pour être le défenſeur du roi, & ſe dévoue pour jouer le rôle le plus beau du plus ſublime drame qui ait jamais excité ſur le globe la terreur & la pitié; je déplorais la néceſſité où ſeront tous les défenſeurs de S. M. de rechercher ſon inviolabilité dans les feuillets d'une conſtitution qu'il devait mépriſer comme ſes auteurs, au lieu de la chercher dans la nature de ſa dignité. Convaincu que la gloire d'un roi eſt ſa vie, j'aurais voulu que l'on ne juſtifiât les actions de Louis XVI que par ſon propre intérêt inſéparable de celui du peuple, & ſes volontés que par ſa conſcience: j'aurais déſiré en un mot, qu'il pût avoir un général pour avocat, au lieu d'un orateur dont tout le talent ne le fera pas regner. Mon ame depuis long-tems affaiſſée ſous le poids des douleurs, ſe réchauffait à ce penſer, & j'allais oubliant que je n'ai pas encore donné le détail de l'abolition totale de la monarchie.

chie. J'ai laiſſé le roi à l'aſſemblée nationale; le récit de cette mémorable ſéance fera le ſujet du chapitre prochain. Je vais conſacrer les dernieres pages de celui-ci a tracer quelques traits de la campagne du Duc de Brunswick, & de la ſituation actuelle de l'Europe. Quelqu'intéreſſant que ſoit le premier tableau que j'ai annoncé, un intérêt non moins grand vient aujourd'hui partager l'attention. Toutes les ſociétés, tous les gouvernemens éprouvent déjà d'une maniere plus ou moins directe l'agitation qui a bouleverſé la France de fond en comble: Ainſi une partie des differens numéros de mon ouvrage ſera employée déſormais à une revue des tranſactions les plus récentes: de cette manière il me ſera poſſible de lier les commencements de la republique avec la fin de la monarchie, & de preparer de la ſorte les nouveaux travaux dont je m'occuperai en Janvier prochain, par des tableaux, ou toutes les ſcènes de la fin de 1792 ſeront réunies.

LA Journée du 10 Août, couta à l'humanité environ 700 ſoldats & 22 officiers Suiſſes; 20 gardes nationaux royaliſtes, 500 fédérés, ou Marſeillais, 5 gentilshommes, 3 commandans de troupes nationales, 40 gendarmes, plus de 100 perſonnes de la maiſon domeſtique du Roi, 200 hommes

tués

tués pour vols, les 9 citoyens maſſacrés aux Feuillans, M. De Clermont Tonnerre, & environ 3000 hommes du peuple, tués ſur le Carrouſel dans le Jardin des Thuilleries, & à la place Louis XV. au total environ 4500 hommes.

Ce fut ſur ces cadavres amoncélés que s'éleva l'édifice monſtrueux de LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, & ſemblable à ce monument que fit édifier, je ne ſais quel deſpote d'Aſie, avec des crânes humains, il choque tellement les regards que l'on deſire involontairement de voir à ſon tour cet édifice couronné comme ſon modèle.... par la tête de ſes architectes.*

* Pendant qu'on imprimait cette feuille, le récit des débats qu'occaſionne la force armée dont la convention nationale veut s'entourer, m'eſt parvenu. J'ai lu dans le Moniteur du 9 9bre. le diſcours de Cambon à la ſéance du 8. Il dit tout, il avoue tout, il explique en peu de mots toute l'affaire du 10 Août. Je ne peux réſiſter au déſir de l'inſérer à la fin de ce Rèſumé. J'obſerve que ce Cambon a été trépané trois fois, & qu'il eſt fou la moitié de l'année. Ce ſont ces accès de folie ſoutenus d'une figure de maniaque, & d'un coſtume horriblement craſſeux, qui lui ont valu la confiance dont il jouit.

Cambon. " Témoin de pluſieurs faits, je crois néceſſaire de les rapporter pour que la convention n'eprouve pas ce que le corps légiſlatif a éprouvé. Ennemi des rois, j'avais ſaiſi avidement la révolution de 1789 qui a amené la chûte des rois. Arrivé à Paris, j'ai vu qu'il fallait une nouvelle révolution pour conſommer cette chûte des rois. Cette révolution s'eſt faite, non

Pas

pas par ceux qui disent l'avoir faite, mais par le corps législatif qui avait licencié une garde conspiratrice, qui avait ordonné le départ des Suisses, qui avait supprimé l'état-major de Paris, qui avait fait partir les troupes de ligne, & mis les citoyens à portée de ne rien craindre (*). Le château des Tuileries *sentit le coup*, se séquestra, & fit fermer son jardin. Le corps législatif toujours révolutionaire, dit: tu fermes ton jardin, eh bien! je vais l'ouvrir; & le jardin fut ouvert malgré le tyran qui s'y était renfermé. Cette mesure parut misérable, mais elle était révolutionaire. Le Parisien ennemi de la royauté, vit qu'on lui avait enlevé tous les obstacles, & il renversa la royauté; des agitateurs voyant la force désorganisée commencerent a attaquer le corps législatif. Ils voulurent s'emparer de la révolution pour en recueillir les avantages. Dès lors il n'y a pas d'horreurs dont le corps législatif n'ait été le témoin. Dès lors le corps législatif a été obligé de prier, non pas le peuple, il n'a pas besoin d'être prié, mais des agitateurs qui voulaient tout massacrer. Lacroix a été obligé de se mettre à genoux pour arrêter leurs fureurs &c. &c. &c. Le corps législatif éprouva beaucoup de désagréments. Le château voulut *attaquer* successivement tous ceux qui défendaient *la liberté*. Tout échoua, parceque le corps législatif était résolu de sauver *la liberté*. Le corps législatif crut qu'une révolution devait être l'expression du vœu de *tout* les Français. Il fit venir 20000 hommes. Le *despotisme* vit cette *réunion* avec effroi, parce qu'il pensa que ces 20000 hommes *réunis* aux Parisiens rétabliraient et maintiendraient l'ordre. Malheureusement ces 20000 hommes ne vinrent pas à Paris: (*& qu'étaient donc les fédérés & les Marseillais?*) car ils nous auraient sauvés de l'anarchie qui nous dévore depuis le 10 Août..... (*c'est-à-dire depuis l'insurrection si vantée.*) Le 2 7bre j'étais navré.... Je montai à la tribune.... Si nous nous étions emparés de la force municipale, nous aurions prévenu l'anarchie..... (*& si le roi depuis le 20 Juin s'était emparé de la force législative, n'aurait-il pas prévenu l'insurrection & l'anarchie du 10 Août.*) J'approuve la révolution

(*) *Que le 2 Septembre.*

du

du 10 Août. (*Insensé, tu approuves donc l'anarchie, & le 2 7bre, qui en est la suite.....*"

On n'a jamais accumulé des aveux plus précieux, et plus précis; l'homme qui parlera pour la défense du roi n'a plus rien a dire: Cambon a tout révélé; quelques démarches qu'ait faites Louis XVI. pour ou contre la constitution, les voilà toutes justifiées. L'Europe a jugé, il ne faut plus maintenant que des agens à sa justice.

APPENDIX

DERNIER TABLEAU DE PARIS.

CHAPITRE CINQUIEME.

Séance de l'Assemblée Nationale du dix Août.

ELLE commença à deux heures du matin, & depuis lors, l'assemblée fut permanente jusqu'au 20 7bre, époque de l'ouverture de la convention nationale, époque à laquelle la révolution française commença a propager activement les révolutions en Europe; époque à jamais remarquable, par la retraite des armées étrangeres du territoire de France, l'invasion des armées françaises dans le territoire étranger, l'abolition de la royauté, & le commencement du procès de la famille royale.

Trois présidents successifs occuperent le fauteuil dans cette journée; il fut assez singulier de voir que le président de quinzaine, M. Merlet, n'osa pas remplir ce jour là ses fonctions, & que son vice-président les laissa éxercer par les trois coryphées de la députation de la Gironde, les trois avocats, Vergniaud, Guadet, & Gensonné. Dans une pareille circonstance il fallait mettre en usage

ce qu'on avait de mieux. Les conjurés n'auraient pas permis à un Feuillant, ni même à un modéré, de tenir la ſonnette dans une circonſtance auſſi critique.

Le petit nombre des membres qui ſe trouverent raſſemblés dans la ſalle, ne permit pas à l'aſſemblée de prendre un caractere déliberant avant 7 heures du matin. Les députés n'y furent pendant toute la nuit qu'au nombre de 30 tout au plus. Ils ſe promenaient dans la ſalle, allaient aux informations, paſſaient dans les Tuileries, s'agitaient dans les comités. Une grande inquiétude ſe faiſait remarquer dans toute leur perſonne. Merlin était le plus actif de tous. Peu de Feuillans oſerent dans cette nuit ſe rendre à leur poſte. Le bruit du canon d'allarme, le ſon du tocſin, les avaient averti que leur conſtitution ſi vantée allait périr; & ils ſentaient bien qu'elle ne valait pas la peine d'être défendue davantage; ils l'abandonnerent aux hazards de ſa deſtinée.

J'ai déjà dit que le maire de Paris, Pétion, ayant trouvé le moyen d'informer l'aſſemblée nationale qu'il était detenu en quelque ſorte aux Tuileries par un détachement nombreux de la garde nationale, qui voulait avoir auprès d'elle un magiſtrat reſponſable, afin de légaliſer la réſiſtance qu'elle ſe préparait a faire, le peu de membres qui ſe trouvaient

trouvaient alors dans la ſalle, ſe crut en nombre compétent pour rendre le décret qui dégageait le maire, en le mandant à la barre, ſous le prétexte de rendre compte des meſures qu'il avait priſes pour maintenir la ſûreté publique. Pétion parla, & ſe retira : il fut remplacé à la barre par une foule de prétendus députés des ſections, c'eſt-à-dire, par des hommes de la populace, qui ſe ſuccéderent pour donner des nouvelles à ce fantôme de corps légiſlatif. L'un tout degoutant de ſueur vient du fauxbourg S. Antoine ; l'autre en chemiſe & preſque ſans vêtemens arrive du Roule ; des enfans, des charbonniers, des forts de la halle & des quays, viennent jurer, hurler au nom des citoyens ; & ces converſations ſont repréſentées dans tous les journaux du lendemain, comme des pétitions *d'orateurs députés par différentes ſections de Paris, qui tous annoncent que la fermentation des eſprits eſt au comble, que les mouvemens des faux-bourgs proviennent de ce que le peuple regarde la cour comme contre-révolutionnaire, & qu'il s'irrite de ſa longue patience à ſupporter les trahiſons du pouvoir éxécutif.* Les ſécrétaires de l'aſſemblée plus conſéquens que les journaliſtes ne firent point mention de ces rapports dans le procès-verbal de la ſéance.

L'aſſemblée qui s'était jugée aſſez nombreuſe lorſqu'il avait été queſtion de rendre un décret pour dégager P tion de ſes craintes & de ſes de-

voirs, décréte vers les ſix heures, qu'elle n'eſt pas en nombre ſuffiſant pour envoyer au roi une députation de ſes membres. Le miniſtre de la juſtice, Joly, reclame cette députation au nom du roi, au nom de la conſtitution, au nom même de l'humanité ; tous ces noms ſont étrangers au corps légiſlatif, & le miniſtre retourne vers le roi, lui rapporter qu'un inſultant ordre du jour a été la réponſe au déſir qu'il avait formé de voir quelques députés veiller ſur ſa ſûreté.

Les priſonniers faits pendant la nuit, & conduits aux Feuillans, avaient rempli de monde les avenues de la ſalle; le peuple en rempliſſait même l'intérieur : cependant le nombre des députés qui arriverent ſur les 7 heures établit un eſpèce d'ordre dans ce bouleverſement général, & la ſéance commença alors avec 200 membres & plus de 500 étrangers ſur les bancs. Ce ſpectacle retraçait celui du 5 8bre lorſque les femmes & les brigands, vinrent délibérer côte-à-côte de Mirabeau, pour ſe préparer aux travaux de la nuit.

Trois officiers municipaux expoſent d'abord à l'aſſemblée, que des commiſſaires *nommés par les 48 ſections* viennent de ſe porter à l'Hôtel-de-Ville, de ſe conſtituer en conſeil général de la commune, de chaſſer l'ancien conſeil, de caſſer la municipalité, à l'exception ſeulement de Pétion, Manuel, & Dan-

ton,

ton; qu'ils ont lancé un mandat d'arrêt contre Mandat commandant général de la garde nationale, déſorganiſé l'état-major, & nommé proviſoirement Santerre commandant de la force armée de Paris, c'eſt-a-dire, général de l'inſurrection.

On a déjà vu de quelle maniere cette nomination nocturne par les ſections s'était opérée, tandis que tous les citoyens au bruit du tocſin s'étaient portés à leurs bataillons pour prévenir le maſſacre du roi, & le pillage dont on parlait depuis pluſieurs jours.

Un membre a le courage de demander que l'aſſemblée prononce ſur le champ la nullité, l'illégalité de la nomination des commiſſaires, & de leur arrêté. —— L'aſſemblée ignorait ou feignait d'ignorer que le nouveau conſeil de la commune avait fait maſſacrer le malheureux Mandat; on renvoye à la hâte la connaiſſance de toute cette affaire à la commiſſion extraordinaire, & les rédacteurs du procès-verbal pour pallier cette infraction à la conſtitution, écrivirent depuis que, *l'aſſemblée détermina d'attendre des éclairciſſemens ultérieurs, par la raiſon que l'on éclairait le peuple par la perſuaſion, & non pas par des meſures violentes, & que dans les dangers qui menaçaient la choſe publique, il eut été imprudent d'écarter des hommes qui pouvaient la ſervir utilement.* Voilà donc Marat, Robeſpierre, Panis,

Huguenin, Sergent, & Oſſelin déclarés des hommes utiles !

Dans ce moment on inſtruit l'aſſemblée que la fauſſe patrouille armée d'eſpingolles, (on ſait ce qu'on doit entendre par le mot de fauſſe patrouille, c'étaient ces malheureux jeunes gens arrêtés dans les Champs Elyſées les uns après les autres, un ſeul avait un piſtolet de gros calibre, & voilà l'origine de cet armement d'eſpingolles ! & c'eſt une aſſemblée grave & délibérante qui imprime, & qui dit à la poſtérité qu'il a éxiſté une patrouille *armée d'eſpingolles* ; il lui fallait des mots bien bizarres, des choſes bien extravagantes pour ſéduire la multitude. Une patrouille *d'eſpingolles* en pareil cas, était une découverte ſans prix. Honneur a l'inventeur !) *On inſtruit, dis-je, l'aſſemblée que la fauſſe patrouille armée d'eſpingolles, arrêtée la nuit aux Champs Elyſées, & detenue au corps-de-garde des Feuillans, eſt environnée par un grand raſſemblement de peuple.* * —— *Auſſitôt l'aſſemblée nationale décrete que les perſonnes détennes ſont ſous la ſauve-garde de la loi, & elle envoye des commiſſaires pour engager le peuple a remettre à la loi ſeule le ſoin de punir les coupables* ;—— & ces commiſſaires ne peuvent empêcher le peuple de maſſacrer ſous leurs yeux, onze de ces malheureux, & ils croient ſe mettre à l'abri

* Les paſſages qui ſont imprimés en caractère italique, ſont tirés du procès-verbal rédigé par ordre de l'aſſemblée nationale.

de

de la reſponſabilité qui péſe ſur leurs têtes, quand ils diſent qu'ils ont imploré pour eux la ſauvegarde de *la loi*, quand ils l'ont paralyſée, quand ſon éxécution eſt devenue impoſſible. *La loi qui n'agit point, eſt-elle une loi ?*

Cependant on ſe rappelle que le miniſtre de la juſtice eſt venu demander une députation pour veiller à la ſureté de la famille royale. *On reprend*, diſent les redacteurs, *la diſcuſſion ſur la propoſition d'envoyer une députation chez le roi, ou de l'inviter a ſe rendre avec ſa famille dans le ſein de l'aſſemblée nationale. Sur quoi, on obſerve, que la conſtitution laiſſe au roi la faculté de ſe rendre, quand il le juge convenable, au milieu des repreſentans du peuple ; & l'aſſemblée paſſe à l'ordre du jour motivé ſur cette obſervation.* Quelle humiliante, & barbare découverte l'aſſemblée fait là dans la conſtitution ! Oui, certes, le roi avait le droit de venir dans l'aſſemblée ; il y était venu, lorſque ſes miniſtres le contraignirent a declarer la guerre ; il y était venu lorſque, par une reconciliation illuſoire, vous lui fites eſpérer à la fin de Juin, quelques jours de paix & de bonheur, & que vous devouâtes à l'exécration du peuple ceux qui oſeraient jamais parler de republique en France ; & vous lui montrer une ſemblable faculté lorſqu'il ne peut ſe préſenter au milieu de vous que comme un fugitif échappant aux poignards ; & dans votre enceinte même, les jours

de ceux que vous venez de mettre ſous la ſauvegarde de la loi, ſont expoſés, vous venez d'y envoyer des commiſſaires ; & vous refuſez à la famille royale la faveur que vous accordez à de ſimples citoyens. La mort ſe promène dans vos murs, & vous y appellez le monarque que vous avez juré de defendre au péril de vos jours ; cruels ! vous vouliez donc ſa mort ! vous vouliez donc auparavant, jouir de ſon humiliation pire cent fois que la mort !

Le commandant du corps de garde des Feuillans vient dire que ſon poſte a été forcé, & qu'il y a tout a craindre pour la vie des priſonniers. Le préſident donne de nouveaux ordres pour leur ſureté ; & il n'en donne aucuns pour celle de la famille royale !

Un juge de paix à la barre, annonce que le roi & ſa famille, les membres du departement, & ceux de la municipalité qui ſont actuellement aux Tuilleries vont ſe préſenter à l'aſſemblée nationale.

Un officier municipal demande que l'aſſemblée permette que le roi viennent accompagné de ſa garde, ou du moins que celle-ci puiſſe être employée pour conſerver la liberté des avenues de la ſalle.

L'aſſemblée, conſidérant qu'elle n'a beſoin d'autre garde que de l'amour du peuple, charge ſeulement ſes com-

commiſſaires inſpecteurs de la ſalle, de redoubler d'attention pour maintenir l'ordre dans ſon enceinte ; & conſidérant que, hors de ſon enceinte, la police appartient aux corps adminiſtratifs, elle paſſe à l'ordre du jour ſur la demande de l'officier municipal.

On annonce l'arrivé du roi ; conformément à la conſtitution, une députation de 24 membres va le recevoir.

Il entre avec ſa famille, & les miniſtres : pluſieurs hommes de ſa garde ſe précipitent pour le ſuivre, ils préſentent leurs bayonettes ; ils veulent forcer le paſſage : des membres de l'aſſemblée les arrêtent, & leur ordonnent, avec la plus vive énergie, de reſpecter le temple de la liberté ; la troupe armée ſe retire.

Reſpirons un moment. Il y avait donc encore de bons royaliſtes! ils entrent avec le roi juſque dans la ſalle du corps legiſlatif. La moitié des députés effrayée, ſe précipite vers l'autre porte de la ſalle ; ce ſont des deputés modérés qui obſervent à la force armée qu'elle compromet la ſûreté du roi, & ce n'eſt que ſur cette obſervation qu'elle ſe retire.

Le roi prend ſa place à côté du préſident ; ſa famille, & deux miniſtres ſeulement, vont ſe placer ſur les fauteuils qui ſont audevant de la barre,

eu

en face du bureau du préſident, & qui ſont deſtinés aux miniſtres. *Le roi dit, Meſſieurs, je ſuis venu ici pour éviter un grand crime, & je penſe que je ne ſaurais être plus en ſureté qu'au milieu de vous.*

M. Vergniaud fit au roi la reponſe que l'on a lu au Chapitre troiſième (page 134 *).

Le roi, et la famille royale paſſèrent dans la loge du Logographe, ils y furent ſuivis des miniſtres, de quatre gentilshommes, & d'un petit nombre de gardes nationales fidéles.

Le conſeil général du departement qui était venu avec le roi, ſe préſente à la barre. M. Rœderer eſt à la tête; il informe l'aſſemblée, qu'au bruit du canon, & du tocſin, il eſt venu au château à minuit; que M. Petion s'y était rendu à la même heure; qu'un décret ayant mandé le maire à l'aſſemblée nationale, & un ordre du conſeil général, ayant appellé le commandant général à la municipalité, lui, Rœderer, s'était trouvé ſeul au château, chargé de defendre les jours du roi, ſans ſavoir ce qui ſe paſſait dans les Fauxbourgs, dans les ſections, & à l'aſſemblée; qu'un bruit confus lui a appris que le commandant gé-

* C'eſt par erreur que j'ai mis cette reponſe dans la bouche de Guadet. Vergniault préſidait alors, il ne remit le fauteuil à Guadet qu'une demi-heure après l'entrée du roi.

néral

néral n'exiſtait plus, qu'un grand raſſemblement ſe formant au Carrouſel, & les canons étant tournés ſur le château, les adminiſtrateurs y étaient accourus, & avaient rappellé au peuple la loi qui bornait à vingt le nombre des pétitionnaires; enfin que pour lui, il avait, à la vérité, donné ordre de repouſſer la force par la force, mais qu'il avait recommandé à la garde nationale de ne point être aſſaillans, de n'être que ſur la defenſive; & qu'à cette invitation, les canoniers, pour toute reponſe, avaient déchargé leurs canons.

Un homme du peuple interrompt alors M. Rœderer, & dit, que le raſſemblement tout entier, veut reſter auprès de l'aſſemblée, juſqu'à ce qu'elle ait prononcé la déchéance du roi.—

Voila les vœux des republicains remplis: un homme téméraire a repréſenté en un moment, tout le peuple Français, vous, moi, les colons, les femmes, les vieillards, les enfans, les propriétaires abſens & préſens, paſſés & futurs, toute la raiſon du royaume s'eſt trouvée dans la bouche d'un factieux, peut-être d'un étranger. L'aſſemblée laiſſe interrompre le magiſtrat qui lui rend compte; elle laiſſe menacer ſa liberté par un individu, elle jouit de l'inſulte qui lui eſt faite, elle va au devant des fers qu'on lui préſente.

Rœderer

Rœderer reprend la parole, & continue ; la municipalité étant déſorganiſée, le commandant de la garde nationale n'exiſtant plus pour nous, nous ne nous ſommes plus ſentis en état de garder le dépôt qui nous était confié. Nous avons conſeillé au roi de ſe tranſporter avec ſa famille dans l'aſſemblée nationale. Notre force étant paralyſée, inexiſtante, nous ne pouvons plus en avoir d'autre que celle qu'il plaira à l'aſſemblée nationale de nous donner.

Magiſtrat inconſéquent, auteur toi-même de la conſtitution, pouvais-tu ignorer que la hiérarchie des pouvoirs établie par cette même conſtitution, avait aſſigné aux départemens les fonctions des municipalités, lorſque par leur ſilence, ou leur inſurrection, l'ordre de l'adminiſtration était interrompu ; & la force publique a-t-elle jamais pu être inéxiſtante un ſeul moment ? le commandement n'eſt-il pas gradué pour empêcher cette ſtagnation que l'abſence, ou la mort du général pourrait produire ? que ſignifie donc cette baſſeſſe, cet aſſerviſſement aux caprices d'un corps de factieux ! & pourtant, il ſe dit un homme libre, ce Rœderer, peut-il ignorer que le premier axiôme de la liberté, eſt que les pouvoirs doivent être indépendans, & que l'homme de bien doit mourir en faiſant ſon devoir. Que fait le procureur ſyndic du département ? il lui faut un deſpote ; il en a trouvé un ; il a l'air de s'humilier devant la ſouve-

raineté

raineté du peuple ; & c'eſt devant Robeſpierre qu'il flechit le genou ; car Robeſpierre a fait faire l'inſurrection, & Robeſpierre dirige le conſeil-général de la commune, qui maitriſe à ſon tour le corps legiſlatif ; mais il a beau ſe debattre dans l'ignominie, ce vil Rœderer, aucun de ſes efforts ne peut le laver de la double ſoillure qu'il contracte. Le peuple n'oubliera point l'ordre donné de tirer ſur lui ; & les amis du roi lui demanderont toujours raiſon d'avoir conduit, comme il le fit, le roi, ſa famille, & ſa gloire, au pied de la faction ——qu'en eſt-t-il reſulté? Louis XVI. tomba des mains de Rœderer, dans celles de Manuel ; des Tuilleries à ſa priſon, l'intervalle fut d'un jour, & Rœderer pour prix de l'avoir livré, n'a pas même eu l'infâme honneur d'être nommé enſuite au nombre de ſes bourreaux *.

Comment

* Je me ſuis étendu ſur ce Rœderer, parce que l'on peut, & l'on doit le regarder comme un des hommes les plus immoraux de la revolution. Plus hideux encore que Danton, & feu Mirabeau, ſa figure, réunit à la laideur, tous les caractères de la fauſſeté & de l'hypocriſie. Lors de l'affaire du 20 Juin, Rœderer qui ne pouvait pas ſe diſſimuler les torts de Petion, était de l'avis de tous les membres du departement pour la ſuſpenſion de ce magiſtrat perfide ; on peut juger de la ſurpriſe de tous ſes collégues, lorſqu'à la lecture de ſon reſumé, on l'entendit atténuer les torts de ce même Pétion, & rejetter toute ſa conduite ſur la difficulté des circonſtances, & ſur la juſte horreur qu'il avait de l'effuſion du ſang du peuple. Bel eſprit, & factieux à la fois, il ambitionnait en même tems les ſuccés de Beaumetz, & ceux de Robeſpierre

Comment l'assemblée nationale rend-elle compte du discours de Rœderer ? elle se contente de dire que le procureur-général-syndic *avait instruit l'assemblée des mesures prises les jours précédens, & pendant la nuit pour prévenir toute espece de désordre ; qu'ayant ensuite demandé les ordres de l'assemblée, il avait protesté que le département etait prêt à mourir pour leur execution.* On croira sans doute que le président de l'assemblée va l'envoyer au milieu des factieux pour arrêter le massacre qui se prépare : non ; il faut que l'assemblée soit forcée ; il faut que le peuple soit livré à son ardeur pour réchauffer la fureur froide des lâches représentans ; *on invite le département à la séance.*

" Un officier municipal, & un adjudant de la 6me. légion de la garde nationale viennent annoncer qu'au Carrousel on braque les canons contre le château, & qu'on parait se disposer à le forcer.— Un membre propose alors de nommer douze commissaires pour aller haranguer le peuple, & empêcher, s'il était possible, un combat."

" Sur cette proposition & celle d'un autre membre, le décret suivant est rendu :"

" L'assemblée nationale met sous la sauve-garde

pierre, l'influence de Manuel, & les profits de l'évêque d'Autun ; le misérable n'a attrappé que le journal de Paris.

du

du peuple de Paris la ſûreté des perſonnes & des propriétés : elle charge vingt de ſes membres de ſe tranſporter dans les lieux du raſſemblement, de communiquer au peuple le préſent décret, & d'employer tous les moyens de perſuaſion pour ramener le calme."

" On demande auſſi que douze commiſſaires ſe tranſportent à la maiſon commune, pour y conférer avec les commiſſaires de ſections, & autres perſonnes inveſties de la confiance du peuple, ſur les moyens de faire regner l'ordre.

" Cette propoſition eſt décrétée."

Le préſident nomme les commiſſaires qui doivent ſe tranſporter au château, & ceux qui doivent aller à la maiſon commune.

Les commiſſaires nommés partent pour remplir la miſſion qui leur eſt donnée.

M. Vergniaud cède le fauteuil à M. Guadet

Quelques perſonnes armées, s'étaient introduites en même tems que le roi, dans l'intérieur de la ſalle.

On décréte que nulle force armée n'y ſera reçue. Ces perſonnes ſortent.

Un coup de canon ſe fait entendre ; le préſident ſe couvre : le ſilence regne dans l'aſſemblée. Les commiſſaires envoyés au peuple reviennent : ils annoncent qu'il leur a été impoſſible de pénétrer juſqu'au lieu du combat. Le peuple s'eſt preſſé autour d'eux ; il leur a fermé le paſſage. Vous n'irez pas, leur a-t-il dit, expoſer votre vie aux coups aſſaſſins du château ; nous ne le ſouffrirons jamais : c'eſt à l'aſſemblée nationale que vous appellent vos fonctions ; c'eſt là que nous irons vous défendre.

" L'aſſemblée nationale décréte que tous ſes membres reſteront dans ſon ſein ; que c'eſt là le poſte où ils doivent ſauver la patrie, ou périr avec elle."

Les coups de canon redoublent ; le bruit de la mouſqueterie s'y joinit. Quelques gardes nationales de l'eſcorte du roi entrent juſqu'au milieu de la ſalle. On entend auſſi une décharge de fuſils ſur la terraſſe des Feuillans ; c'étaient les grenadiers Suiſſes qui venaient de recevoir l'ordre de ſe laiſſer déſarmer, mais qui du moins ne veulent pas, en livrant leurs fuſils chargés, fournir des armes contre eux. Il parait quelques uns de ces Suiſſes à la porte de la ſalle ; l'effroi & la conſternation s'emparent de l'aſſemblée ; les gens des tribunes crient : voilà les Suiſſes, nous ſommes perdus : on

ſe

ſe précipitent les uns ſur les autres ; un officier de la garde nationale accourt tout échevelé en diſant : nous ſommes forcés. On entend ſur la terraſſe le peuple crier, vive la nation, aux Suiſſes qui ont tiré en l'air ; on répéte ce cri machinalement quand on voit que le danger n'éxiſte pas, & *l'assemblée nationale*, dit le procès verbal, *se lève toute entiere pour repondre à ce cri, Vive la Liberté.*

Il eſt inutile de chercher à peindre la confuſion qui regnait à ce moment dans la ſalle de l'aſſemblée nationale. Les tribunes & les galeries furent forcées, on y entra par les fenêtres, par les corridors, par les comités ; le peuple couvrit les bancs des députés ; les curieux, les brigands, les gens effrayés s'y portèrent à la fois ; tous délibéraient enſemble. Cette orgie populaire dura juſqu'au 20 7bre. Cependant pour ſe donner un air de grandeur qu'elle n'eut jamais, le procès-verbal eut ſoin de publier, que *l'assemblée avait continue de deliberer dans le calme.*

J'eſſayerais auſſi vainement de dépeindre la douleur profonde dont le roi fut ſaiſi, lorſqu'il entendit le premier bruit du combat. *J'ai donné des ordres, s'écria-t-il, pour que l'on ne tirât pas.* A l'inſtant il chargea M. Dubouchage miniſtre de la marine de faire ſortir les Suiſſes du château, & de les faire venir à l'aſſemblée pour recevoir les ordres qu'il

aurait à leur donner suivant les circonstances.* Les larmes qui sillonnaient le visage de la reine, manifestaient l'horreur & l'inquiétude qu'elle éprouvait, sans altérer sa dignité. Le tumulte & la confusion qui regnaient autour d'elle, le bruit des balles & des boulets qu'elle entendait, les propos horribles que l'on faisait retentir près d'elle, la

* Lorsque le roi fut décidé à se rendre à l'assemblée, il dit aux ministres & aux autres personnes qui l'entouraient, ces paroles mémorables & trop ignorées, *Allons Messieurs, il n'y a plus rien à faire ici.* C'était certainement donner l'ordre le plus clair & le plus positif de ne pas rester au château, puisqu'il n'y avait plus rien à faire, & si cet ordre eut été transmis officiellement, comme il aurait dû l'être, aux officiers des Suisses, de la garde nationale & autres, ils se fussent tous retirés, l'entrée du château fût restée libre, il eut peut-être été bouleversé, mais il n'y aurait pas eu un seul coup de fusil de tiré. Malheureusement cet ordre ne fut point transmis, & ne fut éxécuté que par les personnes qui avaient entendu, & qui accompagnerent le roi à l'assemblée. Il en est résulté d'un côté, que les Suisses, les gardes nationales & toutes les personnes qui s'étaient rendues au château pour la défense du roi, ont cru qu'il n'avait pensé qu'à sa propre sûreté: & se sont plaints qu'il les eut ainsi abandonnés, tandis que d'un autre côté, le peuple a cru que le roi avait ordonné en partant, la résistance & les décharges qu'il avait essuyées, & de là, les soupçons & les clameurs contre la prétendue trahison du roi, & contre les conspirations de la cour, Ces détails sont attestés par un trop grand nombre de témoins oculaires, pour que l'on puisse les révoquer en doute: ils prouvent évidemment que les reproches faits au roi ne sont pas mieux fondés d'un côté que de l'autre. *Note tirée de la seconde lettre de M. Bertrand de Molleville au president de la convention nationale.*

faible

faible garde qui la protégeait, tout devait lui faire envisager ce moment comme son heure suprême ; les larmes qu'elle répandait étaient pour ses enfans & ce qui l'entourait ; la dignité & le calme de sa contenance étaient tout ce qui lui restait a opposer à ses assassins.

" *M. le président fait part à l'assemblée d'une lettre écrite par M. le Maire aux officiers municipaux pour leur apprendre que, consigné & retenu à la mairie, il lui etait impossible de se réunir a eux.*"

L'artifice est si grossier qu'il n'est pas besoin de le dévoiler. Tout était arrangé dès la veille entre Sergent & Santerre. Cependant cette garde populaire ne suffit pas a calmer les inquiétudes du vertueux maire, lorsque les fuyards repoussés par les Suisses venus jusqu'à la mairie, annoncérent au grand Pétion qu'il allait être massacré. Des gens qui l'ont vu en ce moment, m'ont assuré que ce moderne Ciceron n'avait alors rien de Romain.

" *En même tems*, continue le procès-verbal, *deux bruits differens se repandent sur le commandant general en tour de la garde nationale : d'une part, on dit qu'il a été mis en etat d'arrestation a la maison commune ; d'un autre côté, on affirme qu'ayant ordonné de faire feu sur des citoyens qui venaient paisiblement du côté du château, il a perdu la vie dans le mouvement populaire*

excité par cet ordre criminel. L'assemblée decrète que son président pourra donner tous les ordres que les circonstances exigeront."

Ainsi voilà le président d'une bande de factieux devenu le roi de l'empire par la mort de M. Mandat; & cette autorité, il en est investi en présence même du roi; & il la doit à la mort d'un homme qui vient d'être massacré pour avoir fait son devoir; & ce n'est point le président naturel, ni son suppléant qui préside l'assemblée; ce sont les chefs des insurgens qui tour-à-tour se partagent la tribune & la sonnette, pour décréter & proposer, proposer & décréter successivement; & ils ont cru en imposer aux étrangers, & à la postérité!

Le président expédie un premier ordre pour faire rentrer les Suisses dans leurs cazernes; un second pour faire lever la consigne qui retient le maire chez lui. Quant aux Suisses, le ministre de la marine annonce qu'ils ont déjà reçu du roi, un ordre pareil à celui que le président de l'assemblée vient de leur envoyer.

Le roi s'était empressé de remplir ses obligations en ordonnant aux Suisses de se retirer. Le devoir de l'assemblée était d'user de son influence sur le peuple, pour dissiper son rassemblement, & terminer son insurrection; elle préfère usurper le pouvoir éxécutif, en ordonnant aux Suisses de rentrer dans leurs cazernes. C'était une jouissance nouvelle

nouvelle pour elle ; & l'on ſait qu'un plaiſir à ſatisfaire, fut toujours plus doux qu'un devoir à remplir.

Relativement au Maire, on propoſe, & l'aſſemblée décrète la proclamation ſuivante :

" Si la première des autorités conſtituées eſt encore reſpectée ; ſi les repréſentans du peuple, amis de ſon bonheur, ont encore ſur lui l'aſcendant de la confiance & de la raiſon, ils prient les citoyens, &, au nom de la loi ils leur ordonnent, de lever la conſigne établie à la Mairie, & de laiſſer paraître aux yeux du peuple le magiſtrat que le peuple chérit."

Un membre obſerve que le commandant général de la garde nationale étant ou tué ou arrêté, il eſt important de le remplacer. Il demande que le commandement ginéral ſoit confié proviſoirement à M. de Lachenaye, chef de la ſixième légion, qui eſt préſent à la barre.

On répond qu'il eſt impoſſible que les commiſſaires de ſections qui ſont à la commune, n'ayent pas déjà nommé un commandant general ; que ſi l'aſſemblée en nommait un ſecond, ce ſerait introduire de la confuſion, ſuivant que les deux commandans agiraient en ſens inverſe l'un de l'autre, faute d'avoir pu ſe concerter : que d'ailleurs dans les circonſtances actuelles, un commandant ne pourrait ſe flatter d'être obéi, qu'autant qu'il tiendrait immédiatement

-médiatement son autorité de la confiance du peuple; qu'enfin un corps militaire n'eſt jamais ſans chef, puiſque les officiers ſont ſubſtitués de droit, les uns aux autres, ſuivant l'ordre determiné par la loi.

L'aſſemblée paſſe à l'ordre du jour.

Que conclure de cette logomachie! L'aſſemblée reconnait que la loi ſubſtitue un commandant l'un à l'autre; d'un autre côté, elle avoue que l'inſurrection a le droit d'en nommer un; elle flotte entre la loi & l'inſurrection, & pour ne pas introduire la confuſion, elle y plonge tout le monde juſqu'aux lecteurs du procès-verbal.

Elle adopte une adreſſe au peuple conçue en ces termes:

" *Au nom de la nation, au nom de la liberté, au nom de l'égalité, tous les citoyens ſont invités a reſpecter les droits de l'homme, la liberté, & l'égalité.*

L'on maſſacrait aux Feuillans; on promenait des têtes; on pillait au château: l'aſſemblée proclamant la liberté & l'égalité, ſans parler de la conſtitution & de la propriété, autoriſe le meurtre, & permet le pillage.

On decrète que cette adreſſe, la proclamation ſur le Maire ſeront ſur le champ imprimées & placardées dans

dans toute la ville : enſuite l'aſſemblée ſe lève une ſeconde fois toute entière, & aux acclamations des citoyens préſens à la ſéance, elle jure de périr, s'il le faut, pour la défenſe de la liberté & de l'égalité.

Dans une pareille agitation, il fallait que l'aſſemblée éprouvât auſſi ſes ſécouſſes, & qu'elle mêlât ſes ſermens aux juremens qu'elle entendait. Tout était conjuration & imprécation.*

Une députation de la ſection des Thermes de Julien eſt introduite à la barre : —— nous adhérons, dit l'orateur, au vœu manifeſté par la commune ſur la déchéance du roi. Recevez, légiſlateurs, avec cette déclaration, le témoignage de notre confiance, mais oſez jurer que vous ſauverez l'empire.

Nous le jurons, s'écrient tous les membres de l'aſſemblée.

Encore du bruit, du fracas, un ſerment ; c'eſt le troiſième.

Le préſident répond aux pétitionnaires que le

* On aſſure (& les preuves, dit-on, en ſeront fournies inceſſamment) que l'aſſaſſinat du roi avait été médité depuis quelque tems, ainſi que celui de toute la famille royale ; qu'on avait dreſſé des Séydes à ce crime des crimes par des cérémonies horribles ; que des poignards teints de ſang avaient été dépoſés dans des lieux myſtérieux. &c. &c. &c.

peuple trouvera toujours dans ſes repréſentans, les véritables amis de ſon bonheur & de ſa liberté. Et vous, ajoute-t-il, qui êtes ſi dignes de ſa confiance par les ſentimens civiques que vous manifeſtez, retournez vers lui; invitez-le a attendre paiſiblement les déciſions de l'aſſemblée nationale; tranſmettez-lui les décrets qu'elle a déjà rendus, & recommandez-en l'éxécution à ſon zèle & à ſon patriotiſme.

Ces pétitionnaires étaient les Sieurs Matthieu, Cellier, Piogé, Duboſc, Varin, Jacob, Gérard, Dumeſne, Jobbé, & Gaudri.

Ces 8 noms conſacrés dans le procès-verbal ſeront un monument curieux pour l'hiſtoire future des révolutions; des ouvriers, des manœuvres, des gagne-deniers, des écoliers, voilà la repréſentation d'une ſection de Paris; c'eſt-a-dire, d'une cinquantième partie de ce dèpartement, & de la 4150ème. portion du royaume. L'inſertion de leurs noms aſſure au moins leur reſponſabilité, lorſque le peuple leur demandera tôt ou tard, compte de ſon bonheur & de ſon roi; lorſque la juſtice publique pourra venger la veuve de Romorentin.*

* La déchéance du roi, l'abſence de tout gouvernement, l'anarchie, & la famine, furent les conſéquences de tous ces complimens civiques faits à quelques miſérables de Paris; & voilà par quelle chaîne de forfaits, on a introduit en France un tel déſor-

Enfin

Enfin ſix députés du nouveau conſeil général de la commune, viennent faire légaliſer leur inſurrection ; ils ſont précédés de trois bannières aux couleurs nationales ; on croira peut-être, qu'on y liſait les mots de *loi*, *paix*, & *propriété*, on y lit ſeulement, *patrie*, *égalité*, *liberté*, VERBA ET VOCES.

Ces députés ſont Huguenin, Bourdon, Tronchon, Deriem, Vigaud, & l'Hullier.

Huguenin, orateur du 20 Juin, prend encore la parole, & dit ;

" Ce ſont les dangers de la patrie qui ont provoqué notre nomination. Le peuple las d'être depuis quatre ans le jouet des perfidies, & des intrigues de la cour, a voulu arrêter l'empire ſur le bord de l'abyme. Le peuple nous a donné ſa confiance, nous la juſtifierons par notre zéle. Petion, Manuel, Danton, ſont toujours nos collégues. Santerre eſt à la tête de la force armée. Le ſang du peuple a coulé, des troupes étrangères, des Suiſſes qui ne ſont encore à Paris, que par un nouveau délit du pouvoir éxécutif, ont tiré ſur les citoyens, des veu-

dre, qu'on a vu trois mois après des mères de famille ne pouvant ſe procurer du pain, égorger leurs enfans, & ſe pendre enſuite. *Moniteur du mardi 27 Novembre*

VOS

ves, & des orphelins demandent leurs époux, & leurs pères."

Ici les députations ſe ſuccédent; les pétitionnaires arrivent pêle-mêle de tous côtés; les uns pâles d'effroi, les autres écumans de colère, les cheveux en deſordre, quelques uns en chemiſe, le bras enſanglanté. Celui-ci demande les armes que le roi a donné ordre aux Suiſſes de depoſer; l'aſſemblée renvoye cette propoſition à ſon comité militaire, & déjà ces armes étaient volées par la populace. Celui-là annonce qu'il vient 300 Suiſſes de Courbevoye avec du canon; il demande à l'aſſemblée de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, pour renverſer cette nouvelle colonne d'ennemis. Le miniſtre de la marine obſerve, au nom du roi, qu'il ne reſte à Courbevoye que les Suiſſes neceſſaires à la garde des cazernes, & que ſa majeſté vient de leur envoyer l'ordre par écrit de ne pas en ſortir, (il n'y reſtait pas 30 hommes, non compris les malades). D'autres pétitionnaires viennent répéter à l'aſſemblée le bruit populaire qu'avant le combat, les Suiſſes qui étaient de garde au château, ont feint de vouloir fraterniſer avec le peuple; qu'abuſant de la ſécurité qu'ils lui ont inſpirée, ils ont fait tout-à-coup une décharge qui a tué un grand nombre de citoyens; que le peuple irrité d'avoir été *trahi*, menace la vie des officiers et ſoldats Suiſſes, deſarmés

més & arrêtés. L'assemblée, qui est devenue le vil jouet de la plus vile populace, les met sous la sauvegarde de la loi, & des vertus du bon peuple.

Dans l'intervalle de ces pétitions, un membre demande la parole, & dit : Le serment du jeu de paume honora l'assemblée constituante ; celui que nous avons fait aujourd'hui tous ensemble de maintenir la liberté & l'égalité, ne sera pas moins mémorable dans l'Europe. Je demande un appel nominal, afin que chacun de nous puisse le prêter individuellement. L'appel nominal est décrété, sur la motion de M. Montaut. Voici la formule de ce quatrième serment, *Au nom de la nation, je jure de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, & l'égalité, ou de mourir à mon poste.* C'est ainsi qu'on avait juré de maintenir la constitution, & le roi, ou de mourir. Cet appel sans cesse interrompu par de nouvelles députations dure plus de trois heures.

Un M. Mallet, marchand de vin, apporte 173 louis d'or trouvés, dit-il, sur un prêtre tué dans le château (ces 173 louis furent remis à Huguenin, président de la commune ; toutes les fois qu'on lui en a demandé compte depuis, il n'a répondu que par des protestations de civisme).

Vingt cinq autres viennent apporter une malle pleine

pleine de la vaiſſelle du roi, qu'ils ont volée au château, l'aſſemblée pour leur exprimer ſa reconnaiſſance, ſouille de leurs noms ſon procès verbal. Ici, c'eſt une croix de St. Louis qu'on apporte, plus loin la montre d'un Suiſſe, un rouleau d'aſſignats, un ſac d'écus, des bijoux, des diamans, une caſſette ou le roi avait 1500 louis en dépôt *. L'aſſemblée ne peut diſſimuler la joie à l'aſpect de cette richeſſe nouvelle. Elle regrette de ne pas connaitre les noms des citoyens modeſtes qui ſont venus remettre fidèlement dans ſon ſein tous les tréſors volés au roi ; elle conſigne ſes regrets dans ſon regiſtre ; elle ordonne que tout ce qui ſera pris au château, ſera remis à la municipalité pour en diſpoſer *ſuivant les loix*. C'eſt la première fois qu'on entend prononcer que les loix permettent de diſpoſer d'un vol.

Un petitionnaire vient apporter un paquet de lettres, il a déjà eu le tems de les lire (peut-être les a-t-il écrites lui même) la connaiſſance de ces lettres, dit-il niaiſement, *aurait détourné l'aſſemblée d'innocenter le général la Fayette*. (Patience, il ne ſera pas innocent long tems). Un ſecond pétitionnaire apprend que M. d'Affry, colonel général des Suiſſes, eſt en en priſon *pour ſa ſureté*, &

* Cette caſſette de 1500 louis avait fait le voyage de Varennes, elle lui avait été rendue depuis ſon retour. Sa majeſté la conſervait comme un monument hiſtorique.

que

que le ſcellé a été mis ſur ſes papiers. Un troiſième ſe préſente tout dégoutant de ſueur ; c'eſt un canonier de la garde nationale, les plus horribles blaſphêmes ſont ſur ſa bouche, il montre à l'aſſemblée ſon bras nud & tout ſanglante; il l'offre pour arracher la vie au roi, s'il eſt néceſſaire. *Apprenez, dit-il à l'aſſemblée, que le feu eſt aux Tuileries, & que nous ne l'arrêterons que lorſque la vengeance du peuple ſera ſatisfaite. Je ſuis chargé encore une fois, au nom de ce peuple, de vous demander la déchéance du pouvoir éxécutif.* Je ſupprime le reſte de ſon diſcours, pour ménager la ſenſibilité de mes lecteurs qui n'ont pas oublié ſans doute que le roi était à quinze pas du pétitionnaire, entouré de ſa famille, & ſeparé par une ſimple cloiſon d'une horde de furieux prête a mettre à éxécution, ce que propoſait l'orateur ; une ſituation auſſi horrible peut ſe concevoir, mais, certainement, elle ne peut ſe décrire.

Enfin, l'aſſemblée qui juſques là, avait paru le quartier général de l'inſurrection, prend le parti d'agir, & de conſommer ſon crime. La conſtitution eſt mûre, elle va tomber. Cette production bizarre du bel eſprit, des paſſions, de la peur, de l'intêret, des vengeances, cet avorton ſorti avec tant de peine du cerveau de Thouret, & des flancs de Target, n'a pas éxiſté même auſſi long tems qu'il

qu'il en a fallu pour le concevoir & le mettre au jour.

Vergniaux monte à la tribune au nom de la commiſſion extraordinaire. " Je viens, dit-il, vous " préſenter une meſure bien rigoureuſe ; mais je " m'en rapporte à la douleur dont vous êtes péné- " trés pour juger combien il importe au ſalut de " la patrie que vous l'adoptiez ſur le champ."

En conſéquence, on rend les décrets ſuivans pour l'abolition de la conſtitution, du pouvoir éxécutif, des loix, des mœurs, du gouvernement, des propriétés, des ſubſiſtances ; tout ordre ceſſe, la ſociété eſt rappellée à l'état primitif de la nature, le nom même de la monarchie Françaiſe n'exiſte plus, ſa gloire, ſes monumens, ſes arts, vont être anéantis ; la barbarie va renaitre, la conquête va devenir notre unique reſſource, le cahos va recommencer, les cataractes du brigandage ſont ouvertes, ſe ſauvera qui pourra dans ce deluge général.

Décrets du 10 *Août.*

" L'Aſſemblée nationale, conſidérant que les dangers de la Patrie ſont parvenus à leur comble ;

" Que c'eſt pour le Corps légiſlatif le plus ſaint des devoirs d'employer tous les moyens de la ſauver ;

" Qu'il

« Qu'il eſt impoſſible d'en trouver d'efficaces, tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la ſource de ſes maux ;

« Conſidérant que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inſpirées la conduite du Chef du Pouvoir exécutif, dans une guerre entrepriſe en ſon nom contre la conſtitution & l'indépendance nationale ;

« Que ces défiances ont provoqué de diverſes parties de l'Empire un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI ;

« Conſidérant néanmoins que le Corps légiſlatif ne doit ni ne veut agrandir la ſienne par aucune uſurpation ;

« Que dans les circonſtances extraordinaires ou l'ont placé des événemens imprévus par toutes les lois, il ne peut concilier ce qu'il doit à la fidélité inébranlable à la Conſtitution, avec ſa ferme réſolution de s'enſevelir ſous les ruines du Temple de la Liberté, plutôt que la laiſſer périr, qu'en recourant à la ſouveraineté du Peuple, & prenant en même-temps les précautions indiſpenſables pour que ce recours ne ſoit pas rendu illuſoire par des trahiſons, décrète ce qui ſuit :

Art. I. Le Peuple Français eſt invité à former une Convention nationale : la Commiſſion extraordinaire préſentera demain un projet pour indiquer le mode & l'époque de cette Convention.

Art. II. Le Chef du Pouvoir exécutif eſt proviſoirement ſuſpendu de ſes fonction juſqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé ſur les meſures qu'elle croira devoir adopter pour aſſurer la ſouveraineté du Peuple, le règne de la liberté & de l'égalité.

Art. III. La Commiſſion extraordinaire préſentera dans le jour un mode d'organiſer un nouveau miniſtère : les Miniſtres actuellement en activité, continueront proviſoirement l'exercice de leurs fonctions.

Art.

ART. IV. " La Commiſſion extraordinaire préſentera également dans le jour un projet de Décret ſur la nomination du Gouverneur du Prince-Royal.

ART. V. " Le paiement de la liſte civile demeurera ſuſpendu juſqu'à la déciſion de la Convention nationale. La Commiſſion extraordinaire préſentera, dans vingt quatre heures, un projet de Décret ſur le traitement a accorder au Roi pendant ſa ſuſpenſion.

ART. VI. " Les regiſtres de la liſte civile ſeront depoſés ſur le bureau de l'Aſſemblée nationale, après avoir été cotés & paraphés par deux Commiſſaires de l'Aſſemblée, qui ſe tranſporteront à cet effet chez l'Intendant de la liſte civile.

ART. VII. " Le Roi & ſa famille demeureront dans l'enceinte du Corps légiſlatif, juſqu'à ce que le calme ſoit rétabli dans Paris.

ART. VIII. " Le Département donnera des ordres pour leur faire préparer, dans le jour, un logement au Luxembourg, où ils ſeront mis ſous la garde des Citoyens & de la Loi.

ART. IX. " Tout Fonctionnaire public, tout Soldat, Sous-Officier, Officier, de tel grade qu'il ſoit, & Général d'armée qui, dans ces jours d'alarmes, abandonnera ſon poſte, eſt déclaré infâme & traître à la Patrie.

ART. X. " Le Département & la Municipalité de Paris feront proclamer ſur le champ & ſolemnellement le préſent Décret.

ART. XI. " Il ſera envoyé par des couriers extraordinaires aux quatrevingt-trois Départemens, qui ſeront tenus de le faire parvenir dans les vingt-quatre heures aux Municipalités de leur reſſort, pour y être proclamé avec la même ſolemnité."

Après avoir rendu ces decrets deſtructeurs de la conſtitution *, l'aſſemblée nationale adopte une adreſſe au peuple Français. Elle eſt conçue en ces termes :

« Depuis long-tems de vives inquiétudes agitaient tous les départemens : depuis long-tems le peuple attendait de ſes repréſentans des meſures qui puſſent le ſauver. Aujourd'hui les citoyens de Paris ont déclaré au corps legiſlatif qu'il était la ſeule autorité qui eut conſervé leur confiance. Les membres de l'aſſemblée nationale ont juré individuellement, au nom de la nation, de maintenir la liberté & l'égalité, ou de mourir à leur poſte : ils ſeront fidéles à leur ſerment.

« L'aſſemblée nationale s'occupe de préparer les loix que des circonſtances ſi extraordinaires ont rendu néceſſaires. Elle invite les citoyens, au nom de la Patrie, de veiller à ce que les droits de l'homme ſoient reſpectés, & les propriétés aſſurées. Elle les invite a ſe rallier à elle, a l'aider a ſauver la choſe publique, a ne pas aggraver par de funeſtes diviſions, les maux & les dangers de l'empire."

« L'aſſemblée nationale declare infâme & traître envers la patrie, tout fonctionnaire public, tout officier & ſoldat, qui déſertera ſon poſte, & n'y attendra pas ſes repréſentans."

Il eſt inutile de faire aucune réfléxion ſur ces

* Lorſque l'aſſemblée renverſa ainſi la conſtitution à laquelle elle devait ſon exiſtence, le roi cauſait avec bonté avec quelques membres de l'aſſemblée. M. Coutard ſe leva pour voter en faveur du decret. Le roi lui obſerva que ce qu'il faiſait là n'était pas trop conſtitutionnel.—*C'eſt vrai, Sire*, repondit-il, *mais je vous ſauve la vie*—quelle impudence!

decrets. Il n'y a que des conſtitutionnels, c'eſt-à-dire, des gens de mauvaiſe foi, ou des imbécilles qui puiſſent s'apitoyer ſur le deſtin de la conſtitution decrétée aux années 1789, 1790, & 1791, & morte en 1792. Les voies de la providence ſont incompréhenſible. *La conſtitution eſt détruite*; beniſſons le ciel qui a permis que cette deſtruction s'operât par ſes enfans eux mêmes. *La conſtitution n'eſt plus.* Ce mot ſemble rafraichir l'ame. Ce n'eſt point le roi qui le premier a fauſſé un ſerment malheureux. L'aſſemblée a ſeduit le peuple, le peuple à ſon tour a violé l'aſſemblée; ils ſe diſputeront ſans doute les honneurs du parjure, mais le cœur du roi reſtera pur & ſans tache. Il quitte une thrône mal aſſuré pour une priſon d'où il ne peut plus ſortir que pour recevoir une couronne, celle de France, ou celle du martyre; Saint Louis ne ceſſa point d'être roi en tombant dans les mains des Emirs. Louis XVI. dans celles des barbares, a plus de chances pour régner, qu'il n'en avait depuis trois ans—il va entrer dans la vallée des larmes; le juſte va lutter avec l'infortune; mais l'immortalité a commencé pour lui avec ſes malheurs. *Le roi eſt dans les fers*, tous nos cœurs ſont en allarmes, mais *la conſtitution n'eſt plus*, & du moins notre eſprit eſt délivré du plus pénible fardeau.

Lorſque

Lorſque les repréſentans temporaires de la nation eurent annullé ſon repréſentant héréditaire ; lorſque des hommes de dix mois eurent pris la place du propriétaire d'une poſſeſſion de quatorze ſiècles, il leur fallut eſſayer de remplacer ſon gouvernement par un gouvernement proviſoire, organiſer tant bien que mal leur pouvoir éxécutif, & légaliſer au nom de la république, le deſpotiſme qu'ils s'apprêtaient a éxercer ſur tous, au nom de tous.

Ils commencèrent par rendre les décrets ſuivans:

PROCES-VERBAL

Prémier Décret ſur l'organiſation du Miniſtère.

" ART. I. L'Aſſemblée nationale, voulant pourvoir à l'action du gouvernement, déclare que le Miniſtère actuel n'a pas la confiance de la Nation. Elle décrète qu'à la diligence du Procureur-général-Syndic, les ſcellés ſeront mis ſur les papiers perſonnels des Miniſtres, & qu'il ſera pourvu au remplacement du miniſtère, dans la forme ſuivante :

" ART. II. Les Miniſtres ſeront proviſoirement nommés par l'Aſſemblée Nationale, & par une élection individuelle : ils ne pourront pas être pris dans ſon ſein.

" ART. III. Ils ſeront élus dans l'ordre ſuivant : le Miniſtre de l'Intérieur, le Miniſtre de la Guerre, le Miniſtre des

Contributions publiques, le Miniſtre de la Juſtice, le Miniſtre de la Marine, le Miniſtre des Affaires Etrangères.

" Art. IV. Celui qui ſera nommé le premier aura la ſignature pour tous les départemens du Miniſtère, tant qu'ils reſteront vacans.

" Art. V. L'élection ſe fera de la manière ſuivante: chaque Membre de l'Aſſemblée propoſera à haute voix un ſujet. Il ſera dreſſé une liſte des ſujets propoſés, qui ſera lue à l'Aſſemblée avec le nombre des voix que chaque ſujet aura obtenu.

" Art. VI. Chaque Membre de l'Aſſemblée Nationale nommera enſuite un des ſujets dont le nom ſe trouvera ſur la liſte; & néammoins l'élection par ſeconde liſte ne portera que ſur ceux qui n'auront pas déjà obtenu dans la première la majorité des ſuffrages.

" Art. VII. Si aucun ſujet ne réunit la majorité abſolue des voix, l'Aſſemblée prononcera entre les deux qui en auront le plus, d'abord par aſſis & levé, & enſuite par appel nominal, s'il y a du doute.

" Art. VIII. Le Secrétaire du conſeil ſera nommé de la même manière.

" Art. IX. On ſuivra le même mode pour la nomination du Gouverneur du Prince-Royal."

Second Décret, " L'Aſſemblée Nationale décrète que, juſqu'à l'organiſation du nouveau Miniſtère, le Comité des Décrets eſt proviſoirement chargé de faire l'envoi de toutes les loix & de tous les actes du Corps légiſlatif."

Troiſième décret. " L'Aſſemblée Nationale, conſidérant qu'il eſt important d'adopter ſur-le-champ une meſure qui puiſſe conſtater que ſes décrets auront été remis à leur deſtination,

" Décrète,

« Décrète, que les porteurs de décrets ou autres actes du Corps législatif, prendront un récépissé des Corps administratifs ou des individus auxquels ils seront chargés de les transmettre."

Quatrième Décret. " L'Assemblée Nationale, considérant qu'il importe de regler la forme de ses Décrets pendant la suspension du Pouvoir éxécutif décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée Nationale après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

" Art. I. Les Décrets déjà rendus, & qui n'auraient pas été sanctionnés, & les décrets à rendre, qui ne pourraient l'être à cause de la suspension du Roi, porteront néammoins le nom de Loi, & en auront la force dans toute l'étendue du Royaume. La formule ordinaire continuera d'y être observée.

" Art. II. Il est enjoint au Ministre de la Justice d'y apposer le sceau de l'Etat, sans qu'il soit besoin de sanction du Roi, & de signer les minutes & expéditions des lois qui doivent être envoyées aux Tribunaux & aux Corps administratifs ; les Ministres arrêteront & signeront ensemble les Proclamations & autres actes de même nature."

Bientôt il s'éléve des discussions sur ce dernier Décret. On fait remarquer que pendant la suspension du Chef du pouvoir éxécutif, il serait inconvenant d'employer la formule Royale. On demande le rapport du Décret, en ce qu'il consacre l'usage de cette formule.

Le rapport est ordonné, & le Décret suivant est rendu :

" L'Assemblée Nationale décrète qu'à compter de ce jour, tous ses Décrets seront imprimés & publiés sans préambule, & qu'ils seront terminés par le mandement accoutumé, & signés par le Ministre de la Justice au nom de la Nation."

On annonça à l'assemblée que la fermentation continuait : elle fit faire l'analyse de tous ses décrets,

crets, & elle envoya publier & afficher à tous les carrefours, les paroles ſuivantes :

Le roi eſt ſuſpendu : ſa famille & lui reſtent en ôtage.

Le miniſtère actuel n'a pas la confiance de la Nation, & l'aſſemblée va proceder a le remplacer.

La Liſte civile ceſſe d'avoir lieu.

Ce court extrait de larévolution du 10 Août, en indique clairement les cauſes. Le roi en ôtage eſt pour raſſurer le peuple contre les Pruſſiens & les Autrichiens.—La nomination d'un miniſtère populaire, a pour objet de careſſer ſa vanité & ſon imbécillité en lui redonnant ces mêmes miniſtres auxquels il doit la guerre, les aſſignats, & les ſous-cloches ; & la ſuppreſſion de la liſte civile couronne l'œuvre, en lui faiſant croire qu'il gagne dans cette journée vingt-cinq millions, (c'eſt-a-dire vingt ſols par an pour chaque citoyen).——Ainſi les mobiles de cette journée, comme ceux de toute la révolution, furent encore

LA PEUR—L'IGNORANCE—ET LA CUPIDITÉ.

L'aſſemblée donna ſa meſure en trois phraſes.——

La vérité oblige de dire qu'il n'y eut à cette ſéance que 284 membres, ſur 745 ; c'eſt-a-dire,

qu'il n'y en eut pas tout-à-fait les deux cinquièmes préſens.

Le regne proviſoire de l'aſſemblée ſera diviſé en deux époques ; celle du mois d'Août, & celle de Septembre. Je les donnerai dans les chapitres ſuivans. Je vais terminer celui-ci par quelques réfléxions générales ſur cette journée, & ce qui précéda l'empriſonnement du roi & de la famille royale.

Réflexions ſur la Revolution du 10 *Août, et en général ſur toutes les Revolutions.*

QUAND on eſt parvenu a étouffer dans une nation tout ſentiment de religion ; quand l'eſprit de brigandage & d'oiſiveté a été ſubſtitué à l'eſprit d'ordre & de travail, chez un peuple enfin dont les mœurs ſont entièrement depravées, le gouvernement ne peut ſe maintenir que *par les châtimens*—quand une telle nation inſtiguée par d'habiles factieux, ſe ſouléve contre ſon legitime ſouverain, s'il ne ſe hâte de reprimer le premier acte de rebellion, ſi des ſupplices terribles & infligés ſans delai, ne font pas rentrer les rebelles dans le devoir ; s'il *reçoit* enfin la terreur, au lieu de la *donner*, c'en eſt fait, IL EST DETHRONÉ.

Tel fut le ſort de Louis XVI. Inveſti encore de la plenitude de ſa puiſſance royale, il eut la faibleſſe de ſouffrir la déſobéiſſance inſolente de Mirabeau à ſes ordres le 23 Juin, & le thrône de France fut ébranlé dès ce moment *. Si cette

* M. de Brézé apportât l'ordre du roi de ſuſpendre juſqu'au lendemain l'aſſemblée des communes, & de ſe ſeparer pour faire des changemens à la ſalle ; *allez dire à celui qui vous envoye*, repondit Mirabeau, *que nous ſommes ici aſſemblés par l'ordre du peuple, & que nous n'en ſortirons que par la puiſſance des bayonettes.*

déſobé-

désobéissance qui était alors un crime (puisque personne ne pouvait contester au roi, le droit de convoquer & de dissoudre les états généraux) eut été punie de mort, la dissolution de l'assemblée nationale, inégalement formée, s'en fut suivie ; la déclaration du 23 Juin eut été éxécutée, la France serait heureuse & tranquille ; le commerce & les arts fleuriraient, & le monarque regnant avec splendeur jouirait du bonheur de son peuple, & il pourrait se dire ce bonheur est mon ouvrage.

C'est la faiblesse de ceux qui gouvernent, qui perd tous les gouvernements. La clémence, cette belle vertu, devient, dans certains cas, un crime politique. Si Léopold, après avoir dissipé les revoltés du Brabant, eut fait un exemple effrayant de leurs chefs laïcs ou séculiers, les germes de sédition au lieu de se developper, comme ils ont fait, auraient été étouffés d'abord. Si le mal anarchique qui dévore actuellement la France, atteint tous les autres états de l'Europe, a qui doit-on s'en prendre, sinon à ceux qui les gouvernent ? ils n'ont pas eu jusqu'ici le discernement de calculer ses suites ; ils n'ont point agi à propos, & quand ils l'ont voulu faire, ce n'a été qu'avec molleſſe, & avec des moyens insuffisants.

Les souverains de l'Europe sont souvent entrés en

en guerre pour le pas accordé à l'ambaſſadeur d'une autre cour ſur le leur; pour une inſulte faite à leur pavillon ; pour une injure faite à un de leurs matelots ; & a la fin de ce ſiécle, ils ont pu voir avec indifférence Louis XVI leur pair, leur couſin, leur frère, trainé comme un captif de Verſailles à Paris, par une faction, ſon épouſe menacée par une autre, ſes gardes même aſſaſſinés à ſes yeux, leurs majeſtés ramenées au milieu de mille outrages de Varennes à Paris, le roi ſuſpendu de ſon pouvoir, & confiné dans ſon palais dont on lui fait une priſon ; dès lors, il fut facile de prévoir la chûte de cet infortuné monarque, & ſi les projets de ceux qui l'ont renverſé, projets qu'ils ne prennent pas même la precaution de déguiſer, ne ſont pas confondus ſans delai, par un dernier & unanime effort de tous les ſouverains de l'Europe, il n'exiſte plus un ſeul thrône ; avec eux l'on verra tomber la religion, les mœurs, & les loix de tous les pays; le proprietaire protégé par elles, ſera obligé de fuir & d'abandonner ſa fortune pour ſouſtraire à la mort ſa tête proſcrite ; tous les fléaux de l'humanité deſoleront enſemble la terre ; le meurtre & la famine promeneront partout leurs ravages, la nature retombera dans le cahos, & il faudra recommencer le monde.

Il ſerait inutile de le diſſimuler ; la liberté n'a été que le pretexte de la revolution Françaiſe ; le vrai

vrai motif a été de depouiller ſon voiſin de ſa propriété, & de s'en partager les depouilles; en un mot, c'eſt la guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui poſſédent; & comme dans tous les états du monde, il n'y a *guères plus du dixième* des habitans qui ait des propriétés, ſi l'on ne reprime l'inquiétude & la jalouſie des neuf autres dixiémes; ſi au contraire, on encourage leurs prétentions auſſi injuſtes qu'inſenſées, ſi enfin on arme leurs bras, au lieu de reprimer la tendance qu'ils ont a troubler l'ordre public; ſi après les avoir eclairés ſur leurs interêts inſéparables de ceux des propriétaires, on ne ſévit pas avec la plus grande rigueur contre ceux qui égarent leur jugement, allument leurs haines, & multiplient leurs prétentions, tous les maux que j'ai prédits ſeront inévitables, & il n'y a pas de puiſſance humaine qui puiſſe les empêcher, lorſqu'elle aura négligé de les prevenir.

Les jacobins ont mieux ſenti que les rois cette vérité, qu'un peuple ſans religion, & ſans mœurs, ne pouvait plus être gouverné que par LA TERREUR. C'eſt en commandant les aſſaſſinats qu'ils ont commandé à l'opinion; c'eſt en marchant ſur des cadavres, qu'ils ont renverſé une conſtitution jurée avec ſolemnité par tous les corps adminſtratifs, par l'armée, par le roi, & enfin par le peuple entier qui dans toute la France l'avait jurée avec enthouſiaſme

ſiaſme ſur l'autel de la patrie. Le dépôt en était confié á ces mêmes corps adminiſtratifs, à la fidélité des gardes nationales, aux pères de famille, aux mères, & aux enfans ; peu de tems avant ſa deſtruction, le corps légiſlatif avait decrété de regarder comme infâme & traitre à la patrie, quiconque propoſerait la republique. Les jacobins qui n'ont jamais ceſſé de la vouloir, font avancer leurs hordes Marſeilloiſes. Les maſſacres ſont commandés, les victimes deſignées, le ſang ruiſſelle dans les rues de Paris ; la conſternation & la ſtupeur qui glacent toutes les ames, ſont peintes ſur toutes les figures; & les 300 Marſeillais renforcés de ces brigands qui ſuivent les revolutions comme les corbeaux ſuivent les armées, ordonnent au corps legiſlatif de renverſer la clef de la voute du gouvernement ; conquis par ces étranges auxiliaires, le corps légiſlatif a obéi, la déchéance du roi été prononcée, & la France épouvantée a laiſſé faire la republique ſans oſer dire un mot, & proférer un ſeul murmure.

Si les corps adminiſtratifs, ſi les gardes nationaux, uſant des droits que leur donnait la conſtitution, avaient montré autant de fermeté que leurs adverſaires ont montré de fureur ; ſi fidéles à leur ſerment, ils avaient employé la force qui était entre leurs mains pour ſoutenir le roi ; ſi enfin par le ſupplice des Marſeillois, que les tribunaux n'au-

n'auraient pu se dispenser de condamner, ils avaient épouvanté les factieux & les brigands dont la France fourmille, ils n'auraient pas eu la honte d'être refractaires a leurs ferments. * La salutaire terreur qu'il auraient *donnée*, au lieu de la *recevoir*, aurait retenu, sinon dans le devoir, au moins dans le silence, les vils agitateurs du peuple ; l'anarchie qui devore la France, & qui finira par l'anéantir, aurait pu être prevenue, & la constitution aurait existé paisiblement, jusqu'à ce que convaincus de son imperfection, le roi & la nation s'en fussent delivrés par un effort commun, & ce moment n'était peut-être pas éloigné.

Terreur & pillage, voila les moyens & le but des mouvemens populaires. *Terreur & conservation* sont les instrumens & les devoirs de rois, ils ne

* La convention nationale vient de juger la conduite de l'assemblée legislative : en improuvant les trois commissaires Maur, Biroteau, & Le Cointre, qui, envoyés à Chartres pour calmer une émeute, ont taxé le pain pour éviter la mort, tandis que leur devoir était de perir plutôt que de signer la taxation, elle a prononcé l'arrêt de ses prédecesseurs, dont le devoir était de perir plutôt que de laisser entamer la constitution.

Quand l'on considère que les états généraux ont detruit l'autorité des parlemens, qui les avaient demandés ; que l'assemblée constituante a detruit les états-généraux, que l'assemblée legislative a renversé la constitution ; que la convention nationale a jugé à mort l'assemblée legislative ; & qu'on voit la nation a son tour menacer *de la hart* la convention, & la convention vouloir assassiner le roi, il semble lire une histoire de parricides.

doivent

doivent jamais ſe laiſſer prévenir ; & certes, s'il appartenait a quelqu'un d'accuſer le roi de la révolution du 10 Août, & des fléaux qui en ont été la ſuite, ce n'etait qu'aux malheureux qu'a fait ſa trop grande bonté, & non pas à ceux qui ne l'ont dethroné que pour fonder l'empire de leurs crimes, ſur les debris d'une puiſſance qu'il a toujours négligée.*

* Une réflexion douleureuſe ſe préſente d'elle même a la ſuite du tableau que Paris & l'Europe nous offrent à preſent ; elle eſt affligeante pour l'humanité, mais elle n'en eſt pas moins fondée. C'eſt combien *l'homme* eſt généralement une ſotte eſpèce d'animal. Il faut des ſiècles pour le conquérir, le façonner au joug de la loi, à l'empire des mœurs, à l'influence de la religion, il eſt enfin bien logé, bien vétu, bien nourri, il eſt heureux, il eſt *bridé*. Survient un faquin, un fripon, un Payne, un Condorcet, qui vous le *débrident* en 24 heures, au nom de ſes droits ; & ſoudain voila l'*homme* errant à l'avanture, ſes châteaux ſe changeant en cabanes, ſes vêtemens en haillons, ſes outils de labourage en inſtrumens de guerre ; la miſére, la faim, le talonnent auſſitôt : a peine en périſſant reconnait-il ſon erreur ; il faut enſuite des ſiècles pour le reſortir de l'état de barbarie, & le faire rentrer dans l'état de ſociété, il faut ſacrifier la moitié des générations pour rendre l'autre heureuſe, repandre des torrents de ſang pour lui apprendre a vivre ; & voila pourtant où nous conduiſent ces plats rhéteurs qui, ſuivis d'une armée de foux declarent la guerre à tous les gouvernemens. Cette philoſophie, ſur laquelle ils veulent tout fonder, ne tend qu'a défunir tous les hommes, allumer les paſſions, propager l'égoiſme, c'eſt un diſſolvant général. Cette nature qu'ils invoquent ſans ceſſe, leur indique pourtant chaque jour leur fautes & leurs devoirs ? En effet, que deviendrait-elle, elle même, ſans le gouvernement celeſte qui feconde ſon ſein en lui diſpenſant la chaleur du

du midi, & la roſée des nuits, & qui ſait ſervir à ſes deſſeins, la foudre & les ouragans même dont elle les afflige. Eh bien, les exemples de tous les ſiècles, de tous les jours, les leçons de l'antiquité, les loix de la nature, tout vient ſe briſer devant l'orgueil, & les cerveaux étroits des Garat, des Grouvelle, des Sieyés, des Briſſot, il ne faut pas moins qu'un bouleverſement du globe pour les convaincre que les élémens du repos, ſont la politique & la religion; que ce ſont là les ſeuls liens qui retiennent l'homme dans l'état de ſociété, & qui l'obligent par une force phiſique & morale, à éteindre toutes les paſſions dans le foyer de l'obéiſſance & de la charité; auſſi qu'eſt-il reſulté pour nous de leur vanité ſpeculative? La vengeance divine s'eſt appéſantie ſur les contrées que le fer & le feu ont épargnées. Celles qui ont échappé aux ravages de la guerre, n'ont pu ſe ſouſtraire aux horreurs de la famine; a peine quatre mois ſe ſont écoulés depuis que le gouvernement eſt détruit en France, & déjà les habitans de nos provinces les plus fertiles ſont reduits a vivre de choux & de pommes de terres; & bientôt ils ſeront condamnés à devorer le gland. Peuples de la terre, qu'un tel exemple ne ſoit pas perdu pour vous, qu'il vous apprenne qu'il n'y a point de gouvernement, quelqu'il ſoit, *abſolument mauvais*; aidez & ne detruiſez pas celui qui vous regit; que la raiſon conſervée au moins dans quelque coin de l'Europe puiſſe y reſter en depôt pour régner encore parmi nous, & que la poſterité ne généraliſe pas le paradoxe de Boileau,

De Paris au Japon, de Pekin juſqu'à Rome,
Le plus ſot animal, à mon avis, c'eſt l'homme

La Famille Royale à l'Assemblée Nationale, depuis le Vendredi à 10 heures, jusqu'au Lundi à midi.

LORSQUE la famille royale fut placée dans la loge du Logographe, il fut permis aux ministres, & à quelques personnes de la cour, de prendre place auprès de leurs majestés. La petitesse du local, & la chaleur suffocante qu'il faisait ce jour-là, auraient suffi pour faire périr de fatigue; des dangers, des inquiétudes, des horreurs de mille espèces s'y joignirent, & mirent cette déplorable famille à une des plus rudes épreuves que le cœur humain ait jamais eu à supporter. Chaque coup de canon portait la mort dans l'ame du roi; le sifflement des balles qui passaient à dix pas de l'assemblée, les cris des blessés, la rage du peuple, celle des pétitionnaires qui arrivaient par tous les points de la salle, les hurlemens des tribunes, tout devait faire croire au roi & à la reine, que c'en était fait d'eux. On arracha la grille de fer qui séparait la loge, de l'assemblée, afin que le famille royale pût pénétrer dans la salle des députés, si le peuple venait a forcer les corridors. Une garde de 50 hommes choisis & fidèles, faisant partie de l'escorte des Tuileries fut de service toute la journée du 10, & l'ordre fut assez exactement maintenu.

Le

Le roi appuyé ſur le bord de la loge, voyait tout, écoutait tout avec calme & dignité. Il communiquait avec bonté ſes remarques aux députés les plus voiſins de ſon azile. Toutes les inſultes qui lui furent adreſſées n'altérèrent pas un ſeul moment la ſérénité de ſa phiſionomie. Ces traits lancés du bas en haut par les mains les plus viles, ne pouvaient l'atteindre. M M. Coutard, Calon & Vergniaud à qui il adreſſait ſucceſſivement la parole ſeront forcés tôt ou tard, de lui rendre cette juſtice. Il entendit avec ſang-froid, le rapport ſur ſa déchéance, & le décret qui la prononçait. Quels regrets en effet pouvait lui inſpirer la perte d'une autorité dont la conſtitution ne lui avait donné que le nom; & s'il avait déjà répondu à un miniſtre qui lui faiſait craindre, à je ne ſais qu'elle occaſion, un accroiſſement d'autorité pour l'aſſemblée nationale, au préjudice de ſa prérogative royale, *tant mieux, s'ils s'en ſervent pour le bonheur du peuple*: ne dut-il pas avoir la même penſée, dans le moment où on le délivrait du fardeau affreux de gouverner un peuple rendu incapable d'être gouverné!

Ce ne fut qu'à une heure du matin qu'il fut permis au roi de ſortir de la loge où il venait de paſſer 16 heures horribles. Perſonne ne put y prendre de nourriture. Quelques fruits, & de l'eau de groſeille que fourniſſait le caffé voiſin, furent tout ce que Leurs Majeſtés purent ſe procurer. A chaque

perſonne qui arrivait des Tuileries, & qui pouvait parvenir auprès d'elle, la reine demandait avec l'émotion la plus vive, & l'intérêt le plus touchant, des nouvelles des malheureuſes femmes qu'elle avait été contrainte de laiſſer au château ; elle eut la conſolation d'apprendre qu'elles étaient ſauvées. Accablé de chaleur, de fatigue & de veilles, le Dauphin s'aſſoupit ſur le ſein de ſa mère ; c'était un ſpectacle attendriſſant que ce repos de l'innocence au milieu des agitations du régicide.

Le colonel de la gendarmerie, Carl, était dans la loge du roi. Sur les trois heures du ſoir, un grand bruit ſe fit entendre dans le paſſage des Feuillans, Carl annonça qu'il allait s'informer de ce qui ſe paſſait ; à peine fut-il ſorti, que le tumulte redoubla ; Leurs Majeſtés voulurent en ſavoir la cauſe : elles apprirent en frémiſſant que c'était la mort du malheureux Carl qui ne faiſait que de les quitter.

Les miniſtres furent obligés de ſe ſéparer du roi vers les 6 heures. L'aſſemblée venait de rendre un décret pour mettre le ſcellé ſur leurs papiers. On avait déclaré précédemment qu'ils n'avaient plus la confiance de la nation. Il n'y avait pas un moment a perdre ; le roi leur ordonna de veiller à leur conſervation ; ils prirent congé de S. M. & ſe retirérent. Le compte rendu qu'ils ſe diſpoſent a donner eux-mêmes, de l'affaire du 10 Août, m'obligé

blige a renvoyer à la fin de cet ouvrage, quelques anecdotes particulières des deux journées du 9, & du 10 Août.

On avait préparé dans la journée quatre petites chambres qui formaient le logement de l'architecte des Feuillans. On y conduisit la famille royale. Des commissaires de l'assemblée, & un détachement de garde nationale les accompagnèrent. Toutes ces chambres étaient contigues : dans la première qui servait d'antichambre, dormirent ou plutôt veillèrent cinq gentilshommes qui ne voulurent jamais abandonner le roi.

La famille royale se divisa de la manière suivante. Le roi coucha dans la seconde chambre, à demi habillé ; une serviette lui tint lieu de bonnet de nuit. La reine reposa dans la troisième chambre, ses enfans à côté d'elle. Mde. Elisabeth, Mde. de Lamballe, & Mde. de Tourzel occupèrent la dernière chambre, & reposèrent comme elles purent sur des matelats étendus par terre.

Le lendemain à dix heures, il fallut retourner dans la loge du Logographe, toujours au milieu de la garde, des insultes de la populace, & des motions de l'assemblée ; ce fut ce lendemain que le peuple échauffé par des agitations perfides, vint demander à grands cris, la tête des Suisses qui

étaient prisonniers au corps-de-garde des Feuillans? Les menaces dont ils firent retentir l'assemblée, glacèrent tout le monde d'effroi. Vergniaud qui présidait, ne put s'empêcher de s'écrier, *Grands Dieux! quels Cannibales!* La terreur s'empara de l'assemblée, au point que M. Calon inspecteur de la salle accourut pour prévenir Leurs Majestés, de se retirer dans le couloir de la loge, aussitôt qu'ils auraient vu le peuple forcer la consigne. Le roi & la reine durent regarder ce moment comme le dernier de leur éxistence, comme le signal de leur mort. Tranquille & résigné, le roi eut la présence d'esprit de dire à tous ses serviteurs qui étaient là présens, *qu'il désirait de les voir éloignés, & hors de tout danger.* Cet état violent dura jusqu'au moment, où Pétion & Danton vinrent dire qu'ils avaient calmé le peuple, & qu'ils répondaient des Suisses.

Après une journée aussi horrible que la précédente, le roi rentra aux Feuillans, accablé de fatigue, le Samedi au soir. Il espérait enfin y gouter quelque repos, & pouvoir s'y entretenir avec familiarité avec ceux qui le servaient: tout-à-coup la garde nationale qui était à ce poste fut relevée; ceux qui la remplacèrent furent des hommes inquiets, jaloux, & méchans. On s'en apperçut aussitôt à mille petits obstacles de détail. M. Grangeneuve député de Bordeaux fut la cause de ce mouvement

mouvement. Il était membre du comité de surveillance. Le local de ce comité était à côté de l'appartement du roi ; on crut appercevoir que le roi causait avec bonté avec ces mêmes personnes qui ne l'avaient pas quitté depuis 48 heures ; on voulut lui ôter cette faible & dernière consolation. On vient annoncer à l'assemblée un projet d'enlevement de la famille royale ; de prétendus députés de la commune annoncent qu'il y a beaucoup de fausses patrouilles ; comment voulez-vous, dit l'un, que nous répondions de l'éxistence du roi, si nous laissons approcher de lui des hommes que nous ne connaissons pas ? Qu'on nous donne, dit M. Choudieu, la liste de tous ceux qui servent le roi ? Que sa garde, dit un autre, soit de 15 volontaires & de 15 gendarmes, que le commandant en réponde, propose un troisième. Toutes ces motions sont décrétées. Merlin, membre du comité de surveillance, traversant le corridor, apperçoit M. le Duc de Choiseul ; *vous êtes toujours avec le roi*, lui dit-il.——*Oui, je ne l'ai pas quitté, & j'espère n'en être pas séparé.*——*C'est bien*, repliqua Merlin, en lui serrant la main avec une sorte de loyauté, & il alla voter avec Grangeneuve.]

Il fut donc décrété que la garde du roi serait changée. Les nouveaux sentinelles accablant d'injures la famille royale, le roi fit demander les commissaires inspecteurs de la salle. M. Caslon l'un

l'un d'eux, obſerve à Sa Majeſté, que la garde nationale répondait de leurs perſonnes ; que le peuple voulait venir arracher d'auprès de lui tous ceux qui le ſervaient, & qui lui étaient ſuſpects ; qu'il fallait qu'ils ſe retiraſſent parce que cela pourrait être le prétexte d'excès nouveaux, & de malheurs plus grands encore. La reine leur parla avec énergie & ſenſibilité. Le roi répondit avec ſang-froid à M. Caſlon ; *je ſuis donc en priſon? Meſſieurs, Charles I. fut plus heureux que moi, il conſerva ſes amis juſqu'à l'échaffaud.*———Malheureux prince ! il était réduit dès le 11 Août, a envier le ſort du martyr de l'Angleterre !

Dans ce moment on vint avertir que le roi allait paſſer dans la ſalle où l'on avait préparé ſon ſouper. Leurs Majeſtés y furent ſervies pour la dernière fois, par les cinq gentilshommes dont j'ai parlé. La certitude d'une prochaine ſéparation répandit ſur ce repas une teinte funèbre impoſſible a dépeindre ; l'indignation ſe mêlait à la ſenſibilité. Le roi ne mangeait rien ; il prolongeait par là, le douloureux plaiſir de voir encore quelque tems ces créatures aimantes & fidèles, avant de tomber dans la main des barbares. Enfin il fallut ſe ſéparer. Ce moment fut déchirant. Inſtruit du décret de l'aſſemblée qui avait ordonné de les faire arrêter, le roi leur commande de le quitter ; il les embraſſe au milieu des larmes & des ſanglots ; il

leur

leur fait embraſſer ſes enfans ; il ſemble leur faire un éternel adieu ; la reine leur dit avec cette grace qui la caractériſe ; *ce n'eſt que de ce moment, Meſſieurs, que nous commençons a ſentir toute l'horreur de notre ſituation ; vous l'aviez adoucie par vos ſoins, & votre dévouement, ils nous avaient empêché de nous en appercevoir juſqu'à préſent, & notre reconnaiſſance....* à ces mots la garde monte pour les ſaiſir, ils purent s'y ſouſtraire par un eſcalier dérobé ; ils ſe ſéparèrent enſuite pour ne pas être reconnus par le peuple.* M. de Rohan-Chabot l'un d'eux, était alors dans un comité ; il avait paſſé la nuit précédente en garde national auprès du roi ; la vivacité de ſes ſoins le fit ſoupçonner ; il fut arrêté, traduit à la barre de l'aſſemblée, & de là jetté dans les cachots de l'Abbaye où il fut maſſacré des premiers, le 2 ſeptembre. Excellent jeune homme, qui a reparé ainſi par une conduite ſans reproche pendant un an, & par ſa fin tragique, l'erreur d'un moment que ſa jeuneſſe, & l'erreur générale d'alors ſemblent excuſer.† Le

* La famille royale était venue à l'assemblée sans argent & sans linge. Au moment de la séparation, chacun mit aux pieds du roi, ce qu'il avait d'or à sa disposition. Un d'eux, M. Obyer, craignant d'être refusé, jetta 50 louis sur la table, & se retira précipitamment. La reine leur dit à ce sujet : *gardez votre portefeuille, Messieurs, vous en avez plus besoin que nous, vous aurez, j'espère plus long-tems à vivre*

† M. De Rohan Chabot avait été en 1789 aide de camp du général La Fayette, on fit mettre le scellé sur ses papiers. Heureusement

Le roi & la famille royale paſſèrent encore la journée du Dimanche, & la matinée du Lundi dans la loge du Logographe. Que ceux qui ont aimé, jugent de leur ſolitude, privés des amis qui depuis deux ans leur avaient prodigué des ſoins ſi touchans, un intérêt ſi tendre * ; leur cœur était briſé ; ce ſentiment dut les rendre inſenſibles aux nouveaux outrages qu'ils éprouvèrent encore dans ces deux ſéances ; ce qui ſe paſſa parmi eux dans ces deux jours, n'ayant pas eu de temoins, eſt ajourné pour l'hiſtore.

Cependant le Lundi 13, à 3 heures, ſur la propoſition de Manuel, procureur de la commune, propoſition convertie en décret, la famille royale partit en deux voitures, pour ſe rendre au Temple ; la route dura deux heures. Pétion & Manuel étaient avec le roi ; l'affreux plaiſir de la vengeance brillait dans leurs yeux ; ces deux magiſtrats infidèles caſſés 30 jours auparavant, ſe croyaient deux conſuls Romains conduiſant leur captif aux priſons du capitole ; ils avaient promis à

reuſement il eut le tems de faire parvenir à un ami, & de ſauver un manuſcrit très précieux ſur l'hiſtoire des Jacobins qui lui avait été confié par un miniſtre.

* Deux de ces amis, M. M. de Choiſeul & de Goguelat avaient fait partie du voyage malheureux de Varennes ; ils avaient été traduits dans les priſons d'Orleans : leur délivrance n'avait pas peu contribué à déterminer le roi à accepter la conſtitution.

l'aſſem-

l'assemblée d'avoir pour la famille royale les égards & le respect dûs au malheur ; & d'abord ils dirigérent la marche par la place Vendôme, où ils firent remarquer avec soin à leurs majestés les débris de la statue de Louis XIV ; á cette première amertume se joignit l'horreur de passer encore au travers d'une populace toujours yvre, & d'en essuyer à chaque pas mille nouveaux affronts ; enfin ils furent deposés dans la prison où ils gémissent depuis quatre mois, & ils y furent deposés par ces deux factieux du 20 Juin, auxquels le roi avait lui même voulu pardonner le 6 Juillet, lorsque le departement, l'honneur & la France, les avaient suspendus de leurs fonctions.

Ainsi fut empriſonné par ses sujets, mis au secret, condamné hu plus rudes privations, le plus profondément vertueux des 66 rois qui l'avaient précédé sur le trône de France ; celui qui avait aboli la question, qui avait détruit la servitude, qui avait adouci le sort des prisonniers, qui avait retabli la marine Française, *assuré la liberté d'Amérique*, rendu, le premier, des comptes publics à la nation, qui, le premier, l'avait appellé loyalement auprès de lui pour l'aider a supprimer les abus qui entravaient la marche du gouvernement, à qui dans l'age des passions, la plus sévere censure n'eut pas un écart a reprocher pendant 18 ans, au milieu de la corruption, & de l'immoralité géné-

rale ; et pour prix de tant de conceſſions, de tant de bienfaits, après trois ans d'humiliations & de douleurs, il eſt trainé au fond des cachots avec ſa femme, ſa ſœur, & ſes fils, par d'infâmes rebelles ; par des rebelles à qui ſon cœur aurait encore aimé à pardonner. Ni les vertus de L. M. ni les graces, ni l'innocence de leurs enfans, ni la pureté de Madame Eliſabeth, rien n'a pu fléchir leurs bourreaux. L'homme juſte, ſelon Dieu, eſt dans les fers, ſa famille partage ſa captivité ; nos larmes, nos vœux viennent expirer ſur le ſeuil de la tour qui les renferme ; adorons la providence, reſpectons ſes décrets, eſpérons qu'elle veilra ſur leurs jours *.

* Au moment ou la loyauté Anglaiſe s'exhale avec tant d'ardeur pour le ſupport du roi & du gouvernement, il ſera permis ſans doute à deux bons Français de ſe réunir aux loyaux Bretons, & de chanter en cœur avec eux la paraphraſe du

God ſave the King.

DIEU tout puiſſant, ſauve le roi,
Dieu tout puiſſant, ſauve la reine,
Mets fin à notre affreuſe peine,
Aux méchans fais craindre ta loi.
Des apôtres de l'impoſture
Emouſſe le dernier des traits.
Sauve le roi ! pour un Français
C'eſt le vrai cri de la nature.

Toi, qui ſur chacun des mortels,
A tout moment repans la vie,
Sauve une famille cherie
Pour qui j'embraſſe tes autels.

Du

Du regicide, du parjure
Arrête les derniers forfaits,
Sauve le roi ! pour un Français
C'eſt le vrai cri de la nature.

Si jadis tu frappais de mort
Ceux qui touchaient l'arche ſacrée,
Deſcends de la voute azurée
Donne à ta foudre un libre eſſor!
Sur le regicide parjure
Lances le plus prompt de tes traits ;
Sauve le roi ! pour un Français
C'eſt le vrai cri de la nature.

Domine Salvum fac regem.

I.

DIEU, dont la puiſſance infinie
Embraſſe la terre & les cieux :
Dieu de mon roi, de ma patrie,
Sur nos malheurs jette les yeux!
Sauve l'innocent qu'on opprime ;
Reléve ton culte abbattu ;
Il eſt tems que le crime
Tremble à l'aſpect de la vertu.

II.

Souvent tu permets un orage
Pour voir un roi ſelon ton cœur,
Donner l'exemple du courage
En luttant contre le malheur.
Tu peux donc avec complaiſance
Fixer tes regards ſur Louis ;
Mais pour prix de tant de conſtance
Sauve-le de ſes ennemis.

III. Qu'il

III.

Qu'il vive, & de sa destinée
Que le bonheur marque le cours !
Que sa famille infortunée
Ne compte plus que d'heureux jours
A ce peuple que l'on égare
Rends enfin l'amour de la loi ;
Et qu'à jamais rien ne sépare
Son bonheur de celui du roi.

DERNIER TABLEAU DE PARIS.

CHAPITRE SIXIEME.

Premiers momens du règne de l'Assemblée Nationale.

LA Royauté constitutionelle n'éxistait plus. La commune révolutionnaire de Paris se trouvait investie de toute l'autorité. Elle voulut bien permettre au corps législatif de devenir à son tour, son pouvoir exécutif; mais elle n'eut à redouter aucun refus de sanction aux décrets qu'elle lui dicta pendant 40 jours, par l'organe de quelques pétitionnaires à la tête desquels on vit constamment Robespierre. Il serait difficile de peindre, il serait difficile de concevoir le mouvement & l'agitation populaires dans les huit jours qui suivirent le 10 Août. L'Hôtel-de-Ville, la salle de l'assemblée, les places publiques, le jardin des Tuileries, tout était inondé des flots d'une populace, qui se renouvellait à chaque instant. Les appartemens du château restèrent ouverts pendant deux jours, & chacun put aller rassasier sa triste & stupide curiosité, dans ce palais naguères si plein de gloire, & maintenant jonché de cadavres, & teint de sang. Bientôt, cette superbe habitation de Louis XIV

& de Louis XVI fut fermée, & ne présenta plus que l'aſpect d'une vaſte ſolitude, d'un corps ſans vie qui ſemblait pourtant réclamer encore ſon animation première, la Royauté, & un Roi.

On fut plus de 3 jours à enlever les corps des hommes qui avaient péri dans la journée du 10 Août; l'air commençait à en être infecté. Il y eut encore quelques perſonnes maſſacrées dans la journée du 11: de ce nombre, fut le malheureux Guinguerlo, 2d. Lieutenant-Colonel de la gendarmerie nationale à cheval. Il était depuis long-tems, ſignalé au peuple, comme un ardent royaliſte, & il méritait à tous égards cette honorable accuſation. Il fut reconnu ſur la place de Louis XV par le peuple qui démoliſſait la ſtatue, & il y fut aſſaſſiné, ainſi que l'avaient été la veille, ſes deux ſupérieurs, d'Hermigny & Carl. Au moins n'eut-il pas, en mourant, la douleur de ſe voir remplacé par le collègue de Marat, l'avocat Verrières, auteur des feuilles empoiſonnées de *l'ami du peuple*. Ce Verrières avait été le défenſeur officieux de Santerre contre Lafayette. Il était bien digne d'être le lieutenant d'un pareil général. On lui compoſa bientôt une troupe digne de lui. On lui donna à commander tous les ſoldats aux Gardes-Françaiſes qui avaient été chaſſés des bataillons ſoldés de la garde nationale. Du moment que la police ſe trouva ainſi entre les mains des brigands la

la propriété fut ſans défenſe, & la probité ſans aſyle.

Le nouveau commandant de la garde nationale nommé, non point par les ſections, mais par quelques membres du conſeil général de la commune, prit poſſeſſion de ſa place, au mépris de la loi qui avait défendu qu'un ſeul homme commandât en chef la force armée de Paris. Il prit auſſitôt à tâche de ſuivre juſque dans ſes plus petits détails, une marche directement contraire à celle de ſon ancien rival : celui-ci était affable, & courtiſait le peuple, Santerre reſta bruſque, & rudoya conſtamment ſes ſatellites ; Lafayette ſe préſenta toujours en public avec un extérieur très-ſoigné, & un maintien recherché ; Santerre en cheveux ronds, toujours nègligé, craſſeux, ſuant & débraillé, affecta de reſſembler à un chef de gladiateurs, ou pour mieux dire, d'eſclaves révoltés. Le cheval blanc de Lafayette était devenu proverbial pour déſigner le blême général ; Santerre affecta de donner ſes ordres dans les rues de Paris, monté ſur un peſant cheval noir, & ſuivi ſeulement d'un domeſtique faiſant fonctions d'aide-de-camp, aulieu de cette troupe dorée & fringante qui pendant 2 ans avait toujours ſignalé à Paris le général de l'inſurrection.

Ce qui compoſa la nouvelle garde nationale était

digne du brasseur de bierre devenu son chef. Des hommes armés de piques, de faulx, de pistolets, de bâtons, voilà tout ce qui forma les patrouilles que l'on vit encore de tems en tems, dans les rues; patrouilles impuissantes, pour conserver, excellentes pour détruire, avides de pillage, composées d'hommes sans propriétés, rebut des sections, étonnés de leur nouveau pouvoir, mais non moins timides que la garde nationale qu'ils avaient remplacée contre le Bagne de Marseille & de Brest, qui continua à être le maître de Paris. Les boutiques restèrent long-tems fermées: un silence morne se faisait remarquer dans les rues jadis les plus fréquentées; ceux que l'inquiétude ou leurs affaires obligeaient de sortir de chez eux, ne le faisaient qu'en tremblant, déguisés sous les vêtemens les plus grossiers. On avait l'air de s'esquiver en silence, plutôt que de vaquer à ses occupations. L'amitié craignait de rencontrer les regards de l'amitié, & partout la frayeur commandait la discrétion. Ce silence monotone n'était pas même rompu par le bruit des voitures; il fallait que les ombres de la nuit vinssent masquer les figures, & rassurer les cœurs pour que l'on ôsat respirer un moment. Je me rappellerai toute ma vie, qu'après avoir été pendant quatre jours sans avoir vu passer aucune personne dans la rue que j'habitais, je me déterminai enfin à parcourir une nuit, les Champs Elysées. Je fus tout étonné d'y trouver

au

au ſein des ténèbres, plus de monde que dans les plus beaux jours de la ſaiſon. La même terreur les avait empriſonnés chez eux pendant la journée; le même beſoin de reſpirer les appellait au même lieu, à la même heure.

Le nouveau conſeil général de la commune avait caſſé l'ancienne municipalité; cependant il avait été obligé d'en conſerver quelques comités, tels que celui des ſubſiſtances & des travaux publics, parceque leur remplacement n'offrait ni l'appat du pillage, ni le triſte plaiſir de faire du mal. On ſe figure aiſément quels pouvaient être les hommes compoſant ce conſeil général de la Commune. L'un était cordonnier, l'autre un recruteur; celui-ci un commis renvoyé, celui-là un clerc de procureur; un troiſième avait été comédien: plus loin on voyait un poëte qui ſe vengeait par ſes œuvres du mépris qu'on avait pour ſes ouvrages; des hommes en veſte & à longue barbe faiſaient auſſi partie de ce burleſque ſénat, à la tête duquel ſe trouvait preſque toujours Robeſpierre. L'auditoire était digne de l'aſſemblée. Les tribunes étaient remplies de femmes perdues, & de miſérables échappés du ſupplice. L'ivrognerie aſſiégeait à côté de l'ivreſſe qui délibérait, & telle était la compoſition de ce Sanhédrin, que Pétion lui-même s'y trouvait effacé.

Voilà pourtant le corps politique qui ſe trouve inveſti de la ſouveraineté nationale pendant pluſieurs mois, & qui l'eſt encore au moment où j'écris.

Et d'abord, ſon premier ſoin fut d'inſtituer ce redoutable comité de ſureté générale, qui depuis a couté tant de victimes à la patrie & dont Marat, ſorti de ſon ſouterrein, devint l'agent principal, ainſi qu'on avait vu, trois ans auparavant, Charles Lameth fonder le premier comité des recherches ſur les débris de l'inſurrection du 5 Octobre ; avec la ſeule différence, que Marat à l'Abbaye ſe chargea de crimes, là où ſon dévancier ne ſe couvrit que de ridicule, lors de ſa priſe des Annonciades.

Cependant, ce n'était pas tout que d'avoir détruit la royauté, il fallait y ſubſtituer promptement un gouvernement proviſoire; l'aſſemblée nationale remplaça, auſſitôt les ſix miniſtres Ste. Croix, Jolly, Dubouchage, d'Abancour, le Roulx de la Ville, & Champion, par les ſix miniſtres ſuivans,

Le Brun, Journaliſte, auteur d'un ouvrage aſſez médiocre ſous le titre de *Journal de l'Europe*, dans lequel ſe trouvaient traduits & copiés, vingt-quatre heures avant les autres papiers, les paragraphes Allemans de la Gazette d'Hambourg & de

de Francfort : ce qui avait donné à l'auteur, parmi les badauts, une ſorte de réputation de publiciſte, & une grande prépondérance diplomatique parmi ſes confrères. Cet homme fut miniſtre des affaires étrangères.

Le miniſtre de la juſtice fut le terrible Danton, ce farouche avocat au conſeil, de la ſection des Cordéliers, celui-la même qui avait dit aux conſtitutionnels, qui ſe plaignaient à la commune de l'arrivée des Marſeillais, que bientôt *on leur répondrait à bout portant*. Danton s'adjoignit auſſitôt pour Secrétaires de la juſtice, Fabre Déglantine, & Camille Deſmoulins, l'un rédacteur *des révolutions de Paris*, & l'autre *des révolutions de Brabant* *. Si la mythologie nous repréſente l'impartiale Thémis avec un voile ſur les yeux, on peut dire qu'une ſemblable compoſition lui impoſa un triple bandeau, que ſa balance fut briſée, & que ſon glaive ſeul lui reſta.

M. Monge, inſtituteur & examinateur des élèves de la marine, fut élu miniſtre de ce département.

M. Servan, frère du célébre avocat général de ce nom, fut nommé pour la ſeconde fois miniſtre de la guerre : on oublia que déjà il avait été dénoncé

* Deux Journaux incendiaires.

pour négligence par Dumourier ſon ſucceſſeur, accuſé de fraude par le Cointre, de concuſſion, & de marchés onéreux, par la voix publique; on oubliait que le jour de ſa premiere nomination il s'était promu lui même au grade de maréchal de camp; mais on aimait à oublier & ſon ambition & ſa cupidité, pour ſe rappeller qu'il était un des principaux agens de l'inſurrection, par le décret qu'il avait ſollicité de la formation d'un camp de 20 mille hommes ſous Paris; & ſoudain, pour lui rendre hommage, l'aſſemblée décrèta la formation d'un ſemblable camp, à quoi l'on ajouta la faculté aux canoniers de Paris de faire, comme ils l'avaient demandé, *des eſplanades d'artillerie ſur les hauteurs de Montmartre.*

Le Génévois Clavière, cet homme haineux, brouillon, pétri de fiel & nourri de vengeances, ſe trouva derechef porté au miniſtère des contributions publiques. C'était lui, qui avait fourni à Briſſot le peu d'écus qu'il lui avait fallu pour faire ſon voyage aux états unis d'Amérique, & en rapporter l'idée d'une convention nationale. Il était juſte que ſon pupille s'acquittat, par un emploi lucratif, des déboursés de ſon patron. Depuis long-tems ces deux philantropes infectaient la France de leurs pamphlets ſur les aſſignats, ou ſur les principes d'économie politique, & cette double fauſſe monnoye avait empoiſonné la France. Clavière ne connaiſſait d'autre reſſource en finances que des aſſignats &

des ſouſcloches, des ſouſcloches & des aſſignats, des traites & remiſes, des opérations de banque, des reviremens, des jeux de caiſſe, appuyés ſur des millions de papier avec leſquels on peut influencer a ſon gré les changes étrangers pendant un tems donné, & tous ces petits eſcamotages de commerce, qui vous donnent une grande réputation aux yeux des ſots, & une ſotte réputation chez les négocians éclairés. Avec d'auſſi faux talens, Clavière était arrivé à l'age de ſoixante ans, ſans avoir pu parvenir à autre choſe qu'à brouiller ſon païs, en être chaſſé honteuſement, & créer en France une mauvaiſe compagnie d'agiotage, qui lui avait payé ſoixante mille livres de dettes & aſſuré douze mille livres d'appointemens. Déjà Clavière avait à demi ruiné ſa compagnie, lorſque la reconnaiſſance de Briſſot le préſenta à la reconnoiſſance publique, afin d'achever la pauvre France.

Enfin le vertueux, l'éternellement vertueux Rolland, ou pour mieux dire Madame Rolland ſon épouſe & ſon conſeil, ou pour mieux dire encore, Monſieur & Madame Rolland ſe trouverent reportés au miniſtère de l'intérieur, & vinrent gérer la république, dans ce même hôtel, où M. Necker & ſa vertueuſe compagne avaient commencé de gérer la révolution. Telle fut la récompenſe des inſultes faites au roi par ce Rolland au

mois

mois de Mai, lorſqu'il fut chaſſé du miniſtère pour une lettre addreſſée à ſa Majeſté, dont les tribunaux auraient pu & du faire juſtice. La conduite vraiment originale de ce miniſtre au milieu de tous les crimes qui ont ſuivi le 10 Août ſera l'objet d'un examen particulier dans un chapitre poſterieur.

Il fallait un ſecrétaire à ce conſeil exécutif, dit proviſoire; il ſe trouva, à point nommé, je ne ſais quel petit faquin, poëte de ruelle, journaliſte de campagne, Monſieur Grouvelle enfin, d'abord copiſte de Champfort l'académicien, puis ſecrétaire dans la maiſon de Condé, puis révolutionnaire & rédacteur de la feuille villageoiſe, conjointement avec Cerutti, feuille ridicule, où ces deux eſprits faux catéchiſaient les payſans avec des antithèſes philoſophiques.

Tel fut le gouvernement formé par le bon plaiſir de 280 membres de l'aſſemblée nationale. Son premier objet fut, comme celui de tous les gouvernemens deſpotiques, de n'éprouver aucun obſtacle dans ſa marche, & pour cela, il fallait s'empreſſer de détruire tout ce qui aurait pu la contrarier, ou éclairer l'opinion publique. Toutes les feuilles dévouées à la royauté, ou même à l'ancienne conſtitution tant jurée, furent ſupprimées, leurs preſſes détruites, leurs auteurs pourſuivis, leurs maiſons pillées, & leurs perſonnes empri-

empriſonnées. De ce nombre fut *la Gazette de Paris*, rédigée par le malheureux de Roſoi dont j'aurai occaſion de parler bientôt. *L'ami du roi* par l'avocat Montjoie, auteur d'une hiſtoire eſtimée de la révolution. *La feuille du jour*, journal piquant, rédigé par des gens de très bonne compagnie, mais qui n'ayant l'énergie d'aucun parti, obtint les fureurs de tous, était lu & déſapprouvé par tous; *Le Spectateur & Modérateur National*, par M. de Charnois, gendre du célébre Préville, & tué depuis à l'Abbaye. *Le Journal de la Cour & de la Ville*, connu ſous le nom *du Petit Gautier*, dont l'auteur putatif, le capitaine St. Méard a bien expié, par 38 heures d'agonie, à l'Abbaye, les calembours orduriers de ſes collaborateurs. *Le Journal de Paris*, moins connu par la rédaction de Regnault de St. Jean d'Angéli le conſtituant, que par les excellents articles de Meſſrs. Suart, André Chénier, De Pange, François Chéron, & généralement de tous les écrivains, formant ce qu'on appellait à Paris, la Société Trudaine; *La Gazette Univerſelle* rédigée par Cériſier, longtems auteur d'une feuille Hollandaiſe, gazette dont le plus grand crime était ſes 14000 abonnés; *Les Annales Monarchiques*; *Le Bulletin de Minuit*, *Le Journal Eccléſiaſtique*, par le ſavant & vertueux abbé de Barruel; enfin *le Logographe*, le plus volumineux de tous les journaux publiés depuis la création du monde, & qui par cela même, avait l'avan-

l'avantage de tout dire, avantage qui n'a jamais plu, même aux Tyrans. L'opinion publique se trouva donc livrée aux poisons périodiques de Gorsas, Carra, Brissot, Marat, Louvet, Robert, Ginguené, Condorcet, &c. &c. & c'est par leur canal seul que l'affaire du 10 Août avait été présentée à l'Europe jusqu'à ce jour, à peu près de la même maniere que l'alcoran fut présenté au monde par Mahomet *.

* Je ne parle point dans cette énumération de l'*ami du roi*, par les frères Royou, cette feuille qui réuniſſait à une grande pureté de principes, une grande force de dialectique, de ſaillie & de ſarcaſme, avait été ſupprimée depuis 3 mois, & ſon courageux auteur, décrété d'accuſation, avait ſuccombé ſous le poids de ſes travaux & de ſes douleurs le lendemain même du 10 Juin. Il rendit le dernier ſoupir en apprenant les outrages faits au roi. Ainſi l'on nous peint le ſoldat d'Alexandre ſe précipitant dans le bucher de ſon maître, pour ne pas lui ſurvivre. *Le Mercure de France* n'était plus redigé par Mallet Dupan. Ce célébre publiciſte avait vû depuis deux mois qu'il était impoſſible d'éviter l'orage qui s'amaſſait ; il s'était refugié en Suiſſe, où il employait ſes loiſirs à donner des conſeils qui malheureuſement ne furent jamais écoutés : *Le Mercure* fut bientôt après la révolution, tout barbouillé de republicauiſme, & il gagna en mépris tout ce qu'il perdit en abonnés. *La Correſpondance Politique* que je redigeai juſqu'au 9 Août, fut auſſi l'objet des perſécutions des Jacobins. En général on n'a pas aſſez fait attention aux cauſes les plus actives de cette revolution. La principale eſt la haine vouée par le parti Briſſot au parti des Lameth, & la ſeconde, la jalouſie des journaliſtes entre eux. L'un diſputait à l'autre ſon influence ou ſes ſouſcripteurs, & l'Europe fut bouleverſée pour ſatisfaire des imprimeurs, & l'orgueil d'un pied plat, longtems employé a corriger les épreuves du *Courier de l'Europe*.

Ces

Ces formes deſpotiques ſe prolongèrent long-tems encore après le 10 Août ; jamais la baſtille n'eut à rougir d'autant d'horreurs que la république ; on en verra l'affreux détail lorſque j'aurai à traiter le procés du roi.

Les ſoldats Suiſſes qui étaient détenus au corps-de-garde des Feuillans, occaſionnaient toujours une grande fermentation parmi le peuple, & une grande inquiétude parmi les membres de l'aſſemblée. Un citoyen vint les tirer de ce mal-aiſe, en annonçant que, parmi ces hommes dont la cour, diſait-il, avait voulu ſe ſervir pour *opprimer le peuple*, il y en avait qui n'étaient qu'égarés, & qu'on leur pardonnait. Et l'aſſemblée, pour embellir les pages de ſon hiſtoire, eut ſoin de faire écrire ſur ſon procès-verbal ces belles paroles que l'orateur ne proféra jamais! " *ils ont verſé notre ſang en eſclaves : nous les traiterons avec la générosité qui caractériſe les hommes libres.* A cette déclamation empoulée, le procès-verbal ajoute un petit drame : *un Suiſſe déſarmé, parait ſoudain comme par enchantement ; l'orateur le fixe avec attendriſſement, ſe jette dans ſes bras, le ſerre contre ſon ſein, l'arroſe de ſes larmes, & ſon cœur ne pouvant plus ſuffire à la violence des mouvemens dont il eſt agité, il tombe évanoui ; on vole à ſon ſecours, bientôt ſes yeux ſe rouvrent, & ſe fixent encore ſur le Suiſſe. Ah ! dit-il, je ſens mes forces renaître en voyant la malheureuſe victime que j'ai eu le bonheur*

bonheur de sauver. Je ne réclame qu'une seule rançon de lui : c'eſt qu'il se rende chez moi, qu'il ne se sépare jamais de moi. Je veux le nourrir ; je veux en avoir soin : c'eſt ainſi que les hommes libres ſe vengent des despotes. Ne pourrait-on pas ajouter, avec plus de raiſon ; c'eſt ainſi, que les charlatans ſavent faire des dupes, en excitant leur ſenſibilité.

L'aſſemblée pleure avec le citoyen. Elle demande ſon nom pour l'inſcrire ſur ſes faſtes. Par un hazard remarquable, cet homme s'appellait *Clément* ; l'aſſemblée trouve que ce nom eſt beau, c'eſt celui du Jacobin qui aſſaſſina Henri III ; le ſucceſſeur de ce roi était là préſent, & il entendit applaudir au nom du bourreau de ſa famille. Auſſitôt le capucin Chabot conſeilla à l'aſſemblée de charger ce *Clement* d'annoncer au peuple la ſuſpenſion du roi, en obſervant que le nom de ce citoyen était fait pour inſpirer la confiance. Quel froid & barbare jeu de mots ! Tel fut toujours le caractère du Français, dans les tems de la Ligue, comme dans ceux de la Fronde, toujours l'ironie à côté de la cruauté. Le roi était priſonnier, & un vil moine l'inſultait ; c'eſt ainſi que frere André de Joyeuſe agitait Paris, lorſque Henry IV combattait pour ſa couronne. Machiavel avait bien raiſon, quand il écrivait que les révolutions étaient le carnaval de l'hiſtoire.

L'aſſemblée

L'aſſemblée s'empare des chevaux de la garde du roi, qui étaient encore à l'Ecole militaire; décrète des ſecours & des récompenſes aux familles de ceux qui ont péri dans l'affaire du 10; accorde cent mille francs de gratification à la commune de Paris; ſuſpend le départ des couriers; interdit la ſortie de Paris aux voyageurs; s'empare de tous les effets des Tuileries & du Garde-meuble de la couronne; forme une cour martiale pour le jugement des ſoldats & officiers Suiſſes; caſſe le corps des officiers de la Gendarmerie; décrète que les ſtatues éxiſtantes dans les places & autres lieux publics, ſeront enlevées; caſſe le département de Paris; ordonne que le ſcellé ſoit mis chez tous les miniſtres, chez M. Foreſtier tréſorier des Gardes-Suiſſes & le ſieur Bonne-Carrère, ſécrétaire des affaires-étrangères; recommande à la commune de Paris de faire évacuer les maiſons de jeux; autoriſe des viſites domiciliaires dans toutes les maiſons ſuſpectes; décrète d'accuſation M. Blancgily, député du département des Bouches-du-Rhône, pour avoir trahi les ſécrets des Jacobins, fait apposer le ſcellé ſur toutes les maiſons royales; ſe crée une garde propre & perſonnelle, en décrétant la levée d'un corps de cavalerie, & une ſolde de 30 ſous par jour à tous les fédérés, depuis le tems qu'ils ſont dans la capitale;* ordonne l'en-

* Le miniſtère avait peut-être trop négligé les demandes faites

voi

voi de 12 commiſſaires pris dans ſon ſein, pour ſe rendre aux quatre armées, afin de neutraliſer les germes d'honneur qui pouvaient encore s'y trouver, diviſer le ſoldat d'avec l'officier, épouvanter les généraux, & implanter l'eſprit républicain dans les troupes.

Jalouſe de rendre hommage aux ſervices de la commune, la faction qui décrétait au nom de l'aſſemblée * ota au département proviſoire toute inſpection ſur les actes de ſureté générale & de police faits par les repréſentans de la commune de Paris, & remit ce terrible pouvoir entre les mains de l'effroyable comité de ſurveillance, qui depuis, commanda le 2 Septembre, & à la tête duquel ſe trouva un homme décrété d'accuſation, Marat, puiſqu'il faut le nommer.

Après avoir longtems héſité ſur l'habitation à

par les Marſeillais, depuis leur arrivée à Paris. L'état de dénuement dans lequel il ſe trouvaient, le pain dont ils manquerent, pendant deux jours, les mettaient à la diſpoſition du premier enchériſſeur. Barbaroux, leur agent ſollicita longtems 20 mille francs du ſieur Audibert, négociant de Marſeille. Quand le miniſtère voulut connaître leurs beſoins, on demanda un ſecours de 50 mille livres. Pétion trouva des fonds ; la caiſſe ſecrette ſatisfit à ces beſoins, les Marſeillais furent ſoldés, & la royauté fut détruite.

* On ne doit pas oublier de dire qu'aucune motion ne fut diſcutée, & que de la propoſition au décret il n'y avait preſque pas d'intervalle.

donner

donner au roi, après avoir ſucceſſivement décrété, & vû refuſer par la commune, le palais du Luxembourg & l'hotel de la Chancellerie, place Vendôme, on fit dépoſer cette auguſte victime & ſa famille dans les priſons du Temple, en leur allouant une ſomme de 500,000ll. qui ne leur a jamais été comptée.

Après tant de décrets rendus ſans contradiction, l'aſſemblée eut l'air de venir dépoſer ſon pouvoir ſur l'autel de la patrie, en décrétant qu'il ſerait formé, dans 40 jours, une convention nationale, dans laquelle tout homme, agé de 25 ans, pourtait donner ſon vœu pour l'élection d'un repréſentant. Elle alla juſqu'à déclarer que les étrangers y ſeraient admiſſibles; ainſi, elle appella, pour ſeconder ſa rage, & conſacrer ſes principes, les erreurs & les fureurs de la France & de l'Europe entiere. Cette minorité de l'aſſemblée, qui dominait ainſi la majorité, qui même l'avait diſſippée, puiſque 280 à 300 membres ſeulement y parurent, cette minorité, dis-je, conſervait l'apparence du déſintéreſſement, ſans perdre la conſervation de ſa tyrannie. Ils furent tout étonnés depuis, de ſe voir ſurpaſſer en forfaits par leurs nouveaux collègues; & le coſmopolite qui, du fond de ſon cabinet, obſerve de ſang froid les mouvemens de la révolution, leur applique aujourd'hui avec raiſon l'axiôme de Moliére:

Juſte retour, Meſſieurs, des choſes d'ici-bas,
Vous prétendiez régner, & vous ne régnez pas.

Lorſque ce premier torrent de décrets ſe fut écoulé, au bruit des ſtatues qui tombaient, au milieu des cris des morts & des mourans, de la rage bruyante des uns, & de la ſilentieuſe terreur des autres, l'aſſemblée jugea enfin néceſſaire, par un retour ſur elle même, d'expoſer ſa conduite à l'examen de la nation, de l'Europe, & de la poſtérité. Elle commanda un manifeſte, qui peut être au beſoin, ou ſon apologie, ou ſon excuſe. Elle chargea de ſa rédaction ce faux bel eſprit, cet académicien pervers, ce mathématicien brouillon, cet époux ſans honneur, ce philoſophe ingrat, ce républicain ſans vertus, ce philantrope homicide, qu'Avignon nous avait vomi ſous le nom de Caritat, & auquel l'ancien régime avait toléré le nom

du Marquis de Condorcet

Le Marquis de Condorcet redigea donc le memoire que l'on va lire. Je le ferai ſuivre de la diſcuſſion qui n'en a pas encore été faite juſqu'à ce jour, graces à la terreur dont la faction s'eſt environnée. Je terminerai par là le premier volume de cette hiſtoire. Je promenerai enſuite mes lecteurs dans une carriere horrible. Ce ſera au milieu des tombeaux, ce ſera ſur des cadavres palpi-

palpitans, qu'il faudra s'avancer pour arriver à la catastrophe suprême dont nous sommes menacés aujourd'hui : une sorte d'attaque, une sorte de défense ont au moins pallié les malheurs du 10 Août ; des crimes nouveaux, des crimes sans excuse, des massacres de sang froid vont maintenant appeller les larmes de mes lecteurs ; des malheurs inconnus jusqu'à présent, des scénes à peine croyables, & que l'histoire traitera un jour de Romans, vont fatiguer l'imagination, & tourmenter les ames des lecteurs sensibles. Que celui qui ne sait pas compatir au maux d'autrui, détourne les yeux, je n'ai que des larmes à lui offrir, que du sang à lui présenter. Lecteurs frivoles, encore une fois, détournez les yeux, ce n'est pas pour vous que j'écris ; mais vous estimables insulaires, chez qui notre misére a trouvé un azile, & notre infortune relief & protection, voyez en quels malheurs notre corruption & notre déloyauté ont précipité la seule nation de l'univers qui ait été votre rivale. Ah ! sans doute, vous n'aviez pas besoin de cet exemple pour apporter au pied du thrône ces hommages que votre loyauté y dépose de toutes parts ; vous avez mépriſé les droits de l'homme, parceque vous en avez connu les devoirs ; & vous avez su renforcer les droits de votre gouvernement, en proportion de l'activité que vous avez reconnu dans le développement du nouveaux principe ; poursuivez une aussi glorieuse

carrière, montrez vous auſſi forts que vous êtes grands, rendez les rois à leurs peuples, & les peuples à leurs rois ; que l'Europe vous doive l'heureux accord de la liberté & de la royauté, & rien ne manquera plus alors à votre gloire, comme rien ne manque aujourd'hui à votre proſpérité *.

* L'Angleterre a très-ſagement profité de ſa ſituation inſulaire pour opérer la deſtruction générale des loups dans ſon enceinte. C'eſt ainſi qu'il convient d'en agir à l'égard de tous les animaux nuiſibles & féroces qui ne vivent que de carnage. Une eſpèce nouvelle de ce genre d'animaux s'eſt montrée en Europe, & y a éxercé des ravages qui font horreur à l'humanité. Ils réuniſſent toute la férocité & l'avidité pour le ſang du Tigre, la ruſe du Renard, la lâcheté du Loup, le venin du Serpent, la laideur de l'Hyène, à toute la méchanceté de l'homme dégradé par la corruption de la ſociété lorſque les vices y ſont tous amaſſés. Ces animaux ſe déſignent par la dénomination de Jacobins. Leurs mœurs, leurs ruſes, leur conduite, leur maniére de ſe propager ſont aujourd'huy entiérement à découvert, & leur hiſtoire eſt tracée par eux-mêmes : partout ils peuvent s'établir, en caractères de boue & de ſang. L'impoſture & l'audace qui les précédent préſentent partout la terreur, le pillage & la mort. L'adreſſe que ces animaux féroces ont de ſe déguiſer ſous différentes formes, les rend infiniment dangéreux ; mais il n'eſt pas difficile de leur faire dépouiller leur déguiſement, en prenant des meſures convenables.

Une très-ſimple, eſt de ſe conduire dans de pareilles circonſtances, comme on fait lorſqu'on eſt inſtruit que la peſte regne dans quelque contrée voiſine. Telle eſt la conduite qu'auraient dû prendre toutes les Puiſſances de l'Europe lorſque la peſte Jacobite s'eſt manifeſtée en France. Elles n'auraient pas eu beſoin de faire des armemens auſſi conſidérables, pour chaſſer & exterminer cette nouvelle race d'animaux féroces, dont le nombre s'accroit en raiſon de la frayeur qu'ils inſpirent.

Que l'Angleterre plus ſage, & plus courageuſe que les autres Puiſſances pourſuive juſqu'au bout la généreuſe réſolution de combattre ces fléaux de l'humanité, & qu'elle donne à toutes l'exemple de ce que peut un bon gouvernement contre les efforts des brouillons qui ne peuvent s'élever que dans le trouble & le déſordre.

Il conviendrait qu'on nommât partout à l'imitation des Jacobins eux-mêmes, mais ſous la ſanction de la loi, des commiſſions de recherches contre ces ennemis publics, & de ſurveillance ſur tous les membres de la ſociété qui pourraient être menacés de la contagion du poiſon que répandent ces animaux pour transformer les hommes en monſtres ſemblables à eux. On pourrait prendre telles meſures que la vraie couleur, & la vraie forme de chaque individu paruſſent à l'application bien faite de ces meſures. Dès qu'on ſerait aſſuré qu'un individu à figure humaine eſt de l'eſpèce des Jacobins, il faudrait le traiter comme un Loup enragé dont la morſure contagieuſe met toute une peuplade en danger. Comment l'Angleterre pourrait-elle héſiter à prendre contre les Jacobins des meſures moindres qu'elle n'a priſes contre les Loups qui n'en voulaient guéres qu'aux moutons, tandiſque la pâture dont le Jacobin eſt le plus avide eſt la chair humaine.

La qualité vénéneuſe du Jacobin, éxige en outre de prendre à l'égard de tout ce qui lui a appartenu, ou de tout ce qui peut avoir eu quelque contact avec cette eſpèce d'animal les mêmes meſures qu'à l'égard des objets qui ont appartenu à un peſtiféré, qui ont été en contact avec lui, ou qui viennent des contrées où la peſte regne. Il faut néceſſairement des épreuves qui conſtatent s'il y a ou non du danger à laiſſer ſubſiſter ou circuler dans la ſociété des objets auſſi dangéreux. Les papiers écrits ou imprimés étant le véhicule le plus actif par lequel le venin jacobite ſe propage le plus rapidement & le plus facilement, c'eſt ſurtout ſur ceux-là que doit ſe porter l'attention des commiſſions épuratoires établies pour la recherche & la ſurveillance que les manœuvres de la race Jacobite éxigent.

Quant aux individus monſtres de cette eſpèce, on laiſſe à juger

s'il

s'il convient de les ménager en aucune manière, & s'il faut se borner à être timidement ſur ſes gardes pour retarder un peu le moment inévitable d'en être dévoré, ſi l'on ne va pas en force au devant d'eux, ainſi qu'il convient à l'égard d'animaux auſſi lâches que cruels, qui fuient ceux qui les attaquent vigoureuſement, & qui pourſuivent ſans relâche ceux qui les fuient. Il n'y a pas d'autre régle à ſuivre à leur égard, que de faire contre eux ce qu'ils ont entrepris contre le genre humain. Cette race qui s'eſt élevée du bourbier des vices corrupteurs des ames avilies de la majorité des habitans de la France, devenue la ſentine de l'Europe, ne peut pas avoir été deſtinée par la providence à avoir une exiſtence durable. Semblable aux ſauterelles qui après avoir ravagé des plaines immenſes, ſont repouſſées & englouties dans la mer par un vent purificateur, les Jacobins après avoir ſervi de fleau pour chatier des hommes abartadis, avilis et corrompus par une fauſſe philoſophie qui a developpé en même tems en eux l'ambition, la cupidité, et la lacheté, ne laiſſeront bientôt d'eux qu'un ſouvenir horrible et degoutant à retracer.

EXPOSITION

Des motifs d'après leſquels l'Aſſemblée Nationale a proclamé la convocation d'une Convention Nationale, & prononcé la ſuſpenſion du Pouvoir Exécutif dans les mains du Roi.

L'ASSEMBLEE Nationale doit à la Nation, à l'Europe, à la poſtérité, un compte ſévère des motifs qui ont déterminé ſes dernières réſolutions.

Placée entre le devoir de reſter fidèle à ſes ſermens, & celui de ſauver la patrie, elle a voulu les remplir tous deux à la fois, & faire tout ce qu'exigeait le ſalut public, ſans uſurper les pouvoirs que le peuple ne lui avait pas confiés.

A l'ouverture de la ſeſſion, un raſſemblement d'émigrés, formé ſur les frontières, correſpondait avec tout ce que les départemens, tout ce que les troupes de ligne renfermaient encore d'ennemis de la liberté; & les prêtres fanatiques portant le trouble dans les ames ſuperſtitieuſes, cherchaient à perſuader

perſuader aux citoyens égarés, que la conſtitution bleſſait les droits de la conſcience, & que la loi avait confié les fonctions religieuſes à des ſchiſmatiques & à des ſacrilèges.

Enfin, une ligue formée entre des rois puiſſans menaçait la liberté françaiſe; ils ſe croyaient en droit de fixer juſqu'à quel point l'intérêt de leur deſpotiſme nous permettait d'être libres, & ſe flattaient de voir la ſouveraineté du peuple & l'indépendance de l'empire français s'abaiſſer devant les armes de leurs eſclaves.

Ainſi tout annonçait une guerre civile & religieuſe, dont une guerre étrangère augmenterait bientôt le danger.

L'Aſſemblée nationale a cru devoir reprimer les émigrés, & contenir les prêtres factieux par des décrets ſévères; & le roi a employé contre ces décrets le refus ſuſpenſif de ſanction que la conſtitution lui accordait. Cependant ces émigrés, ces prêtres agiſſaient au nom du roi; c'était pour le rétablir dans ce qu'ils appellaient ſon autorité légitime, que les uns avaient pris les armes, que les autres prêchaient l'aſſaſſinat & la trahiſon. Ces émigrés étaient les frères du roi, ſes parens, ſes courtiſans, ſes anciens gardes. Et tandis que le rapprochement de ce fait & de la conduite du roi autoriſait,

autoriſait, commandait même la défiance, ce refus de ſanction appliqué à des décrets qui ne pouvaient être ſuſpendus ſans être anéantis, montrait clairement comment ce veto ſuſpenſif ſuivant la loi, devenu définitif ſuivant la manière de l'employer, donnait au roi le pouvoir illimité & arbitraire de rendre nulles toutes les meſures que le corps légiſlatif croirait néceſſaires au maintien de la liberté.

Dès ce moment, d'un bout de l'empire à l'autre, le peuple montra ces ſombres inquiétudes qui annoncent les orages; & les ſoupçons qui accuſaient le pouvoir éxécutif, ſe manifeſtèrent avec énergie.

L'Aſſemblée nationale ne fut pas découragée. Des princes qui ſe diſaient les alliés de la France, avaient donné aux émigrés, non un aſyle, mais la liberté de s'armer, de ſe former en corps de troupe, de lever des ſoldats, de faire des approviſionnemens de guerre; & le roi fut invité, par un meſſage ſolemnel, à rompre, ſur cette violation du droit des gens, un ſilence qui avait duré trop longtems. Il parut céder au vœu national: des préparatifs de guerre furent ordonnés, mais bientôt on s'apperçut que les négociations dirigées par un miniſtère ou faible ou complice, ſe réduiſaient à obtenir de vaines promeſſes, qui demeurant ſans éxécution, ne pouvaient être regardées que comme

me un piège, ou comme un outrage. La ligue des rois prenait cependant une activité nouvelle, & à la tête de cette ligue paraiſſait l'empereur, beau-frère du roi des Français, uni à la nation par un traité utile à lui ſeul, que l'Aſſemblée conſtituante, trompée par le miniſtère avait maintenu en ſacrifiant, pour le conſerver, l'eſpérance alors fondée d'une alliance avec la maiſon de Brandebourg.

L'Aſſemblée nationale crut qu'il était néceſſaire à la ſûreté de la France d'obliger l'empereur à déclarer s'il voulait être ſon allié ou ſon ennemi, & à prononcer entre deux traités contradictoires, dont l'un l'obligeait à donner du ſecours à la France, & l'autre l'engageait à l'attaquer : traités qu'il ne pouvait concilier ſans avouer l'intention de ſéparer le roi de la nation, & de faire regarder la guerre contre le peuple français comme un ſecours donné à ſon allié. La réponſe de l'empereur augmenta les défiances que cette combinaiſon de circonſtances rendait ſi naturelles. Il y répétait contre l'Aſſemblée des repréſentans du peuple Français, contre les ſociétés populaires établies dans nos villes, les abſurdes inculpations dont les émigrés, dont les partiſans du miniſtère français fatiguent depuis long-tems les preſſes contre révolutionnaires. Il proteſtait de ſon déſir de reſter l'allié du roi, & il venait de ſigner une nouvelle ligue contre la France,

France, en faveur de l'autorité du roi des Français.

Ces ligues, ces traités, les intrigues des émigrés qui les avaient ſollicité au nom du roi, avaient été cachés par les miniſtres aux repréſentans du peuple. Aucun déſaveu public de ces intrigues, aucun effort pour prévenir ou diſſiper cette conjuration de monarques, n'avaient montré ni aux citoyens français, ni aux peuples de l'Europe, que le roi avait ſincérement uni ſa cauſe à celle de la nation.

Cette connivence apparente entre le cabinet des Tuileries & celui de Vienne, frappa tous les eſprits; l'Aſſemblée nationale crut devoir examiner avec ſévérité la conduite du miniſtre des affaires étrangères, & un décret d'accuſation fut la ſuite de cet examen. Ses collègues diſparurent avec lui, & le conſeil du roi fut formé de miniſtres patriotes.

Le ſucceſſeur de Léopold ſuivit la polltique de ſon père. Il voulait exiger pour les princes poſſeſſionnés en Alſace, des dédomagemens incompatibles avec la Conſtitution françaiſe, & contraires à l'indépendance de la nation. Il voulait que la France trahît la confiance & violât les droits du peuple Avignonais. Il annonçait enfin d'autres griefs qui ne pouvaient, diſait-il, ſe diſcuter avant d'avoir eſſayé a force des armes.

Le

Le roi parut ſentir que cette provocation à la guerre ne pouvait être tolérée ſans montrer une honteuſe faibleſſe ; il parut ſentir combien était perfide ce langage d'un ennemi qui ſemblait ne s'intéreſſer à ſon ſort, & ne déſirer ſon alliance, que pour jetter entre lui & le peuple, des ſemences de diſcorde, capables d'énerver nos forces, & d'en arrêter ou d'en troubler les mouvemens ; il propoſa la guerre de l'avis unanime de ſon conſeil, & la guerre fut décrétée.

En protégeant les raſſemblemens d'émigrés, en leur permettant de menacer nos frontiéres, en montrant des troupes toutes prêtes à les ſeconder en cas d'un premier ſuccés, en leur préparant une retraite, en perſiſtant dans une ligue menaçante, le roi de Hongrie obligeait la France à des préparatifs de défenſe ruineux, épuiſait ſes finances, encourageait l'audace des conſpirateurs répandus dans les départemens, y excitait les inquiétudes des citoyens, & par là y fomentait, y perpétuait le trouble. Jamais des hoſtilités plus réelles n'ont légitimé la guerre, & la déclarer n'était que la repouſſer.

L'Aſſemblée nationale put alors juger juſqu'à quel point, malgré des promeſſes ſi ſouvent répétées, tous les préparatifs de défenſe avaient été négligés. Néammoins les inquiétudes, les défiances

s'arrêtaient

s'arrêtaient encore sur les anciens ministres, sur les conseils sécrets du roi ; mais on vit bientôt les ministres patriotes contrariés dans leurs opérations, attaqués avec acharnement par les partisans de l'autorité royale, par ceux qui faisaient parade d'un attachement personnel pour le roi.

Nos armées étaient tourmentées par des divisions politiques : on semait la discorde parmi les chefs des troupes, comme entre les généraux & le ministère. On voulait transformer en instrument d'un parti qui ne cachait pas le désir de substituer sa volonté à celle des représentans de la nation, ces mêmes armées destinées à la défense extérieure du territoire français, au maintien de l'indépendance nationale.

Les machinations des prêtres, devenues plus actives, au moment de la guerre, rendaient indispensable une loi repressive ; elle fut portée.

La formation d'un camp entre Paris & les frontières, était une disposition heureusement combinée pour la défense extérieure, en même tems qu'elle servait à rassurer les départemens intérieurs, & à prévenir les troubles que leurs inquiétudes auraient pu produire ; la formation de ce camp fut ordonnée ; mais ces deux décrets furent repoussés par le roi, & les ministres patriotes furent renvoyés.

La

La conſtitution avait accordé au roi une garde de 1800 hommes, & cette garde manifeſtait avec audace un inciviſme qui indignait ou effrayait les citoyens; la haine de la conſtitution, & ſurtout celle de la liberté, de l'égalité, étaient les meilleurs titres pour y être admis.

L'Aſſemblée fut forcée de diſſoudre cette garde pour prévenir, & les troubles qu'elle ne pouvait manquer de cauſer bientôt, & les complots de contre-révolution, dont il ne ſe manifeſtait déjà que trop d'indices.

Le décret fut ſanctionné; mais une proclamation du roi donnait des éloges à ceux-mêmes dont il venait de prononcer le licenciement, à ceux qu'il avait reconnus pour des hommes juſtemens accuſés d'être les ennemis de la liberté.

Les nouveaux miniſtres excitaient de juſtes défiances; & comme ces défiances ne pouvaient plus s'arrêter ſur eux, elles portèrent ſur le roi lui-même.

L'application du refus de ſanction aux décrets néceſſités par les circonſtances, & dont l'éxécution doit être prompte & ceſſer avec elles, fut regardée dans l'opinion génerale comme une interprétation de l'acte conſtitutionnel, contraire à la liberté, & à l'eſprit

l'esprit même de la constitution. L'agitation du peuple de Paris devint extrême; une foule immense de citoyens se réunirent pour former une pétition; ils y sollicitaient le rappel des ministres patriotes, & la rétractation du refus de sanctionner des décrets en faveur desquels l'opinion publique s'était hautement manifestée.

Ils demandèrent à défiler en armes devant l'Assemblée nationale après que leurs députés auraient lu la pétition. Cette permission, que d'autres corps armés avaient déjà obtenue, leur fut accordée. Ils désiraient présenter au roi la même pétition, & la présenter sous les formes établies par la loi; mais au moment où les officiers municipaux venaient leur annoncer que leurs députés d'abord refusés, allaient être admis, la porte s'ouvrit, & la foule se précipita dans le château. Le zèle du maire de Paris, l'ascendant que ses vertus & son patriotisme lui donnent sur les citoyens, la présence des représentans du peuple, dont les députations successives entourèrent constamment le roi, prévinrent tous les désordres, & peu de rassemblemens aussi nombreux en ont moins produit.

Le roi avait arboré les enseignes de la liberté, il avait rendu justice aux citoyens, en déclarant qu'il se croyait en sûreté au milieu d'eux; le jour de la fédération approchait; des citoyens de tous les départemens

départemens devaient ſe rendre à Paris, y jurer de maintenir cette liberté pour laquelle ils allaient combattre ſur les frontières; & tout pouvait encore ſe reparer. Mais les miniſtres ne virent dans les événemens du 20 Juin, qu'une occaſion favorable de ſemer la diviſion entre les habitans de Paris & ceux des départemens, entre le peuple & l'armée, entre les diverſes portions de la garde nationale, entre les citoyens qui reſtaient dans leurs foyers & ceux qui volaient à la défenſe de l'Etat. Dès le lendemain le roi changea de langage, une proclamation calomnieuſe fut diſtribuée avec profuſion dans les armées; un de leurs généraux vint, au nom de la ſienne, demander vengeance & déſigner ſes victimes. Un aſſez grand nombre de directoires de départemens, dans des arrêtés inconſtitutionnels, laiſſèrent entrevoir leur projet formé depuis long-tems, de s'élever comme une puiſſance intermédiaire entre le peuple & ſes repréſentans, entre l'Aſſemblée nationale & le roi. Des juges de paix commencèrent, dans le château même des Tuileries, une procédure ténébreuſe dans laquelle on eſpérait envelopper ceux des patriotes dont on redoutait le plus la vigilance & les talens. Déjà l'un de ces juges avait eſſayé de porter atteinte à l'inviolabilité des repréſentans du peuple, & tout annonçait un plan adroitement combiné pour trouver dans l'ordre judiciaire un moyen de donner à l'autorité royale une extenſion arbitraire. Des

lettres

lettres du miniſtre de l'intérieur ordonnaient d'employer la force contre les fédérés qui viendraient faire à Paris le ſerment de combattre pour la liberté, & il a fallu toute l'activité de l'aſſemblée nationale, tout le patriotiſme de l'armée, tout le zèle des citoyens éclairés, pour prévenir les effets funeſtes de ce projet déſorganiſateur, qui pouvait allumer la guerre civile. Un mouvement de patriotiſme avait éteint, dans une réunion fraternelle, les diviſions qui s'étaient manifeſtées trop ſouvent dans l'aſſemblée nationale, & il pouvait en naître encore un moyen de ſalut. Les pourſuites commencées de l'ordre du roi, à la requête de l'intendant de la liſte civile, pouvaient être arrêtées. Le vertueux Pétion, puni par une ſuſpenſion injuſte, d'avoir épargné le ſang du peuple, pouvait être rétabli par le roi, & il était poſſible que cette longue ſuite de fautes & de trahiſons retombât encore toute entiére ſur ces conſeillers perfides, auxquels un peuple confiant avait la longue habitude d'attribuer les crimes de nos rois,

L'Aſſemblée nationale vit alors que le ſalut public exigeait des meſures extraordinaires.

Elle ouvrit une diſcuſſion ſur les moyens de ſauver la patrie; elle inſtitua une commiſſion chargée de les méditer & de les préparer.

La déclaration que la patrie était en danger appellait tous les citoyens à la défense commune, tous les fonctionnaires publics à leurs postes ; & cependant, au milieu des plaintes sans-cesse répétées sur l'inaction du gouvernement, sur la négligence ou la mauvaise combinaison des préparatifs de guerre, sur des mouvemens des armées inutiles ou dangereux, dont le but avoué était de favoriser les combinaisons politiques d'un des généraux, on voyait des ministres inconnus ou suspects se succéder rapidement, & présenter, sous de nouveaux noms, la même inactivité & les mêmes principes.

Une déclaration du général ennemi, qui dévouait à la mort tous les hommes libres, & promettait aux lâches & aux traîtres sa honteuse protection, devait augmenter les soupçons. L'ennemi de la France n'y semblait occupé que de la défense du roi des Français. Vingt six milions d'hommes n'étaient rien pour lui auprès d'une famille privilégiée ; leur sang devait couvrir la terre, pour venger les plus faibles outrages ; & le roi au lieu de témoigner son indignation contre un manifeste destiné à lui enlever la confiance du peuple, semblait n'y opposer qu'à regret un froid & timide désavœu.

Qui donc pourrait s'étonner que la défiance contre le chef suprême du pouvoir éxécutif ait inspiré

inſpiré aux citoyens le deſir de ne plus voir les forces deſtinées à la défenſe commune à la diſpoſition du roi au nom duquel la France était attaquée, & le ſoin de maintenir ſa tranquillité intérieure confié à celui dont les intérêts étaient le prétexte de tous les troubles ? A ces motifs communs à la France entière, il s'en uniſſait d'autres, particuliers aux habitans de Paris. Ils voyaient les familles des conſpirateurs de Coblentz former la ſociété habituelle du roi & de ſa famille. Des écrivains ſoudoyés par la liſte civile, cherchaient, par de lâches calomnies, à rendre les Pariſiens odieux ou ſuſpects au reſte de la France. On eſſayait de ſemer la diviſion entre les citoyens pauvres & les citoyens riches ; des manœuvres perfides agitaient la garde nationale, ou s'occupaient d'y former un parti royaliſte. Enfin les ennemis de la liberté ſemblaient s'être partagés entre Paris & Coblentz, & leur audace croiſſait avec leur nombre.

La conſtitution chargeait le roi de notifier à l'Aſſemblée nationale les hoſtilités imminentes, & il avait fallu de longues ſollicitations pour obtenir du miniſtère la connaiſſance tardive de la marche des troupes Pruſſiennes. La conſtitution prononce contre le roi une abdication légale, s'il ne s'oppoſe point par un acte formel aux entrepriſes formées en ſon nom contre la nation ; & les

princes émigrés avaient fait des emprunts publics au nom du roi, avaient acheté en ſon nom des troupes étrangères, avaient levé en ſon nom des régimens français ; ils lui avaient formé, hors de la France, une maiſon militaire ; & ces faits étaient connus depuis plus de ſix mois, ſans que le roi, dont les déclarations publiques, dont les réclamations auprès des puiſſances étrangères auraient empêché le ſuccès de ces manœuvres, eût ſatisfait au devoir que lui impoſait la conſtitution.

C'eſt d'après des motifs ſi puiſſans, que de nombreuſes pétitions envoyées d'un grand nombre de départemens ; le vœu de pluſieurs ſections de Paris, ſuivi d'un vœu général émis au nom de la commune entière, ſollicitèrent la déchéance du roi, ou la ſuſpenſion du pouvoir royal ; & l'Aſſemblée nationale ne pouvait plus ſe refuſer à l'éxamen de cètte grande queſtion.

Il était de ſon devoir de ne prononcer qu'après un examen mûr & réfléchi, après une diſcuſſion ſolemnelle, après avoir entendu & péſé toutes les opinions. Mais la patience du peuple était épuiſée ; tout-à-coup il a paru tout entier réuni dans un même but & dans une même volonté ; il s'eſt porté vers le lieu de la réſidence du roi, & le roi eſt venu chercher un azile dans le ſein de l'Aſſemblée des repréſentans du peuple, dont il ſavait

que

que l'union fraternelle des habitans de Paris avec les citoyens des départemens rendrait toujours l'enceinte un azile inviolable & ſacré.

Des gardes nationaux ſe trouvaient chargés de défendre la réſidence que le roi venait d'abandonner, mais on avait placé avec eux des ſoldats Suiſſes. Le peuple voyait depuis long-tems, avec une ſurpriſe inquiète, des bataillons Suiſſes partager la garde du roi, malgré la conſtitution, qui ne lui permet pas d'avoir une garde étrangère. Depuis long-temps il était aiſé de prévoir que cette violation directe de la loi, qui, par ſa nature, frappait ſans ceſſe tous les yeux, amenerait tôt ou tard de grands malheurs. L'Aſſemblée nationale n'avait rien négligé pour les prévenir. Des rapports, des diſcuſſions, des motions faites par ſes membres & renvoyées à ſes comités, avaient averti le roi, depuis pluſieurs mois, de la néceſſité de faire diſparoître d'auprès de lui des hommes que par-tout ailleurs les Français regarderont toujours comme des amis & des frères, mais qu'ils ne pouvaient voir reſter malgré le vœu de la conſtitution, auprès du roi conſtitutionnel, ſans les ſoupçonner d'être devenus les inſtrumens des ennemis de ſa liberté.

Un décret les avait éloignés : leur chef, appuyé par le miniſtère, y demanda des changemens ; l'Aſſemblée nationale y conſentit. Une portion des

ſoldats devoit reſter auprès de Paris, mais ſans aucun ſervice qui pût renouveller les inquiétudes; & c'eſt malgré le vœu de l'Aſſemblée nationale, malgré la loi, que le 10 Août ils étaient employés à une fonction dont tous les motifs d'humanité & de prudence auraient dû les écarter. Ils reçurent l'ordre de faire feu ſur les citoyens armés, au moment où ceux-ci les invitaient à la paix, où des ſignes non équivoques de fraternité annonçaient qu'elle allait être acceptée, au moment où l'on voyait une députation de l'Aſſemblée nationale s'avancer au milieu des armes, pour porter des paroles de conciliation, & prévenir le carnage. Alors rien ne put arrêter la vengeance du peuple qui éprouvait une trahiſon nouvelle, au moment même où il venait ſe plaindre de celles dont il avait long-tems été la victime.

Au milieu de ces déſaſtres, l'Aſſemblée nationale affligée, mais calme, fit le ſerment de maintenir l'égalité & la liberté, ou de mourir à ſon poſte; elle fit le ſerment de ſauver la France, & elle en chercha les moyens.

Elle n'en a vu qu'un ſeul: c'était de recourir à la volonté ſuprême du peuple, & de l'inviter à exercer immédiatement ce droit inaliénable de ſouveraineté que la conſtitution a reconnu, & qu'elle n'avait pu ſoumettre à aucune reſtriction.

L'intérêt

L'intérêt public exigeait? que le peuple manifeſtât ſa volonté par le vœu d'une convention nationale, formée de repréſentans inveſtis par lui de pouvoirs illimités; il n'exigeait pas moins que les membres de cette convention fuſſent élus dans chaque département d'une manière uniforme & ſuivant un mode régulier. Mais l'aſſemblée nationale ne pouvait reſtreindre les pouvoirs du peuple ſouverain, de qui ſeul elle tient ceux qu'elle exerce. Elle a dû ſe borner à le conjurer, au nom de la patrie, de ſuivre les règles ſimples qu'elle lui a tracées. Elle y a reſpecté les formes inſtituées pour les élections, parce que l'établiſſement de formes nouvelles, fuſſent elles préférables en elles-mêmes, aurait été une ſource de lenteurs, & peut être de diviſions. Elle n'y a conſervé aucune des conditions d'éligibilité, aucune des limites au droit d'élire, ou d'être elu, établies par les lois antérieures, parce que ces loix, qui ſont autant de reſtrictions à l'exercice du droit de ſouveraineté, ne ſont pas applicables à une convention nationale, or ce droit doit s'exercer avec une entière indépendance. La diſtinction entre les citoyens actifs n'y paroît point, parcequ'elle eſt auſſi une reſtriction de la loi. Les ſeules conditions éxigées, ſont celles que la nature même a preſcrites, telles que la néceſſité d'appartenir, par une habitation conſtante, au territoire où l'on exerce le droit de cité, d'avoir l'âge où l'on eſt cenſé, par les lois de la nation

on fait partie, être en état d'exercer ſes droits perſonnels ; enfin d'avoir conſervé l'indépendance abſolue de ſes volontés.

Mais il faut du tems pour aſſembler de nouveaux repréſentans du peuple ; & quoique l'Aſſemblée nationale ait preſſé les époques des opérations que cette convocation néceſſite ; quoiqu'elle ait accéléré le moment où elle doit ceſſer de porter le poids de la choſe publique, de manière a éviter le plus léger ſoupçon de vues ambitieuſes ; le terme de quarante jours aurait encore expoſé la patrie à de grands malheurs, & le peuple à des mouvemens dangéreux, ſi l'on eût laiſſé au roi l'éxercice des pouvoirs que la conſtitution lui a conférés ; & la ſuſpenſion de ces pouvoirs a paru aux repréſentans du peuple le ſeul moyen de ſauver la France & la liberté.

En prononçant cette ſuſpenſion néceſſaire, l'Aſſemblée n'a point excédé ſes pouvoirs. La conſtitution l'autoriſe à la prononcer dans le cas d'abſence du roi, lorſque le terme où cette abſence entraîne *une abdication légale* n'eſt pas encore arrivé, c'eſt-à-dire, dans le cas où il n'y a pas lieu encore à une réſolution définitive, mais où une rigueur proviſoire eſt évidemment néceſſaire, où il ſerait abſurde de laiſſer le pouvoir entre des mains qui ne peuvent plus en faire un uſage libre & utile.

Or

Or ici ces conditions se réunissent avec la même évidence que dans le cas prévu par la constitution même ; & en nous conduisant d'après les principes qu'elle a tracés, nous lui avons obéi, bien loin d'y avoir porté une atteinte contraire à nos sermens.

La constitution a prévu que toute cumulation de pouvoirs était dangéreuse, & pouvait changer en tyrans du peuple ceux qui ne doivent en être que les représentans ; mais elle a jugé aussi que ce danger supposait un long éxercice de cette puissance extraordinaire, & le terme de deux mois est celui qu'elle a fixé pour tous les cas où elle permet cette réunion que d'ailleurs elle a si sévèrement proscrite.

L'Assemblée nationale, loin de prolonger cette durée, l'a réduite à quarante jours seulement ; & loin d'excéder le terme fixé par la loi, en s'appuyant sur l'excuse de la nécessité, elle a voulu se réduire dans des limites encore plus étroites.

Lorsque le pouvoir de sanctionner les lois est suspendu, la constitution a prononcé que les décrets du Corps législatif en auraient par eux-mêmes le caractère & l'autorité ; & puisque celui à qui la Constitution avait attribué le choix des ministres ne pouvait plus éxercer ses fonctions, il fallait qu'une

qu'une loi nouvelle remît ce choix en d'autres mains. L'Assemblée s'en est attribué le droit à elle même, parce que ce droit ne peut être donné qu'à des électeurs qui appartiennent à la nation entière, & qu'eux seuls en ce moment ont ce caractère. Mais elle n'a pas voulu qu'on pût même la soupçonner d'avoir cherché, en se conférant ce pouvoir, à servir des vues ambitieuses & personelles; elle a décrété que l'élection se ferait à haute voix, que chacun de ses membres prononcerait son choix devant la représentation nationale, devant les citoyens nombreux qui assistent à ses séances. Elle a voulu que chacun de ses membres eût pour juges ses collègues, le public pour témoin, & qu'il répondît de son choix à la nation entière.

Français, réunissons toutes nos forces contre la tyrannie étrangère, qui ose menacer de sa vengeance vingt-six millions d'hommes libres. Dans six semaines un pouvoir que tout citoyen reconnait, prononcera sur nos divisions: malheur à celui qui, écoutant pendant ce court espace des sentimens personnels, ne se dévouerait pas tout entier à la défense commune, qui ne verrait pas qu'au moment où la volonté souveraine du peuple va se faire entendre, nous n'avons plus pour ennemis que les conspirateurs de Pilnitz & leurs complices.

C'est

C'eſt au milieu d'une guerre étrangère, c'eſt au moment où des armées nombreuſes ſe préparent à une invaſion formidable, que nous appellons les citoyens à diſcuter dans une paiſible aſſemblée les droits de la liberté. Ce qui eut été téméraire chez un autre peuple, ne nous a point paru au-deſſus du courage & du patriotiſme des Français ; & ſans-doute nous n'aurons pas la douleur de nous être trompés en vous jugeant dignes d'oublier tout autre intérêt pour celui de la liberté, de ſacrifier tout autre ſentiment à l'amour de la patrie.

Citoyens, c'eſt à vous à juger ſi vos repréſentans ont exercé pour votre bonheur les pouvoirs que vous leur avez confiés, s'ils ont rempli votre vœu en faiſant de ces pouvoirs un uſage qu'eux ni vous n'aviez pu prévoir. Pour nous, nous avons rempli notre devoir en ſaiſiſſant avec courage le ſeul moyen de conſerver la liberté qui ſe ſoit offert à notre penſée. Prêts à mourir pour elle au poſte où vous nous avez placés, nous emporterons du moins, en le quittant, la conſolation de l'avoir bien ſervie.

Quelque jugement que nos contemporains ou la poſtérité puiſſent porter de nous, nous n'aurons pas à craindre celui de notre conſcience; à quelque danger que nous ſoyons expoſés, il nous reſtera

tera le bonheur d'avoir épargné les flots de sang francais qu'une conduite plus faible aurait fait couler ; nous échapperons du moins aux remords, & nous n'aurons pas à nous reprocher d'avoir vu un moyen de sauver la patrie, & de n'avoir osé l'embrasser.

Signé, GUADET, *président* ; GOUJON, G. ROMME, MARANS, CRESTIN, ARENA, LECOINTRE-PUIRAVAUX, *secrétaires*.

Discussion

Discussion de l'Exposition précédente.

M. DE CONDORCET présente à l'Europe & à la postérité, les derniers actes de l'Assemblée, comme des *résolutions*; pour *résoudre*, il faut *vouloir & discuter*; or, il est constant que l'Assemblée n'a jamais été libre, non seulement depuis le 10 Août, mais même depuis une époque beaucoup plus éloignée; depuis surtout que plusieurs de ses membres avaient été poursuivis & maltraités, lors de la discussion relative au général Lafayette. De pareils décrets ne sont point des *résolutions*. 280 membres sur 745, sont une minorité évidente, & nul doute que, si les 465 autres eussent pu se rassembler paisiblement, hors de la portée des balles & des boulets, ils n'eussent annullé les serviles décisions d'une minorité factieuse, ainsi qu'elles le sont déjà dans l'opinion de tout homme qui a, soit dans la France soit dans l'étranger, une idée, une vertu, ou une propriété.

M. de Condorcet se traine baſſement sur les traces de Pétion, & représente insidieusement l'Assemblée, *placée entre ses sermens, & le salut de la patrie*, de même que *le vertueux maire* s'était plaint pendant sa magistrature de se trouver placé *entre le peuple*

peuple & la loi; cacophonie abſurde, ſoléciſme moral & politique qui avait été relevé, avec juſte raiſon, dans tous les écrits du tems. En effet, peut-on ſuppoſer davantage qu'une loi éxiſte ſans peuple, qu'un peuple éxiſte ſans loi; & ſi cette conſtitution ne renfermait pas de quoi ſauver la patrie, pourquoi l'avait-on faite, & pourquoi l'aviez-vous jurée?

Vous n'avez pas voulu, dites-vous, uſurper des pouvoirs que le peuple ne vous avait pas confiés, mais croyez-vous que ce peuple vous eut confié davantage celui de ſuſpendre une monarchie ſous laquelle il éxiſtait depuis 1400 ans, une monarchie, que quelques factieux comme vous, avaient déjà eſſayé de détruire à pluſieurs époques, & qui était toujours ſortie de ſes cendres plus brillante qu'auparavant ſous Charles V, ſous Louis XII, & ſous Henri IV, après avoir coûté des flots de ſang au peuple abuſé; vous oubliez que c'eſt uſurper, dans le fait, des pouvoirs qui ne vous ont pas été confiés, que c'eſt trahir vos commettans, que d'abandonner leurs droits, leur prérogative conſtitutionnelle à cette populace que la loi avait ſéparé du corps politique, ſous la dénomination de citoyens paſſifs? Vous oſez parler de vos ſermens, en aviez-vous prêté aucun à cette portion de la nation, que ſon défaut de propriété & ſes beſoins

avaient

avaient fait déclarer incapable de s'immiſcer ſans trouble dans la choſe publique ? Vous lui deviez bienveillance & protection, vous deviez employer tous vos ſoins à développer chez elle & l'amour du travail, & la pratique des vertus, qui les eut bientôt élevés au grade de citoyens actifs ; mais vous ne dûtes jamais flatter leurs vices, allumer leurs haines, encourager le déſordre, & prolonger leur miſère, en légaliſant leur inſurrection. Votre devoir, vos ſermens vous obligeaient de mourir plutôt que de laiſſer entamer la loi que vous aviez reçue des mains des citoyens actifs ; d'appeller s'il le fallait, vos commettans autour de vous ; car ne croyez point vous ſouſtraire au jugement des uns & des autres ; ceux-ci vous demanderont compte de leur bonheur que vous avez mépriſé, de leurs vertus que vous avez détruites, de leurs lois que vous avez foulées aux pieds ; ceux-la de leurs ſoutiens & de leurs conſolateurs, que vous avez diſperſés. Et ſi jamais vous accuſez ce peuple d'avoir cauſé lui-même ſes propres malheurs, il vous repréſentera tôt ou tard vos diſcours, ces diſcours dans leſquels vous vous appropriez ſon inſurrection, dans leſquels vous vous glorifiez de ſes crimes, comme de votre ouvrage, & ce ſouverain déſabuſé, vous criera à ſon tour, comme Louis XIV à ſes flatteurs, *n'aviez-vous pas des verges pour nous châtier?*

Votre

Votre orgueil accuſe la vanité d'un raſſemblement de mécontens ſur la frontière. Vous avez donc oublié que ce raſſemblement était l'ouvrage de vos perſécutions, que ce n'eſt qu'après avoir été incendiés, pillés, maſſacrés, que tous les gentilshommes chercherent ſur la frontière d'abord un azile, puis un rendez-vous commun pour effrayer & contenir les brigands, ſuppléer à l'impuiſſance de la loi, & revenir en maſſe défendre leurs propriétés de concert avec tous les gens de bien reſtés en France ? Depuis quand a-t-on trouvé cette juriſprudence barbare qui fait un crime de fuir les poignards & les torches ? D'où avez-vous pu inférer qu'ils menaçaient la liberté de leur pays ? Que ne dites-vous plutôt il nous fallait les droits & les domaines de la couronne, les biens des nobles & des prêtres : nous avons du les harceler, les mettre en fuite, les repréſenter comme ennemis de la nation, nous les avons dépouillés, nous les avons déportés, nous avons déclaré une guerre injuſte à tous les rois, bien ſurs que nous trouverions dans ſes nombreux hazards le prétexte d'une accuſation contre le nôtre, & nous l'avons empriſonné, & nous regnons à ſa place ; Cette franchiſe ſerait plus noble que l'art inſidieux avec lequel vous contournez des faits, & la poſtérité vous le pardonnerait plus aiſément.

Les raſſemblemens fatiguaient bien plus encore le

le cœur & l'esprit du roi, qu'ils n'irritaient les passions des démagogues; il s'y oppofait par tous les moyens de crainte & de persuasion qui restaient en son pouvoir.

L'assemblée constituante en créant deux clergés, un constitutionnel, l'autre refractaire, suivant elle, avait jetté les germes d'une division funeste; mais elle avait laissé à la conscience des citoyens à juger quels étaient les prêtres schismatiques, & les vrais pontifes. Peut-on parler de fanatisme & de superstition, lorsque voyant d'un côté un évêque d'Autun arborer le drapeau tricolor de Baal, & d'un autre, le vertueux Cardinal de la Rochefoucault rester auprès des enseignes sans tache d'Israël, la saine partie du peuple voulut avec l'immense & vertueuse majorité du clergé demeurer fidèle à la religion de ses pères. Le fanatisme estt l'ardeur criminelle que l'on a pour la propagation d'une nouvelle doctrine; & celle de l'athéisme, prononcée à tribune de l'assemblée, celle-là seule qui ote toute crainte des peines éternelles, peut commander le meurtre & la vengeance, tandis que l'esprit & la lettre du christianisme sont d'aimer, de prier, & de pardonner.

Le roi fut trompé par le texte même de la constitution qui avait permis tous les cultes. Il crut

que les conſciences étant libres, la ſienne pouvait choiſir ſes autels & ſes pontifes. Il ſe décida ſuivant Dieu & ſon cœur. Mais on en voulait à toutes les religions. On voulait briſer tous les autels des Dieux, ainſi que tous les trônes des Rois; on en eſt convenu, & depuis, les prêtres conſtitutionnels n'ont pas été plus épargnés que les prêtres fidèles; & les Rabbins, & les Icoglans, & les miniſtres catholiques tous également déçus, ſeront un jour tous également déportés.

Ce déchirement dans les opinions religieuſes n'était pas plus l'ouvrage de ſa Majeſté, que la convention ſignée par les Rois, lorſqu'ils virent par l'empriſonnement de Louis XVI après Varennes, leurs traités, leurs poſſeſſions ébranlées & menacées. Le bonheur de leurs peuples leur faiſait une loi ſévère d'aſſurer par de nouveaux moyens, une paix que la mobilité du gouvernement en France ne pouvait plus leur garantir davantage. Ce n'était point contre une vaine théorie de ſouveraineté populaire qu'ils s'élevaient; ils ſongeaient à préſerver leur propre indépendance, & la tranquillité de leur pays; & la ſuite n'a que trop prouvé la néceſſité de leur prévoyance.

Ainſi, la guerre religieuſe eut été l'effet des décrets; la guerre civile, le fruit des perſécutions; & la guerre étrangère, la conſéquence des principes de l'aſſemblée conſtituante; & l'aſſemblée légiſla-

tive plus furieuſe encore, ne faiſait qu'en accélérer l'exploſion, tandis que le roi ne travaillait qu'à la prévenir.

Le refus fait par le roi de ſanctionner les décrets ſévères rendus contre les émigrés & les prêtres, était le réſultat de ſon devoir & de ſon opinion. En effet, Louis XVI n'était pas ſeulement le roi des philoſophes & des factieux, il l'était de l'univerſalité des Français. En frappant de ſon *veto*, les peines irréfléchies que vous prononciez, le roi avertiſſait les émigrés, qu'il y avait encore en France, une loi, une force, qui leur aſſurait protection & repos; il les invitait par là à rentrer; c'était vous qui entreteniez l'émigration & les haînes, en mépriſant ce *veto* que la conſtitution avait placé dans les mains du roi pour arrêter vos paſſions ; & ſi, par la nature de ce *veto* ſuſpenſif, il devenait abſolu, c'eſt qu'en ôtant au roi la faculté de diſſoudre ou de proroger le corps légiſlatif, il n'avait point ce régulateur infaillible, qui fait connaître ailleurs au prince la véritable opinion nationale. Croyez-vous que s'il avait eu cette faculté de faire un appel aux citoyens, on eut renvoyé auprès de lui des hommes qui avaient déjà donné le terrible exemple du mépris pour une des baſes de la conſtitution ? Si quelqu'un devait reſpecter ce *veto*, c'était vous, & non le peuple des rues, qui ne reſpectait rien, pas même vos décrets.

Vous vous plaignez que le roi rendait nulles toutes les meſures du corps légiſlatif: ne pourrait-on pas vous faire plus juſtement le même reproche par votre conduite envers le pouvoir éxécutif? Deſtruction & bouleverſement, c'étaient vos principes; paix & conſervation étaient ceux du roi, & vous aviez auſſi vous, juré de conſerver.

Le peuple, à vous entendre, commença à montrer de *ſombres inquiétudes*: mais qu'appellez-vous le peuple? qu'appellez-vous ſes *inquiétudes?* Sera-ce 50 mille factieux, oiſifs, beſoigneux, & brigands, repartis ſur 28 millions d'ames & 28 mille lieues quarrées, excroiſſance infecte attachée à une grande population, qui vous donneront le vœu de la nation & le réſultat de ſa ſageſſe? Ceux-là ont-ils des inquiétudes, quand ils ne comprennent même pas l'état de la queſtion? Ils avaient des *inquiétudes*; ah! s'ils en avaient, ce n'était que d'être précédés par d'autres dans la carrière du pillage que vous leur préſentiez, comme la terre promiſe; ils avaient des *inquiétudes*; oui, ſans doute, l'activité de Robeſpierre devait *inquiéter* la pareſſe de Jourdan.

Ce peuple était *inquiet*; j'en conviens, mais c'était ſur ſon bonheur & ſur ſon roi; il était *inquiet*, ainſi qu'il l'eſt aujourd'huy, qu'il voit que vous l'avez trompé ſur les prétendus crimes de ſon

ſon monarque; il l'eut toujours adoré ſans les meſures violentes que vous laiſſâtes prendre à la faction après le 10 Août, & ſans les agitateurs que la commune & vous, envoyâtes aux départemens & aux armées, pour égarer la confiance & abuſer la crédulité,

Combien M. de Condorcet doit regretter aujourd'hui ſon mépriſable ouvrage, lorſqu'il a vu depuis, Briſſot plus hardi que lui, avouer franchement la conjuration des factieux contre la conſtitution, & Cambon & Barbaroux en reciter avec complaiſance les détails. C'eſt qu'alors il avait la *ſombre inquiétude* des grands criminels, il doutait encore de l'énergie de ſon parti ; il a fallu que Marat lui revélât le ſecret de ſa force, & l'Europe qui met déjà en paralelle ces deux chefs de parti, ſemble dire à ce Condorcet, en l'abaiſſant au deſſous de ſon collégue, *c'eſt le faible qui trompe, & le puiſſant commande.*

On prétend que l'alliance de la nation Françaiſe avec l'empereur n'était utile qu'à ce dernier, & que l'eſpérance était alors fondée d'une alliance avec la maiſon de Brandebourg. Si la France eut été liée avec la Pruſſe, on aurait auſſi facilement objecté la poſſibilité & l'avantage d'une alliance avec l'Autriche, car il fallait mouvement dans les choſes, & embarras dans le pouvoir exé-

cutif ; une allégation ne coutait qu'une phraſe, & n'exigeait même pas une preuve ; les miniſtres accuſés ſans être entendus, maſſacrés ſans être jugés, auraient pu répondre avec bien plus de raiſon, que depuis 3 ans, le traité avec l'Autriche avait préſervé la France de toute guerre continentale, & que la Pruſſe a toujours eu horreur d'une alliance avec nos priucipes ; en un mot, n'était-ce pas un roi que le chef de la maiſon de Brandebourg, & n'aviez vous pas déclaré guerre à tous les rois ? Et quelle confiance pouvait avoir le cabinet de Berlin, dans un comité diplomatique dans un ordre de choſes, où tout était mouvement, inſurrection & maſſacre : ſon ambaſſadeur même n'eut pas été en ſureté *. Le roi, par l'intéret qu'il inſpirait, & par l'aſcendant de ſes vertus, était ſûr d'éviter la guerre ; ſon cabinet connaiſſait les diſpoſitions de l'empereur : le roi avait fait, en quelque ſorte, reconnaître dans toute l'Europe, la conſtitution, par l'amour & la confiance que l'on portait à ſa perſonne : on ſe rappellera longtems les reproches faits à M. M. de Kau-

* Celui de Parme fut traduit à la barre de l'aſſemblée. Celui de *la Republique* de Véniſe fut arrêté par le peuple, & ramené honteuſement au milieu des piques, des pierres, & des inſultes. L'ambaſſadeur d'Angleterre fut plus de huit jours à ſe procurer les paſſeports néceſſaires à ſon départ, les députés du peuple Francfortois ni doivent leur ſalut qu'à la crainte des repréſailles ſur les priſonniers de Cuſtine. Les droits de l'homme & le droit des gens ſont inconciliables.

nitz

nitz & de Mercy des mesures indignes d'un empereur qu'ils conseillaient à Leopold & à son successeur; placé entre sa qualité de chef de l'empire, & celle de frère de Marie Antoinette, il se bornait à des représentations, à des négociations; il requérait votre sagesse, vous demandâtes sa vengeance, & vous commandâtes la guerre au roi.

Il la déclara contre son gré de l'avis unanime du conseil que vous l'aviez forcé de prendre; mais il eut soin, pour se laver aux yeux de l'Europe, & de l'être suprême du sang qui allait être répandu; il eut soin, dis-je, de prendre l'avis motivé, détaillé & signé de chacun de ses ministres; eux seuls doivent donc être responsables & de l'époque & des suites de cette déclaration de guerre, car ces pièces originales ont échappé à vos recherches, elles sont entre les mains des défenseurs du roi, & elles repondront victorieusement à vos accusations de négligence & de complicité.

En effet, dès les premiers momens de la campagne, nous présentons partout des forces supérieures aux ennemis; nous sommes dispersés par des terreurs paniques; cela n'empêche pas Luckner d'entrer en Brabant; peu de tems après, avec des forces quadruples de l'ennemi; peut-on parler de négligence, lorsqu'après des déroutes les approvisionemens étaient encore complets, & que nous

avons vu enſuite les armées de la république victorieuſes manquer de tout, depuis les chapeaux juſqu'aux ſouliers, depuis l'argent juſqu'aux aſſignats ? & certes, le pouvoir éxécutif, économe de la fortune publique, ne dépenſait pas alors par mois, la quatrieme partie des 200 millions d'aujourd'hui.

L'aſſemblée fait un crime à Léopold d'avoir voulu que la France trahit la confiance, & violât les droits du peuple Avignonais. Comment oſe-t-elle retracer cette époque de ſang, où l'armée de Jourdan s'empara des droits & des propriétés du peuple d'Avignon, & préſenta à la France cette nouvelle conquête, au milieu des cadavres de la glacière ? Lorſqu'on voit 15 jours après arriver les forfaits du 2 7bre. peut-on détacher la réputation & le nom de M. de Condorcet de celle du général du camp de Monteux ?

Vous avouez que le roi était entré un moment dans l'eſprit de la conſtitution en déclarant la guerre. Ah ! retirez lui cet inſultant éloge ; il devait être aſſez affligé de l'obligation où il était d'en ſuivre la lettre ; quoi, cet eſprit qui a amené le 2 7bre. & vos décrets contre tous les gouvernemens, aurait été le ſien un jour, une heure, une minute. Ah ! ceſſez de vouloir nous le faire croire, vous ne le penſez pas vous même ! rappellez

pellez vous combien le jour de la déclaration de la guerre, le roi était troublé, & la joie que les deux partis affectaient autour de lui, tandis que son cœur était pénétré d'affliction, il y voyoit sa perte, il y voyait la votre, il eut voulu vous épargner un crime & un malheur.

Les divisions politiques qui tourmentaient nos armées, étaient les mêmes que celles qui agitaient tout le royaume. Grace à vos soins, grace à vos manœuvres, depuis la révolution, tout n'était-il pas division dans vos comités, dans nos districts, dans nos familles ? & vous accusez le roi de votre ouvrage ; & vous avez cru que les généraux de la constitution seraient plus exempts des discordes que les généraux de la république, mais Dumourier accusant Pache & Custine accusant Kellermann de lacheté & d'ivrognerie, ont déjà répondu à ce nouveau paradoxe de M. de Condorcet.

Le ministre proposa, sans le communiquer au roi, & l'assemblée décreta la formation d'un camp de 20000 hommes sous Paris; le roi ne put pas donner une insulte directe de la part de son ministre, il le renvoya & proposa soudain un camp plus formidable à Soissons, il remplissait mieux l'objet allégué par l'assemblée, celui d'assurer la défense extérieure, & la tranquillité des départemens ; mais il était tout prétexte d'agitation à Paris, où ces

volo n-

volontaires turbulents euſſent été aux ordres de quiconque aurait voulu exciter & alimenter leur déſordre. Le tendre intérêt que l'aſſemblée eut l'air de porter à Servan, ne pouvait être qu'une dériſion ; car, ſans parler des accuſations faites dès le lendemain contre lui par Dumourier ſon ſucceſſeur, des dénonciations faites par les membres de l'aſſemblée, une démocratie anarchique a-t-elle jamais eſtimé un individu !

Mais ce n'eſt pas tout ; cette meſure propoſée ſous le prétexte de la tranquillité générale, n'était qu'une meſure révolutionnaire pour amener plus vite, & plus promptement, le renverſement de la conſtitution : & le 2 7bre l'aſſemblée n'ignorait pas qu'une partie de ces miſérables était déjà en route pour Paris ; le roi inſtruit des projets formés, des ordres donnés, devait faire tout ce qui était en ſon pouvoir, pour veiller au maintien de la liberté de toutes les autorités conſtituées.

On ne ſait ce qu'entend M. de Condorcet par l'inciviſme de la garde du roi. Cette garde, qui n'avait que le ſoin de garder le roi & ſon habitation, ne pouvait avoir & n'avait aucune influence hors de cette enceinte. Des commiſſaires de la municipalité en avaient examiné tous les membres, en avaient reçu les ſermens ; aucune plainte légale ne fut portée contre eux, aucune allégation prouvée ;

les

les caſſer & accuſer leur reſpectable commandant, était une atteinte à la conſtitution, une meſure révolutionnaire, l'aſſemblée l'adopta ; &, peut-être, le roi eut-il dû mettre à conſerver cette garde, l'énergie qu'il employa à ſuſpendre le barbare projet de déportation des prêtres.

M. de Condorcet arrive au 20 Juin ; le 20 Juin & Pétion ſont jugés.—L'azile du roi violé, ſa perſonne avilie, ſa majeſté menacée, outragée, le ſilence perfide du maire de Paris, le courage du roi, de la reine, de Madame Elizabeth, dans cette éxécrable ſoirée n'ont pas beſoin d'un nouveau commentaire *.

On oſe parler du bonnet rouge dont le roi fut contraint de laiſſer ſouiller ſon front, comme des enſeignes de la liberté, & comme d'un acte de ſa volonté ; le rédacteur a donc oublié que les Marſeillais à leur arrivée à Paris, ayant voulu forcer tous les citoyens à quitter la cocarde de rubans, pour prendre celle de laine, l'aſſemblée nationale proſcrivit elle-même cet acte de violence ? comment pourrait-on faire enviſager après cela, la ſcène du bonnet rouge, préſenté au roi ſur le fer d'une pi-

* *La porte s'ouvrit*, dit M. de Condorcet ; oui, elle s'ouvrit, mais quatre coups de hache l'avaient enfoncée, & le canon avait été monté dans l'antichambre ; on peut juger par ce trait, de la bonne foi du rédacteur de l'expoſition.

que,

que, autrement que comme l'effet de la plus criminelle violence, & quel ſtupide rapprochement, que de prétendre faire croire, que le roi avait adopté par cette démarche les principes de cette populace, qui venait l'inſulter, tandis que des regicides cherchaient leurs majeſtés dans d'autres appartemens, pour conſommer leurs crimes!

Le reſſort de l'opinion qui ſe développa à cette époque avec tant d'énergie en faveur du roi, les armées, les départemens qui demandèrent vengeance de l'affront fait à Louis XVI, & comme autorité conſtituée, & comme citoyen, ſont préſentés par le rapporteur, comme des griefs contre le roi. Ah! s'il fut coupable alors de l'intérêt qu'il inſpira, combien ſon crime s'eſt aggravé depuis ce tems, car, tout ce qu'il y a de bon & de vertueux en Europe, implore aujourd'hui la vengeance céleſte en ſa faveur.

M. de Condorcet lui objecte d'avoir confirmé l'arrêté du département qui ſuſpendait Manuel & Pétion, et d'avoir autoriſé la procédure qui avait été entamée par des juges de paix, ſur cette odieuſe journée; il paſſe ſous ſilence, avec un art déteſtable, l'offre que fit le roi le ſoir même de la journée de la réconciliation, d'enſevelir toute cette affaire dans l'oubli, & la barbarie avec laquelle l'aſſemblée le replaça par un décret, entre ſes devoirs

voirs & ſa bonté———Le cœur de Louis XVI aurait voulu pardonner, la juſtice du roi lui fit une loi de confirmer l'arrêté du département; & l'homme & le roi devinrent auſſitôt en butte aux fureurs. Les deux magiſtrats coupables furent reintégrés par l'aſſemblée, leur haîne pour la royauté s'augmenta de toute la force que leur donnait le corps légiſlatif, dès ce moment le roi n'eut plus d'autorité dans Paris, & Pétion y regna ſous ſes yeux.

L'accuſation d'avoir cherché dans le pouvoir judiciaire un moyen de donner à l'authorité royale une extenſion arbitraire, eſt auſſi vaine que les précédentes. Ce pouvoir devait par la conſtitution être indépendant; s'il ne l'était pas, la rupture d'équilibre était plutôt contre le roi qu'en ſa faveur, car toutes les nominations des juges étaient entre les mains du peuple; mais la juſtice & l'honneur était inſéparables, le meilleur argument qu'on puiſſe faire pour diſculper la conduite du roi, ſerait de le montrer marchant toujours ſur la même ligne que le pouvoir judiciaire, populaire lui-même. Le pouvoir légiſlatif était obligé de s'écarter de cette ligne, parce qu'il était ſans ceſſe livré aux factions, & toujours en butte à la populace. Ses diſſenſions venaient du nombre de ſes membres, de leurs paſſions, & de l'aviliſſement auquel il s'était condamné, tandis que le pouvoir

éxécutif

éxécutif, le pouvoir judiciaire, & le pouvoir administratif commandaient encore par la gravité de leurs opérations, par leur coſtume, par l'enſemble de leurs démarches, par l'habitude enfin ſi puiſſante ſur le peuple, un reſpect & une révérence que l'aſſemblée nationale n'éprouva jamais. Tout ce qui était honnête & conſtitutionnel agiſſait de concert, ſans ſe communiquer ; tout ce qui était criminel, devait l'attaquer. L'aſſemblée & la populace légiſlatives durent donc renverſer les autorités conſtituées, & charger enſuite un ſophiſte de leur imputer leur propre conjuration. M. de Condorcet s'en eſt acquitté, mais il eſt bien puni aujourd'hui de l'inconſéquence de ſes paradoxes, par l'inconſéquence de ſes commettans, & Barbaroux en faiſant à la tribune le récit de ſes crimes, a dévoilé tous les crimes du récit de M. de Condorcet.

L'impoſture des allégations eſt ſi évidente que l'on eſt tenté à chaque ligne d'en interrompre la diſcuſſion. La république était déjà commencée dans le midi. Le département des Bouches-du-Rhône ne verſait plus au tréſor public ſes impoſitions ; les plans de la conjuration étaient entre les mains des miniſtres ; la fédération ſervait de prétexte au rendez-vous des factieux. On connaiſſait les départemens révolutionnaires, dont les fédérés arrivaient avec le projet de renverſer la conſtitution

tion. Le miniſtère voulut s'oppoſer à l'arrivée de ces derniers, c'était ſon devoir, & ce devoir lui avait été tracé par des départemens & des municipalités même. On avait vu Lyon, Autun, & Tournus défendre aux Marſeillais de faire ſéjour, & les obliger par force de ſortir de leur ſein immédiatement après leur apparition. Semblables aux habitans des déſerts de la Syrie, les Français étaient obligés de ſe coucher ſans reſpirer, pour laiſſer paſſer ces vents peſtilentiels qui nous arrivaient des échelles du levant. Ces agitations intérieures, le ſoin religieux de conſerver le dépôt qui leur était confié ne détournaient ils pas les miniſtres de donner aux ſoins de la guerre toute l'activité dont on leur reprochait le défaut? Et certes, la conſtitution courait bien plus de riſques des ennemis du dedans que de ceux du déhors; car chacune des puiſſances à qui nous avions déclaré cette guerre, ne ſongeait pour lors qu'à ſe défendre.

M. de Condorcet reproche au roi de n'avoir pas rétabli après le 20 Juin, le *vertueux Pétion* dans ſes fonctions de maire; hélas! à quels ſignes le roi aurait-il reconnu cette *vertu* dont le philoſophe affuble le magiſtrat. En ſuſpendant le maire de Paris il confirmait l'arrêté du département, & dans ce département n'y avait-il pas auſſi des hommes dont la vertu était devenue proverbiale; l'on avait dit autrefois le *vertueux* la Rochefoucault, &

le

le *vertueux* Desmeuniers. Placé entre tant de *vertus*, le roi jugea d'après son propre cœur : M. de Condorcet dans une pareille alternative, donne le prix à son collègue, & le refuse à son bienfaiteur. Le roi, en preférant M. de la Rochefoucault à Pétion n'était qu'honnête ; M. de Condorcet, agissant en sens inverse ;* qu'était-il ?

Le manifeste du Duc de Brunswick devient encore sous la plume de M. de Condorcet, un des crimes du roi ; cependant M. de Condorcet avoue que le roi y opposait un timide désavœu. D'abord ce manifeste ne fut connu que très-peu de jours avant le 10 Août ; ensuite il ne fut connu que par la voie très douteuse d'une gazette ; en dernier

* M. de la Rochefoucault avait donné 100 mille livres à M. de Condorcet, pour faciliter son mariage avec la fille Grouchi. Fatigué d'avoir encore une relation avec cet homme, M. de la Rochefoucault vend une de ses terres, & fait des offres réelles du capital au philosophe ; on s'attend peut-être que cet écrivain, qui depuis était arrivé au comble des honneurs & de la fortune, déclinera le bienfait, & s'honorera par un beau trait de désintéressement. Non : M. de Condorcet prend l'argent, calomnie son bienfaiteur, & fait l'éloge de Pétion. Qu'arrive-t-il ? A la suite des calomnies de Condorcet, M. de la Rochefoucault est massacré. Son héritier, le Duc de Liancourt a cherché un azile, après sa mort, sur une terre étrangère. Toute la propriété de cette riche succession est confisquée, & il en résulte qu'en trois mois, & d'un trait de plume, M. de Condorcet a fait tuer, & a eu le plus clair de la fortune de son ami, de son père, & de son bienfaiteur.

lieu

lieu, ſon effet fut ſi nul dans Paris, que le roi ſerait toujours excuſable d'avoir mépriſé lui-même menaces de cette déclaration, comme le fit l'aſſemblée, quand on voulut lui en donner lecture.

Qui chercha à diviſer les citoyens pauvres d'avec les riches? qui chercha à les armer tous également? qui le premier eſſaya de renverſer cette conſtitution ſi vantée qui avait diviſé les citoyens en deux claſſes? Ne fut-ce pas Pétion lui-même qui avait averti pendant ſa magiſtrature que cette conſtitution briſait l'égalité entre les citoyens qu'elle avait nommé *actifs* & *paſſifs*? Quelque parti qu'eut pris le roi, il eut toujours été accuſé par la faction; en maintenant la conſtitution, il détruiſait l'égalité; en maintenant l'égalité, il eut détruit la conſtitution; ſes ennemis qui l'avaient placé entre ces deux écueils, ne lui avaient laiſſé pour abri & pour refuge que les murs d'une priſon ou la mort; & ſes ennemis ſe paraient du nom pompeux d'*amis de la conſtitution!*

Les adverſaires de cette conſtitution, les républicains, les applanniſſeurs avaient voulu mettre *la patrie en danger*, à force d'inſultes & de provocations aux puiſſances étrangères, pour avoir un prétexte ſpécieux de tout détruire, de tout renverſer. Loix, tribunaux, adminiſtration, finances, propriétés, gouvernement, conſtitution, tout ce qui éxiſ-

tait était coupable. Il n'y avait de beau, de patriotique, de ſublime, de ſaint que ce qui n'éxiſtait pas, & ce qui depuis le 10 Août, n'a pas pu exiſter encore.

Si la patrie avait été dans un danger réel, ſi les troupes étrangères qui arrivaient, ne s'étaient pas miſes en route, avec le ſeul projet de rétablir l'ordre & la paix en France, & de préſerver leur propre pays de nos principes deſtructeurs, alors le devoir du corps politique n'était-il pas de ſe réunir à ſon chef, & de l'inveſtir lui, & ſon miniſtère d'une confiance ſans bornes, d'une puiſſance beaucoup plus énergique & plus active? Ces nouveaux Romains avaient oublié que chaque-fois que la république *fut en danger*, les hommes qu'ils prétendaient imiter, avaient remis tous les intérêts communs ſous la protection des Conſuls. Renforcer le pouvoir éxécutif dans les momens de criſe, étouffer toutes les factions ſous le poids de l'autorité qui a le plus d'intérêt à être conſervatrice, avait été juſqu'alors la maxime & la reſſource des peuples qui avaient eu quelque ombre de ſageſſe & de raiſon. C'eſt ainſi que menacée par un ennemi d'autant plus dangéreux qu'il était caché, l'Angleterre en ſe ralliant autour de ſon roi, vient de chaſſer tous les novateurs, & tous les brigands qui déjà les ſuivaient de leurs vœux. Il nous était réſervé de donner au monde le ſpectacle nouveau d'une

d'une faction déſorganiſatrice marchant à l'ennemi ſans ordre, ſans diſcipline, appuyée ſur le nombre, la terreur, le brigandage ; étonnant d'abord, jettant l'éclat dont brille un feu de paille ; mais bientôt s'arrêtant au milieu de ſes premieres victoires, retombant dans les ténèbres de la crainte, & au milieu du cahos, des ruines, & des débris de la fortune publique & particulière ; des eſprits faux pouvaient ſeuls ſe charger de la tâche odieuſe de louer une révolution auſſi fauſſe dans tous les points : Garat & Condorcet, chefs de la faction littéraire, ont commis le crime de ſe rendre les apologiſtes des éxécrables héros du 10 Août & du 2 7bre. De pareils Achilles étaient bien dignes de trouver de ſemblables Homères.

L'un d'eux a déjà dit dans ſon journal *qu'il valait mieux s'attacher aux inſtitutions naiſſantes, qu'aux inſtitutions mourantes.* Qu'entend par là M. de Condorcet ? Veut-il dire, qu'on doive déſerter les drapeaux de la ſageſſe & de la raiſon, parce que ces vieilles inſtitutions contrediſent à chaque inſtant ſes actions & ſes principes ; veut-il dire qu'il faille renoncer aux anciennes idées d'honneur & de propriété, pour y ſubſtituer ſa morale & ſa logique ; alors, je lui conſeille d'aller prêcher dans la caverne du capitaine Rolando ; ce n'eſt que là qu'il pourra trouver des objets d'*attachement*, car

un voleur peut ſe dire auſſi lui, *un propriétaire naiſſant*.

M. Garat, miniſtre de la juſtice révolutionnaire après Danton, a du faire, & a fait à ſon tour, l'éloge du 2 7bre, en aſſurant que *Paris devait en tout tems avoir l'initative de l'inſurrection*. Ainſi voila le 10 Août & le 2 7bre, juſtifiés par deux philoſophes. L'un conſacre le pillage ſous le nom *d'inſtitution naiſſante*, l'autre le meurtre, par la dénomination *d'inſurrection*. Les non-propriétaires ſont inveſtis du droit politique, & dépouillent les propriétaires; Paris donne le ſignal du maſſacre, & l'on tue dans toute la France; *ſic voluere parcæ!* ainſi l'ont voulu les deux oracles de la révolution. La providence éternelle en ſouffiant cet eſprit de vertige à deux têtes penſantes, en permettant qu'on les crût, en différant de les punir, a t'elle voulu ſe mocquer, ou ſe venger de l'eſpèce humaine? on n'en ſait rien.

Si le corps politique n'eut pas été factieux lui même, eut-il accueilli ces pétitions de déchéance, dont il ſe fait un titre aux yeux de l'Europe? ignore t'on que chaque ville, chaque ſection de l'empire était diviſée en deux partis, celui de la ſageſſe & celui des paſſions, celui des propriétaires, & celui des jacobins. On liſait à la tribune comme un vœu national, une pétition de comédiens,

tiens, de galériens, de déſerteurs, & l'on paſſait ſous ſilence une pétition de 20 mille propriétaires ; ou bien, ſi l'on conſentait à en donner lecture, auſſitôt on faiſait courir les liſtes de proſcription de tous les ſignataires, & la terreur enchainait ſoudain toutes les bouches & toutes les plumes.

Enfin, la conſpiration a réuſſi: Barbaroux & ſes Marſeillais, Marat, Robeſpierre, Bazire, Merlin & Chabot (1) aidés des braves des Fauxbourgs, guidés pat un homme convaincu de filouteries (Weſtermann) ont renverſé le thrône ; le ſeul régiment qui fut reſté fidèle au roi, a été détruit en entier, ſans avoir provoqué la colére du peuple ; (2) tous les amis du roi ont été diſperſés, ruinés ou tués ; les Pruſſiens, les Autrichiens ont été repouſſés de notre territoire & attaqués chez eux ; les citoyens paſſifs ſe ſont rendus les maitres de l'empire ; une convention a été formée de ces élémens impurs, & les conſpirateurs du 10 Août, ſont devenus les juges de leur ſouverain. Eh bien, après la ſuppreſſion de tous ces obſtacles, de tous ces motifs de révolution, je vous interpellerai M. de Condorcet ; où eſt ce bonheur, où eſt cette liberté que vous avez promiſe aux Français, & dont vous avez menacé le reſte de la terre ? qu'eſt devenue cette paix intérieure, cette tranquillité dont nous jouiſſions ſous le gouvernement paternel d'un des meilleurs rois de l'Europe, & que

que vous nous aviez annoncée dans votre république ? on ne voit partout que défiance & terreur; toutes les affections douces, toutes les jouiſſances de l'eſprit ont diſparu, pour faire place à la turbulente ignorance (3). L'hymme bruyant des Marſeillais en aſſourdiſſant toutes les oreilles, effarouche tous les cœurs.—La ſouveraineté du peuple eſt en action, & l'on ne voit partout que ſes paſſions en activité; partout des bandes précédées du chant de mort des ſauvages, font fuir les paiſibles habitans; les charmes de la ſociété ſont diſſippés; on cherche les campagnes les plus reculées, les cavernes, les ſolitudes les plus profondes; l'homme y craint l'homme; on eſt retenu ſur cette terre de ſang pour conſerver encore une ombre de propriété, & pourtant des propriétaires, ont vû confiſquer à leurs yeux leurs propres biens, comme s'il avaient émigré. L'un ſemblable au ſénateur Romain proſcrit pour ſa maiſon d'Albe, ſe voit décrété d'accuſation, pour avoir poſſédé un trop ſuperbe jardin : l'autre nommé dans une prétendue liſte d'émigrés, eſt réduit à ſe déſhonorer, en déclarant qu'il eſt l'agent de la faction en pays étranger; un troiſieme regarde comme un jour heureux celui où il eſt empriſonné au dehors, afin de prouver par ſon écrou, qu'il n'eſt pas libre d'aller chercher des fers dans ſon pays. Des maladies nouvelles, inconnues à l'art de guérir, ſont venues affliger l'humanité; les affres de la mort,

mort, les effets de la frayeur ont décomposé toutes les phisionomies; le beau phisique & moral n'éxiste plus; la France entière ressemble aux monstres de la galerie du prince de Paphlagonie: & voilà votre ouvrage, Mr de Condorcet! Je dis que c'est votre ouvrage: oui, vous êtes plus coupable qu'un autre de cette contraction qu'éprouve la France; car enfin, c'est sous les bannières de votre réputation philosophique, qu'un peuple toujours facile à égarer, s'est engagé dans les écueils de la république: mais le remords vous tourmente déjà; il vous presse par tous les points; vous siégez avec Marat & Philippe; votre nivellement vous a rabaissé à leur niveau, & cette première punition vous avertit de celles qui vous attendent.

L'injustice de vos griefs contre le roi a été repoussée de toutes les nations environnantes. Vous êtes obligé d'admettre vous-même la noblesse de sa défense. Quoi! vous n'appercevriez pas la chaîne insensible qui lie chacune des pages que vous avez écrites pendant la révolution, aux conclusions sanguinaires de Robespierre? Ah! vous en convenez sans doute dans le silence des nuits, dans ces momens terribles, où l'homme dégagé des tourbillons de la vanité, rentre dans la solitude, n'entend plus le bruit des applaudissemens populaires, & ne trouve que sa conscience pour juge.

Vous voudriez alors dans ces heures funèbres, effacer avec vos larmes, avec votre sang, les impressions affreuses que vous avez produites. Il n'est plus tems. Vous êtes destiné à donner un plus grand éxemple au monde. Entendez les cris des enfans & des vieillards qui vous redemandent leurs fils, leurs pères, égorgés dans ces journées fatales que vous avez provoquées par des insinuations perfides auxquelles vous n'avez jamais cru vous-même; voyez tous ces héros qui combattaient à vos vôtés, Manuel, Gorsas,, Pétion, précipités de la tribune populaire à laquelle vous les aviez portés; voyez un pouvoir nouveau élevé par vos soins, détruire celui que vous avez créé; le couteau du gladiateur abattant les faisceaux de la république, ainsi que les haches de vos licteurs avaient brisé le sceptre des rois. Voyez les factieux entrainés successivement par le torrent de l'anarchie, depuis Bailly votre collègue, jusqu'à Bentabole; voyez cette génération affreuse qui s'élève sous ces cruels auspices; des enfans de 12 ans, accoutumés à promener des têtes sanglantes, disputer de férocité avec vos satellites; voyez enfin des milliers de citoyens éperdus, que vous avez dispersés, vous redemander envain cette protection qu'ils pouvaient trouver sous leurs anciennes lois. Ils cherchent encore les paroles consolatrices qu'ils lisaient sur la porte du temple de la justice. Leurs regards y découvraient avec attendrissement,

driſſement, *civibus indè ſalus, ſontibus indè tremor.* Aujourd'huy ils lèvent les yeux en tremblant, vers la maiſon commune ; l'affreux comité ſe préſente devant eux ; & ſemblable à l'enfer du Dante, une bouche d'airain paraît leur répéter ces terribles mots : *voi che intrate, laſciate ogni ſperanza !*

Dans votre déſeſpoir d'obtenir des partiſans, vous avez cherché à conquérir des complices par tout l'univers. Vous avez répandu déjà vos principes empoiſonnés dans pluſieurs états voiſins, & partout ils ont fait horreur. Votre fauſſe morale effraye encore plus que votre fauſſe monnoie ; votre athéiſme révolte autant que vos excès aviliſſent le nom de liberté ; vos ſentinelles ſont maſſacrés en pleine rue, & vos généraux ne peuvent gouter un inſtant de repos, ſans avoir un parc d'artillerie à leur porte. Vous avez oublié qu'il vous avait fallu plus de quatre ans pour pervertir par dégrés le caractère du peuple le plus vif & le plus ſenſible ; & vous avez cru dans votre vanité, que huit jours ſuffiraient pour bouleverſer les habitudes tranquilles des peuples les plus flegmatiques ; à peine avez-vous commencé de troubler la paix dont ils jouiſſaient, que vos ſoldats en ſont réduits à craindre le renouvellement des vêpres Siciliennes. Vos troupes de ligne déſertent ; vos volontaires retournent dans leurs foyers ; vous êtes obligés de rappeller vos armées ſur la frontière, tandis

que

que celles de vos ennemis augmentent tous les jours, & que leur rage contre vous s'accroît de tout le mépris que vous inſpirez aux provinces que vous avez envahies.

C'était donc pour un tel réſultat que vous avez détruit la royauté ; voilà donc ſon crime connu, & vos griefs expliqués ; le roi était coupable de reſpecter les gouvernemens voiſins, & de ne pas troubler la paix des peuples de l'Europe. Econome de la fortune publique, père de tous les Français, c'était par l'éxemple de ſes vertus & du bonheur de la France que Louis voulut reformer les abus des autres gouvernemens ; à vous, il vous a fallu du ſang, & de l'argent ; des contributions & des cadavres, voilà vos moteurs & vos mobiles. 150 millions par mois n'effraient point vos arithméticiens politiques ; mais comment ont-ils préſumé faire ſubſiſter long-tems ſans péril, un ſemblable déplacement. Qui fournira aux travaux, aux atteliers même militaires, quand le corps travaillant ſera devenu le corps combattant ? Où ſera l'hippotèque finale de votre papier de révolution que vous multipliez aujourd'huy au point que par frayeur vous n'oſez pas même le numéroter ? Vous avez ſenti que toute ſa valeur était épuiſée. Arrivés au terme fatal, vous avez conçu l'eſpoir inſenſé de l'hippotéquer ſur des fantômes ; & vous avez décrété d'avance qu'il ſerait fondé

fondé ſur un capital que vous détermineriez *dans votre ſageſſe*, & qui ſerait prélevé ſur les biens nationaux que vous permettriez à vos alliés d'envahir. Mais ſi la ſouveraineté des peuples eſt inviolable, de quel droit attentez-vous à la ſouveraineté de ces mêmes peuples, plus étonnés encore de votre licence que de leur liberté ? Imprudens, chez qui la folie ſe joint à la cruauté, ils ont envahi en eſpérance les mines du Méxique & celle du Potoſe, & dans leurs extravagantes meſures, ils auraient été juſqu'à fonder l'édifice de leurs aſſignats ſur les habitans des planètes, s'ils avaient entrevu un moyen d'en aller bouleverſer l'ordre ſocial.

Peut-on ſe figurer de ſang-froid un M. de Condorcet calculant dans ſon cabinet avec indifférence la mort de 500 mille & la ruine de 20 millions d'hommes, pour obtenir par une phraſe louche, par un faux ſyllogiſme, ou par une diatribe blêche, les applaudiſſemens de quelques ſots, ou un paragraphe dans le *Morning Chronicle*. (4) Il a compté ſans doute ſur l'abſence totale de la raiſon & de la vraie politique ; il eſt athée auſſi lui, M. de Condorcet : *dixit inſipiens in corde ſuo, non eſt Deus.*

Que ſi l'on accorde quelques lumières à M. de Condorcet, alors il eſt impoſſible de croire qu'il ne ſoit pas frappé des plaies qui affligent la France, & la diſparate de ce qu'il doit penſer avec ce qu'on voit

voit ſortir de ſa plume, le rendrait le rebut des hommes, ſi les effets de ſa fauſſe doctrine ne l'avaient déjà rendu un des fléaux de l'humanité. Après un tel exemple, quel eſt le père qui ne redoutera pas maintenant juſqu'à l'éducation qu'il donne à ſes enfans? qui ne verra dans nos malheurs l'accompliſſement de la malédiction du créateur, lorſque le premier homme eut violé l'arbre de la ſcience du bien & du mal? On dirait, en voyant Mayence priſe, miſe à contribution, repriſe & bombardée, que le ciel a voulu punir cette ville du funeſte préſent qu'elle a fait aux hommes, en inventant l'imprimerie.

Qu'un Robeſpierre, qu'un Chabot, qu'un Legendre ne reſpirent à la tribune que ſang & pillage, l'eſprit humain s'y accoutume; animaux malfaiſans, ils rempliſſent leur inſtinct. Un boucher, un capucin, un neveu de Damiens doivent hâter de leurs vœux l'inſtant de voir tomber les 280 mille têtes que Marat demande: mais de voir un homme long.tems ſoupçonné de philoſophie applaudir aux moyens, à la logique & même à l'éloquence de Robeſpierre, eſt un excès de perverſité ou de lâcheté, qui confond, qui anéantit. (*voyez la Chronique du* 30 *Décembre.*)

Long-tems auſſi perfide que M. de Condorcet, le miniſtre proteſtant Rabaud de St. Etienne cède au

au cri déchirant de ſa conſcience. Il avertit la convention de la reſponſabilité qui pèſe ſur elle. Il l'avertit qu'*auſſitôt que le jugement qu'elle va porter ſur le malheureux roi ſera rendu, le jugement des ſiecles va commencer pour elle, ſans que ni les réfléxions tardives, ni les vains regrets, ni les retours inutiles ſur le paſſé puiſſent la garantir de ce poids de l'opinion publique dont la nature eſt de groſſir, de croitre & d'accabler enfin ceux qui l'ont accumulé ſur leurs têtes* : il s'indigne de voir des légiſlateurs accuſer à la fois, condamner & peut-être éxécuter leurs victimes. A l'aſpect de cette cumulation des pouvoirs légiſlatifs, exécutifs & judiciaires, il s'écrie: *la liberté n'eſt plus en France, c'eſt à Conſtantinople, c'eſt à Liſbonne, c'eſt à Goa qu'il faut la chercher.* Un inſtant après, ſes remords lui arrachent ces terribles paroles: *je ſuis las de ma portion de deſpotiſme, je ſuis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'éxerce pour ma part. Je ſoupire après le moment où vous aurez crée un tribunal qui me faſſe perdre les formes & l'apparence d'un tyran.*

Vous l'avez entendu, M. de Condorcet, ce langage arraché à votre collègue d'academie & de légiſlation, vous l'avez auſſi entendu ce diſcours atroce, mais conſéquent que Robeſpierre prononça auſſitôt à la tribune; il fit voir la guerre civile naiſſant du renvoy aux aſſemblées primaires du jugement du roi; perſonne ne put contredire ſes argumens; & c'eſt

vous

vous qui en aviez posé la majeure ; celui là invoquait les règles de la justice, celui-ci demandait la mort pour le roi ; vous louez l'un, vous caressez l'autre ; quel méchant rôle vous rempliſſez dans cette affreuse tragédie ! vous n'avez pas même le mérite d'être un bon factieux ; mais que nous importe que vous prononciez la conséquence, on n'oubliera pas que vous avez rédigé le principe.

Quelle distance infinie vous sépare aujourd'hui du rang auquel viennent de monter les courageux défenseurs de Louis; De Seze a parlé,(5)& tous les nuages ont été dissipés. Noblesse, élévation, logique, clarté, méthode. vérité, & dignité, il a tout réuni dans son plaidoyer, & ce plaidoyer fut fait en peu d'heures, pour tous les siécles futurs. Le calme du roi, & les fureurs de ses bourreaux, ont donné aux nations voisines la mesure de cette grande cause, & quelque soit votre jugement, il est déjà jugé.

De Séze, Malesherbes, Tronchet, noms à jamais fameux, la postérité ne vous prononcera point sans respect & sans bénédictions ; puissent ils passer à nos derniers neveux avec votre courage & votre loyauté, puissent ils ranimer chez eux le feu sacré du royalisme, sans lequel tout est désordre, tout est anarchie.

Que

Que la ville de Bordeaux ne rougiſſe plus des enfans rebelles qu'elle a vomis ſur les rives de la Seine; elle a produit De Séze, & par là elle expie à la fois Guadet, & Grangeneuve, Ducos, & Boyer.

Non moins éloquens, mais moins heureux que ces défenſeurs célèbres, M. M. de Lally, & Malouet ont auſſi rempli leur devoir envers la patrie. Leurs offres à la convention ſeront un témoignage éternel de leur dévouement & de leur fidélité, comme les refus du corps légiſlatif ſeront conſtamment ſa honte & leur excuſe. L'accord de leurs opinions publiées au moment même où le roi expoſait à ſes ſujets ſa vie entière ; cet accord, dis-je, avec les raiſonnemens de ſes défenſeurs, eſt à la fois la preuve de la juſtice de ſa cauſe, & l'éloge de la juſteſſe d'eſprit de M. M. de Lally & Malouet.

Mais ce qui par deſſus tout, éxige notre admiration & nos reſpects, ce qui frappe à la fois nos ſentimens & notre raiſon, c'eſt la conduite vraiment noble & magnanime de la nation Anglaiſe dans une cauſe auſſi ſolemnelle. Cette nation dont la ſouveraineté eſt dépoſée dans un corps politique qui ſemble avoir été organiſé par le ciel même, a exprimé ſon vœu par la voix de ſes repreſentans, & tous n'ont eu qu'une opinion ſur la cauſe ſacrée de notre roi ; tous ont vû dans la tour du Temple, le

dépôt

dépôt de l'honneur Français, le centre qui pouvait encore rappeller les vœux d'un peuple égaré, & prevenir le dechirement de l'Europe ; mais le parlement Britannique avait à menager & ſa propre dignité & l'orgueil farouche des factieux ; il a tout concilié par une meſure digne de ſa ſageſſe. Enverra-t-il un ambaſſadeur à l'anarchie? ce ſerait la reconnaitre, & l'honneur lui defend de fraterniſer avec le crime, les poignards, & l'athéiſme ? fera-t-il parvenir ſon vœu pour le roi à la convention? mais une cruelle expérience lui a appris qu'une pareille demarche n'avait ſervi autrefois qu'a accélérer la fin de Charles I. Dans une poſition ſi douloureuſe, l'homme que la nature ſemble avoir formé miniſtre né de la Grande Bretagne, s'arrête penſif devant la gloire de ſon pays, & l'image de Louis XVI. il médite, il chancéle, il ſoupire, ſa tête s'incline, ſa paupiére s'abaiſſe, il éteint ſon expreſſion, & la lettre du roi d'Angleterre à ſon ambaſſadeur en France, interpréte du ſentiment national, reſte depoſée ſur le bureau pour être le témoin conſtant des vœux ſécrets & des douleurs muettes de la nation. Les papiers publics, ambaſſadeurs naturels des démocraties ſuffiront pour tranſmettre aux factieux ces vœux & ces douleurs. Oh ! vous, qui par vos diſcours propoſâtes & appuyâtes cet éloquent ſilence, Pitt, Burke, Dundas, Windham, Grenville, Loughborough, Jenkinſon, Stanley, qu'il me ſoit permis de joindre

vos

noms à ceux des Français que j'ai déja cités; qu'il me ſoit permis de vous réunir ſous les mêmes éloges. Honorables défenſeurs de la morale, de la propriété, des loix, vous euſſiez parlé à Paris comme Deſèze & Malesherbes; & Deſèze & Malesherbes euſſent comme vous tonné à Weſtminſter contre les rébelles & les félons; car en France comme en Angleterre, dans le calme de la paix, comme dans les orages des révolutions, la vertu n'a qu'une voix, l'honneur n'a qu'un ſeul & même langage.

Je crois avoir rempli la tâche que je m'étais impoſée. Je crois avoir détruit l'échaffaudage politique de M. de Condorcet. Je termine ainſi le premier volume de mon ouvrage. On peut l'intituler, *Hiſtoire de la Révolte.* Le ſecond ſera, l'Hiſtoire de l'Anarchie. Je m'arrête avec frayeur devant la cataſtrophe que nous redoutons tous également. J'eſſayerai peut-être de peindre ailleurs quelles pourront être l'influence & les ſuites de la mort, ou de l'empriſonnement du Roi. Il me ſerait maintenant impoſſible de me livrer à ce travail Malheur à ceux chez qui, en pareille circonſtance, les affections de l'ame n'enchainent pas les opérations de l'eſprit.

NOTES.

(1) Chabot principal agitateur du faux-bourg St. Antoine, eut tant de peine & fut ſi long-tems à rénir la quantité d'enfans perdus néceſſaires pour fixer la curioſité, & former ainſi l'attroupement qu'on nomme inſurrection, qu'en déſeſpoir de cauſe, il avait conſenti à ſe laiſſer aſſaſſiner par ſix de ſes collègues apoſtés exprès afin d'en accuſer le roi, & ſoulever ainſi le peuple. Un ſemblable trait de fanatiſme a peine à ſe concevoir, mais on en a la preuve. Chabot l'a avoué lui-même devant pluſieurs témoins dans un comité.

Ce Chabot avait été menacé de coups de baton à la tribune par M. de Jaucourt, quelques mois avant le 10 Août; il était convenu de ſa lâcheté, en reprochant à ſon adverſaire le peu de mérite qu'avait un colonel d'attaquer un pauvre capucin; tout à coup il ſe trouva tranſformé en furieux, & ſeul de ſa bande, il tenta d'arrêter dès la porte, la colonne de la garde du roi qui entra pourtant juſqu'à la moitié de la ſalle. Cette colonne était conduite par M. de Goguelat qui ne ſe retira que lorſqu'il s'apperçut que le roi était dans la loge du Logographe; il s'y rendit auſſitôt pour ne plus le quitter que lorſque la force l'arracha d'auprès de la famille royale.

M. de G.... fut un de ceux qui ne voulurent point abandonner leurs Majeſtés dans ces deux déplorables journées; la crainte d'augmenter les riſques qu'il courait en France m'avait empêché de le citer juſqu'ici. Plus heureux aujourd'huy, je puis ſatisfaire à la juſtice, ſans péril pour l'amitié, & je m'empreſſe de remplir ainſi un devoir, & de gouter un plaiſir.

M. de G .... eſt du petit nombre de perſonnes qui ont tout ſacrifié au bonheur de ſervir le roi & la famille royale dans toutes les époques de la révolution, lorſque le Duc d'Orléans revint d'Angleterre

d'Angleterre à Paris, & qu'il osa se présenter aux Tuileries, ce fut cet officier qui fit sentir d'une manière un peu brusque au Prince qu'il n'était pas là à sa vraie place. Lors de la fuite du roi, M. de G.... commandait un des détachemens de Hussards envoyés en avant pour protéger le passage de la famille royale. Deux coups de pistolet qu'il reçut à bout portant à Varennes, ne l'auraient pas empêché de faire faire jour au roi, en dissipant la multitude déjà attroupée, si S. M. n'eut préféré se livrer au peuple, plutôt que répandre du sang.

Sorti des prisons d'Orléans, lors de l'acceptation de la constitution, M. de G.... n'a pas voulu quitter les marches du trône, & il serait encore aux pieds de la Tour à veiller sur la vie des augustes prisonniers, si par une méprise qui sera bientôt éclaircie, il n'eut été dénoncé sans raison sur les registres du trésorier de la liste civile.

(2) M. de Seze dans sa éloquente défense du roi, en parlant de l'affaire des Suisses, dit ces propres paroles : comment s'engagea le combat ? *je l'ignore*; *l'histoire l'ignorera peut-être toujours.* La vérité m'oblige à dire que les détails que j'en ai donnés, ont été rédigés d'après cinq mémoires qui m'ont été fournis par des témoins oculaires ; & que tous ces mémoires se rapportent dans la plus grande exactitude avec une lettre qui me fut adressée le lendemain du 10 Août. Cette lettre fut jettée sur l'escalier de ma maison, & je fus assez heureux pour qu'elle me parvint dans la retraite que je m'étais choisie. Ces détails sont également d'accord avec le mémoire des officiers Suisses prisonniers à l'Abbaye ; ce mémoire rédigé à la hâte, se trouve fondu en entier dans le cours de mon ouvrage. L'original fut écrit avec du jus de citron au revers d'un papier que le malheureux abbé de Boisgelin couvrit de dessins, sous le prétexte d'occuper ainsi son oisiveté, & l'on trouva moyen de le faire passer au dehors avec d'autres chiffons de papier. Ces détails paraissent puérils, mais la circonstance les annoblit, & l'histoire ne dédaigne pas de les recueillir.

J'en ai omis d'atroces sur les Suisses. Il en est sur lesquels la pudeur

pudeur d'un écrivain ſenſible doit jetter un voile. On ne m'aurait pas pardonné entre autres d'avoir parlé de ces 12 cadavres de ſoldats qui furent brulés le 11 au ſoir ſur la place du Carrouſel, à la lueur des torches, et du ſpectacle qu'offrait la tourbe environnante. M. de Condorcet n'a jamais pu l'ignorer ; et il attribue encore à une prétendue trahiſon l'origine de tous ces crimes auxquels on éxerçait le peuple depuis 3 ans. Ah ! M. de Condorcet ! *you ſhall ſleep no more !*

(3) On peut juger du goût français et de la littérature nationale, par ces deux extraits mot pour mot d'une ode prononcée par le citoyen la Harpe à l'ouverture du Lycée : le poëte patriote après avoir crié avec tous les échos du jour, *aux armes, Citoyens,* ajoute cette déclamation ampoulée,

Le fer .... il boit le ſang .... le ſang donne la rage ;
Et la rage donne la mort.

Que peut-on attendre d'une génération ſtylée par de tels précepteurs.

(4) M. de Condorcet accoutumé à calculer la révolution, comme un problême de Géométrie, a dû dire avec Marat, que puiſqu'il avait fallu 15000 têtes pour porter aux frontières par la terreur une maſſe de 100 mille hommes, & en repouſſer les armées du Duc de Brunſwick, il faudrait au Printems prochain 100 mille victimes, pour ſe procurer les 600 mille guerriers, hommes & femmes que l'anarchie vomira au-devant des 300 mille hommes que l'Europe deſtine à combattre la démocratie. Mais comme il eſt impoſſible de faire ſubſiſter ces hordes de 600 mille hommes, on ſupprime d'un trait de plume les vieillards & les enfans qui ne pouvant défendre la patrie ſont indignes de vivre ; voilà tout d'un-coup 6 millions d'individus au moins, ſacrifiés à la liberté de la France ; un pareil tableau encadré dans de longues injures ſur les deſpotes, les nobles et les prêtres, trouve encore des admirateurs ; voilà les jeux d'eſprit de nos modernes philoſophes.

On diſait jadis en parlant de nos courtiſans blaſés, *l'innocence eſt le dernier repas du vice.* Que dire aujourd'huy de ces philanthropes qui immolent ainſi des générations entieres à leur orgueil

Et

En les voyant porter par laſſitude et nos excès et leurs principes dans les pays voiſins, il ſemblerait qu'ennuyés de la répétition des mêmes malheurs dans le même royaume, ils ont voulu faire une expérience ſur l'effet des paſſions dans les divers climats de l'Europe. Il leur a fallu de nouveaux crimes ? ils ont ſpeculé ſur les tourmens que le corps humain pouvait endurer ; ils ont déſiré de réunir à leurs piques, les tomahawks des ſauvages, les poiſons de l'Italie, les pals de Conſtantinople. C'eſt par ennui des maſſacres des priſons qu'ils font déſoler le monde. La variété des ſupplices infligés par les nègres à leurs maitres, a dû faire ſourire un inſtant Briſſot.

(5) Le roi avait nommé Target pour ſon conſeil. C'était encore un trait de plus qui prouvait la bonté du cœur de ſa Majeſté. Ce Target avait été couvert de ridicule lors de l'aſſemblée conſtituante. La paternité de la conſtitution dont je l'affublai, comme chacun ſait, le pathos de ſes premiers diſcours, les ſermons bourſoufflés dans leſquels on lui faiſait burleſquement prêcher l'union, la paix & la concorde, ſuivies du calme et de la tranquillité ; tout cela ſuivi d'une préſidence groteſque couronnée par les épigrammes du Vicomte de Mirabeau, avait enterré ce miſérable Target, au point que ſon nom ſeul excitait le ſourire et le mépris. Le roi lui tendait une main ſécourable pour le tirer de l'opprobre où il était plongé : le vilain s'y eſt encore enfoncé davantage : il a refuſé de reconnaitre le bienfait de ſon maitre, il a été en quelque ſorte juſqu'à l'accuſer aulieu de le ſervir ; il a prétexté ſon grand age, et ce grand age ne l'avait pas empêché de ſe marier l'an dernier. Juſqu'aux femmes de la halle, perſonne à Paris ne put s'empêcher de lui témoigner ſon indignation.

Au reſte, il eſt bon de ſavoir que la défenſe du Roi eſt l'ouvrage même de S. M. c'eſt elle qui en a tracé la diviſion, & dicté la partie du raiſonnement. Ses défenſeurs avaient cru néceſſaire d'y ajouter des traits hiſtoriques & des mouvemens de ſenſibilité. S. M. a ordonné qu'ils fuſſent effacés. Elle a voulu que l'éloquence de ſon défenſeur fut ſimple & pure comme ſon cœur ; & telle était la nature de cette cauſe, que l'intérêt naiſſait du fond & que les formes les plus ſimples n'y pouvaient pas être

dépourvues,

dépourvues d'éloquence. Cette gravité, cette dignité impoſante ont été ſenties vivement par le peuple. La nation ſemblait être accuſée avec ſon Roi, & chaque allégation détruite par de Séze ſemblait un poids oté deſſus la poitrine de tous.

(6) Il ſerait piquant de faire ici le rapprochement des ſéances du parlement Britannique & de la convention nationale. Je m'en occuperai peut-être un jour, mais comme je ſuis déjà un peu en retard avec mes lecteurs, je me contenterai de leur communiquer ſes obſervations rapides écrites peu de jours après la convocation du parlement. Je ſuis heureux de voir que les reproches que l'on y fait aux membres de l'oopoſition ſont beaucoup moins mérités aujourd'huy.

Note ſur le diſcours du Roi & ſur les hommes du peuple en général.

Les membres de l'oppoſition qui ont attaqué le diſcours du Roi, ont montré leur mauvaiſe foi dans tous les points ſur leſquels ils ont établi leur cenſure. C'eſt déjà un ancien vice de la rivalité des partis que d'avoir en quelque ſorte conſolidé dans l'eſprit du peuple en général que le Roi peut-être ſéparé de lui & qu'il peut exiſter différens partis dans l'etat: rien ne tend plus a entraver la marche du gouvernement que le faux principe qu'il a foncièrement un intérêt particulier & différent de celui du peuple. Aucun Roi, aucun miniſtre, aucun magiſtrat, aucun corps ne prétendra qu'il ne ſoit pas établi pour l'intérêt du peuple pris dans le ſens de la collection de tous les individus d'une nation. Chaque membre de la nation eſt dans les mêmes raports à des dégrés différens. Tous ſont membres de la ſociété ſous la condition tacite de lui être utiles, & c'eſt ainſi que chacun reçoit plus qu'il ne donne puiſque pour le ſecours d'un individus il a ſa part dans les ſecours d'une multitude. On néglige trop de rapeller fréquemment cette vérité ſur laquelle ſe fonde eſſentiellement l'attachement que les hommes doivent avoir pour le gouvernement dans lequel chaque individu reſſent le plus l'effet des efforts de tous vers l'intérêt commun. Cet effet ne peut ſe produire que par une grande force attractive, & coercitive, qui ne peut obte-

nir

nir ces qualités, qu'en ſe concentrant, ce qui a lieu dans la monarchie. Voila pourquoi auſſi les monarchies ont été plus nombreuſes & ont eu une plus longue durée que les gouvernemens, qui par leurs formes permettent davantage aux intérêts particuliers de s'écarter de l'intérêt commun, tandiſque le gouvernement monarchique eſt ſuſceptible de les concilier, en les faiſant concourir à leur dévelopement réciproque.

Des hommes chargés des grands intérêts publics, ne ſont que des ambitieux, lorſqu'ils ne s'attachent qu'à ecarter des emplois ceux qui en ſont revêtus, au lieu de ſe réunir a eux pour l'intérêt commun dans les momens de grande criſe. Toutes les objections des cenſeurs du diſcours du Roi ne peuvent qu'égarer les gens irréſolus & encourager les malveillans, dans un tems où l'on ne peut ſe diſſimuler que le terme de reforme ne ſert qu'à couvrir l'idée du renverſement du gouvernement établi.

On inculpe le diſcours de calomnie contre le peuple, parce-qu'il fait mention de l'eſprit d'inſurrection qui a éclaté dans quelques endroits, & qu'on ſait qu'on a tenté d'exciter généralement. Le parti qu'a pris le Roi d'avancer la rentrée du parlement, pour lui dénoncer les machinations qui ſe trament contre la tranquillité publique prouve préciſement la vigilance paternelle du gouvernement en faveur du peuple & ſa confiance en lui en l'avertiſſant des pièges qu'on lui tend, afin de prévenir la ſéduction & l'égarement où des fourbes ambitieux voudraient l'entrainer.

Le reproche d'avoir cauſé des allarmes, eſt auſſi peu fondé. Ce n'eſt point dans le peuple, mais dans l'eſprit des factieux que l'allarme s'eſt répandue par les ſages précautions du gouvernement, & la vigueur des citoyens éclairés & qualifés, qui ont reconnu la fauſſeté & le danger de la nouvelle doctrine que des brouillons voudraient ſubſtituer aux principes ſur leſquels repoſe la conſtitution éprouvé, à laquelle l'Angleterre eſt redévable de la proſpérité & de la gloire dont elle jouit.

Si l'on ne peut nier l'exiſtence d'un complot pour renverſer cette conſtitution, à l'aide d'une faction étrangere, combinée avec une intérieure, leſquelles n'héſiteraient pas à joindre la force à la ſéduction,

ſéduction, pour ſubjuguer ceux qu'elles n'auraient pu égarer, le gouvernement a dû prendre des meſures de force pour en impoſer aux factieux du dedans, en même tems qu'il a dû préparer de grands moyens de défenſe au dehors, puiſque la faction étrangere qui menace la conſtitution Britannique, a acquis la conſiſtence d'une puiſſance, ſous le titre de Convention Nationale de France, & qu'elle annonce hautement ſa réſolution d'employer toutes ſes forces pour aſſurer le ſuccès qu'elle ſe propoſe contre la ſureté & la tranquillité de toutes les nations, ſous pretexte de les conquérir à la liberté. Ainſi le reproche d'avoir convoqué la milice eſt auſſi abſurde que l'inquietude ſur les préparatifs de guerre qui ſe font pour la ſoutenir avec vigueur contre un ennemi déjà déclaré, qui augmente chaque jour ſes moyens de porter la guerre dans toute l'Europe, tant par terre que par mer, & qui a attaqué les droits d'une puiſſance alliée de l'Angleterre, qui les a garantis par des traités.

Le gouvernement Britannique mérite les plus grands éloges pour la ſageſſe, & la vigueur qu'il a développées, & il ſerait auſſi ridicule de prétendre qu'il aurait dû différer davantage, que ſi l'on voulait qu'on attendit qu'une mine, dont on connaitrait l'exiſtence, eût produit ſon effet, avant de travailler à la détourner ou à la détruire.

L'inquiétude que témoignent quelques réfugiés ſur l'application des clauſes du bill des étrangers, eſt ſans fondement. Qu'ils comptent ſur la ſageſſe du miniſtère Britannique & qu'ils la ſecondent par leur propre ſageſſe, alors ils n'auront rien à redouter. En effet, que peut-on craindre de la main bienfaiſante, qui vous nourrit, & vous protège à la fois. Il était réſervé à l'Angleterre de nous offrir des exemples de nos malheurs dans ſon hiſtoire du ſiècle dernier ; des préceptes de ſageſſe dans les écrits de Bolingbroke publiés au commencement de ce ſiécle & des ſecours phiſiques dans la révolution qui le termine ; ces reflexions de Bolingbroke ſur l'émigration & l'exil, ſont trop précieuſes pour que je ne m'empreſſe pas de les offrir à mes malheureux compatriotes. Elles ſont traduites, & ſeront publiées inceſſamment.

La

La romance qui ſuit, a été diſtribuée par milliers, & chantée publiquement à Paris, le jour même que la défenſe du Roi a été prononcée. Cela prouve bien clairement que c'eſt la faction, & non la nation, qui accuſe ſon Roi.

LOUIS XVI AUX FRANCAIS,

ROMANCE.

Populo meus, quid feci tibi ?

Air du Pauvre Jacques.

O MON peuple, que vous ai-je donc fait ?
J'aimois la vertu, la juſtice ;
Votre bonheur fut mon unique objet ;
Et vous me trainez au ſupplice ! *bis.*

Francais, Francais, n'eſt-ce pas parmi vous
Que Louis recut la naiſſance ?
Le même ciel nous a vu naitre tous ;
J'étois enfant dans votre enfance.

O mon peuple, ai-je donc mérité
Tant de tourmens et tant de peines !
Quand je vous ai donné la liberté,
Pourquoi me chargez-vous de chaines ? *bis.*

Tout jeune, encor, tous les Français en moi
Voyaient leur appui tutélaire ;
Je n'étais pas encore votre Roi,
Et déja j'étais votre père.
O mon peuple, que vous ai-je donc fait ? etc.

Quand

Quand je montai ſur ce trône éclatant
Que me deſtina ma naiſſance,
Mon premier pas dans ce poſte brillant
Fut un édit de bienfaiſance.
O mon peuple, ai-je donc mérité, etc.

Le bon HENRY, long-tems cher à vos cœurs,
Eut cependant quelques foibleſſes ;
Mais Louis XVI, ami de bonnes mœurs,
N'eut ni favoris, ni maitreſſes.
O mon peuple, que vous ai-je donc fait ? etc.

Nommez-les donc, nommez-moi les ſujets
Dont ma main ſigna la ſentence !
Un ſeul jour vit périt plus de Francais
Que les vingt ans de ma puiſſance !
O mon peuple, ai-je donc mérité, etc.

Si ma mort peut faire votre bonheur,
Prenez mes jours, je vous les donne.
Votre bon Roi, déplorant votre erreur,
Meurt innocent et vous pardonne.

O mon peuple, recevez mes adieux ;
Soyez heureux, je meurs ſans peine.
Puiſſe mon ſang, en coulant ſous vos yeux,
Dans vos cœurs éteindre la haine. *Ai.*

FAUTES ESSENTIELLES A CORRIGER.

Page 318. ligne 5. *depuis* 3 *ans*, liſez: *depuis* 30 *ans*.
319. ligne 4. *il ſe bornait*, liſez : *le chef de l'empire ſe bornait*.
321. l. 14. *ſeraient plus exempts*, liſez : *ſeraient moins exempts*.
id. ligne 21. *le roi ne put pas donner*, liſez : *le roi ne put pardonner*.
idem. lig. 27. *il était tout prétexte*, liſez : *il était*.

APPENDIX AU No. Ier DU DERNIER TABLEAU DE PARIS.

AVIS DE L'EDITEUR.

TANDIS que je diſpoſe les materiaux de l'affaire du 10 Août, qui doivent former mes prochains numéros, je regarde comme mon devoir d'anticiper un peu ſur les événemens, pour faire connaitre à mes lecteurs, deux pièces ſingulièrement remarquables dans les circonſtances actuelles. L'une de ces pièces eſt une lettre *à la Nobleſſe Françaiſe, au moment de ſa rentrée en France ſous les ordres de M. le Duc de Brunſwick*; l'autre une note *ſur la Vie Politique, la Fuite, et la Capture du General Lafayette*. Nommer M. de Rivarol pour l'auteur de ces deux morceaux, c'eſt annoncer deux chefs d'œuvres de ſtile; mais ce qu'il importe d'y obſerver, c'eſt que l'influence que M. de Rivarol a acquis parmi les chefs de notre reſtauration, influence bien due à ſes talens, peut faire regarder la première de ces pièces comme l'expreſſion des ſentimens du Duc de Brunſwick, du Roy de Pruſſe, et de nos Princes; ces ſentimens étaient parfaitement conformes à ceux du Roi et de la Reine; de la Reine ſurtout qui, toutes les fois qu'on lui parlait de la néceſſité future d'une juſtice ſe-

vère, repondait toujours ; *de la memoire, et point de vengeance*. Quant à la ſeconde piéce, peutêtre beaucoup de perſonnes trouveront-elles que le retour, quoique tardif du Général Lafayette, à la royauté, ſon malheur, et ſurtout la politique, éxigeaient moins de ſévérité ; on ſera étonné auſſi de cette diſcordance des principes poſés dans le premier morceau avec leur application à un homme qui du fond de ſa priſon a encore une influence fort active, & un parti bien nombreux.

Lettre à la Nobleſſe Françaiſe,

Au moment de ſa rentrée en France,

Sous les ordres de M. le Duc de Brunſwick, Généraliſſime des armées de l'Empereur & du Roi de Pruſſe.

VOUS allez donc, nobleſſe françaiſe, ordre contemporain du trône, vous allez donc verſer encore votre ſang pour relever la plus ancienne & la plus illuſtre des monarchies ! la premiere des gloires vous eſt préparée, je n'en excepte pas celle attachée à la fondation des empires ; & cette gloire vous ne la goûterez qu'après les horreurs d'une affreuſe révolution & toutes les amertumes d'un long exil. Tant il eſt du deſtin de la nobleſſe Françaiſe d'acheter

d'acheter la gloire à haut prix, & de ne s'ouvrir vers l'honneur d'autre route que l'honneur même.

Si la France eut été ravagée par des barbares, vous n'auriez à relever que des remparts, des palais & des ſtatues ; mais la patrie éplorée va vous montrer ſon ſein couvert de bleſſures & de plaies bien plus cruelles.

Vous la verrez ſe débattre dans les angoiſſes d'une revolution, commencée par les fauſſes manœuvres de l'avarice & prolongée par tous les délires de l'orgueil.

Vous ne reconnaîtrez plus ce vaſte edifice. fondé ſur quatorze ſiècles de travaux, accru par tant de traités, de victoires & d'alliances, cimenté du ſang de vos Rois & de vos aïeux : le trône & l'autel, les propriétés & les rangs, les colonies & le commerce, & nos antiques vertus & nos beaux arts, & notre heureux genie, tout a croulé, tout a péri ſous les ſophiſmes de quelques légiſtes.

Des camps démocratiques diſſéminés ſur la ſurface de l'empire, ont entretenu leurs fureurs ; & le gouvernement eſt reſté ſans nerf, l'état ſans ſujets, la monarchie ſans Roi, entre la plus fauſſe des conſtitutions & la revolution la plus inſenſée.

Mais je dois vous le réveler, vous trouverez un peuple encore plus gangrené de mauvaiſes maximes, que ſouillé de mauvaiſes actions : l'erreur a fait plus de progrès que le crime, & la corruption l'a emporté ſur la barbarie. La France accablée implore donc votre ſageſſe plus encore que votre force & votre valeur.

A quoi ſert de diſſimuler ? ceux qui ont néceſſité votre exil, calomnient déja votre retour. Ils publient que vous ne rentrez en France que pour égaler le châtiment aux crimes, & la vengeance aux outrages. Ils diſent au peuple que c'eſt lui qui doit tout expier : & c'eſt ainſi qu'après l'avoir plongé dans la revolte par tant de manœuvres, ils l'y endurciſſent par des terreurs. C'eſt ainſi qu'ils lui défendent le répentir, & l'aſſocient deux fois à leur ſort, d'abord par le crime & enſuite par le deſeſpoir.

C'eſt pour votre gloire outragée, c'eſt pour ce malheureux peuple égaré dans le dédale d'une révolution qu'il n'entend pas, que ma voix s'éleve aujourd'hui. Interprête de vos généreux ſentimens, elle retentira dans vos camps & dans nos murs : l'honneur n'y ſera pas ſourd & cruel ; la victoire même s'en attendrira ; & les factieux abandonnés par le peuple, le verront revenir à vous : ce ſera leur premier ſupplice.

Oui,

Oui, ce peuple aveugle, cette multitude faible & furieuſe, retrouvera dans vous ſes défenſeurs naturels. Les Français verront que l'art de la guerre, ce bouclier des empires, n'eſt qu'entre les mains de la nobleſſe: que les rangs ſont bien achetés par les ſervices & les dignités par le ſang: que cette égalité chimerique dont on les a flattés, leur otait toujours ſans jamais leur rien donner: qu'ils n'ont fait en aboliſſant la nobleſſe que déluſtrer la monarchie; & que cette riſible émiſſion d'épaulettes, a couvert l'empire de faux braves, comme celle des aſſignats l'a couvert d'une fauſſe richeſſe.

Et ce peuple n'a-t-il pas déja vu fuir dans les premiers combats ceux qui le haranguaient ſi hardiment dans les clubs, ceux qui le pouſſaient ſi vaillamment contre un Roi captif ou contre des citoyens déſarmés? Ils ont fui, ils ſe ſont diſperſés aux frontieres devant une poignée d'Autrichiens; & comme je n'avais pas craint de le dire: *La gloire a fait reculer ceux que la vanité avait fait avancer.*

C'eſt donc envain que les monſtres qui calomnient ceux qu'ils égorgent, répandent que vous n'aurez vécu comme des héros que pour montrer à la patrie des vainqueurs impitoyables, que vous n'aurez connu le malheur que pour ne jamais connaître l'humanité. Ils ignorent ou feignent d'ignorer que les vertus s'enchainent; que ceux qui ont

eu de la grandeur dans les revers, en auront encore plus dans les ſuccès; & qu'ils ſauront pardonner puiſqu'ils ont ſçu ſouffrir.

Nos princes qui ont emporté avec vous le feu ſacré de l'honneur, qui vont le rapporter avec vous, donnent aux malheureux Français l'eſpoir des vertus dont ils ont donné le ſpectacle à l'Europe. La juſtice & la vengeance céderont à la généroſité, comme le malheur avait déjà cedé à la conſtance, comme la valeur & la force vont céder à la diſcipline.

Le roi ſurtout, le roi ſeul, ſera le juge & le grand médiateur entre les auteurs & les inſtrumens de la révolution, entre des ſcélérats éclairés, & d'aveugles coupables, entre les victimes & les bourreaux.

Songez que ſon cœur a porté pendant plus de trois années le poids, les longs détails & toute la réalité des maux dont le ſeul recit vous a fait tant de fois frémir.

Qui pourra pardonner ſi ce n'eſt lui, & s'il pardonne, qui oſera condamner ?

Songez à celle qui a compté avec lui les heures de la révolution; & voyez comment l'inexperience d'une jeune princeſſe, arrêtée dans ſa courſe par de ſi grands

ſi grands revers, s'eſt tout-à-coup trouvée plus avancée dans le malheur que la philoſophie, après ſes épreuves & ſes méditations.

Songez encore à ce clergé qui à force de conſtance, de reſignation & de déſintéreſſement, a fait perdre à nos philoſophes leur long procès contre la religion.

Vous ne ſerez que trop vengés. A votre approche, les factieux, légiſlateurs, philoſophes, beaux-eſprits & toutes ces peſtes de la démocratie, ſe hâteront de purger la France de leur aſpect.

Où iront-ils ces Eroſtrates politiques, ces fous, ſérieux, révoltés contre la nature éternelle des choſes au nom de leur faible raiſon ? quels climats inconnus, quelles mers lointaines, recevront ces ſanguinaires apôtres de l'inſurrection ? odieux dans les monarchies, ſuſpects dans les républiques, chargés des anathêmes de l'humanité, iront-ils ſe perdre dans les déſerts du nouveau monde, ou ſont-ils deſtinés par la providence à châtier encore quelque peuple corrompu ?

Qu'ils partent donc ! que vos mains ne ſoient pas ſouillées de leur ſang, & que des ſupplices toujours trop doux n'abrégent pas leur vie ! des remords ſans vertu les attendent.

Ils ne diront pas du moins que le tems, les moyens & les ſuccès ayent manqué à leurs œuvres. Voilà trois ans révolus qu'ils font une expérience ſur un de plus beaux royaumes de l'univers, comme on la ferait ſur le plus vil des humains.

Tout les a favoriſé, & les vertus du roi, & l'aveuglement du peuple, & les fureurs de méchans, & les immenſes biens de l'égliſe, & les lâches projets du Duc d'Orléans, de ce prince que tous ſes vices n'ont pu conduire à ſon crime.

Que dis-je ? le ciel même a paru complice de la révolution par trois belles années de paix & d'abondance. Mais enfin l'Europe s'eſt réveillée, & la France va terminer ſon penible rêve.

Je reviens à ce peuple infortuné, gâté comme un vrai tiran par ſes flatteurs qui lui rédiſent ſans ceſſe qu'il eſt la ſource de tous les pouvoirs, & que dès qu'il a tous les pouvoirs il poſſede auſſi toutes les vertus & toutes les lumières ; car telle eſt la logique des factieux ; lorſqu'ils ont le peuple, il veulent que le peuple ait tout.

Vous verrez ce qu'eſt une nation, perdue pendant trois ans dans les orgies de la licence, dans la ceſſation des impots, dans une longue rupture avec la religion, dans l'oubli de toute humanité.

Comment

Comment cette nation, la plus vaine & la plus mobile de l'univers, aurait-elle pu réſiſter au plus trompeur & au plus terrible de tous les charmes? nos philoſophes l'ont ennivrée dans la coupe de la ſouveraineté. Quelle raiſon, quel tems ne faut-il pas pour la déſenchanter.

Vous comptez ſans doute ſur les miracles de la peur; vous comptez, & l'Europe compte avec vous, ſur le ſuccès de la campagne qui va s'ouvrir. Bientôt vous pourrez dire aux Français, comme Thémiſtocle aux Eginètes: *Nous venons à vous avec deux divinités bien anciennes & bien puiſſantes*, LA PERSUASION ET LA FORCE. Mais la force, qui n'amene que la crainte, ne rencontrerait par-tout que l'hypocriſie, ſi en effet la perſuaſion ne marchait à ſa ſuite.

N'oubliez jamais, nobleſſe françaiſe, le double ſophiſme dont vous avez été victime. On diſait d'abord, afin de pouſſer le peuple à vous détruire, que vous étiez une claſſe ſi nombreuſe que le corps politique en était dévoré: on a dit enſuite, pour exténuer le crime, que vous étiez en ſi petit nombre, que votre deſtruction n'avait rien côuté au corps politique.

N'oubliez jamais qu'en effet vous n'êtes point en rapport avec l'énorme population de la France:

que

que ſi avant la révolution vous viviez en sûreté au ſein de ce peuple immenſe, c'eſt qu'on ne l'avait pas accoutumé à vous regarder comme ſon ennemi. Qu'une fois rentrée & comme répandue dans ce vaſte royaume, vous y peririez une ſeconde fois par une conſpiration univerſelle, ſi vous ne ſecondiez par la raiſon, ſi vous ne conſolidiez par la ſageſſe le nouvel ordre que la force de la contre-révolution nous prépare. C'eſt à vous à cultiver les fruits de la paix & à les faire gouter au peuple. Car des deux puiſſantes divinités qui vous accompagnent, l'une, ſecourable étrangère, doit vous quitter ; la perſuaſion, ſa compagne, vous reſtera.

Vous diſtinguerez la populace des payſans, & les payſans de la bourgeoiſie, état où commence la vanité & par conſéquent la jalouſie. Vous détromperez aiſement les habitans des campagnes, & vous n'aurez plus à combattre que la vile populace & les bourgeois.

Comme vous ſentirez qu'il faut repouſſer la violence par la force & le raiſonnement par la raiſon, vous ne direz point à cette populace, *on vous trompe*, car elle ne vous en croirait pas. Comment, en effet, pourrait-elle vous écouter, ſi vous deſcendiez juſqu'à raiſonner avec elle ? Employée, fêtée & toujours bien payée par les factieux, ce n'eſt que de vos malheurs que date l'illuſion de ſa proſperité.

Les

Les longues ſaturnales de la révolution n'auront paru que trop courtes à ces brigands : loin de ſe rendre à la voix de l'ordre, ils vous offriront plutôt leurs piques & leurs poignards & voudront vous vendre leurs fureurs au prix où les ont payées vos ennemis ; tant c'eſt un funeſte inſtrument que cette populace propre à tous les partis, prête à tous les crimes !

Vous repouſſerez leurs horribles ſervices, & autant la révolution en a vomi dans les villes & dans les campagnes, autant vous en ferez rentrer dans les dépôts, dans les atteliers publics & dans les cachots qui les réclament.

Mais les bourgeois exigeront ſur-tout les lumières de votre raiſon : c'eſt à eux que la plus ſéduiſante des révolutions que puiſſent jamais offrir les annales du monde, a fait ſavourer ſon poiſon ; ce ſont eux, qu'une fauſſe philoſophie a tant irrités contre vous : c'eſt parmi eux que vous retrouverez long tems encore les racines de l'arbre que vous allez extirper. Vous les ſurprendrez ſouvent dans le rêve de l'égalité. Il faudra une main légere & délicate pour toucher à des cœurs ſi ulcérés, & pour diriger des eſprits ſi malades.

Les remedes de la raiſon, du tems & du gouvernement, ſeconderont vos efforts. Vous direz à cette

cette claſſe jalouſe, qu'en détruiſant la nobleſſe, on anéantit le ſeul but du travail, le ſeul prix du mérite, le ſeul état qui releve la pauvreté & donne de l'éclat & de la grace à la richeſſe. Vous prouverez aiſement à ces eſprits vains & ſoupçonneux, que leur amour-propre ſerait toûjours plus choqué de la nombreuſe claſſe que l'égalité ferait monter juſqu'à eux, que charmé du petit nombre qu'elle y ferait deſcendre. Vous leur rappellerez l'étrange, aveu qu'ils ont fait eux-mêmes au ſein de l'aſſemblée, en convenant *du ſupplice de l'égalité*. Quand les rois & la nobleſſe conquirent les Gaules, les vainqueurs ſe trouverent naturellement plus haut que les vaincus. Après 13 ſiècles les vaincus ſe relevent & diſent aux vainqueurs : *ſoyons égaux*, & il ſe trouve que la vengeance eſt terrible. Qui a donc pu leur arracher un tel aveu ? eſt-ce inſtinct ou conſcience ? Quoiqu'il en ſoit, ils ont rendu un éclatant hommage à la hiérarchie des rangs, à la propriété des noms, à l'émulation, ce noble reſſort des empires, qui pouſſe toujours l'homme vers les hauteurs de l'édifice ſocial, par la double échelle des dignités & des richeſſes.

Vous leur obſerverez que ſi jadis la ſupériorité était quelquefois orgueilleuſe, aujourd'hui c'eſt l'égalité ; ce qui a rendu en France, l'inſolence univerſelle.

Vous

Vous ne ferez point avec eux une guerre de vanité, car vous y ſeriez vaincus, ſi toutefois elle n'étoit pas interminable.

Nos philoſophes tachent d'avilir l'honneur des gentilshommes. Vous leur demanderez ſi un ſentiment qui fait mépriſer la vie & la fortune, eſt un ſentiment mépriſable : vous leur demanderez ſi leur philoſophie a fait de plus grands miracles. Qu'ils ſachent que le peuple qui inventa l'honneur, enta toutes les vertus ſur l'orgueil & leur donna une baſe immortelle. Un peu de philoſophie écarte de cette politique, beaucoup y ramene.

Vous les ferez rougir eux mêmes d'avoir toujours accordé aux grandes fortunes une conſidération qu'ils refuſoient aux plus grands noms ; & pour les mieux toucher par un trait de franchiſe, vous en rougirez avec eux.

La plupart des gens de lettres ſeront pour vous des ennemis encore plus redoutables. Ils veulent détruire les ariſtocraties politiques, perſuadés qu'il leur en reſte toujours une indeſtructible, celle de l'eſprit. Ils vous feront la guerre des Sophiſmes & multiplieront autour de vous les fléaux de l'imprimerie, ſeule plaie dont Moïſe oublia de frapper l'Egypte.

Ne vous diſſimulez pas qu'il exiſte en effet une lutte terrible entre l'imprimerie & l'artillerie. Quel en ſera le fruit pour le triſte genre humain ? La providence qui plaça ces deux inventions à la même époque, dans la marche éternelle des tems & des événemens, a-t-elle voulu proportionner le remede au mal ? N'a-t-elle donc pas prévu que ce qui devoit éclairer l'homme, l'égarerait ; que ce qui devait le protéger, l'opprimerait ; & qu'elle ouvrait ainſi deux cataractes de plus au déluge de maux dont la terre eſt ſubmergée.

Quoiqu'il en ſoit, le gouvernement qui eſt la vie même du corps politique, dirigera avec ſageſſe le redoutable inſtrument de la penſée. Il n'oubliera jamais cette importante vérite : *qu'un écrivain peut récruter parmi des ſoldats, & qu'un général ne recrutera jamais parmi des lecteurs.*

Souffrez qu'en terminant, j'ajoute encore une prière à ce que me dicte mon dévouement pour une ſi belle cauſe.

Quoique la monarchie déchirée reclame vos efforts, dites vous bien que c'eſt plutôt au ſecours du monarque que vous courez. Souvenez-vous, nobleſſe Françaiſe, que vous n'êtes ni ſouveraine comme en Allemagne, ni féodale comme en Pologne, ni légiſlative comme en Angleterre, ni caſte ſacrée

ſacrée comme dans l'Inde ; mais que née de l'honneur, vous devez vivre & mourir ſur les marches du trône.

Ne vous cachez point à vous-même qu'avant la révolution, chacun en voulait une à ſon gré, & qu'il ſemble que pour opérer celle dont nous gémiſſons, la fortune n'ait fait que recueillir les voix. Cette obſervation vous rendra plus indulgente pour ceux qui ſe ſont guéris plus tard de la lépre démocratique, et vous ne priverez pas la France des ſecours du repentir.

Ne cherchez pas à rendre les rigueurs héréditaires, ſous prétexte que les faveurs l'étaient auſſi. Que la grace ſoit plus exacte que la juſtice, et que l'enfant tojours honoré des vertus de ſon père, ſoit toujours abſous de ſes crimes.

Unis par le malheur, n'allez pas vous laiſſer diviſer par le ſuccès ; de peur qu'on ne diſe que l'adverſité n'a pu vous mûrir, & de peur que l'état ne tombe de l'anarchie populaire dans les diſſentions ariſtocratiques.

Vous ſavez combien il eſt impoſſible que les propriétés ſoient reſpectées. quand la ſouveraineté eſt attaquée.

Repouſſez

Repouſſez tout eſprit de ſyſtême & tous ces plans que l'intrigue s'empreſſe d'offrir à l'ambition, & ſauvez nous de tous ceux qui veulent nous ſauver.

Vos embarras commenceraient le lendemain de vos ſuccès, & vous jetteriez, ſans le ſavoir, les germes d'une nouvelle révolution, ſi vous ne vous repoſiez pas aveuglément ſur la ſageſſe d'un roi qui a vu le mal & le danger plus long-tems & de plus près que vous, & à qui le peuple français doit de plus hautes réparations. Il n'oubliera pas que tout peuple eſt enfant, que tout gouvernement eſt pere, & il fondera la juſtice ſur la raiſon & la raiſon ſur la clémence.

Mais je ne vous retiens plus : allez, volez ſous les étendards de ce nouvel Agamemnon qui voit flotter autour de lui les drapeaux des Céſars, des rois et des Princes, et qui n'a que ſa modeſtie à oppoſer à tant de gloire. Vous entreprenez avec lui la guerre la plus juſte pour les droits les plus ſacrés, pour le roi le plus malheureux, pour le ſalut de la patrie, pour l'exemple du monde.

Bruxelles, ce 8 *Août*, 1792.

DE LA

VIE POLITIQUE,

DE

LA FUITE ET DE LA CAPTURE

DE

M. LAFAYETTE.

LA fortune dont les jeux ſont quelquefois d'éclatantes juſtices, vient de nous livrer le général Lafayette. Ne pouvant nous étonner par un grand homme, elle a voulu nous étonner par un grand événement; elle a voulu que le chef des démocrates ſe réfugiât parmi des ariſtocrates; que l'apôtre de l'inſurrection ne ſe ſauvât qu'à peine des poignards du peuple; & que l'homme de la conſtitution ne ſe dérobât aux échaffauds de la liberté, que pour tomber ſous le glaive des loix.

Placé entre ceux qu'il a tant ſervis & ceux qu'il a tant outragés, le général Lafayette n'a point héſité. Ce ſerait l'hommage de l'eſtime, ſi ce n'était l'hommage de la peur.

Je dis qu'il n'a point héſité; car, quoique ſon deſſein fut de ſurprendre l'hoſpitalité, en ſe couvrant du nom d'émigré, & de paſſer en Hollande, il n'en eſt pas moins vrai que, pourſuivi par les Jacobins, cette terre ennemie lui a paru un azyle.

Ce n'eſt pas, comme un autre Coriolan, qu'il ſe ſoit préſenté tout-à-coup ſous les tentes des Volſques, avec la nobleſſe & l'intérêt attaché au malheur : Lafayette n'a rien de Romain. Mais c'eſt plutôt que la liberté accordée à l'infame Théroigne, lui a fait concevoir, s'il était arrêté, le lâche eſpoir d'une ſemblable faveur.

Quel eſt donc cet homme qu'une révolution n'a pu aggrandir, que le malheur n'empêche pas d'être vil & mépriſable ? Pour le connaître, il faut le détacher de cette révolution à laquelle il s'eſt tant attaché. Nous verrons alors, que pareil à ces rochers qui empruntent leur air menaçant de la montagne qui les porte, & qui une fois tombés dans la plaine, ne ſont plus qu'un embarras pour le voyageur, Lafayette, après avoir effrayé l'Europe au nom de l'inſurrection Françaiſe n'embaraſſe plus que les gazettes du problême de ſa réputation.

Parcourons rapidement les traits de ce héros ſans maſque & ſans échaſſes, & faiſons le deſcendre à ſa vraie dimenſion. En vain j'étendrais le tableau, l'homme ſe raccourcirait toujours ; mais qu'on me pardonne quelques détails : il ne faut ſouvent qu'un trait pour peindre les grands hommes ; il en faut une infinité pour peindre les petits.

Quand Lafayette, paraiſſant faire un uſage héroïque de ſon nom, de ſa fortune & de ſa jeuneſſe, partit

partit pour l'Amérique, il emporta avec lui cette eſpéce d'intérêt vulgaire qu'on accorde aux nouveautés. L'incertitude y ajoutait encore; on ne ſavait juſqu'à quel point un enfant timide & ſilencieux, guidé par un obſcur inſtinct, pouvait un jour devenir un homme. Quoiqu'il en ſoit, il eut quelque part aux ſuccès de l'inſurrection Américaine. Sa tournure Irlandaiſe ne déplut pas à Waſhington, à ce même Waſhington qui depuis n'a pu voir ſans pitié le gouvernail de la révolution Françaiſe entre des mains, qui en Amérique ne lui répondaient pas même de quelques drapeaux.

De retour en France, Lafayette trouva une réputation toute faite, & il en prit l'inveſtiture. Il eut pour lui les femmes, qui cherchent ſi ſouvent la gloire dans le bruit, la profondeur dans le ſilence, la bravoure dans le maintien, & la raiſon de tout dans la mode.

Il cachait, depuis quatre ans, ſa ſourde ambition ſous l'hypocrite éclat de quelques galanteries, lorſque les embarras du gouvernement lui donnerent les plus grandes eſpérances. On aſſembla les notables. Mais ô douleur! Lafayette fut oublié. Auſſitôt le miniſtre eſt entouré des manœuvres de l'intrigue & des ſupplications de la beauté. Plus occupé des perſonnes que des choſes, Mr. de Calonne ne réſiſta pas, & répara malheureuſement la faute qu'il n'avait pas faite. On ſait comment La-

fayette ſe fit auſſitôt une vertu de l'ingratitude, & s'arma contre le crédule miniſtre de toute la force des circonſtances.

L'archevêque de Sens ayant rapidement conduit la France au bord des états-généraux, Lafayette brigua l'honneur de repréſenter un coin du royaume, & offrit de le ſauver tout entier. Une foule de jeunes gens que ſon exemple avait attirés en Amérique, & qui en avaient rapporté comme lui l'inoculation de la démocratie, entrèrent auſſi aux états-généraux ; ayant tous des idées neuves, tous certains de régénérer la nation, & guettant comme lui l'occaſion de ſemer la république en France.

Les états-généraux s'aſſemblent : le Roi peint en peu de mots la détreſſe des finances ; M. Necker parle longuement de ſa vertu, & l'aſſemblée perd en un jour l'eſpoir d'être corrompue & la crainte d'être réprimée.

Je ne ferai point ici le tableau de l'inſurrection générale qui renverſa un des plus beaux trônes du monde, & dénatura le plus aimable des peuples. Je dirai ſeulement que Lafayette qui trempait déjà dans les fermentations de Paris & dans les plans de l'aſſemblée, revêtu à la fois du nom de député & du titre d'inſurgent, fixait naturellement les regards des conjurés & de la populace. M. Bailly, cet aſtronome qui n'a vu que *de beaux jours* dans la révolution,

volution, l'aidait puiſſamment à ſéduire les gardes-françaiſes & les troupes du champ de Mars. *Le Roi*, diſaient-ils tous deux aux ſoldats, *eſt entouré des ennemis de ſon peuple : s'il était libre, il vous dirait lui-même que c'eſt lui être fidèle, que de l'abandonner en ce moment.* En un mot, la conjuration éclate ; on renvoye les troupes ; Lafayette eſt nommé général des gardes nationales, aux acclamations Pariſiennes ; & le Roi ſe voit forcé de lui confirmer, une titre qui légitimait la rébellion.

Si Lafayette eut reçu de la nature un cœur droit ou du moins un eſprit un peu vaſte, il aurait ſongé d'abord à rallentir & à diriger la violente marche de l'inſurrection ; mais au contraire, il l'excite, il la précipite, il la juſtifie ; que dis-je ! il la ſanctifie, en prononçant avec emphaſe cette maxime qui ſera ſa ſentence : *l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs.*

Tel eſt en effet le caractère de Lafayette. Dans les principés, le côté faux lui parait toujours le côté neuf ; dans les actions, il croit ſaiſir le coin de grandeur, quand il a ſaiſi le côté atroce. Ce qui le prouve, c'eſt l'horrible ſang froid dont il contemple le long martyre de Foulon ; & ſa derniere parole, en envoyant l'infortuné Berthier ſous la garde de huit ſoldats à travers vingt mille aſſaſſins ; *ne faites pas*, criait-il, *de violence au peuple*....Il pouſſait la victime, & criait de ménager les bourreaux.

Mais laiſſons-là ſes crimes contre l'humanité, & voyons ſes attentats contre ſon maître & ſon Roi. Armé de la force & fort de l'opinion, il dépendait de lui de ſouſtraire le monarque aux entrepriſes tantôt inſolentes, tantôt régicides des factieux & de l'aſſemblée. Mais il ne ſe ſert de ce double levier de l'opinion & de la force, que pour pouſſer toujours plus ce malheureux prince ſous les roues de leur char triomphant. Il prend de la main de quelque philoſophe du palais royal une déclaration des droits de l'homme ; ſe pare de ce crime d'emprunt dans l'aſſemblée nationale, & contribue ainſi à donner un code à la révolte.

Lafayette ne brille pas moins dans la nuit du 4 Août, qu'on peut appeller *la St. Barthèlemy des propriétés*. Mais un projet plus ſiniſtre, germait depuis quelque temps dans les replis de ſon cœur.

Louis XVI. ayant encore quelques ſymptômes de royauté ; étant encore environné de ſes fidèles gardes & d'une partie de la nobleſſe, lui paraiſſait ou trop indépendant, ou trop à l'abri d'une inſurrection : Verſailles lui ſemblait trop loin de Paris. Il conçoit donc le deſſein d'arracher le deſcendant de ſoixante rois au ſéjour de ſes pères ; de maſſacrer, s'il le faut, ſes fidèles ſerviteurs ; & de le conduire, baigné de leur ſang, ſous le joug de la capitale ; certain de diſpoſer à jamais de l'empire, s'il enchaînait un Roi & protégeait un ſénat.

Il

Il communique ſon étincelle, & Paris s'enflamme. C'eſt la nuit du 6 Octobre, nuit à laquelle il eſt plus aiſé de donner des larmes qu'une épithète.

Averti du carnarge des gardes du corps, il feint de n'y pas croire ; il ignore ce qu'il ſait, traite d'oui-dire ce qu'il entend, & de viſion ce qu'il voit : il trompe le Roi, une partie de l'aſſemblée & tout le château, laiſſe les poſtes dégarnis, & pour ſe donner un air d'innocence, il va conſacrer au ſommeil cette nuit qui fut la derniere pour la maiſon du Roi. La famille royale reſte donc entre un défenſeur qui dort & un ennemi qui attaque. On n'oubliera jamais, & il n'eſt que trop impoſſible d'oublier, ce ſommeil de la barbare hypocriſie & de la froide atrocité : le crime qui veille n'eſt pas ſi exécrable.

Lafayette dira peut-être que cet ennemi que j'indique ici, que le Duc d'Orléans, puiſqu'il faut le nommer, méditait le meurtre même de la famille royale ; & qu'auprès d'un tel attentat le ſien s'efface & s'évanouit. Il dira ſans doute qu'au premier avis des dangers de la reine, il vola au château, n'écouta plus que ſon devoir & repouſſa la horde des aſſaſſins.

Voilà en effet ſon titre. Je conviens qu'il n'a pas ſouffert qu'un autre mêlât ſon poignard à ſes bayonnettes, ſes ſatellites à ſes troupes, ſa conſpi-

ration à ſes projets ; & c'eſt à cette rivalité que nous devons les jours de la Reine & du Roi. Lafayette écarte le fer qui lui raviroit un captif couronné, & lui donnerait un ennemi pour maître : il ſauve au Roi le coup de poignard, parce que ce ſerait le dernier coup : il oppoſe donc avec ſuccès 15 mille ſoldats à quelques aſſaſſins. En un mot, Philippe d'Orléans voulant égorger Louis XVI. & regner.....Le général Lafayette voulant enchaîner Louis XVI. & regner.....Je vois-là deux criminels, & ne vois pas d'innocent. Il ne manquerait plus aujourd'hui que de les voir s'excuſer, ſe défendre tous deux au nom de la haine & du mépris qu'ils ont l'un pour l'autre, & s'en glorifier à la fois !

Lafayette reſte donc payé de la différence qui exiſte en effet entre ſon crime & l'attentat du duc d'Orléans, par la victoire qu'il remporta ſur lui, Ce point ne peut donc entrer dans la balance de ſes deſtinées.

Voyons le maintenant lorſqu'il a mis ſon rival en fuite. Fier de ſon triomphe, ſûr de ſon captif, il ſe préſente à l'aſſemblée ; lui rend compte de la nuit du ſix Octobre ; juſtifie les meurtres, en invoquant le témoignage des meurtriers ; brave les conſciences qui frémiſſent autour de lui ; flatte les tribunes qui treſſaillent de joye, & reſte à la fin de ſa harangue couvert du ſang des gardes du corps & du ſuffrage de leurs bourreaux.

Partout

Partout il juſtifie la force, quand il pourrait fortifier la juſtice.

De jour en jour il adule plus baſſement le peuple. Il dit & écrit aux portefaix de Paris : *exécuter vos ordres, mourir s'il le faut pour obéir à vos volontés ; tel eſt le devoir ſacré de celui que vous avez daigné nommer votre commandant général.* Ainſi parle ce fils ainé de la liberté, qui n'a renverſé une cour que pour ramper dans les rues.

Ce ſyſtême d'adulation le dirige déſormais. Il immole à la cruauté du peuple l'imprudent & diſcret Favras, & à la vanité des bourgeois un reſte de nobleſſe qui veillait encore à la porte de Sa Majeſté. Il alarme le cœur du Roi en lui demandant la vie ou les armes de cette poignée de gentilshommes, qui ne ſe rendent qu'a la voix du monarque. Lafayette diſtribue leurs dépouilles à des voleurs en uniformes, & pourſuit ainſi l'honneur & la royauté dans ſon dernier retranchement.

Enfin la meſure était comblée. Louis XVI avait fait au deſpotiſme de l'aſſemblée, aux fureurs des factieux, aux entrepriſes du peuple, des ſacrifices qui laiſſaient la révolution ſans reſſource, & la conſtitution ſans eſpoir. Lafayette lui permet un jour d'aller reſpirer l'air à St. Cloud ; mais le Roi captif s'apperçoit à l'inſultante & farouche réſiſtance du peuple, & même de la garde nationale, que ſon tyran

tyran n'a de force que pour l'opprimer. Il ſonge alors à épargner de nouveaux crimes à la nation; il veut enfin abréger un ſpectacle ſi long & ſi douloureux pour l'Europe entiére; ſes regards abattus ſe tournent d'eux mêmes vérs les débris errants de la monarchie; il ſent que le deſtin de la France n'eſt plus en France; il peut trouver aux extrêmités de l'empire des reſtes de chaleur & de vie; il part.

La capitale eſt frappée de la foudre: plus de partis, plus de factions: monarchiſtes, républicains, nobleſſe, bourgeois, brigands, tout ſe mêle, tout eſt confondu: le péril unit tout, la crainte n'a qu'une couleur, le déſeſpoir qu'une voix. Lafayette ſurtout étonne ſes ſatellites; car, la peur exceptée, jamais les paſſions n'avaient changé ſon viſage. Pâle, éperdu, frémiſſant, il flotte, il court, il ſemble chercher ſa proie égarée, et reſte lui-même celle du peuple ombrageux, féroce, immenſe, qui l'environne: ſes officiers ſont maltraités, ſa tête menacée; & c'eſt ſur cette tête menacée qu'il jure de ramener ſon royal captif. A ſa voix Paris vomit des couriers & la France ſe couvre d'émiſſaires.....Une cruelle providence veut que la victime ſoit ramenée.

Je ne ferai ici qu'une réflexion: c'eſt combien un Roi eſt néceſſaire aux Français. Objet de haine ou d'amour, de reſpect ou d'outrage, il en faut un. Voyez Louis XVI: dans cette révolution

tion ſi républicaine, il parait un obſtacle à tout. Diſparait-il? tout eſt perdu. Ainſi les blaſphêmes & les adorations des hommes, atteſtent également un Dieu.

Des joies cruelles annonçaient déjà dans Paris l'arreſtation & l'arrivée du Roi. Lafayette paſſe d'un abattement trop viſible à une fureur concentrée: ſombre & ſatisfait, il marche au-devant de la famille royale qui s'avançait lentement, raſſaſiée d'opprobres & d'amertumes, dans une marche de pluſieurs jours, ſous un ſoleil brûlant, à travers les campagnes poudreuſes & les flots toujours croiſſans d'une populace indomptée. Lafayette s'approche & donne encore à ce peuple des leçons d'irrévérence & d'inhumanité; il ſe plait à écraſer un Roi de France, ſéparé de ſon trône, ſous la prétendue ſouveraineté des poiſſardes & de forts de la halle: il crée des ſupplices au malheur & des affronts à la royauté.

En effet, on entre à peine dans la capitale, indéciſe ſur l'acueil qu'elle ferait à ſon Roi, qu'à l'ordre du général les têtes ſe couvrent, les cœurs ſe glacent, les voix reſtent muettes: tout eſt de fer autour de Louis XVI. Par cette horreur ſilencieuſe, Lafayette faiſait entendre au peuple qu'il allait devenir le juge de ſon Roi.

Enfin le Louvre ſe préſente aux yeux de l'infortuné

tuné monarque ; ſes grilles & ſes voutes le déro-bent enfin à un jour odieux, à une terre perfide, aux regards de cette multitude, qui fut jadis ſon peuple. C'eſt alors que Lafayette qui avait affecté juſqu'ici les airs d'un maire du palais, deſcend tout à-coup au rôle de geolier, dont les fonctions étroites & cruelles conviennent mieux à ſon ame froide & minutieuſe. Il étonne Paris de ſes précautions & de ſes recherches. Le palais des Thuilleries hériſſé de bayonnettes, des toits juſques aux fondemens, eſt infeſté au-dedans de poſtes, de ſentinelles & des rondes perpétuelles d'une ſoldateſque inſolente. La famille royale ne jouit pas même de cet intervalle de liberté que la nuit annonce à toute créature ; le ſommeil eſt interrompu, les lits ſont viſités, la pudeur eſt outragée ; pendant près de trois mois, l'infatigable Lafayette, ſe multiplie autour de ſes captifs. *Il ne dort plus.*

Cependant l'Europe s'indigne, & l'aſſemblée s'effraye. Elle ſent la néceſſité de ſauver le Monarque, & le danger de pouſſer le peuple : il eſt tems de donner une baſe & un terme à ſes travaux ; elle arrête elle-même ſa marche triomphale ; on décrete que le chef-d'œuvre de la conſtitution ſera préſenté au roi, & qu'il le ſignera, ſous peine du trône & de la vie.

Lafayette aſſuré d'avoir dégouté Louis XVI d'un nouveau départ, & voulant reſter le maitre du Roi

de

de la conſtitution, embraſſe auſſitôt le parti dominant dans l'aſſemblée nationale.

Mais ce nouvel eſprit de nos légiſlateurs ne ſe communique, pas même à la dixième partie des fauteurs de la révolution. La grande majorité murmure; elle ſe plaint, qu'on l'ait pouſſée depuis plus de deux ans à la démocratie par tant de harangues, d'arguments & de crimes, pour tomber enfin dans une eſpèce de monarchie. L'anniverſaire de la fédération arrive, & cette époque ajoute aux moyens des mécontens & aux perplexités de l'aſſemblée nationale. Car déjà le peuple eſt au Champ de Mars, il y eſt tout entier, il étend déjà la main ſur l'autel de la patrie, il prête & reçoit des ſermens. A quels ſignes faudra-t-il donc reconnaitre ſa ſouveraineté? lorsqu'au mois de Juillet 89, ſon inſurrection contre le Roi fut légitimée, avait-elle un ſi grand caractere?

L'aſſemblée délibere entre la ſouveraineté de ce peuple & ſa conſtitution; elle oſe ſe décider pour ſon ouvrage contre ſes ſouverains. (Car il faut ici parler ſon langage.) La loi martiale eſt décrétée, & Lafayette eſt chargé de ce périlleux miniſtère. Il héſite, il avance, il recule entre deux abymes. Le premier coup de fuſil, parti ſans ſon ordre, décide la queſtion; on tire ſur le peuple: la conſtitution eſt teinte de ſang, & l'aſſemblée a ſemé au

Champ

Champ de Mars les dents du dragon. Ici commence un nouvel ordre de choſes.

Le corps légiſlatif a perdu l'idolatrie des peuples; effrayé d'avoir enfanté ce qu'il n'a pas conçu, il précipite ſa fin, & briſe avant de ſe diſſoudre le ſceptre de général dans les mains de Lafayette.

Ce que l'aſſemblée n'a pas conçu & qu'elle a pourtant enfanté, c'eſt la ſecte dominante des Jacobins. Déjà les tribunes fourmillent & regnent partout ſur les aſſemblées, comme les clubs ſur les municipalités & les directoires, comme les bonnets ſur les chapeaux: déjà les piques ſe dreſſent fierement entre les armes de ligne & les fuſils de la milice bourgeoiſe. La nation ſubit ſa derniere métamorphoſe, & l'eſprit de la révolution l'emporte d'un bout de la France à l'autre ſur la lettre de la conſtitution.

Cette machine dont le jeu n'a jamais réjoui l'œil de ſes artiſans, parce qu'elle n'a jamais marché un ſeul jour, la conſtitution ne peut aſſurer la vie ni les propriétes de perſonne; & c'eſt en effet de la fidélité du Roi à cette conſtitution, que datent ſes derniers malheurs. Je n'en pourſuivrai pas le récit, parce que Lafayette y eſt étranger; & s'il faut le dire, parce que la ſenſibilité & même l'imagination de l'homme ne ſont pas de meſure avec des malheurs ſi grands & ſi répétés.

Pourquoi,

« Pourquoi, dans les révolutions d'un empire, « donne-t-on d'abord tant de larmes aux premiers « malheurs du prince? C'eſt que dans ſa per- « ſonne les premiers coups de la fortune outragent « & renverſent d'abord la puiſſance & la majeſté. « Si la fortune s'obſtine, ſes dernières rigueurs ne « tombent plus que ſur la triſte humanité. Il en eſt « de la perſonne des Rois, comme des ſtatues des « Dieux : les premiers coups portent ſur le Dieu « même, les derniers ne frappent plus qu'un mar- « bre défiguré."—Mais quel nouveau jour écarte ces ſombres images? Le nord de la France s'éclaire : la brillante victoire marche & s'avance à travers le cahos : ſa voix ſonore rétentit dans l'empire de l'anarchie. Je vois planer l'aigle des Céſars: je vois un grand monarque ſuivi d'un cortège de princes : Louis XVI. ſe ranimant des les embraſſemens de ces perſonnes ſacrées, & rallumant les rayons éteints de ſa couronne au diadême de Fréderic-Guillaume.

La chute de Lafayette me rappelle. Il s'eſt caché dans ſes terres, non pour jouir en paix du ſpectacle de cette liberté & de cette égalité que lui ont couté tant de crimes, mais pour échapper aux Jacobins de Paris, pour briguer les voix des provinces, & ſe rendre encore redoutable. Auſſi dès qu'on ſonge à la guerre, obtient-il une armée. Il va camper aux frontières du nord, où pendant une cam-

campagne de trois mois entiers, le général n'expoſe que ſa réputation & ſes amis.

Enfin les Jacobins, ſoit ditié ſoit ennui des malheurs de la monarchie, ſe font les inſtrumens de la Providence. Ils demandent à grands cris la tête de tous les députés conſtitutionnels, & mettent un prix à celle de Lafayette. La nouvelle aſſemblée décrète leurs ſentences.

Ce général qui n'avait pas quitté ſon armée, quand elle immolait Foulon, Berthier & les gardes du corps, quand elle menaçait les jours de LL. MM. la quitte quand il eſt menacé lui-même. Il fuit, il diſparait de la ſcène de la révolution, comme un héros de théâtre qui tombe & finit avant la pièce. Se faiſant un bouclier de ce nom d'émigré dont il a fait un crime capital à tant de malheureux français, il ſe préſente, ſuivi de quelques traitres, aux poſtes avancés de l'armée autrichienne : il eſt pris & reconnu.

Tel eſt Lafayette tiré du labyrinthe politique où il avait égaré ſa vie ; telle eſt ſa vraie nature, priſe dans les replis de ſon cœur & dans les détours de ſon eſprit. Ce n'eſt plus un homme décidé entre la ſottiſe & la ſcélératéſſe, mais un homme qui ſe compoſe ſans ceſſe de l'une & de l'autre : toujours faux dans les plans, toujours cruel dans l'exécution ; abſurde dans l'enſemble, & criminel dans les détails.

Et dubitamus adhuc mercedem extendere factis !

REFUTATION

Des Calomnies repandues contre le Clergé Français refugié en Angleterre.

LORSQUE Louis XIV. par une meſure auſſi impolitique que contraire au véritable eſprit de l'évangile, eut banni les proteſtans de ſon royaume, nous ne voyons pas, que les miniſtres dans les cours étrangeres, ni ſes ſujets catholiques repandus dans les états voiſins, ayent cherché à pourſuivre ces malheureux proſcrits chez les peuples qui leur donnerent aſile. Il n'en eſt pas de même de la haine que le zèle philoſophique, bien plus ardent que le zèle réligieux, a voué aux miniſtres du culte catholique, que les décrets de l'aſſemblée nationale, & la crainte de ſubir le ſort de leur confreres maſſacrés, ont forcé d'abandonner leur patrie, & de ſe refugier chez les nations hoſpitalieres qui les accueillent ſur leur territoire.

Les calomnies les plus atroces & les plus abſurdes, les moyens les plus odieux & les plus violens ſont mis en œuvre par la ſecte Jacobite, pour porter tous les peuples de l'univers à repouſſer de leur ſein une claſſe d'hommes, contre laquelle ſes plus grands ennemis n'ont jamais pu articuler

un ſeul crime prouvé légalement. Il ſemble, qu'en pourſuivant l'anéantiſſement de ces triſtes victimes, ils eſpèrent faire diſparaitre ce monument importun de leurs forfaits, ou qu'ils cherchent à ſe venger de n'avoir pu réuſſir à les détruire entierement dans leur propre pays, du ſeul & même coup qui a fait tant de martyrs dans le courant de Septembre. Des faits inconteſtables rendent ſenſibles & juſtes les reproches que nous faiſons ici aux revolutionnaires de France.

Nous ne les ſuivrons pas dans leurs vagues déclamations contre la circulaire de l'archevêque de de Malines en faveur des prêtres Français refugiés dans les Pays-bas. Nous nous bornerons aux diatribes que ces hommes de ſang repandent en Angleterre pour animer contre eux le peuple qui a paru le plus touché de leur ſort, le plus diſpoſé à en adoucir les rigueurs. La correſpondance des Jacobins Français retirés en Angleterre eſt conſignée dans les journaux de Gorſas, c'eſt-à-dire, dans la ſentine où ſe dechargent les égouts qui charrient les immondices de la revolution d'outre-mer. Dans une lettre datée de Londres & inſérée dans le No. 26 du courier des 83 departemens, on lit, " Que " l'hypocriſie des refractaires eſt connue, qu'ils " commencent à inſpirer du mépris, que le " 19, un orateur populaire repreſentait avec force " dans la rue de Suffolk le danger de l'importation " de

" de cette race d'hommes, dont la croyance eſt,
" qu'un autre homme peut les délier de tous les
" devoirs de la ſociété, qu'ils ſont connus pour tout
" ſacrifier à la propagation de leurs principes, juſ-
" qu'à briſer tous les liens de la reconnaiſſance."

Comment peut-on eſperer que des declamations ſi abſurdes ſi denuées de preuves, ſeront capables de porter à des meſures violentes le peuple le plus renommé pour avoir un caractère refléchi & un ſens droit. Non, ils ne peuvent être des hypocrites ces hommes qui ſacrifient leurs biens, leur état, leurs habitudes les plus cheres, pour ſuivre la voix impérieuſe de leur conſcience. Non, ils ne ſont pas des parjures ces miniſtres fidéles qui, par un ſeul mot, auraient pu ſe préſerver de l'exil, s'arracher à tous les genres de vexations, au danger evident d'une mort cruelle.

A ne conſidérer les vérités, pour leſquelles ils combattent que comme de ſimples opinions, ils ſeroient encore dignes de l'eſtime publique par leur généreux dévoüement. Et aucun peuple n'eſt plus capable d'apprecier leur conduite & de leur rendre juſtice, que le peuple Anglais, chez lequel tout ce qui tient à des principes conſtans, eſt toujours aſſuré d'exiter des ſentimens d'admiration.*

* Un eccleſiaſtique Francais ſe ſervit dernierement du terme de *compaſſion* pour exprimer à M. Burke les ſentimens que les Anglais

S'il eſt vrai, que la *croyance* des prêtres Français, *eſt qu'un homme peut les délier de tous les devoirs de la ſociété*, pourquoi ſe ſont-ils laiſſés condamner à une rigoureuſe déportation? Pourquoi ſe ſont-ils privés volontairement de tout ce qui attache le plus les hommes à la vie, de leurs parens, de leurs amis, des ſociétés qui rempliſſaient agréablement les intervalles que leur laiſſaient les devoirs du ſaint miniſtère? Tandis qu'il leur était ſi facile de conſerver tous ces avantages, en ſe prêtant à un ſerment, dont leur *croyance* leur offrait des moyens ſi commodes de ſe faire *délier*; dès qu'il commencerait à peſer ſur leur conſcience.

On parle de leur zèle à propager leurs principes: mais, quels plus ardens propagateurs que ces miſſionnaires Jacobins qui couvrent l'Europe pour ſoulever les peuples contre les gouvernemens? qui prêchent publiquement dans les caffés & dans les tavernes de cette capitale leur dogmes deſorganiſateurs, qui inſultent avec des contorſions horribles quiconque veut s'elever contre leurs perfides inſinuations, & dont l'anarchie ſemble être le ſeul élément dans lequel ils puiſſent exiſter? Au ſurplus, quelle influence pourroient avoir ſur la croy-

glais manifeſtent pour les Francais refugiés. De la *compaſſion!* reprit avec vivacité le célèbre orateur, dites, *M.*, du *reſpect* c'eſt là *le vrai ſentiment que vous nous inſpirez.*

ance

ance d'un million d'hommes que renferme la ville de Londres mille ou 1200 individus, ſeparés des naturels du pays, par leurs mœurs, leurs habitudes & ſurtout par la diverſité de leur idiôme, & qui d'ailleurs ſe regardants comme de ſimples paſſagers, ont un ſi grand intérêt à ſe concilier la bienveillance de leur généreux hôtes ?

Le correſpondant du ſieur Gorſas, lui mande, que les prêtres Français ont eu " l'impudente gau-" cherie de publier à Londres un martyrologe, où " l'on trouve l'apologie de la ſaint Barthelemi, la " ſatyre des proteſtans & des injures groſſieres con-" tre le peuple Anglais." Ce livre eſt ſans doute de l'invention du correſpondant. Les prêtres refugiés en ignorent l'exiſtence. Il ſerait très poſſible, que les Jacobins de Londres en euſſent publié un de cette nature, & qu'il le miſſent ſur le compte des malheureux contre leſquels ils ont renouvellé en France l'horrible maſſacre qu'ils leur reprochent, afin de les rendre plus odieux. Un tel procédé eſt tout-à-fait dans l'eſprit des revolutionnaires, mais il faut eſpérer qu'ils ne trouveront pas dans la capitale d'Angleterre le même crédit, dont ils ont ſi cruellement abuſé à Paris.

Au ſurplus, il n'eſt pas un ſeul prêtre Français qui n'ait en horreur la ſaint Barthelemi. Les ſeuls hommes, dont ils aiment à rappeler le ſouvenir,

quand il s'agit de cette affreuſe journée, ſont le célebre Hennuyer évêque de Bayeux qui s'oppoſa avec tant de courage & de ſuccès au maſſacre des Calviniſtes, en leur ouvrant un azile dans ſon égliſe, en ſe mettant au devant des coups qu'on voulait leur porter, & ce brave d'Ortez commandant de Bayonne qui, ayant reçu l'ordre de répandre leur ſang, répondit n'avoir trouvé dans ſa garniſon que des ſoldats déterminées à ſe battre contre les ennemis de l'état, & pas un ſeul bourreau pour égorger des concitoyens. Les Jacobins ne pourroient-ils pas faire préciſément une réponſe inverſe? Eh bien! ces deux hommes reſpectables appartenaient aux deux claſſes du peuple Français qui ont eprouvé toute la fureur du parti dominant.

Quant aux prêtres catholiques, quelque ſoit la différence de leurs dogmes & de ceux de proteſtans, cette difference, ſuivant l'eſprit de l'évangile, ne doit avoir aucune influence, dans l'exercice des devoirs de la ſociété. La morale, qui eſt la même dans toutes les réligions, les condamnerait, comme des monſtres, s'ils étaient capables d'inſulter un peuple qui les accueille avec tant d'hnmanité. Ils ont une opinion trop avantageuſe du clergé Anglican, ils ont reçu trop de marques de ſenſibilité, trop de preuves de généroſité de la part de ſes membres les plus diſtingués, dans la cruelle circonſtance où ils ſe trouvent, pour craindre qu'on puiſſe parvenir à lui

lui inſpirer de l'ombrage contr'-eux. Ils eſperent au contraire prouver, par la ſageſſe de leur conduite qu'ils ſont vraiment dignes de l'honorable hoſpitalité qu'on leur accorde, & que leur ſentimens ſont à la hauteur de la plus belle des cauſes, pour laquelle ils ſouffrent.

Le correſpondant Jacobin, dit que le *gouvernement* Anglais à beaucoup d'*inquiétude* par le ſéjour des prêtres Français à Londres. Certes, ſi quelques Français doivent lui inſpirer de l'inquietude, ce ne peuvent être que les emiſſaires de la propagande, qui voudroient bien produire en Angleterre une deſorganiſation ſemblable à celle qu'ils ont produite dans leur propre pays, qui prêchent déjà dans leurs tripots le *ſaint devoir de l'inſurrection.*

Le gouvernement *ſe répent*, dit-on *d'avoir favoriſé les momeries* des refugiés. Il n'eſt pas queſtion de momeries; mais du droit ſacré de l'hoſpitalité exercé envers les généreux martyrs du trône & de l'état. Les prêtres Français continuent d'en éprouver chaque jour les douces influences, tant de la part du gouvernement, que de celle du peuple Anglais. La providence permet que les actes s'en multiplient à meſure que les Jacobins redoublent d'efforts pour en arrêter le cours.

Enfin le correſpondant "prétend, que l'entretien

" de

" de cette *vermine* ultramontaine coute au tréſor " plus de 2000l. ſterling par jour, que la ſource de " la bienfaiſance tarit à meſure qu'on reconnoit " les vices & les prétentions de ces hôtes, qu'on " penſe à leur faire repaſſer la mer, ou à les mettre " à Wincheſter."

Les ouvrages ſolides & nombreux que le clergé de France a publié dans tous les temps contre ce qu'on appelle doctrine *ultramontaine*, ſont connus de toute l'Europe. Tout le monde ſait en Angleterre, que le *tréſor public* n'a rien fourni pour l'*entretien* des refugiés Français, que la ſouſcription deſtinée à cet objet croit ſenſiblement chaque jour; que les prêtres qui repaſſent la mer, pour gagner les Pays-bas, le font très volontairement, dans le deſſein de rentrer plus promptement au beſoin dans leurs provinces reſpectives. Enfin tout le monde ſait, que le gouvernement a en effet offert le chateau ſpacieux de Wincheſter, pour y recueillir ceux des prêtres Français qui déſireraient s'y retirer, afin d'y menager leur reſſources, au moyen de la vie commune, & par ce que les denrées y ſont à moindre prix qu'à Londres.

Le correſpondant du ſieur Gorſas, ſait toutes ces circonſtances: mais l'intérêt de ſa ſecte calomniatrice eſt de tout dénaturer; mais il eſt impoſſible que les alimens les plus purs, les plus ſalutaires,

paſſent

paſſent par des canaux corrompus, ſans s'impregner des miaſmes peſtilentiels. Il ſait combien il eſt facile de fermer les playes que peuvent faire ſes diatribes. Mais il compte que les cicatrices reſteront, & qu'au beſoin, il ſera aiſé de les rouvrir, afin de repandre plus éfficacement le ſang ſacerdotal, dont lui & les ſiens ſont ſi fort altérés.

On lit dans le No. 21 du même journal, une lettre du même correſpondant de Londres, où il eſt dit, que *beaucoup de fripons déguiſés en prêtres*, ſe ſont mêlés parmi les refugiés arrivant de France. C'eſt la ſeule vérité que renferme cette correſpondance. Il eſt certain, que pluſieurs Jacobins ont pris l'air & la tournure des malheureux proſcrits pour fuir la terre dévorante de leur pays, qui menace de tout engloutir, & perſécuteurs & perſécutés. On peut même aſſurer que quelques prêtres conſtitutionels ſont de ce nombre, qu'il s'en eſt preſenté d'ainſi déguiſés, au bureau des ſecours, pour avoir part au produit de la ſouſcription, & qu'on ne s'eſt vengé d'eux qu'en feignant d'ignorer leur qualité, dans l'eſpoir que, touchés de la conduite des victimes qu'ils ont fait, & qui auraient pu les déceler, ils viendront à reſipiſcence.

Ce n'eſt pas ſeulement dans les papiers d'outremer que les Jacobins retirés à Londres pourſuivent les malheureux dont ils voudraient anéantir la race.

race. Ils ne negligent rien encore pour gliſſer leurs inſinuations perfides dans les gazettes Angloiſes dont ils peuvent tromper ou acheter les redacteurs. Ils y avaient d'abord fait publier que le nombre des eccléſiaſtiques refugiés ſe montait de dix à douze mille. Leur but était de donner de la jalouſie au peuple de Londres ſur les charités immenſes qu'abſorberait cette affluence, et lui faire craindre que cet excédent de population n'influat ſur le prix des denrées. On ſent le foible de ces objections; mais le peuple ne calcule pas, & la plus petite apprehenſion ſur l'objet de ſa ſubſiſtance peut aiſément le porter à des mouvemens violens contre ceux qu'il ſoupçonne de la lui vendre plus cher.

Cet artifice n'a eu qu'un ſuccès momentané ſans être accompagné d'aucune exploſion. On a eu recours à un autre. On a donné un état très ſuſpect de la ſouſcription formée à Londres en faveur du clergé Français & du nombre de ceux à l'entretien deſquels elle eſt deſtinée. Les Jacobins ont dit dans une de leurs gazettes que la ſouſcription ſe montait déjà à 20 mille livres ſterlings, & qu'il n'y avait en tout que mille prêtres Français dans cette capitale, dont 500 ſeulement ſe trouvaient dans le cas d'y avoir recours.

Leur double but eſt en cela, de ralentir la généroſité des Anglais en faveur des eccléſiaſtiques Français,

çais, & de repreſenter comme une profuſion, l'emploi du produit immenſe de la ſouſcription. Rien de plus facile que de détruire les calculs infidèles des Jacobins par des calculs exacts pris ſur des piéces authentiques.

D'abord, il eſt certain qu'à l'époque ou ont paru les gazettes qui ont donné des calculs ſi exagérés, la ſouſcription n'allait pas au delà de 4 à 5000l. ſterlings. On eſpère il eſt vrai qu'elle montera beaucoup plus haut, lorſque le *proſpectus* aura eu le temps de circuler dans l'intérieur des terres, où reſident les grands.

Cette ſouſcription eſt non ſeulement deſtinée pour alimenter les prêtres refugiés à Londres, mais encore pour entretenir tous ceux qui ſe trouvent dans l'étendue de la domination Anglaiſe. Or, il y en a de 12 à 1400 dans la capitale, 5 ou 600 à Portſmouth & aux environs, une centaine à Douvres & dans les campagnes qui avoiſinent cette ville, beaucoup à Goſport, à Canterburi, à Haſtings, & en d'autres lieux; deux mille cinq cent dans l'iſle de Jerſey.

La plupart de ces malheureux ont été pillés par leur compatriotes en quittant les frontieres ou ſur les routes en allant gagner leur poſtes. On leur à volé leur argent, on les à dépouillés de leurs hardes.

On

On a retenu leurs effets; tout, juſqu'aux montres, aux boucles de ſoulier & de jarretieres, eſt devenu la proye des brigands patriotes. Ils ſont dans le doute que la ſouſcription fourniſſe à leur nourriture, & à leur habillement; & l'approche de la ſaiſon rigoureuſe de l'hyver, rend ce dernier objet d'une neceſſité urgente.

Tels ſont les calculs exacts & inconteſtables d'après leſquels il convient d'apprécier les rapports des gazettes Jacobites. On a cru devoir entrer dans ces details, parceque chez le peuple, l'erreur fait ſouvent plus de mal que la méchanceté, & qu'on ne ſaurait prendre trop de précaution contre l'aſtuce & la fourberie dont la race Jacobite eſt capable. Les Français refugiés, croiroient s'être acquitté en partie de la reconnaiſſance qu'ils doivent à la nation hoſpitalière qui leur a ouvert ſon ſein, s'ils étaient aſſez heureux pour contribuer à la préſerver des malheurs qui affligent leur patrie. Et ils ne peuvent mieux remplir cette tâche qu'en leur faiſant bien connoitre le caractère & les projets des tigres altérés de ſang humain que renferme la capitale de la Grande Bretagne.

APPENDIX AU NUMERO V.

Apperçu Politique de la Situation de l'Europe depuis le 10 Août juſqu'au 20 9bre.

A PEINE trois mois ſe ſont écoulés, & déja la face de l'Europe eſt changée; les eſpérances que l'on avoit formé ſur le retabliſſement de l'ordre, de la monarchie, & du Roi de France n'exiſtent plus; l'anarchie a étendu ſes ravages, & l'incertitude & le déſeſpoir ajoutent encore aux maux réels que ſouffrent partout les amis de la paix, les agents des gouvernements, les enfans de l'honneur, & tous ceux qui tiennent à leurs principes & à leur propriétés.

Lorſque j'entrepris d'écrire l'hiſtoire de la revolte du 10 Août, que les circonſtances étaient différentes! l'aurore d'un plus beau jour brillait alors, & nous étions bien loin de penſer même à la poſſibilité des ténèbres politiques qui nous enveloppent aujourd'hui.

Et pourtant c'eſt au travers de ces ténèbres qu'il faut marcher, & préſenter quelque points d'appui aux malheureux qui ſe demandent chaque jour; qu'eſt-

qu'eſt-ce que tout cela deviendra ? que deviendrons nous, nous mêmes ? & que ſont devenues ces armées formidables, dont les projets nous ont ſi long tems égarés ?

Je vais eſſayer de ſatisfaire leur curioſité, mais je ne peux pas promettre de ſatisfaire aucun autre ſentiment.

J'ai différé juſqu'à ce moment de parler de la campagne du héros de Mirabeau. Les rapports ſur M. le Duc de Brunſwick, ont été d'abord ſi vagues, & les premiers momens d'un deſaſtre ſont ſi remplis de mécontentement, & d'obſcurité, qu'il était imprudent d'employer les premiers matériaux qu'offrait la mauvaiſe humeur des uns, & l'éxaltation des autres. Ceux qui ont été à portée de tout voir, & de tout entendre, rapportent à un grand nombre de cauſes, les malheurs des royliſtes. La premiere, & la plus forte de toutes, eſt l'antipathie naturelle des Pruſſiens & des Autrichiens. Accoutumés a ſe battre entre eux, il était difficile qu'ils combatiſſent enſemble avec ſuccès. Il régnait entre les deux armées un ton habituel de comparaiſon qui les aigriſſait, & dans cette occaſion ſolemnelle, les Pruſſiens ſe ſont vus, avec douleur, primés par les Autrichiens ; les Hongrois ſurtout les écraſaient ; leur diſcipline, ainſi que leurs généraux étaient bien ſupérieurs, il ré-

gnait

gnait parmi eux un ordre, & une ſubordination d'habitude dont les Pruſſiens n'avaient pas d'idée, leurs mœurs étaient plus douces, et les Payſans des Ardennes deſiraient partout le ſejour des Autrichiens, tandis que la vue d'un ſeul Pruſſien les faiſait fuir *. Lorſque les armées ſe ſont ſeparées, les Autrichiens maudiſſaient leurs alliés, ils les traitaient de pillards, et de brigands ; les officiers Autrichiens aſſuraient aux émigrés que *ſi jamais ils faiſaient la guerre aux Praſſiens, ils leur payeraient cher la façon de cette campagne.* Des élemens auſſi oppoſés, ne pouvaient donc ſe réunir efficacement ; & s'il y a une nouvelle campagne, il faudra que les deux armées agiſſent ſeparement ; alors il y aura, peut-être, émulation ſans rivalité.

La ſeconde cauſe des déſaſtres des armées combinées, vient du mauvais plan qu'on a ſuivi, & ce plan, il faut l'avouer, était du en partie à la précipitation inquiéte des Princes Français, & aux inſtances dont ils avaient fatigué le cabinet de Berlin : on s'était laiſſé aveugler par les deroutes faciles de Mons & de Tournay ; on ne devait rencontrer que des amis, ou des fuyards ; on comptait tellement ſur la liberté du grand chemin de

* Stenay fut livré au pillage aux Autrichiens pendant ſept heures, ils ſe contenterent de demander aux portes, & quelques jours après, il n'y paraiſſait plus.

Paris, qu'on n'avait pris aucune précaution pour assurer les derrières, ainsi que l'a prouvé Custines, en fourageant depuis les électorats. Le plan de M. le Marechal de Castries était d'attaquer les places de la Meuse, & de la Moselle, & de partir ensuite de là. Les Princes Français, au contraire, emportés par un zéle qui sert de reponse aux calomnies qu'on a repandu contre eux, ne voyaient que Paris, & le Roi. Le malheur a voulu qu'ils l'emportassent : QUATREVINGT CINQ MILLE HOMMES composaient toute la force destinée a conquérir, & puis a contenir la France ; on conçoit difficilement aujourd'huy, que M. de Brunswick ait pu se charger d'un rôle pareil avec aussi peu de moyens. En effet, il est évident, que sur ces 85000 hommes, il ne devait pas lui en rester 30 en arrivant à Paris, par la consommation que lui ferait la chaine de ses postes jusqu'a ses magazins ; il fut donc venu présenter un squélette d'armée aux portes de Paris, & faire prendre, dans le même filet, lui, son Roi, les Princes, la Noblesse, & toute l'Europe.

Tels ont dû être les motifs de sa retraite, & cette rétraite n'eut pas été moins necessaire s'il eut battu Dumourier le 29 Septembre : il y avait 13000 malades dans l'armée Prussienne, les chevaux étaient anéantis ; une bataille, même heureuse, perdait son armée ; il y aurait eu 5 à 6000 morts, 10000 blessés,

bleſſés, les chevaux euſſent été abymés, & il n'y aurait pas eu un pouce de terrain de gagné. L'armée patriote ſe fut refaite, & accrue du triple pendant l'hyver ; il ſacrifiait donc du monde en pure perte, & en cas de malheur, il compromettait pour jamais tous les grands intérêts dont il était chargé. En effet, ſi un événement fâcheux avait rendu ſon Roi, ſa famille, celle du Roi de France, priſonniers dans la Champagne Pouilleuſe, qu'aurait-il eu a repondre alors au tribunal de l'Europe & de la poſterité ?

Voila, ſans doute, les baſes ſur leſquelles portera la juſtification que prepare, dit-on, aujourd'huy M. de Brunſwick ; juſtification dont il devrait ſe diſpenſer, car ſon effet ſera auſſi nul que celui du double manifeſte qu'il publia en entrant & en ſortant de France, juſtification qui n'ira frapper que des cœurs ulcérés, ainſi que ſes menaces aux brigands n'avaient effrayé que les propriétaires qui attendaient ſon ſecours.

Ceux qui blâment M. le Duc, ſont en plus grand nombre que ceux qui cherchent a l'excuſer ; au travers des éxagerations que l'aigreur enfante, on remarque pourtant que ſa conduite a été généralement molle & inſignifiante dans tout le cours de la campagne, & qu'il a fait des fautes militaires, d'une évidence frappante. Arrivé à Ver-

dun, le 2 7bre, la conſternation devenue générale en France, la Fayette ayant fui ſon armée indéciſe entre la conſtitution & la republique, cette armée reſtant ſans officiers, & ſans eſprit public, ſans chefs de file, & ſans chefs d'opinion, & les maſſacres de Paris ajoutant à la conſternation de nos chefs, & aux auxiliaires des armées combinées, M. de Brunſwick, loin de profiter de cette diſpoſition des eſprits, auſſi faciles a decourager après un revers qu'a éxalter après un ſuccés, n'envoye aucun corps de cavalerie s'emparer des defilés de l'Argonne, reſte au contraire cinq jours a contempler le poſte des Iſlettes, tandis que Dumourier, dès le lendemain de ſon arrivée à Grandpré avec 17000 volontaires, envoye ſon avant-garde occuper ce poſte qui a decidé du deſtin de l'Europe.

Kellermann venait lentement au ſecours de Dumourier; obligé de paſſer au ſud de Verdun, & de changer de camp chaque jour, mais ne s'éloignant jamais de plus de 10 lieues pour opérer ſa jonction, rien n'a été eſſayé pour empêcher, ou prévenir cette réunion derrière les Iſlettes. Dumouriez fait venir en même tems Bournonville avec 17000 hommes, il léve le camp de Maulde, malgré toutes les clameurs; ſa troupe ſe recrute en route, & il arrive le 15 7bre, au quartier général. Ainſi le tems eſt laiſſé aux armées, aux volontaires, aux vivres d'affluer, & comme le courage

rage n'eſt que le ſentiment de ſes forces, & la confiance qu'on y a, l'ardeur de l'armée Françaiſe, qui ſe voit arriver chaque jour des renfors, qui entend decreter partout des camps pour protéger la retraite, ſon ardeur, dis-je, s'accroit encore en raiſon inverſe de l'incertitude, & des vacillations de ſon ennemi.

Peu-a-peu cette armée ſe groſſit au nombre de 80 mille hommes aux ordres des généraux Dumourier, Kellermann, Bournonville, Dillon, Galbaut, & Chazot; & la réunion des armées combinées, était reduite le 20 7bre, à 78500 hommes, tout compris *.

Dumourier, à ſon arrivée, avait garni, comme je l'ai dit, le poſte des Iſlettes, avait campé la gauche à Grandpré, & la droite à Varennes, en plaçant un corps de 7000 hommes a Vouzi, aux ordres de Chazot.

* 40000 Pruſſiens aux ordres du Duc de Brunſwick, d'un Prince de Hohenlohe, & de Kalkreuth.
13000 Autrichiens aux ordres de Clairfayt.
13000 Ditto aux ordres d'un Prince de Hohenlohe.
6500 Heſſois
6000 Emigrés, formant l'armée des Princes.

78500

Les 30000 hommes reſtans, formaient les garniſons de Longwy, de Verdun, de Briey, d'Etain, de Grandpré, ou bien étaient dans les hôpitaux.

On preſſait M. de Brunſwick d'attaquer ; il dit à Verdun au Baron de Breteuil, *s'ils reſtent juſqu'au 12, ils ſeront exterminés ; & ſi je n'attaque pas de front, je les tournerai.*

Clairfayt s'était emparé de Stenay. Ce ne fut que le 9, que M. le Duc de Brunſwick, au lieu d'aller en droiture culebuter Dillon aux Iſlettes, ſe met en marche par la droite, & vient à 9 lieues ſe camper à Landres ſur l'Aire ; il y reſte quatre jours a examiner la poſition de Dumourier à Grandpré, au confluent de l'Aiſne & de l'Aire ; pendant ce tems, le Prince Hohenlohe, l'Autrichien, vient avec 13000 hommes maſquer les Iſlettes, en partant par le grand chemin de Verdun, & allant s'y placer directement ; les Heſſois, pendant ce tems, s'avancent à Varennes, & en prennent la poſition. Clairfayt marche en avant de Stenay par Lacroix au bois où était campé Chazot, il lui tue 800 hommes, y perd le Prince Charles de Ligne, & vient s'établir à Vouzy.

L'armée des émigrés part de Verdun, & vient camper à Buzancy.

Lorſque Dumourier ſe voit ainſi tourné, il fait une fort belle retraite, & marche au travers de la Champagne Pouilleuſe, en donnant ordre derrière lui de couper tous les ponts ſur la Marne ; il ſe réunit

réunit promptement à Chazot, & à Bournonville, pour ſe rejetter dans les bois de Sainte Menehould & des Iſlettes, ne croyant pas être attaqué dans ſa marche.

Le 19 au ſoir, l'armée Pruſſienne laiſſe ſes équipages derrière l'Aiſne, fait une marche forcée, & atteint Dumourier à Valmy en raſe campagne, deux lieues devant les bois de Ste Menehould— le même jour, les émigrés, par une marche extraordinaire de 11 lieues, pendant la nuit, depaſſent Vouzy, & viennent camper entre Suippe & Sommetourbe, a deux lieues derriére l'armée Pruſſienne.—Clairfayt paſſe de même par Vouzy, & marchant plus près de l'Aiſne, vient rejoindre, mais trop tard, l'armée Pruſſienne.

Le roi de Pruſſe arrive ; l'armée déploye ſes 10 colonnes en cinq minutes dans le plus bel ordre, établit ſon artillerie, & engage le combat avec Kellermann qui venait de rejoindre Dumourier ; ces deux armées réunies faiſaient alors 60,000 hommes.

On s'attendait ce jour-là, de part & d'autre à une affaire générale ; mais le duc de Brunſwick ſe contente de faire canoner pendant 7 heures, ne va point aux petites armes, & bivouaque ſur la place. Ce combat qui a décidé le ſort de l'Europe, coute

aux armées combinées 150 hommes, & 250 chevaux. Les Français y perdent 600 hommes, & cet excédent de perte eſt moins dû à l'adreſſe des artilleurs Pruſſiens, qu'à la chûte d'un moulin, & à l'exploſion de quelques caiſſons de gargouſſes. Pendant toute la canonade, le roi de Pruſſe, le duc de Brunſwick & leurs fils furent continuellement expoſés au feu. Le roi ſurtout était fort remarquable, & courut les plus grands riſques. Il y eut la douleur de voir le régiment de Saxe-Weimar, & deux bataillons d'infanterie plier ſous le feu des patriotes. Il leur criait envain ; *enfans, ne baiſſez pas la tête, ce n'eſt rien* : on lui repréſentait ailleurs qu'il s'expoſait trop, il répondait : *mes ſoldats ont du plaiſir a me voir à leur tête.* Sa bravoure perſonelle & ſon exemple n'empêcherent pas ſon armée d'être vaincue en diſcipline & en conſtance par la ligne de Kellermann qui ne fut point ébranlée par l'artillerie ennemie. Cette infériorité de l'armée du roi de Pruſſe détermina la fin de l'action. Pour la rallier entiérement, il fallut que le roi, le duc, & les coups de bâton ſe miſſent à leur tête, & ſur leur dos.

Clairfayt arrivé après la canonade, ſe campe ſur le champ de bataille à Valmy, ayant à gauche, le camp Pruſſien à Hans, & à droite, l'avant-garde Pruſſienne commandée par un Hohenlohe, ſur la route & à 4 lieues de Châlons.

Dumourier

Dumourier ſe retira dans la nuit, & alla prendre une poſition excellente, ſa droite aux Iſlettes en potence, & ſa gauche appuyée à une redoute de 18 canons ſur une hauteur, le long de la chauſſée de Châlons à Ste. Menehould.

C'eſt dans ces poſitions reſpectives que commencerent ces négociations, ces pourparlers qui ont fait, & feront encore long-tems l'énigme de l'hiſtoire. On ne peut point en parler légérement. Il faut attendre en ſilence que le tems ſoulève le voile qui les couvre : ſi d'un côté l'on conſidere que le jacobiniſme commençait à faire des ravages dans l'armée de Pruſſe, que les enfans du roi, & le duc de Saxe-Weimar étaient toute la journée a cauſer avec les patriotes, que les fruits de France paſſaient continuellement du camp de Dumourier à celui des Pruſſiens, & qu'on était obligé de faire eſcorter les trompettes allant & venant du camp des Français ; ſi d'un autre, l'on obſerve que par la poſition que l'on avait priſe, il fallait que les vivres qu'on tirait de Verdun, fiſſent onze lieues pour arriver à Hans, que la mortalité des chevaux augmentait chaque jour, que les pluies qui ne diſcontinuaient pas avaient rompu tous les chemins, que les convois obligés de paſſer dans des fondrieres de 4 & 5 pieds de profondeur, étaient 5 jours a parvenir à leur deſtination, tandis que des partis de cavalerie légere que Dumourier envoyait entre Hans & Varennes,

rennes, en interceptaient une partie ; que les troupes privées de vivres quelque-fois pendant trois jours, ſe livraient à une indiſcipline & un pillage que rien ne pouvait contenir, & dont l'excès entrainait des maladies peſtilentielles ; alors on aura le ſécret des motifs qui déterminerent ces prémières héſitations, & l'animoſité ceſſera de les attribuer à d'infâmes ſéductions, & à la haine qu'on ſuppoſait au Duc contre les émigrés, & les Princes. On ne regardera le remplacement du miniſtre Schullembourg par l'Italien Lucchefini, que comme un mouvement néceſſité par le beſoin des talens de Schullembourg, à Berlin, pour diriger les renforts & ſoutenir les eſprits en Pruſſe : enfin on ne regardera le memoire envoyé par Dumourier au roi de Pruſſe, que ſous le point de vue d'une ruſe de guerre, et comme une de ces manœuvres employées depuis la révolution par les chefs des factieux pour diviſer tout ce qu'ils avaient a détruire. Le roi de Pruſſe avait un trop grand intérêt a ménager, celui de ſa couronne & de ſa gloire, pour être dupe de quelques flagorneries maladroites, & des promeſſes illuſoires d'un général qui ne pouvait pas même répondre d'un ſeul marché, & d'un ſeul ſoldat de ſon armée. Au reſte, qui peut dire que la réputation politique, morale, militaire du duc de Brunſwick ait jamais été entamée juſqu'ici. Eſpérons que de nouvelles victoires repareront bientôt les fautes que l'on apperçoit au

premier

premier coup d'œil, & reſpectons les motifs qu'il a eus, car il eſt impoſſible de croire qu'il ait voulu ternir ſa gloire à la fin de ſa carrière, & trahir, par des vues ſordides, l'eſpoir & l'intérêt de tous les Rois, & avec eux le bonheur & la tranquillité de toutes les ſociétés.

Cependant, ſi le malheur de M. de Brunſwick oblige à plus de circonſpection ſur ſon caractère moral, l'hiſtoire n'en a pas moins des reproches a lui faire, & des fautes graves a lui objecter; & ſans repéter ici ce que j'ai déjà dit ſur la lenteur qu'il apporta à ſes premiéres opérations militaires depuis ſon départ de Tréves, ſans parler de ce ridicule ſiége de Thionville, qu'il permit aux émigrés, & aux Autrichiens d'entreprendre ſans artillerie*, on lui demandera toujours compte de cette diſtinction cruelle qu'il établit dans ſon cartel pour l'échange des priſonniers entre ſes ſoldats, & les émigrés. En vain dira-t-il que Dumourier n'aurait jamais accédé à cette clauſe pour ce qu'il appellait *les Français rebelles*; M. de Brunſwick avait reconnu ces *rebelles* pour ſes ſoldats, & l'honneur lui preſcrivait de ſtipuler pour eux comme pour les ſiens. Il ne ſe juſtifiera point du meur-

* Ils n'avaient qu'un canon de 12, & 2 mortiers chambrés qui ne lançaient pas la bombe à 200 toiſes de la place. Cela ſuffit pour apprécier la pretendue gloire dont s'eſt couvert le général patriote Felix Wimpffen.

tre

tre des 9 infortunés qui ont été ſuppliciés à Paris, en diſant, en écrivant encore, *qu'ils avaient fait tout ce qu'il fallait pour ſe faire déſeſtimer*; il arrive un terme ou l'on ne peut plus invectiver des hommes; & ſi Dumourier avait une ſorte de raiſon de traiter de *rebelles* ces malheureux proſcrits, à quoi devaient ils cet odieux caractére, ſi ce n'eſt à la longue chaine d'intrigues qui fit empêcher le frère ainé du Roi de ſe declarer Régent du royaume, & de planter l'oriflamme à ſon entrée en France? Aurait-on pu traiter de *rebelles* ceux qui ſe ſeraient ralliés à ce ſigne ſacré pendant la captivité du Roi? Et la marche ſuivie par le Baron de Breteuil de repreſenter Sa M. malgré l'avis des meilleurs publiciſtes, n'a-t-elle pas été la pierre d'achoppement ou ſont venus échouer à la fois, & la nobleſſe Françaiſe, & la dignité royale, & la vie des émigrés, & peut-être celle de Louis XVI. que la rage de ſes ennemis preſente déjà comme dirigeant de longue main cette marche indigne de lui? Et les Princes euſſent-ils été auſſi légers, qu'on ſe plait a les repreſenter depuis deux ans, ils commandent le reſpect par la double perſécution qui les accable aujourd'hui, et l'admiration, par la dignité avec laquelle ils ſupportent leur malheur.

Cependant il était queſtion de reparer l'honneur des armes Pruſſiennes, & de recommencer l'attaque du

du 20 *. Le 27, il ſe tint un conſeil de guerre, où ſe trouvèrent 13 généraux. Le Duc y fit l'expoſé de la ſituation des Français & de ſon armée ; il dit qu'il y avait des vivres arrivés juſqu'au 3 8bre. M. le Marechal de Caſtries, qui parla le ſecond, fut de l'avis de la bataille, il inſiſta ſur l'importance d'une action qui leur donnerait l'honneur des armes. Tout le conſeil inſiſta pour le combat ; le Roi, lui-même, le voulait, & parla fort bien ; M. de Brunſwick ſeul s'y refuſa ; cependant, il céda à l'avis du conſeil, & dit à M. d'Autichamp, *voila donc un point arrêté, le combat eſt pour le* 29. M. de Clairfayt voulait attaquer ſeul avec ſes Hongrois ; M. le Comte d'Artois voulait enlever, à la tête de la nobleſſe Françaiſe, la redoute de Giſancourt, que M. de Brunſwick avait laiſſé occuper & fortifier par Dumourier.

*M. de Brunſwick était le 15 7bre entre Verdun & Clermont ſur une ligne nord & ſud. Dumourier était ſur ſon flanc droit dans les gorges de Grandpré ; il fit un mouvement pour quitter ſa poſition, & ſe porter ſur Ste Menehould, pour y joindre Kellermann qui arrivait de Vitry ; pendant ce mouvement, 1500 Pruſſiens mirent en deroute 10000 hommes de l'armée de Dumourier : celui-ci eſt convenu depuis, que ſi l'on eut achevé de le pourſuivre, ſon armée entiére était diſſoute, il la rallia pourtant de ſon mieux, & ſe porta ſur Ste Menehould, où il opéra ſa jonction qu'il était ſi aiſé d'empêcher.

Le Duc de Brunſwick ſe porta ſur Ste Menehould en avant de Clermont, il s'arrêta en face du vallon de Giſancourt, & Dumourier ſe mit en bataille de l'autre côté ſur la hauteur, il fallait franchir le vallon, on parlementa.

Des

Des officiers généraux qui l'avaient reconnu, avaient obſervé qu'elle n'était point paliſſadée, & qu'on l'eut enlevé en ſacrifiant quelques files de gentilshommes. Le camp de Kellermann formant l'aile gauche, était en l'air, & fort aiſé a couper dans une longueur de plus de deux lieues; les ordres étaient donnés pour le 29...les troupes en marches.....deux couriers arrivent.....la fatale retraite ſonne.....*.

Ainſi fut terminée, preſque ſans coup ferir, cette campagne, ſur laquelle toute l'Europe avait les yeux ouverts, de laquelle dependaient l'ordre & la ſtabilité future de tous les gouvernements. Ainſi fut conſacrée l'impunité de tous les crimes qui avaient ſouillé la France depuis trois ans. Le ſyſtême militaire de l'Europe, s'anéantit en un jour avec la diſcipline de l'armée Pruſſienne. La retraite ſe fit, & elle ſe fit en mauvais ordre, le pillage devint général. Les Heſſois qui formaient la corde de l'arc que décrivait l'armée en retournant à Verdun par le même chemin qu'elle avait parcouru, pillaient également, & l'avant garde & l'arrière garde. Cinq cent huſſards auraient écraſé cette armée dans cette retraite. Dumourier ſe porta auſſitôt ſur Verdun dont il n'était éloigné que de quatre lieues. Heureuſement, Hohen-

* M. le Duc de Brunſwick a dit depuis le 29, qu'il n'avait eu jour a livrer bataille que pendant ſix heures; qui donc l'a empêché de profiter de ces ſix heures?

lohe qui avec ſes Autrichiens maſquait les flettes, ſe replia ſur une hauteur qui couvre cette ville, & y arrêta avec 17000 hommes l'armée qui la menaçait, ainſi que ſes magazins. Enfin, la retraite fut totalement effectuée le 23 8bre, & l'armée Pruſſienne perdue depuis dans les Electorats, n'a plus laiſſé de traces de ſon exiſtence. Cantonnée, & repartie dans diverſes garniſons, on ſe demande de tout côté ce qu'elle eſt devenue ; & l'on eſt chaque jour plus étonné de ne pas trouver même de veſtiges de ſa diſperſion.

Le pillage impuni des Heſſois, avait donné l'exemple à l'armée Pruſſienne, elle pilla juſqu'à ſon Roi, ſes généraux, & ſurtout les émigrés. C'eſt à la ſuite de ce deſordre que furent priſes, & trouvées ces correſpondances qui depuis, imprimées par les patriotes, ont allumé encore de nouvelles haines, & amené de nouveaux décrets d'accuſation. Mais ce qui, par deſſus tout, doit exciter les regrets, & la pitié de toute créature humaine & ſenſible, ce ſont les riſques, les tourmens, les privations, les vols de toute nature, qu'éprouvèrent les émigrés dans cette humiliante retraite. La misère, le déſeſpoir, & la mort ſont devenus leur unique perſpective ; & déjà, beaucoup d'entre eux, ſont venus la demander à leurs compatriotes ; il eſt un terme auquel la ferocité humaine devrait s'arrêter ; & pourtant les

écrits,

écrits, les discours des nouveaux Républicains, sont pleins d'une joie insultante & farouche contre ces malheureux ; c'est l'yvresse des sauvages dansant autour des cadavres.

M. le Duc de Brunswick se plaindra, sans doute d'avoir été trompé par les émigrés sur la nature des ressources qu'on lui promettait en France, & sur la disposition des esprits. Les émigrés à leur tour, lui repondront, que le courage appelle le courage ; que l'exaltation ou la terreur, sont les deux élémens dont se compose le caractère Français, qu'il fallait frapper fort, & frapper vite, pour avoir promptement de chauds, & nombreux partisans ; qu'il fallait surtout leur présenter à l'instant un noyau & un système de gouvernement, auquel ils pussent se rallier, au lieu d'en faire une cohorte de rebelles, à laquelle on tremblait de se joindre. A l'égard de ces camps de Paris, de Meaux, de Soissons, & de Châlons, dont retentissaient avec tant d'éclat, les journeaux, & la tribune de l'Assemblée Nationale, il suffit de jetter un coup d'œil sur l'état de ces camps au commencement de Septembre, pour apprécier ce qu'on en pouvait craindre.

Luckner nommé généralissime pour la forme, vint commander le camp de Châlons après la prise de Verdun. Il n'y trouva personne, & l'on assure que

que c'eſt là qu'à 70 ans, le vieux général répandit ſes prémieres larmes.——En 5 jours, il lui arriva 60 mille payſans, ſans fuſils, & preſque ſans habits; il les renvoya n'ayant pas de quoi les équiper.—— Vers le 15 7bre il arrive enfin quelques bataillons de Paris, avec des armes, mais indiſciplinés, & qui ne parlaient que de couper les têtes du général, des commiſſaires des guerres, des chefs des vivres, & même des officiers municipaux. Des commiſſaires de la commune les ſecondaient merveilleuſement dans ces diſpoſitions ſanguinaires.—— Ils refuſent d'aller rejoindre l'armée de Dumourier; Luckner perdait la tête; enfin il arrive environ 15000 gardes nationales, qui ſe diſpoſent a paſſer aux camps de Kellermann & de Dumourier; Luckner allait reſpirer, lorſqu'un décret le mande à Paris, où il n'eut plus a pleurer que ſur ſa fortune, & a trembler que pour ſa tête.

Le camp de Soiſſons était compoſé de 4 à 5000 malheureux ſans armes, ſans ſouliers, & même ſans vêtemens, faiſant l'exercice avec des bâtons, & ne faiſant parler d'eux que par leurs excès et leurs dénonciations.

A Meaux, il ne s'eſt jamais trouvé un ſeul ſoldat; on n'y voyait d'autre mouvement que les chevaux et les chariots de Paris conduiſant des ſacs de farine. Tout y était plein de vivres.

Le camp de Paris était nul. Le plan ſur lequel il avait été commencé, ſemblait avoir été tracé par les ingénieurs du Duc de Brunſwick lui-même. Il eut fallu plus d'un an pour l'achever, & 500 mille hommes auraient à peine ſuffi à ſa garde; tous les hommes armés étant partis de Paris, il ne ſe trouvait à ce camp que des ouvriers, un général (M. Berruyer) et un comedien, ſon aide de camp (Dugazon). Il n'y avait pas un ſeul ſoldat.

Pendant tout ce tems le conſeil exécutif de la republique delibérait avec aſſez d'anxieté, ſur le lieu qu'il avait a choiſir pour effectuer ſa retraite avec le tréſor national, l'aſſemblée, & le roi pour ôtage. Combien ces aveux faits depuis, ont du couter de regrets au Duc de Brunſwick, combien ils ont du le déſabuſer ſur ſon adage favori ; *Che và piano, và ſano.* Ces magazins de vivres placés ainſi par échelles, ſemblaient déſtinés par la providence a nourrir ſon armée ; mais il fallait aider cette providence par des demarches plus vigoureuſes & plus actives, que de vaines & longues cérémonies religieuſes à Verdun pour la réintégration de l'évêque Deſnos ſur ſon ſiège.

Depuis cette deplorable retraite, tous les gouvernemens induits en erreur ſont reduits a trembler pour leur éxiſtence, & à la veille de voir l'anarchie Françaiſe l'emporter ſur leurs efforts. Solidaires les uns

uns des autres au mois de 7bre ſous les étendards du Duc de Brunſwick, aujourd'hui ils n'ont plus de point d'appui, & ſans quelque grand évenement difficile a prevoir, on ne peut que leur annoncer une chûte prochaine. Le but de la revolution Françaiſe acheve de plus en plus de ſe developper. Ce but manifeſte eſt le vol, & les moyens en ſont des avocats & des procureurs; on ne manquera donc ni d'agens, ni de conducteurs; & partout, les mêmes ſophiſmes conſacreront dans les mêmes termes les mêmes brigandages. Que les propriétaires, & tout ce qu'il y a d'hommes penſans ſe réuniſſent donc aujourd'hui auprès des gouvernemens qui ne ſont pas encore attaqués, qu'ils conſacrent, s'il le faut, a les ſoutenir, les trois quarts de leurs proprietés pour en ſauver le reſte; que les vengeances particulières s'éteignent devant le grand intérêt qui demande leur réunion, ſur tout que par la célerité, & l'unité de leurs mouvemens, ils facilitent, ils encouragent la marche de l'adminiſtration qui n'eſt rien ſans eux, de même qu'ils ne ſont rien ſans elle; & que loin de compoſer avec leurs devoirs & les principes, ils ſe pénétrent par deſſus tout de cette maxime; *que lorſqu'on a mis les paſſions du peuple en mouvement par* L'APPAT DU VOL, *ce n'eſt plus par* LA RAISON *que l'on peut arrêter cette impulſion. Il faut donc chercher un ſentiment plus fort, laiſſer là* LES PROCLAMATIONS, *& employer contre les*

les novateurs LA TERREUR *& la ſeverité. Malheur à ceux qui n'auront pas ſenti cette verité éternelle.*

Un mouvement revolutionnaire dans un ſiècle corrompu, eſt neceſſairement le précurſeur de tous les fléaux qui ont deſolé à différentes epoques la ſurface de la terre. Dans une adminiſtration ſage & ſevère, chacun finit toujours par trouver ſa place. Mais que cette adminiſtration ſoit bouleverſée par des rhéteurs, ou par des brigands, ou par les uns & les autres réunis, alors on ne ſait plus ou ſe poſter. Tout eſt agitation, tout eſt violence, juſqu'à ce que les guerres, aiant neceſſité des armées, les armées ayant formé des chefs, le partage des depouilles ayant mis les généraux aux priſes les uns avec les autres, l'imbecille eſpèce humaine vienne enfin ſe repoſer ſous le tranquille deſpotiſme du plus heureux de ces généraux. Trop heureuſe elle même quand il n'a pas fallu pour l'y contraindre, qu'elle paſſât par cette longue filiére de douleurs qui ſe prépare pour nous, la ruine, le maſſacre, la famine, & la peſte.

Tel eſt le ſort qui menace aujourd'huy notre malheureuſe France, & avec elle cette partie de l'Europe qu'elle a déjà commencé d'envahir; et que l'on ceſſe de compter pour le prévenir, ſur des negociations. Monteſquiou n'at-il pas été perdu pour avoir joint au malheur de porter ſon nom, l'imprudence

l'imprudence de faire des traités ? Dillon n'a t-il pas éprouvé le même ſort pour ſes pourparlers avec le Landgrave de Heſſe ? Qui ſerait aſſez inſenſé pour compter ſur la foi d'une nation qui déjà infidèle au premier ſerment de fidelité qu'elle avait fait à ſon roi, a renoncé à celui qu'elle avait fait ſpontanement a la conſtitution qu'elle s'était donnée elle même. Aprés deux violations auſſi manifeſtes, qui aſſurera les peuples que cette nation parjure leur donnera la liberté, et qu'elle ne les mettra pas ſous le joug du deſpotiſme ? N'avait-elle pas auſſi garanti les propriétés, en detruiſant le gouvernement qui en eſt le garant naturel, et les propriétés n'ont elles pas été violées impunément ?*

Oui, je le repéte, l'Angleterre ſeule exceptée, l'Europe ne peut échapper maintenant au deſpotiſme, et aux malheurs qui l'appellent. Elle a tendu les bras aux principes de la revolution Françaiſe, ils ſont dans tous les cœurs: qu'arrivera-t-il ? Les peuples manqueront la liberté

* Au nombre de ces violations de propriétés, il faut compter ſans doute les derniéres loix rendues indiſtinctement ſur les biens des emigrés. Dans la juriſprudence antique c'était à l'accuſateur a prouver ſon accuſation ; aujourd'huy l'on accuſe & l'on punit par la preuve négative, ce qui ne s'était jamais vû jusqu'à nos jours. Peut-on s'étonner aprés cela qui l'on convienne qu'il n'y a plus que les pauvres dans le ſens de la revolution, & que Marat ait pris pour ſon epigraphe, *ut redeat miſeris, abeat fortuna ſuperbis?*

par

par les moyens même qu'ils employeront pour l'acquerir; en effet ou les republiques qui vont ſe former, s'uniront à la France, ou elles reſteront independantes. Si elles peuvent reſter libres de ſe gouverner chez elles, l'aſſemble nationale n'en continuera pas moins a en reſter le centre, & a leur donner l'impulſion qui les regira. Elles ſuivront les mêmes erremens, repeteront les mêmes erreurs, voudront le même gouvernement, & comme elle, en rendront l'action nulle, établiront la jalouſie entre les gouvernés et les gouvernans, & mettront tout en frottement, & rien en puiſſance; ainſi à la longue les jalouſies, les paſſions, les vengeances qui naitront des talens, des opinions, du voiſinage, des relations commerciales, des mœurs, occaſionneront des querelles, des exploſions, des guerres, des armées, des généraux, la mort, la famine, la peſte, & enfin, un dictateur militaire. Si au contraire, elles s'incorporent à la republique Françaiſe, elles partageront le déchirement qui l'ébranle déjà, il faudra qu'elles choiſiſſent ainſi qu'elle entre Robeſpierre & Briſſot, elles attendront avec elle la domination d'un ſeul, et elles ſeront trop fortunées d'aller promptement cacher leur prétendue ſouveraineté à l'ombre de ſa puiſſance.

La guerre univerſelle eſt donc aujourd'hui la ſeule perſpective qui reſte à l'Europe. Affreuſe verité! & quel

& quel ſera l'homme aſſez puiſſant pour maîtriſer l'opinion, & dominer tous ſes rivaux. Cuſtine & Dumourier commencent leur carrière, déjà ils ont repouſſé les armées les plus formidables de l'Allemagne & déjà nos republicains ombrageux craignent de voir dans leurs troupes victorieuſes les armées de Céſar & de Pompée. Mais l'heureux Dumourier a plus d'eſprit que ſon collégue, plus d'amour des ſoldats, plus de victoires, et plus de ſervices importans a oppoſer. Il a tout ce qui ſeduit & attache les Français ; de la prévenance, de la bravoure & de l'activité. Il ſe précipite de Flandres en Champagne avec une poignée de troupes au devant du Duc de Brunſwick ; avec 10,000 hommes il renverſe tous les plans des puiſſances combinées; ainſi, dit Bourdaloue en parlant d'un heureux uſurpateur, *un grain de ſable mis hors de ſa place vint deranger en un inſtant les plus vaſtes projets.* Il éloigne il diſperſe les armées etrangrès, il ſe contente de les faire ſuivre par ſes lieutenants, il retourne triomphant a Paris, il vient y ſouper comme aux grands jours de la corruption chez Julie, entre St. Georges & Dugazon ; au ſortir de cette orgie bacchique il marche ſur le Brabant, il annonce qu'il va prendre ſes quartiers d'hiver à Bruxelles, quinze jours aprés il y entre en maitre apres une victoire que l'on ne peut comparer qu'à celle du grand Condé à Nordlingen, et comme ſi tout devait être extraordinaire dans cette revolution, il

partage

partage avec Baptiſte ſon laquais les honneurs du triomphe. Les ſuccés de Dumourier lui aſſurent donc un immenſe influence, c'eſt donc dans les mains de Dumourier ſeul que l'on apperçoit un germe de cette force qui doit tôt ou tard amalgamer et contenir tous les elemens du gouvernement, auſſi eſt il devenu le ſeul point d'appui de la Convention. Si les deux partis qui la diviſent, en viennent aux mains, & qu'un d'eux l'appelle à ſon ſecours, ſi ce général eſt conſequent, il les battra l'un aprés l'autre ; mais ſurtout qu'il ne s'arrête pas, & la couronne eſt alors à ſa diſpoſition.

Tel eſt l'apperçu politique qu' a preſenté depuis deux mois, & que préſente maintenant l'Europe. Partout les propriétés vont être miſes aux priſes avec de prétendus principes qui ne ſont que ceux du deſordre. Toutes les inſtitutions vont être ébranlées ; tout doit donc s'armer pour la propriété et le gouvernement, car ſi le crime heureux exerçait impunemènt partout les mêmes ravages que dans ma triſte patrie, il faudrait alors ne prendre conſeil que de ſon déſeſpoir, & diré avec Caton :

Qui pourrait ſur la terre alors nous retenir ?
Une patrie éteinte, un repaire de crimes,
Peuple de delateurs, de bourreaux, de victimes,
Où l'égoiſme impur étouffant l'amitié
Au fond de tous les cœurs a féché la pitié ;
Ou la paix convulſive, & ſouvent aſſaſſine,
Nous prépare aux horreurs de la guerre inteſtine,
Quand Rome eſt au moment d'expirer par ſa main,
Mourir eſt un bonheur pour quiconque eſt Romain.

APPENDIX AU NUMERO VI.

Lettre à M. Peltier.

MONSIEUR,

UN ORATEUR fameux par ſes talens, ſa probité, dont les vues ſont ſûres en matière de gouvernement a publié des réfléxions ſur la révolution de France. Il en a fait voir les horreurs, il a réduit à ſa juſte valeur cette déclaration des droits de l'homme, ce catéchiſme de l'intrigue où tous les crimes, toutes les inſurrections peuvent trouver leur juſtification, & où la vertu ne peut trouver le moindre véhicule. Il a victorieuſement combattu le ſyſtême deſtructeur de la ſociété, d'un vil intriguant, perturbateur du repos de l'univers. Il a ſonné l'allarme contre un mal qu'il prévoyait menacer ſa patrie, comme tous les peuples; les gouvernemens ont été avertis du danger; d'où vient donc cette étonnante ſtupeur, cet égoïſme mal entendu qui les a endormis ſur le bord de l'abyme, tandis que groſſiſſait l'orage dont la chûte va les accabler tous, les uns après les autres?

N'ont-ils voulu voir dans les malheurs de la

France, qu'un feu qui dévorait la maiſon de leur voiſin, & qui leur fourniſſait l'occaſion de s'enrichir de ſes pertes ? En ce moment les murs mitoyens brulent et s'écroulent, l'incendie les menace.

Que leur faut-il pour ſortir de leur léthargie ? Attendent-ils que les jacobins leur déclarent la guerre et la leur faſſent à leur nouvelle maniére ? Veulent-ils laiſſer à leurs deſtructeurs le tems de préparer les inſtrumens de mort ?

Qu'ils ne s'y trompent plus : ces deſpotes ſanguinaires ſont par intérêt et par principes, ennemis de tous les gouvernemens.

Tout diviſer : jetter partout des ſemences d'inſurrection : telle eſt leur pratique pour ſe préparer des ſuccès.

Tenir le peuple en haleine, pour ne pas lui laiſſer le tems de ſortir de ſon engouement ; ſacrifier à leur ambition des milliers d'hommes dans des guerres qu'ils diſent n'entreprendre que pour le bonheur & la liberté de l'humanité ; piller les temples, les dépôts, les maiſons publiques ; s'emparer de tout ce qui eſt à leur convenance chez les peuples où ils portent la guerre ; créer des papiers-monnoie : les hipothéquer ſur les biens de tous les propriétaires qu'ils dépouilleront lorſque leur intérêt le leur dictera : voilà leurs moyens d'éxécution.

Voici

Voici les véritables prétextes de leurs guerres : l'Empire, la Savoie, l'Eſpagne ont empêché les papiers jacobites de circuler chez eux ; ils déclarent la guerre à l'Empire, à la Savoie, ils vont la déclarer à l'Eſpagne. Leurs armées ſont ſuivies d'imprimeries, comme du train de l'artillerie la plus formidable. Bientôt leurs écrits ſeront ſemés dans ces vaſtes contrées. Semblables aux ſerpens les plus venimeux, ils laiſſent leur poiſon dans la bleſſure qu'ils ont faite.

Cependant plus de 20 clubs ſe ſont établis en Pruſſe ; un Anacharſis Cloots en eſt le correſpondant à Paris.

Il s'en établit en Dannemarck, en Suéde, en Ruſſie, en Turquie même.

Plus de 40 exiſtent en Angleterre, en Ecoſſe, en Irlande ; et leurs affreux papiers y circulent à l'ombre d'une loi trop tolérante.

Les lois d'un pays qui permettent une telle liberté, nous devons le dire, portent en elles-mêmes le principe de leur deſtruction.

Les Jacobins font la guerre ou profitent de la paix pour propager leur doctrine. Partout, ils ſoufflent la diviſion et l'inſurrection, en échauffant

les eſprits par l'idée d'une licence effrenée qu'ils appelent *la liberté* ; et partout la populace incapable de raiſonner, n'attend que leurs ſuccès pour les imiter ; ſûre de trouver parmi eux des chefs toujours prêts a la guider, et des ſecours actifs, dès qu'elle ſera en inſurrection.

Ce ſont donc ces ſuccès qu'il importe à tous les gouvernemens d'arrêter. Tels ſont, diſons-le, les fondemens ſur leſquels les Jacobins ont établi leur république, que s'ils réuſſiſſent, toute l'Europe eſt perdue.

Et qu'aucun gouvernement ne ſe flatte que des traités puiſſent le ſouſtraire au ſort que les Jacobins lui préparent. Devrait-il compter ſur des traités faits avec des ſcélérats coupables et capables de tous les crimes ; avec des ſcélérats dont l'eſprit ne change point, mais dont les perſonnes ſe renouvellent à certaines périodes, laiſſant à leurs ſucceſſeurs un prétexte toujours prêt pour rompre les traités, lorſque leur intérêt le leur dictera.

Sur quel traité ſe repoſer avec un corps qui marche à l'empire univerſel par une route nouvelle, dont la perfide adreſſe ſait faire momentanément des avantages à ceux avec qui elle ne traite aujourd'huy, que pour ne pas avoir trop d'ennemis ſur les bras; mais qui ſait retirer de ces avantages négligés

négligés mêmes, le profit bien réel de faire répandre par les propagandiſtes qu'il ſoudoye les ſemences d'une révolution pareille à celle de la Fran & de laquelle il a les moyens de profiter pour ſe payer, de la même manière qu'il l'a fait en France, de ce qu'il a paru abandonner.

Que les riches, les capitaliſtes, les propriétaires, les négocians, enfin tous les citoyens honnêtes qui poſſédent quelque bien & qui vivent paiſiblement dans leur patrie, ne s'y trompent pas. Les révolutions ne ſont bonnes qu'aux intrigans, & à ceux qui n'ont rien a perdre du côté de l'honneur ou de la fortune. Qu'ils jettent un moment les yeux ſur la France.

Qui y règne ? des ſcélérats. Qui y occupe toutes les places de leur adminiſtration monſtrueuſe ? leurs complices. Les propriétaires ſont dépouillés, les capitaliſtes volés, les marchands obligés de cacher leurs marchandiſes ; toute liberté autre que celle de ſe raſſembler aux Jacobins & de parler comme eux, eſt un crime capital : plus de religion, de morale : les monumens, les temples ſont détruits, profanés, vendus ; les aſſaſſinats ſont ordonnés ou impunis : au milieu de la plus affreuſe anarchie, tous les crimes planent ſur la ſurface d'un des plus beaux pays du monde. La dette nationale s'eſt depuis le commencement de la révolu-

tion

tion plus que triplée : le commerce, l'agriculture ſont ruinés ; ces ſources des richeſſes de la France ſont taries ; les bras qui auraient pu les ranimer ſont ſacrifiés à l'ambition d'une horde ſcélérate qui achéte les plus légers ſuccès au prix du ſang de mille malheureux qu'ils ont égarés par l'eſpoir d'une liberté chimérique. Enfin l'aſſemblée conſtituante avait couvert la France de ruines, les Jacobins ont détruit ces ruines mêmes, & ont fait du plus beau royaume de l'Europe, objet de la jalouſie de ſes rivaux, un objet de pitié pour ſes plus cruels ennemis.

Quel eſt l'homme honnête qui ne frémira pas en ſongeant que c'eſt cette révolution & ſes ſuites formidables que les Jacobins veulent introduire dans ſa patrie !

Quel eſt le véritable Anglais qui voyant cette maſſe effroyable de maux menaçant ce puiſſant royaume, ne crie à ſes concitoyens, de prendre les armes pour exterminer ces monſtres ?

Quoi ! la France punie d'une manière ſi déſaſtreuſe de la faute qu'elle a faite, diſons mieux, du crime qu'elle a commis en favoriſant la révolution de l'Amérique Anglaiſe véritable origine de la ſienne, ſerait un exemple perdu pour l'univers témoin de ſon châtiment & de ſes malheurs !

Quoi !

Quoi ! les conquêtes que le brave Cornwallis vient d'ajouter aux vaſtes poſſeſſions de l'Angleterre dans l'Inde, les Iſles, le Canada, auraient le ſort de St. Domingue !

Quoi ! cette banque ſi riche, ſi ſolide, ce dépot ſacré des richeſſes & de la confiance de preſque tous les citoyens, deviendrait la proie d'infames revoltés, & entrainerait dans ſa chute le credit national, & la fortune de la majeure partie de l'Angleterre. Quoi ! cette liberté qu'une conſtitution heureuſe, fruit de tant de veilles, de travaux, de peines, & de troubles, a donné aux Anglais, ſerait anéantie devant la licence, & ſuccomberait ſous les efforts d'une faction ſcélérate.

Cet arſenal unique dans l'univers, ces flottes nombreuſes, ces magazins immenſes, enfin, tout ce qui aſſura à cette iſle puiſſante, ſa gloire, ſa grandeur, ſes richeſſes, & la ſuprematiedes mers, deviendrait entre les mains des Jacobins, des inſtrumens de ſa ruine, & de celle du reſte de l'univers.

Non. Il eſt impoſſible que ces defenſeurs des droits de tous les citoyens n'ouvrent pas les yeux ſur la conduite profonde des ennemis les plus cruels, & les plus dangereux de cet empire, & qu'ils

qu'ils ne ſentent pas la neceſſité de prevenir leurs complots,

Il eſt impoſſible qu'ils ne ſe preſſent pas autour du gouvernement pour prendre conjointement avec lui les meſures les plus propres a anéantir la contagion.

Il eſt impoſſible qu'ils ne le conjurent pas au nom de la patrie juſtement allarmée, de ceſſer d'avoir égard à des intérêts mercantiles, d'un petit nombre de negociants avides autant qu'inconſiderés à qui les Jacobins achetent des vivres, dont l'exportation fait rencherir ici les denrées, & des armes dont ils ſe ſerviront, peut-être, bientôt contre l'Angleterre elle même.

Il eſt impoſſible qu'ils ne lui repreſentent pas, qu'envain l'Angleterre s'enrichirait de tout l'or, qui eſt le fruit des crimes des Jacobins, ſi pour prix de cet or, elle leur laiſſait le tems, & leur vendait les moyens de la ruiner.

Il eſt impoſſible que tous les ordres de l'état ne ſe réuniſſent pour lui procurer les moyens de ſauver la liberté, la propriété, la vie, & l'honneur des habitans de l'Angleterre, & ne lui conſeillent de s'unir avec les princes, ſes alliés naturels, & d'oublier même les griefs qu'il peut avoir contre

ſes

ſes anciens ennemis ; de ſe coaliſer tous avant qu'aucun d'eux ſoit affaibli par quelques pertes conſiderables, afin de faire un effort combiné, & ſoutenu, qui puiſſe écraſer, d'un ſeul coup, l'ennemi de l'humanité entière qui oſe s'en dire l'ami, lors même que la politique, ſes meurtres, & ſes brigandages, menacent l'Europe de la replonger bientôt dans toutes les horreurs des ſiecles, dont l'hiſtoire nous fait frémir encore aujourd'hui.

Réponſe à M.

Londres ce 9 Décembre.

MONSIEUR,

DANS l'hiſtoire des ſiècles il arrive des époques de corruption oú de grands malheurs ſont néceſſaires pour rappeller les hommes aux grandes vérités. Nous étions ſans doute, parvenus à ce moment marqué par la vengeance céleſte, puiſque nous en éprouvons les fléaux d'une manière ſi terrible. Le ciel avait frappé d'aveuglement & d'endurciſſement preſque tous les ſouverains; ils ont négligé de ſe lever tous à la fois pour frapper de concert le monſtre qui menaçait de les dévorer, & déjà pluſieurs d'entre eux ont diſparu. Déjà l'Electeur de Mayence, le prince de Liége, l'Evêque de Spire, le Duc de Savoye, le Souverain des Pays-Bas, ſont diſperſés comme les oiſeaux du midy devant l'Aquilon; des armées puiſſantes ont été anéanties; la faible & puſillanime Europe attendait leurs ſuccés pour ſe déclarer. Des revers ayant pris la place des victoires, elle a eſſayé de ſe couvrir de ſa faibleſſe ſous le nom de neutralité. Elle a proclamé ſon impuiſſance, & bientôt le crime heureux n'a plus gardé de meſure;

ſure ; il a décrété ſolemnellement à la face de l'univers *guerre à tous les gouvernemens, au nom de tous les peuples ; aſſiſtance & protection à tous ceux qui ſe révolteront.*——En conſéquence Dumouriez marche à Vienne ; Kellermann ſe porte ſur Rome ; la Hollande va être envahie ; Naples, Veniſe, & Gênes ſont dans les convulſions de la mort ; Berlin eſt ajourné ; Madrid tremble ; un jeune courtiſan vient d'y remplacer un vieux philoſophe, & il ne ſoutiendra pas mieux l'Eſpagne que ſon prédéceſſeur ; enfin St. Peterſbourg & Stockolm comptent leur éloignement & leurs glaces comme leurs meilleurs remparts contre nos miſſionnaires.

Cependant il eſt un terme à tout, & la main inviſible qui a corrigé l'Europe ne permettra point qu'elle périſſe. Ellle la ſoutiendra contre ſes deſtructeurs. La vertu n'étant point la baſe de leur nouvelle doctrine, elle s'écroulera néceſſairement, qui fonde un empire ſans morale, bâtit ſur le ſable, a dit l'Ecriture, & le roi prophète a annoncé il y a 3000 ans aux novateurs actuels leur ſort prochain ; *niſi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* Cette main inviſible a placé au ſein de l'Europe deux nations chez leſquelles la morale, le bon sens, & l'énergie ſemblent fixés comme un dépôt perpétuel, afin de prévenir le bouleverſement total de l'humanité. Défendues, l'une, par les flots de la mer, & l'autre

par ſes rochers, elles ſeront les barrières qui arrêteront la propagation des nouveaux principes. La Suiſſe & l'Angleterre ſauveront l'Europe. Déjà elles ſe ſont prononcées, & le jacobiniſme a reculé devant elles. Le vice ne peut ſoutenir les regards de la vertu.

Ainſi, Monſieur, raſſurez-vous ; cette île ſi floriſſante qui ſert aujourd'hui d'azile à tant d'infortunés ne ſera point agitée par les troubles de notre patrie, mais ſon influence ranimera toutes les autres puiſſances. On a accuſé ſa longue neutralité, mais ſes accuſateurs ont-ils bien vu, ont-ils bien ſenti, que des efforts partiels de ſon ſouverain, ne pouvaient être qu'inſuffiſans;que l'Angleterre ne pouvait agir efficacement, ſans que la nation toute entière ne déclarât la guerre aux perturbateurs du repos public : que pour faire mouvoir une auſſi grande nation, il fallait qu'un certain laps de tems eut découvert à toutes les claſſes de ce *vraiment bon* peuple, la vérité de nos crimes, déguiſés avec art, le caractère des criminels, le brigandage des factieux, la miſére & la diſette qui affligent toutes les claſſes, la ſtagnation du commerce, la ruine des manufactures, la décadence des arts ; il fallait qu'ils viſſent de leurs propres yeux le ſpectacle ſi touchant de nombreux milliers de citoyens proſcrits, fugitifs, & dépouillés; (1) de femmes & d'enfans demandans leur pères, & ne pouvant

jouir

jouir de leurs embraſſemens ; il fallait que nos larmes brulantes vinſſent réchauffer tous les cœurs, pour que l'accord de la nation & du gouvernement fut unanime ; car on ne ſaurait ſe le diſſimuler, Monſieur, l'armée ennemie eſt de plus de 500 mille hommes : elle a pour auxiliaires les brigands de tous les pays, elle diſpoſe de tréſors immenses, & elle peut les renouveller chaque année par la terreur ; (2) il faut donc que toute la vertu du globe tombe à la fois, & pèſe de tout ſon poids ſur ce foyer de deſtruction ; qu'elle en comprime toutes les iſſues, & que rien n'en puiſſe ſortir. L'éxemple de l'Angleterre ſera ſuivi, & les coupables ſeront enfin châtiés.

Benies ſoient à jamais ces aſſociations formées par toute la Grande Bretagne ſous les auſpices de la liberté, & la propriété, pour maintenir la conſtitution monarchique contre les atteintes des republicains & des applaniſſeurs : leurs membres nombreux ont ſenti que dans une republique il arrive toujours tôt-ou-tard qu'un citoyen devient plus puiſſant que les loix, & que dans une monarchie, perſonne ne peut jamais être auſſi puiſſant que le monarque qui eſt le protecteur des loix. Ils ont vu par les exemples des tems paſſés & modernes, que dans une republique on cherche toujours la liberté, & qu'on en jouit toujours dans une monarchie bien conſtituée. En effet on dirait que la provi-

dence a placé un trône chez toutes les nations, & que la ſociété y ſouffre une eſpèce de violence, tant qu'il n'eſt point rempli ; s'il vient a l'être, l'ambition frémit, mais elle n'oſe plus s'approcher qu'avec reſpect de ce thrône ſur lequelle, elle aurait pu prétendre de monter. La monarchie en donnant un chef à l'état, aſſure à la liberté, & à la tranquillité des citoyens un protecteur tout puiſſant, & quand bien même elle n'aurait que ce ſeul avantage au deſſus du gouvernement republicain, elle lui ſerait encore préferable.

Benie ſoit cette heureuſe conſtitution ou la démocratie conſerve ſon énergie ſans danger ; l'ariſtocratie ſes lumières & ſes richeſſes, ſans orgueil ; & le pouvoir royal, toute ſa force pour faire agir les reſſorts du gouvernement, ſans violence ; combinaiſon ingénieuſe de pouvoirs balancés d'ou reſulte le peuple le plus libre, le plus moral, et le plus puiſſant.

Beni ſoit ce gouvernement qui de bonne heure a impoſé le ſilence de la terreur aux factieux, reprimé les libelles, caſſé les hommes qui ſouillaient leurs emplois par leurs opinions, convoqué la nation, & deployé un appareil de puiſſance capable d'epouvanter tous les ſcélérats, ſans diminuer la confiance du propriétaire.

Hélas !

Hélas ! c'eſt ainſi que dans notre malheureuſe France nous appellions auprès du thrône, nous implorions tous les propriétaires du royaume. Moins ſages que les Anglais, nos maitres en économie politique, le ſyſtême de vanité l'a emporté ſur celui de propriété, & nos prétentions ont empêché nos précautions. C'eſt aujourd'hui plus que jamais que l'on s'apperçoit du mauvais ſyſtême de defenſe que la nobleſſe Françaiſe avait adopté; c'eſt aujourd'hui, mais trop tard que l'on peut juger cet inconcevable délire qui à la voix de quelques ambitieux a pouſſé hors du royaume preſque tous les propriétaires, & qui a repandu ſur toute la nobleſſe plus de deuil que les batailles de Crecy, de Poitiers, & d'Azincourt.

Ne craignez point un ſort pareil pour l'Angleterre. Un de leurs écrivains diſtingués, comparait avec raiſon les cris des revolutionnaires Anglais à la ſauterelle qui bruit ſous l'herbe, tandis que le paiſible Taureau (John Bull) paît tranquillement à l'ombre du cheſne royal : déjà leurs journaux incendiaires ſont ſupprimés ; leurs apôtres ſont arrêtés ; cette banque ſi riche, cet arſenal ſi formidable ſont protegés contre une invaſion ſoudaine, les troupes nationales ſont convoquées par le roi, elles ſont à ſes ordres, & non à ceux d'un général inſurgent. La paix intérieure eſt aſſurée, des flottes nombreuſes vont faire reſpecter celle de

toutes ſes poſſeſſions lointaines ; le corps politique va ſe réunir auprès de ſon chef, ſupporter avec loyauté ſes vigoureuſes meſures, & la liberté Anglaiſe repoſera tranquillement au milieu des inſtrumens des deſpotes.

Permettez moi cependant, Monſieur, de différer d'opinion avec vous ſur la coalition que vous regardez comme neceſſaire à l'extinction du volcan Jacobite. L'expérience a prouvé depuis Agamemnon, juſqu'à M. d'Orvilliers, & au duc de Brunſwick, que toutes ces grandes aſſociations de rois, ces ligues de puiſſances, ces armées & ces flottes combinées, avaient preſque toujours manqué le but auquel elles étaient deſtinées ; & certes, jamais tems ne fut moins propre que le tems préſent a renouveller la coalition qui vient déchouer. Si l'on ne peut éviter dans aucun tems les haines particulières, les rivalités de voiſinage, à plus forte raiſon, faut-il les craindre aujourd'hui que des revers communs, que des correſpondances ſecrétes imprimées par les Jacobins ont repandu de l'aigreur dans des eſprits que le même intérêt, & le même ſentiment devraient animer. La différence des tactiques des diverſes armées ſerait encore un empêchement inſurmontable—la difficulté de faire mouvoir & correſpondre à la fois tant de reſſorts donnerait un avantage immenſe à nos propagandiſtes qui de leurs cavernes dictent des ordres prompts

prompts & précis, & les font éxécuter avec la rapidité de l'éclair. C'eſt en fourageurs qu'il faut attaquer ces enfans perdus, c'eſt par tous les points qu'il faut penetrer à la fois chez eux ; la ridicule idée d'un congrés, & d'une armée combinée a été aſſez long-tems le principal effort de la politique aſſez long-tems les ſouverains ont été les dupes des miniſtres les plus inſignifians ; ils doivent briſer, & leurs vieilles routines de la diplômatie,& même les regles de leur tactique: attaquées par des foux, c'eſt en furieux qu'ils doivent les repouſſer ; c'eſt avec le fanatiſme de l'ordre qu'il faut combattre le fanatiſme de la licence, c'eſt la couronne qui doit renverſer le bonnet Jacobin, ou être detruite elle même ; avec de tels élémens, tout contact eſt du plus grand danger ; le plus grand tort ſerait de faire des priſonniers ; leur contagion infecterait tous les corps environnans, & rendrait le mal irrémédiable. L'humanité doit jetter un voile en cette occaſion; mais la connoiſſent-ils l'humanité, ceux qui condamnent à mort (3) des femmes, des vieillards, qui ſe ſont derobés en tremblant aux poignards du 2 7bre, & pourront-ils, oſeront ils ſe plaindre que l'eſprit de conquête ſoit ſubſtitué à celui de rapine, quand ils verront le propriétaire venir l'épée à la main reprendre le champ qui lui a été derobé par la puiſſance des Piques.

Mais

Mais je m'apperçois que je laiſſe entrainer ma plume par le ſentiment qui me tranſporte ; j'ai parlé du propriétaire émigré venant reconquerir ſon champ, ou mourir aux lieux ou il aima, aux lieux ou il fut aimé ; hélas ! vain eſpoir, ils ne leur reſte plus même la conſolation de penſer qu'ils pourront mêler leurs oſſemens aux oſſemens de leurs pères, leurs cendres aux cendres de leurs ayeux. La conquête étrangère eſt devenue inévitable. *Barbarus has ſegetes !*

Elle n'exiſte plus cette armée brillante de gentilshommes & de princes, ou tant de luxe, de folie étaient d'abord excuſés par tant d'honneur & de courage, & ont été remplacés par tant de miſère, & de déſeſpoir. Les princes frères du roi, plus malheureux encore que lui, vont aller cacher leur oiſiveté forcée, dans les cours du Nord & du Midi. L'Angleterre recèle aujourd'hui plus de la moitié de leurs compagnons d'infortune. (4) Au moins s'ils profitent des éxemples de vertu, d'ordre & de raiſon qui les frapperont en ce royaume, leurs malheurs, leurs privations auront eu leur prix, & de vaines illuſions ceſſeront pour jamais d'affliger leurs penſées.

Les Souverains doivent donc développer en 1793 les dernières reſſources de leur puiſſance, & ſe défier par deſſus tout des opinions de leurs miniſtres.

niſtres. Quand la couronne eſt attaquée, un adminiſtrateur ne doit plus avoir qu'une opinion Qu'on ſe rappelle que le roi de France écouta M. Necker, & que du rapport du 28 Décembre 1788, à l'oraiſon funèbre (5) de Louis XVI par ce miniſtre, l'intervalle ne fut pas de quatre ans.——Si l'heureux Dumourier a conquis tout le Brabant en quinze jours, il ne le doit qu'au ſyſtême meſquin du miniſtre Laſcy qui a cru que 30,000 hommes pouvaient ſuffire à garder une frontière immenſe & toute ouverte, contre les citadelles & la multitude de France ; & cependant ce M. de Laſcy avait donné la meſure de ſes connaiſſances militaires dans la manière dont il défendit & perdit il y a peu d'années, le Bannat de Temeſwar avec un cordon de troupes.— La Nobleſſe françaiſe doit ſa deſtruction à ce ſyſtême inhumain qu'ont ſoutenus MM. de Mercy & de Breteuil, de repréſenter un roi captif autrement que par une régence active.—Le vieux Daranda, tout bouffi encore de ſa correſpondance philoſophique avec Diderot & Condorcet, [a empêché ſon maître de déployer le caractère qu'un Bourbon devait faire paraître dans cette grande occaſion,& ſon ſucceſſeur, (7) de quelque énergie qu'il ſoit doué, ne trouvera pas dans l'opinion qui l'environne, l'appui dont ſon prince a beſoin.———Je ne parle point des autres cabinets dans leſquels l'eſprit de jacobiniſme, ou ce qui eſt pis encore, l'eſprit de terreur a jetté des racines

racines plus ou moins profondes ; je ne parle pas ſurtout de l'étrange choix qui avait été fait d'un général philoſophe, pour arrêter au mois d'Août une révolution philoſophique : (8) je me contente de vous indiquer la néceſſité où ſont les ſouverains de défendre corps à corps, leurs prérogatives & leurs perſonnes, & de me réjouir avec vous de l'éxemple de la vrai politique que le peuple Anglais leur donne dans le moment actuel.

Cependant les républicains Français ſe flattent encore de quelques alliances ſur le continent. Qu'ils ſuppriment donc pour y parvenir, le dégoutant récit de leurs odieuſes ſéances. Qui voudrait, qui pourrait s'allier avec ces hommes qui déjà deux fois ont trompé l'Europe ; qui ayant d'abord forcé le gouvernement à s'abaiſſer à la hauteur d'un d'André, & d'un Chapellier, les ont obligés de ſe ravaler enſuite au niveau de Briſſot. Deſcendraient-ils enfin juſqu'a Marat & Jourdan, lorſque ceux-ci auront arraché à la faction Briſſot (9) ſon mobile pouvoir ; & le miniſtre de Georges III ſerait-il condamné a traiter avec un Robeſpierre ? Non, la république Françaiſe ne peut avoir d'alliés ; aucune puiſſance ne peut la reconnaître : la guerre perpétuelle, voilà ſon ſeul partage, car il en eſt des corps politiques, comme des individus ; là où l'amitié eſt impoſſible, la haîne devient un devoir.

Je

Je termine cette lettre déjà trop longue, en m'uniſſant aux vœux que vous faites, Monſieur, pour l'anéantiſſement de cette race impie, & je vous aſſure de mon reſpect.

P.....

NOTES.

(1) La haine des ennemis des refugiés les pourſuit encore ſur la terre hoſpitalière qui les a accueillis. Privés de toute proprieté, hors d'état par conſéquent d'acquitter leurs engagemens, on à vu de ces engagements achetés par les Jacobins, & envoyés à des étrangers domiciliés à Londres. Ainſi, moyennant un parjure, on peut arracher à ces malheureux leurs derniers moyens de ſubſiſtance ; on peut réintégrer à Newgate les victimes echappées de l'Abbaye. Il nous était reſervé de donner ce dernier exemple de barbarie ! on peut, & l'on doit eſpérer que la ſageſſe du Parlement Britannique s'en occupera ; car ce ne ſont point de vrais Anglais, ce ſont des étrangers qui y font ce commerce ſcandaleux.

(2) Pluſieurs acquéreurs des biens du clergé forcés d'émigrer *comme les autres*, ont déjà vu remettre en vente ces propriétés uſurpées, en attendant que le ſecond acheteur frauduleux les voie paſſer à ſon tour dans une quatrième main. Un tel ſyſtème de finance parait d'abord inépuiſable ; mais un peu de reflexion ſuffit pour faire voir qu'avant quatre ans les terres de France ſeront bientôt reduites par ces mutations à l'état des terrains que M. Morriſs, de Philadelphie, poſſiéde ſur les bords du Lac Ontario. Alors nous ſerons arrivés au point ou M. S. Juſt nous predit que nous parviendrons inceſſamment ; *republique, & misère.*

(3) Dans l'aſſemblée conſtituante, lorſque le *vertueux* Pétion, & *l'incorruptible* Robeſpierre, faiſaient leur cour aux brigands, aux dépens de la raiſon & de la juſtice, ils furent les plus chauds partiſans de l'abolition de la peine de mort. On peut relire leur diſcours. Les brigands & Robeſpierre ſont ils devenus maitres, la

la mort plane ſur toutes les têtes ; chaque loi a pour refrain, la peine de mort ; fui-ton ces meſſieurs pour éviter la maſſue du Capitaine Rotundo, rien que la mort encor n'eſt capable d'expier un pareil forfait ! Puis fiez-vous à la philantropie des philantropes !

(4) On ne doit point juger de l'état des émigrés, par ceux qui ont pu gagner le rivage d'Angleterre. C'eſt à Maeſtricht, en Hollande, dans les électorats qu'il faut voir les debris de l'armée des Princes. C'eſt le ſac de Jeruſalem, c'eſt l'invaſion du Méxique. La plume ſe refuſe à en tracer le tableau. Qu'on juge de leur détreſſe, puiſqu'une partie d'entre eux prefere en rentrant en France, s'expoſer à une mort certaine, plutôt que de trainer dans l'étranger une vie honteuſe & penible.

On ſait avec quelle barbarie la municipalité de Paris a fait decapiter 9 émigrés pris lors de la retraite ; les princes avaient 300 priſonniers à leur diſpoſition, ils les renvoyérent en France. Ce trait doit faire juger la différence des deux cauſes. Ces 9 emigrés étaient tous gardes du corps. Ils étaient malades à la ſuite de l'armée, & conſéquemment n'avaient point été pris les armes à la main.

C'eſt une choſe digne de remarque, & une des ſingularités de cette revolution que ce ſoit encore un 5 8bre que les gardes du corps aient été fuſillées par les gardes nationaux ſans pouvoir leur repondre. Les armées combinées ſe retiraient ; le corps des emigrés Français avait ordre de ſe rendre à Stenay ; ou était au 5 8bre les Princes avaient couché au château de Sille ; le boute-ſelle ſonna à deux heures du matin. Sur les 5 heures, comme la colonne des gardes du corps montait ſur une éminence pour gagner le chemin de Stenay, une canonade très vive de deux canons poſtés au coin d'un bois, ſe fit entendre. Les gardes du corps en reçurent pluſieures decharges qui heureuſement ne leur tuèrent que des chevaux. On vit enſuite debouquer un corps d'infanterie & cavalerie compoſé d'environ 1800 hommes. Cette troupe était partie de Sédan pour tenter d'enlever les Princes pendant la nuit. Elle y fut parvenue, ſi des ſoupçons qu'on en avait

avait eu, n'avaient decidé a faire ſonner le boutefeille dans la nuit. Les gardes du corps ſeparés de cette troupe par un ravin marécageux qui ne leur permettait pas d'attaquer en face, furent obligés de recevoir le feu de cette troupe ſans pouvoir lui repondre. M. le Marechal de Broglie leur donna ſur le champ l'ordre de ſe former en bataille ſur le grand chemin même afin de cerner le bois, ce qu'ils éxécutérent. Pendant ce tems, la brigande Irlandaiſe compoſée des regiments de Berwick, & de Walſh, M. le Duc de Fitzjames, colonel en tête, s'avança, la bayonnette au bout du fuſil, droit ſur le bois. Les patriotes effrayés de cette manœuvre s'y retirérent en emmenant leurs canons. Berwick en joignit pourtant une grande partie, & la gendarmerie à cheval, M. d'Autichamp à ſa tête chargeea dans la plaine tout ce qui ſortait du bois. Les patriotes perdirent à cette affaire 150 hommes tués, & 50 priſonniers. Les emigrés n'y perdirent qu'un ſeul homme, M. de la Porte, aide de camp de M. d'Autichamp. Il fut aſſaſſiné par un garde national à qui il avait ſauvé la vie : l'indignation que cet acte de ferocité inſpira à la gendarmerie, cauſa l'incendie de 4 villages qui furent brûlés ce jour là.

(5) J'appelle ainſi l'apologie de Louis XVI. que vient de publier M. Necker, ſous le titre de *Réflexions adreſſées à la Nation Françaiſe, &c.*

(6) M. de Laſcy eſt la ſeule cauſe de la conquête du Brabant. Il a cru dans ſes lézineries habituelles que 30000 hommes ſuffiraient pour le garder,& il a tout perdu. Dumourier ne doit ſes ſuccès qu'à la multitude de petits corps qu'il a eu a combattre. Jamais il ne s'eſt préſenté devant lui plus de 14000 hommes. C'était là toute la force de l'armée Autrichienne à la bataille de Jemappe ; elle fut attaquée par plus de 60 mille hommes, & ces 60 mille hommes ne s'avancaient encore que ſentement, & ſous la protection d'une artillerie de pièces de 24, auxquelles on ne pouvait repondée que par du 8. Les diſpoſitions de Dumourier étaient dignes de l'originalité de ſon eſprit ; l'élite de ſes troupes de

de ligne, qu'il reſerve peut être pour une meilleure occaſion, était en arrière du corps des volontaires nationaux avec des canons pointés ſur eux en cas de defection. Avant le combat, Dumourier harangue ſes volontaires, et leur dit que c'étaient eux qui avaient fait la revolution, & que leur devoir était de la ſoutenir. La rivalité du Duc Albert & du Général Beaulieu le ſervit encore mieux que ſes diſpoſitions. En effet, ſi Beaulieu eut été crû, on aurait attaqué pendant la nuit, & rendu par là le gros canon inutile. M. le Duc conduit par M. de Sekendorff, ſon aide de camp, ne le voulut pas; & la bataille eut lieu, comme Dumourier le deſirait. Cependant ſi l'armée Autrichienne avait eu de la groſſe cavalerie, la victoire lui fut reſtée. Cette cavalerie eut detruit le centre de l'armée de Dumourier déjà ébranlé par les Hongrois, & l'armée eut été coupée. Des Huſſards & des Hullans ne purent écraſer des maſſes d'infanterie. Les dragons de la Tour & de Cobourg & ſur tout les 4 bataillons de grenadiers Hongrois de Bardedetzky, Morzin, Lowen, & Puckler, firent des prodiges de valeur, mais en pure perte. Cependant on avait depuis quinze jours à Liége, Royal Allemand, Saxe, Berchiny, les gardes du corps, la gendarmerie prêts à ſe donner à qui aurait voulu les employer: des formalités miniſtérielles en ont empêché!

La victoire de Dumourier lui à couté de 8 à 10000 hommes. Beaulieu n'en a perdu que 1800; l'on ne peut pas regarder comme une de route une retraite dans laquelle l'ennemi ſauve tous ſes canons. La gaſconade de 300 hommes tués & 600 bleſſés ſeulement du coté de Dumourier a bien vite été prouvée par les accuſations même portées contre les fourniſſeurs des lits d'hôpitaux.

Après la priſe de Bruxelles, le ſyſtême de defenſe a toujours été le même. On a voulu defendre le cours de la Meuſe avec des detachemens; Clairfait & Staray près de Liège avec 8000 hommes, Beaulieu ſous Namur avec 12000, un gros corps à Huy, & quelques garniſons compoſaient tous les débris de cette armée du Brabant. Ils n'ont pu empêcher Namur, Liège, & le Général Staray de ſuccomber; l'armée Autrichienne ſera renforcée avant la fin de Decembre de 40000 hommes qui ſe joindront

aux 10000 du Prince de Hohenlohe, & à environ 10000, reſte de l'armée du Brabant : ces 60000 hommes ſeront deſtinés a reconquerir les provinces Belgiques, & a repouſſer Dumourier en France, ſi toute fois les agitations inteſtines ne l'ont pas forcé à une marche retrogade. Tous les gros équipages des Autrichiens ſont dans la province du Limbourg. Les troupes qui arrivent trainent avec elles l'artillerie qui foudroya Belgrade, & l'empereur, dit-on, commandera lui-même en perſonne.

Les lettres de l'armée Pruſſienne portent que la diſcipline s'y retabliſſait, que l'eſprit en devenait excellent, & que ſoldats & officiers brulaient de reprendre leur revanche. Cette armée reduite à 30000 hommes ſera augmentée de pareil nombre vers le 15 Janvier. Le roi fait venir juſqu'au regiment de ſes gardes à Potzdam.

La diète de Ratiſbonne a enfin déclaré que l'empire était en danger, & elle a commandé l'armement du *triplum* des cercles ; ce qui porte alors le nombre des troupes impériales à 120 mille hommes.

Dumourier a eu l'impudeur d'annoncer que ſa dernière victoire devant Liège lui avait couté toute au juſte 3 hommes. Sur cela un plaiſaint diſait de lui, *encore une bataille de dix heures, & l'on verra qu'il trouvera douze hommes de plus dans ſon armée.*

(7) M. de Godoi, qui de ſimple, garde du corps, eſt devenu en moins de deux ans Duc d'Alcudia, & premier miniſtre.

(8) Quelque choſe qu'on ait déjà dit de M. le Duc de Brunſwick, on ne peut le voir reparaitre ſur la ſcène, ſans revenir encore ſur une campagne qui a produit d'auſſi affreux reſultats ; & ſur les fautes qui en ont empêché le ſuccès. Je dois ici ajouter quelques nouveaux details à ceux que j'ai déjà donnés.

On a vu que la principale cauſe de la retraite a été l'inſuffiſance des armées combinées, & la fauſſe idée qu'on s'était faite des patriotes ; non ſeulement on peut reprocher ce mauvais calcul au général en chef, mais on lui objecte encore que ces armées n'étaient pas même portées au nombre annoncé ; de manière que

les

les siéges & communications étaient impraticables,—que la guerre a été entreprise trop tard,——que les plus mauvaises dispositions avaient été faites pour les subsistances,——qu'il n'y en avait que pour 50000 hommes, tandis que l'on avait plus de 100 mille bouches à nourrir,———que les transports avaient mal-à-propos été ordonnés, par la Moselle, puisque cette riviere cesse d'être navigable aux mois de Juillet, Août, & 7bre.,——que l'on a perdu au moins 50 jours dans les éternels camps de Coblentz, de Trèves, de Montfort, de Chesnières, & de Verdun,———que la contrevolution a été entreprise sans aucun plan concerté, & détaillé, à peu-près comme la révolution fut commencée par MM. Necker & Lafayette; & que le mauvais succès de l'une ne doit pas plus étonner que les désastres de l'autre, puisque M. de Brunswick tout imbu des maximes du club de 1789, estimait M. Necker, plaignait M. de Lafayette, méprisait tous les généraux qu'il avait l'honneur de commander, n'aimait que lui, & ne consultait que M. de Tempelhoff chef de l'artillerie-Prussienne.

Le choix de ce prince pour généralissime avait été décidé, d'après une réputation dont on n'avait pas suffisamment examiné le fondement. On n'avait pas fait assez d'attention à son caractère irrésolu, & à son amour propre bien connu, qui le rendait avide d'une gloire qu'il voulait acquérir sans partage. Dailleurs un général livré à la philosophie, & à ce qu'on appelle la philantropie. était peu propre à diriger une entreprise contre des hommes qui, en employant des moyens odieux, pour effectuer leurs projets, rendaient nécessaires des mesures souvent extrêmement rigoureuses, qui demandaient à être suivies dans toute leur étendue, & sans hésitation. Le défaut de caractère dans le Duc de Brunswick s'est complétement montré depuis qu'il a été à la tête d'une entreprise qui éxigeait surtout, la plus grande énergie, & la plus grande persévérance. Les talens de ce prince, ont été insuffisans pour parer aux inconvéniens qui devaient résulter de ses défauts.

Par une suite de son avidité pour une gloire sans partage, il avait affecté de vouloir conduire seul, méme les plus petits détails. Il n'avait en conséquence, pour coopérateurs, ou assistants immédiats de ses travaux, qu'un officier, pour les fonctions

de

de Maréchal des logis ; deux Aides-de-camp, & un ſécrétaire. Toute la direction de l'artillerie & du génie, était confiée à un ſeul homme, à qui le Duc n'oſait oppoſer aucune contradiction, & dont le caractère jaloux, ainſi que celui du général, le portait à écarter tous les autres avis. Cette circonſtance a rendu totalement inutile, la réſolution qu'on avait priſe d'attacher dix officiers du génie François, à l'armée Pruſſienne.

Le Duc était en même tems mené à la baguette, par un commis du bureau de la guerre, attaché à ſon armée pour la direction des ſubſiſtances, conjointement avec le commiſſariat de guerre, qui était ſous tous les rapports, l'établiſſement le plus vicieux qu'on put imaginer.

Le même général qui rebutait les principaux & les anciens officiers de ſon armée, qui ne les conſultait jamais, qui manquait aux mêmes précautions à l'égard des généraux Autrichiens, auxquels il faiſait ſentir l'autorité de ſon commandement, étoit littéralement le très humble ſerviteur de ſon commandant de l'artillerie & du commiſſariat de guerre, envers leſquels il ne ſavoit jamais employer le ton du commandement.

Il parait donc que le Duc de Brunſwick était par ſon caractère perſonnel abſolument au deſſous de la tâche immenſe qu'on avait eu l'inconſideration de lui confier, & dont il avoit eu la préſomption de ſe charger.

Les petits menagemens, dans la conduite ordinaire de la vie qui ſont communement employés par les hommes médiocres, & qui donnent néanmoins à leur conduite une certaine teinte de ſageſſe & de probité, par laquelle on ſe laiſſe aſſez généralement ſeduire, jointe à une grande application aux détails militaires, & à des ſoins vigilans & aſſidus dans l'adminiſtration facile d'un très petit etat, avaient ſuffi pour procurer une grande reputation à un prince brave juſqu'à la témérité dans ſa jeuneſſe, heureux dans une entrepriſe en Hollande, favoriſé par toutes les fautes de ſes adverſaires, qui avaient couvert les ſiennes, cajolé par le grand Frédéric dans ſes ecrits, flatté & encenſé par les gens de lettres, diſpenſateurs de la reputation dans le ſiècle actuel, loué par tous les

les etrangers qu'il avait visités chez eux, ou accueillis avec une politesse extrême chez lui.

C'est en très grande partie sur la réputation du Duc de Brunswick, que l'Empereur s'était decidé avec une magnanimité admirable, à lui confier le commandement de ses armées quoique le Duc dut être lui-même placé à la tête d'une armée Prussienne, où le Roi de Prusse se trouverait pour recueillir la plus grande partie de la gloire, que l'on se flattait d'obtenir par des succès sur lesquels on ne paraissait pas pouvoir elever de doutes.

Loin de répondre à la générosité de l'Empereur, le Duc de Brunswick semblait avoir pris à tâche de mettre les armées Autrichiennes hors d'etat d'executer aucune entreprise d'eclat. Nulle part il n'a laissé aucune de ces armées, soit en assez grande force, soit assez constamment dans le même local, pour pouvoir tenter ou achever aucune operation utile.

Il degarnit les frontieres du côté du Brabant, & ensuite ordonna le siege de Lille avec un corps qui ne pouvait seulement pas investir cette place. On semblait vouloir exposer à tous les dangers du voisinage des forces assez supérieures en nombre pour compenser leur indiscipline & leur inexpérience.

On affaiblit l'armée du Prince d'Esterhazy, en en détachant le corps du Comte d'Erbach qui vint inutilement se placer devant Thionville, au moment où une resistance soutenue en raison de la molleſſe de l'attaque avait demontré l'insuffisance des moyens dirigés contre cette place.

Pendant que le corps du Comte d'Erbach marchait, & avant qu'il fut arrivé, on avait demembré l'armée du Prince d'Hohenlohe pour la poster inutilement contre la forêt d'Argonne avec les Hessois qui restèrent également en panne sans savoir à quoi ils étaient destinés.

L'armée de Clairfayt fut retenue devant Longwy plusieurs jours après la reddition de cette place, tandis qu'elle aurait pû employer le même tems à faire avec un succès, très probable alors, le siège de Montmedy, avant de se porter sur Sedan où elle fut portée ensuite.

Au moment où le Général Clairfayt allait entamer le siège de Sedan,

Sedan, dont la ſoumiſſion était auſſi importante que facile, on le fit rejoindre tout à coup l'armée Pruſſienne qui venait d'effectuer avec quelques bombes la reddition de Verdun, où elle perdit enſuite dix jours avant de ſe porter ſur l'ennemi. On laiſſa raſſembler les divers corps de la baſſe Meuſe, des Evêchés, & de l'Alſace, tandis que le Duc pouvait les faire attaquer tous ſeparément.

Tandis que le Duc negligait ces occaſions, il mepriſait les avis qu'on lui donnait, & les inſtances qu'on lui faiſait pour occuper le paſſage important des Iſlettes, qui reſta degarni pendant pluſieurs jours que le Duc laiſſa écouler, ſans faire d'autres mouvemens que deux qui tendaient à eclairer les environs de Verdun. Ce fut alors que le Général Kalkreuth ayant pouſsé juſqu'au delà de Clermont propoſa au Duc de lui faire occuper la gorge par laquelle paſse la grande route de Verdun à Châlons, but annoncé de l'armée Pruſſienne.

Il eſt remarquable que le tems employé devant Verdun fut conſtamment beau, & que ſi le lendemain de la reddition de cette ville l'armée Pruſſienne eût marché en avant, elle était maitreſse de la route de Châlons, & ne pouvait rencontrer ſes ennemis que dans les plaines où tout était à leur deſavantage, tandis qu'en les laiſsant ſe poſter ſur des hauteurs, couvertes par une forêt, & formant une chaine dans une gorge reſerrée, ils avaient tout l'avantage de leur artillerie.

Les pluies ne commencerent que le jour du depart de l'armée Pruſſienne de Verdun, d'où le Duc lui fit prendre une route très difficile, & qui ne pouvait la conduire que dans les plaines ſteriles de la Champagne, tandis qu'après avoir negligé d'occuper le paſsage des Iſlettes, il aurait pû ſe porter par la gauche ſur St. Dizier, & laiſser Verdun couvert par des Autrichiens & les Heſſois qu'il tint enſuite devant la forêt d'Argonne.

Par le parti qu'il prit de ſe porter ſur la droite, il ſe trouva placé dans un pays ſterile, tandis que ſes ennemis eurent conſtamment un debouché ouvert du côté le plus fertile du canton, ſavoir la Voevre, le Barrois & le Pertois.

Le Duc avoit encore une facilité qu'il negligea, d'enlever ou de rendre très difficile cette reſsource aux ennemis en pouſsant plus avant

avant ſon avant-garde & en prolongeant ſa droite qu'il laiſsa dépaſser par la gauche de l'ennemi à laquelle il pouvoit oppoſer le corps du Gen. Clairfayt qu'il tint inutilement en ſeconde ligne.

Les convois de l'ennemi pouvaient encore être inquiétés d'une autre manière, en joignant à un corps de Francais royaliſtes un détachement du corps du Prince de Hohenlohe qui le déſirait ; ce détachement, en ſe portant ſur la haute Meuſe, aurait obſervé le Barrois en même tems qu'il aurait fait refluer ſur Verdun, pour en former des magaſins, toutes les ſubſiſtances dont ces ennemis profitèrent.

Il ſemble que dès l'arrivée du Duc devant Verdun, il avait déjà reſſenti l'inquiétude que ſon manque de réſolution pouvait ſeul lui cauſer, puiſqu'il dit à un Francais dans un moment d'effuſion, que s'il voulait ſuivre ſon opinion, il propoſerait au roi de Pruſſe determiner là ſon entrepriſe, & de ramener tout de ſuite ſon armée dans ſes états.

La priſe de Verdum ſemblait avoir ranimé ſes eſperances. Il ſe flatta alors de pouvoir terminer la campagne par un ſuccès complet en reſſerrant les ennemis qui venaient tous ſe raſſembler entre Clermont & Châlons, & dont il ſembloit vouloir à deſſein favoriſer la réunion, ſans doute dans l'idée de detruire à la fois toutes leurs meilleures troupes.

On ne ſaurait expliquer autrement ſon inaction, juſqu'à ce que cette réunion eût été effectué. On doit même le preſumer d'après la confiance avec laquelle il dit en partant de ſon camp devant Verdun, au Baron de Breteuil, les paroles rapportées au numero précédent.

Il eſt inutile aprés tant de fautes militaires, dè reparler encore du mépris et de la barbarie avec laquelle le corps des émigrés fut traité, compromis, et diſperſé d'une manière ſans éxemple. Devait on le laiſſer ſans l'employer ou l'employer ſans avoir le deſſein de s'en ſervir ? et M. de Brunſwick en leur temoignant un mécontentement ſi continu, ſi prononcé aprés, les avoir comblés d'honnêtetés a Coblentz, n'aurait il pas ſuffiſamment donné lieu de croire qu'il etait venu en France aſſouvir un vengeance de trente ans contre la cour, ſi des preuves écrites qu'il a eu l'imprudence d'y laiſſer, permettaient d'en douter ?

Les partiſans de M. le Duc de Brunſwick trouveront ſévère cet examen de ſa conduite, mais qu'ils réfléchiſſent au mal irréparable qu'il a fait, et au ſort actuel de Louis XVI. et ils verront, ſi l'hiſtoire et le malheur admettent des menagements. Le memoire apologétique de M. le Duc qui va paraitre au premier jour ſera la matiére d'un nouvel examen.

(9) Depuis que le pouvoir national a été ſubſtitué en France, au pouvoir royal, on a toujours vu le parti le plus ſage chaſſé par le plus violent ; celui du roi, par La Fayette ; celui du premier comité de conſtitution, par Mirabeau et Chapelier : celui de Mirabeau par Barnave et les Lameth ; celui de Barnave par Briſſot, et celui de Briſſot a ſon tour dépopulariſé par les heros du 2. 7bre. Chacun de ces meſſieurs ayant voulu de la revolution, juſqu'à un certain point, a été obligé de céder la place à un ſucceſſeur plus patriote, juſqu'à ce qu'en fin le plus pur et ſeul bon patriote nous préſentât le dernier terme de la degradation humaine ; et voila ce que c'eſt que de careſer des opinions populaires ; on ne ſait bientót plus ou les fixer ; malheur aux pays corrompus ou elles ſe developpent ; malheur aux gouvernemens dont les agens ont toujours l'air de menacer le chef de leur popularité, préferent leur ambition à leur devoirs, et ne voient pas que la tranquillité intérieure ne peut exiſter qu'avec la paix genérale ; en un mot, malheur aux demi-meſures.

Jerôme Petion a publié le 1er Décembre une opinion ſur la decadence du gout, & l'eſprit d'ignorance qui prévaut en France, depuis que lui Petion y a prévalu. Il parait que ce grand homme a voulu appuyer ſa théorie d'une pratique ſubite, puiſque dés le lendemain on l'a vu monter a la tribune et y dire qu'il fallait envoyer une force *armée* conſidérable a Chartres pour y appaiſer les troubles relatifs aux grains : non pas, a-t-il ajouté, pour *tirer* ſur le peuple, mais pour *l'eclairer*.

Et l'on voudrait que la raiſon Anglaiſe s'alliât avec un tel deſordre, & une telle ignorance !

On veut qu'elle faſſe un pacte avec ce Robeſpierre qui demande aux applaudiſemens des tribunes, non le jugement du roi, mais ſon aſſaſſinat formel ! avec un bande qui s'appuye ſur l'inſurrection, ſur des hommes de ſang, pour ordonner une nouvelle inſurrection, et repandre le ſang le plus auguſte. O mon cher maitre, au moment ou je trace ces caractéres tremblans que j'arroſe de mes larmes, peut-être une main barbare a-t-elle. . . . . , Je n'oſe achever . . . . . et ton fils . . . . ils l'ont auſſi déclaré traitre à la patrie . . . . . ils ſont convenus qu'ils meritaient eux mêmes la mort, et pour s'y ſouſtraire ils y condamnent tous ceux qui parleraient en faveur du roi, et de la royauté ; ils impoſent aux aſſemblées primaires des loix telles que le deſpote de maroc n'eut jamais oſé les dicter à ſes eſclaves ; & le peuple Français le ſouffre ! . . . . O comble de l'horreur !

DERNIER TABLEAU DE PARIS.

Pièces Juſtificatives.

PRISON DE L'ABBAYE.

Mon Agonie de Trente-huit Heures ;

OU

Récit de ce qui m'eſt Arrivé, de ce que j'ai vu & entendu pendant ma Détention

DANS LA PRISON DE L'ABBAYE ST. GERMAIN,

Depuis le 22 Août juſqu'au 4 Septembre ;

(Par JOURGNIAC SAINT-MEARD)

Ci-devant Capitaine-Commandant des Chaſſeurs du Régiment d'Infanterie du Roi.

AVERTISSEMENT.

ACCABLE de queſtions, & comblé de marques d'intérêt depuis ma ſortie de priſon, je ne peux mieux répondre aux unes & aux autres, qu'en retraçant ce qui s'eſt paſſé ſous mes yeux & autour de moi ; qu'en publiant les exécutions ſanglantes dont j'ai failli être une des malheureuſes victimes.

La principale raiſon qui me détermine à cette publication, eſt de faire voir, que ſi le peuple eſt impétueux & irréſiſtible lorſqu'il ſe croit trahi, il ne faut point pour cela déſeſpérer de ſa juſtice.

Je n'entrerai point dans le détail des cauſes qui, *depuis* M, NECKER, *de déſaſtreuſe mémoire, juſqu'à ceux qui n'ont ſubtiliſé la confiance du peuple que pour le tromper*, ont con-

tribué à faire couler le ſang des Français ; aſſez d'autres l'ont fait, & le feront encore ; je me contenterai de prouver à mes concitoyens qu'avec le calme de l'innocence, ſoutenu par la préſence d'eſprit, & une pleine confiance dans la juſtice du peuple, on eſt sûr de dérober ſa tête à ſes vengeances.

J'ai eu le tems de remarquer que quelques-uns de mes compagnons d'infortune n'ont pu proférer une parole pour leur juſtification, & peut-être ce ſilence a-t-il cauſé leur mort, qu'une contenance ferme & des réponſes franches auroient pu détourner : auſſi ma narration ne ſervît-elle qu'à ſauver un ſeul homme, *ſi de pareils événemens pouvoient jamais ſe renouveller*, je ſerais aſſez payé de ce que j'ai ſouffert, & du ſentiment douloureux avec lequel j'ai tracé cet écrit.

MON AGONIE
DE TRENTE-HUIT HEURES.

CHAPITRE PREMIER.

Quatorze heures au Comité de Surveillance de la Commune.

CE comité me fit arrêter le 22 Août; je fus *emmené* à la mairie à neuf heures du matin, où je reſtai juſqu'à onze heures du ſoir.—Deux meſſieurs, *ſans doute membres de ce comité*, me firent entrer dans une ſalle; un d'eux accablé de fatigue, s'endormit. Celui qui ne dormait pas me demanda ſi j'étais M. Jourgniac Saint Méard.

Je répondis—Oui.

Aſſeyez-vous.—Nous ſommes tous égaux.—Savez-vous pourquoi on vous a arrêté?

Un de ceux qui m'ont conduit ici m'a dit, qu'on me ſoupçonnait d'être le rédacteur d'un journal anti-conſtitutionnel.

Soupçonne n'eſt pas le mot ; car je ſais que le Gautier qui paſſe pour être rédacteur du journal de la cour & de la ville, eſt un homme de paille.

On a ſurpris votre facilité à croire, monſieur ; car ſon exiſtence phyſique eſt auſſi facile à prouver que ſa qualité de rédacteur.

Je dois croire.....

Rien que la vérité ; car vous êtes *juſte*, puiſque vous êtes *juge :* d'ailleurs, je donne ma parole d'honneur....

Eh ! monſieur, il n'eſt plus queſtion de paroles d'honneur.

Tant pis, monſieur, car la mienne eſt bonne.

On vous accuſe d'avoir été ſur les frontières, il y a dix ou onze mois ; d'y avoir fait des recrues, que vous avez conduites aux émigrés : à votre retour on vous a arrêté & vous vous êtes ſauvé de priſon.

S'il m'était permis de penſer que ce fût une dénonciation ſérieuſe, je ne demanderais qu'une heure pour prouver que je ne ſuis pas ſorti de Paris depuis VINGT-TROIS MOIS.—Et ſi.....

Oh !

Oh ! je ſais, monſieur, que vous avez de l'eſprit, & que, par votre ASTUCE, *vous trouveriez.....*

Permettez-moi de dire que le mot ASTUCE eſt de trop ; il n'eſt queſtion que d'abſurdités ; car nous ne parlons que des dénonciations qu'on a faites contre moi.

Connaiſſez-vous M. Derosoi, rédacteur de la Gazette de Paris ?

Beaucoup, de réputation, mais pas autrement ; je ne l'ai même jamais vu.

Cela m'étonne, car on a trouvé dans ſes papiers des lettres que vous lui avez écrites.

On n'en a trouvé QU'UNE ; car je ne lui en ai écrit QU'UNE, par laquelle je lui annonçais l'envoi d'un diſcours que je fis aux chaſſeurs de ma compagnie, à l'époque de l'inſurrection de la garniſon de Nanci, & qu'il fit imprimer dans la Gazette de Paris. Voilà l'unique correſpondance que j'aie eue avec lui.

Cela eſt vrai, & je dois même vous dire que cette lettre ne vous compromet pas.

Aucune de mes lettres, aucun de mes écrits, & aucune de mes actions ne peuvent me compromettre.

Je vous ai vu chez madame Vaufleury ; je vous ai vu auſſi avec M. Peltier, rédacteur des Actes des Apôtres.

Cela doit être, car je vais quelquefois chez cette dame, & je me promène ſouvent avec Peltier.

N'êtes-vous pas chevalier de Saint-Louis ?

Oui, monſieur.

Pourquoi n'en portez-vous pas la croix ?

La voilà ; je l'ai toujours portée depuis ſix ans.

C'en eſt aſſez pour aujourd'hui.....Je vais rendre compte au comité que vous êtes ici.

Faites-moi le plaiſir de lui dire auſſi, que, s'il me rend juſtice, il me renverra libre ; car je ne ſuis ni rédacteur, ni recruteur, ni conſpirateur, ni dénonciateur.

Un

Un moment après, trois ſoldats me firent ſigne de les ſuivre. Quand nous fûmes dans la cour, ils m'invitèrent à monter avec eux dans un fiacre, qui partit après qu'ils eurent donné l'ordre au cocher de nous mener à l'*Hôtel du Faubourg Saint-Germain.*

CHAPITRE

CHAPITRE DEUXIEME.

Dix jours à l'Abbaye.

ARRIVE à l'*hôtel* indiqué par mes compagnons de voyage, qui ſe trouva être la priſon de l'Abbaye, ils me préſentèrent, *avec mon billet de logement*, au concierge, qui, après m'avoir dit la phraſe d'uſage, *il faut eſpérer que cela ne ſera pas long*, me fit placer dans une grande ſalle qui ſervoit de chapelle aux priſonniers de l'ancien régime. J'y comptai dix-neuf perſonnes couchées ſur des lits de ſangle : on me donna celui de M. Dangremont, à qui on avait coupé la tête deux jours auparavant.

Le même jour, & dans le moment que nous allions nous mettre à table, M. Chantereine, colonel de la maiſon conſtitutionnelle du roi, ſe donna trois coups de couteau, après avoir dit :—*Nous ſommes tous deſtinés à être maſſacrés....Mon Dieu, je vais à vous !*—Il mourut deux minutes après.

Le 23.—Je compoſai un mémoire, dans lequel je démaſquai la turpitude de mes dénonciateurs ; j'en envoyai des copies au miniſtre de la juſtice, à ma ſection, au comité de ſurveillance, & à tous ceux

ceux que je ſavais prendre intérêt à l'injuſtice que j'éprouvais.

VERS CINQ HEURES DU SOIR.—On nous donna pour compagnon d'infortune, M. Deroſoi, rédacteur de la Gazette de Paris.—Auſſi-tôt qu'il m'entendit nommer, il me dit, après les complimens d'uſage :—*Eh ! monſieur, que je ſuis heureux de vous trouver !....Je vous aime depuis long-temps, & je ne vous connais cependant que par l'affaire de Nanci ; permettez à un malheureux dont la dernière heure s'avance, d'épancher ſon cœur dans le vôtre.*—Je l'embraſſai. Il me fit enſuite lire une lettre qu'il venait de recevoir, & par laquelle une de ſes amies lui mandait :

" Mon ami, préparez-vous à la mort : vous
" êtes condamné, & demain... Je m'arrache l'ame ;
" mais vous ſavez ce que je vous ai promis.
" Adieu."

Pendant la lecture de cette lettre, je vis couler des larmes de ſes yeux ; il la baiſa pluſieurs fois, & je lui entendis dire à demi-voix :—*Hélas ! elle en ſouffrira bien plus que moi.*—Il ſe coucha ſur mon lit, & dégoutés de parler des moyens qu'on avoit employés pour nous accuſer & pour nous arrêter, nous nous endordmîmes. Dès la pointe du jour il compoſa un mémoire pour ſa juſtification, qui, quoi-

quoiqu'écrit avec énergie, & fort de choſes, ne produiſit aucun effet favorable, car il eut la tête tranchée le lendemain à la *guillotine*.

Le 25.—Les commissaires de la priſon nous permirent *enfin* de nous procurer le journal * du ſoir.

* Un nouveau priſonnier nous en porta pluſieurs, un entre autres, intitulé : *Le Courier Français*, dans lequel je lus *ce que mes lecteurs peuvent très-bien ſe diſpenſer de lire.*

" MM. Saint-Méard et Beaumarchais ont été arrêtés : le premier était auteur du journal ſcandaleux qui paraiſſait ſous le titre de *Journal de la Cour & de la Ville.* Il a été capitaine au régiment du roi ; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'il eſt propriétaire de la terre que le fameux Montagne poſſédait près de Bordeaux. M. Saint-Méard jouit de plus de 40,000 livres de rentes."

Je pardonne à ce fabriquant de nouvelles de m'avoir donné cette terre, quoiqu'elle appartienne à M. de Ségur ; & plus de 40,000 liv. de rentes, quoique je n'en aie jamais eu la moitié, même avant la révolution.—Je fais plus ; je ne ſuppoſe pas qu'il ait eu de mauvaiſes intentions juſques-là : mais je ne peux pas croire qu'il en eût de bonnes, quand il a choiſi le moment où j'étais ſous le glaive de la loi, pour publier que j'étais journaliſte anti-conſtitutionnel ; car *quoiqu'il fût ci-devant Feuillant, (c'eſt-à-dire, très conſtitutionnel)* il ſavait que le ſieur Gautier était rédacteur du journal en queſtion. Enfin, comment s'accordera-t-il ſur la fortune conſidérable qu'il m'a donnée, avec l'auteur des Révolutions de Paris, qui aſsure que je *travaillais* à ce journal pour gagner ma vie.—S'il avait ajouté à cette balourdiſe, que je n'avais jamais *travaillé* pour la faire arracher à perſonne, il aurait dit une vérité, & je lui aurais pardonné ce menſonge.

On

On avait placé dans la ſacriſtie de la chapelle qui nous ſervait de priſon, un capitaine du régiment des gardes Suiſſes, nommé Reding, qui, lors de l'affaire du 10 Août, reçut un coup de feu, dont il eut le bras caſſé : il avait en outre reçu quatre coups de ſabre ſur la tête. Quelques citoyens le ſauvèrent, & le portèrent dans un hôtel garni, d'où on fut l'arracher pour le conſtituer priſonnier à l'Abbaye, *où on lui remit le bras pour la ſeconde fois.*—J'ai été bien ſouvent étonné dans le cours de ma vie, mais jamais autant qu'en regardant une *ſorte de garde-malade* : je reconnus en elle une perſonne avec laquelle j'avais été intimement lié pendant douze ans.—*Les particularités de cette anecdote incroyable n'ayant rien de commun avec ma narration, je paſſe à l'ordre de mon récit.*

Le 26, A MINUIT.——Un officier municipal entra dans notre chambre, *pour inſcrire nos noms, & le jour que nous avions été arrêtés.* Il nous fit eſpérer que la municipalité enverrait le lendemain des commiſſaires pour faire ſortir ceux contre leſquels il n'y avait que des dénonciations vagues.—Cette annonce me fit paſſer une bonne nuit, mais elle ne ſe réaliſa pas ; au contraire, le nombre des priſonniers ne fit qu'augmenter.

Le 27.—Nous entendîmes le bruit d'un coup de piſtolet qu'on tira dans l'intérieur de la priſon ; auſſi,

aussi-tôt on court précipitamment dans les escaliers & les corridors ; on ouvre & on ferme avec vivacité des serrures & des verroux ; on entre dans notre chambre, où un de nos guichetiers, *après nous avoir comptés*, nous dit d'être tranquilles, que le danger était passé.—Voilà tout ce qu'a voulu nous dire sur cet événement ce brusque & taciturne personage.

Le 28 & le 29.—Nous ne fûmes distraits que par l'arrivée des voitures qui amenaient à chaque instant des prisonniers. Nous pouvions les voir d'une tourelle qui communiquait dans notre chambre, & dont les fenêtres donnaient sur la rue Sainte-Marguerite.—Nous avons payé bien cruellement par la suite le plaisir que nous avions d'entendre & d'appercevoir ce qui se passait sur la place, dans la rue, & sur-tout vis-à-vis le guichet de notre prison.

Le 30, A ONZE HEURES DU SOIR.—On fit coucher dans notre chambre un homme âgé d'environ quatre-vingts ans ; nous apprîmes le lendemain que c'était le sieur Cazotte, auteur du poëme d'*Olivier*, du *Diable amoureux*, *&c.*—La gaieté un peu folle de ce vieillard, sa façon de parler orientale, firent diversion à notre ennui : il cherchait très-sérieusement a nous persuader, par l'histoire de Caïn & d'Abel, que nous étions bien plus heureux

que

que ceux qui jouiſſaient de la *liberté*. Il paraiſſait très fâché que nous euſſions l'air de n'en rien croire ; il voulait abſolument nous faire convenir que notre ſituation n'était qu'une *émanation de l'apocalypſe, &c. &c.*....Je le piquai au vif, en lui diſant que, dans notre poſition, on était beaucoup plus heureux de croire à la *prédeſtination* qu'à tout ce qu'il diſait. Deux *gendarmes* qui vinrent le chercher pour le conduire au tribunal criminel, terminèrent notre diſcuſſion.

Je ne perdais pas un inſtant pour me procurer les atteſtations qui pouvaient me ſervir à prouver les vérités que j'avançais dans mon mémoire.—J'étais aidé par un ami, *mais par un ami comme il n'y en a plus* ; qui, pendant que mes compagnons d'infortune étaient abandonnés des leurs, travaillait jour & nuit pour me rendre ſervice. Il oubliait que, dans un moment de fermentation & de méfiance, il pouvait courir les mêmes riſques que moi ; qu'il ſe rendait ſuſpect en s'intéreſſant à un priſonnier ſuſpecté ; rien ne le retenait ; & il m'a bien prouvé la vérité de ce proverbe :—*L'adverſité eſt la pierre de touche des amis*.—C'eſt, en grande partie, à ſes ſoins & à ſon zèle que ſuis redevable de la vie. Je dois au public, à moi-même, & à la vérité de nommer ce brave-homme : c'eſt M. Teiſſier, négociant, rue Croix des Petits-Champs*.

* Il eſt de la famille de MM. Teiſſier de Londres.

Les

Les derniers jours du mois d'aout—me rappellèrent la cruelle ſituation où je m'étais trouvé à l'affaire de Nanci ; je faiſais travailler mon imagination pour comparer les riſques que je courais avec ceux que j'avais couru les mêmes jours, lorſque l'armée, compoſée des régimens du *roi*, de *meſtre-de-camp*, de *châteauvieux*, & de quelques bataillons de *gardes nationaux*, me nomma ſon général, & me força de la conduire à Lunéville, pour enlever aux Carabiniers le général Malſeigne.

Le premier septembre.—On fit ſortir de priſon trois de nos camarades, qui furent bien moins étonnés de leur délivrance, qu'ils ne l'avaient été de leur arreſtation ; car ils étaient les plus zélés patriotes de leurs ſections. On en fit ſortir quelques autres des chambres voiſines, notamment M. de Jaucourt, membre de l'aſſemblée légiſlative, qui, quelque temps avant, avait donné ſa démiſſion de député

CHAPITRE

CHAPITRE TROISIEME.

Commencement de mon agonie de trente-huit heures.

LE DIMANCHE, 2 SEPTEMBRE.—Notre guichetier ſervit notre dîner plutôt que de coutume ; ſon air effaré, ſes yeux hagards nous firent préſager quelque choſe de ſiniſtre. A DEUX HEURES il rentra : nous l'entourâmes ; il fut ſourd à toutes nos queſtions ; & après qu'il eut, contre ſon ordinaire, ramaſſé tous les couteaux que nous avions ſoin de placer dans nos ſerviettes, il fit ſortir brusquement la *garde-malade* de l'officier Suiſſe Réding.

A DEUX HEURES ET DEMIE.—Le bruit effroyable que faiſait le peuple, fut épouvantablement augmenté par celui des tambours qui battaient la générale, par les trois coups de canon d'alarme, & par le tocſin qu'on ſonnait de toutes parts.

Dans ces momens d'effroi, nous vîmes paſſer trois voitures, eſcortées par une foule innombrable de femmes & d'hommes furieux, qui

criaient : *A la Force, à la Force.** On les conduisit au cloître de l'Abbaye, dont on avait fait des prisons pour les prêtres. Un instant après, nous entendîmes dire qu'on venait de massacrer tous les évêques, & autres ecclésiastiques qui, disait-on, avaient été *parqués* dans cet endroit.

Vers quatre heures.—Les cris déchirans d'un homme qu'on hachait à coups de sabres, nous attira à la fenêtre de la tourelle, & nous vîmes, vis-à-vis le guichet de notre prison, le corps d'un homme étendu mort sur le pavé; un instant après on en massacra un autre,—ainsi de suite,

Il est de toute impossibilité d'exprimer l'horreur du profond & sombre silence qui régnait pendant ces exécutions; il n'était interrompu que par les cris de ceux qu'on immolait, & par les coups de sabres qu'on leur donnait sur la tête. Aussi-tôt qu'ils étaient terrassés, il s'élevait un murmure, renforcé par des cris de *vive la nation*, mille fois plus effrayans pour nous que les horreurs du silence.

* Nous ne savions pas encore que ces mots, *à la Force*, étaient l'avertissement qu'on donnait, quand on envoyait des victimes à la mort.

Dans

Dans l'intervalle d'un maſſacre à l'autre, nous entendions dire ſous nos fenêtres: *Il ne faut pas qu'il en échappe un ſeul; il faut les tuer tous, & ſurtout ceux qui ſont dans la chapelle, où il n'y a que des conſpirateurs.* C'était de nous dont on parlait, & je crois qu'il eſt inutile d'affirmer que nous avons déſiré bien des fois le *bonheur* de ceux qui étaient renfermés dans les plus ſombres cachots.

Tous les genres d'inquiétude les plus effrayans nous tourmentaient & nous arrachaient à nos lugubres réflexions: un moment de ſilence dans la rue était interrompu par le bruit qui ſe faiſait dans l'intérieur de la priſon.

A CINQ HEURES.—Pluſieurs voix appellèrent fortement M. Canotte; un inſtant après nous entendîmes paſſer ſur les eſcaliers une foule de perſonnes qui parlaient fort haut, des cliquetis d'armes, des cris d'hommes & de femmes. C'était ce vieillard, ſuivi de ſa fille, qu'on entraînait. Lorſqu'il fut hors du guichet, cette courageuſe fille ſe précipita au cou de ſon père. Le peuple, touché de ce ſpectacle, demanda ſa grace, & l'obtint.

VERS SEPT HEURES.—Nous vîmes entrer deux hommes, dont les mains enſanglantées étaient armées de ſabres; ils étaient conduits par un

guichetier qui portait une torche, & qui leur indiqua le lit de l'infortuné Reding. *Dans ce moment affreux, je lui ſerrais la main, & je cherchais à le raſſurer.* — Un de ces hommes (1) fit un mouvement pour l'enlever; mais ce malheureux l'arrêta, en lui diſant d'une voix mourante:— *eh! Monſieur, j'ai aſſez ſouffert; je ne crains pas la mort; par grace, donnez-la-moi ici.* — Ces paroles le rendirent immobile; mais ſon camarade en le regardant, & en lui diſant, *allons donc*, le décida; il l'enleva, le mit ſur ſes épaules, & fut le porter dans la rue, où il reçut la mort..... *j'ai les yeux ſi pleins de larmes, que je ne vois plus ce que j'écris.*

Nous nous regardions ſans proférer une parole; nous nous ſerrions les mains; nous nous embraſſions..... Immobiles, dans un morne ſilence, & les yeux fixés, nous regardions le pavé de notre priſon que la lune éclairait dans l'intervalle de l'ombre formée par les triples barreaux de nos fenêtres..... Mais bientôt les cris des nouvelles victimes nous redonnaient notre prémière agitation, & nous rappellaient les derniéres paroles que prononça M. Chantereine en ſe plongeant un couteau dans

1 Je ſuis parvenu à le connaître, depuis que je ſuis ſorti de priſon. Il y a apparence qu'il avait de bonnes intentions; car je ſais qu'il a ſauvé la vie à un jeune homme de Beſançon, priſonnier dans la chambre où j'étais.

le

le cœur: — *Nous ſommes tous deſtinés à être maſſacrés!...*

A MINUIT. — Dix hommes le ſabre à la main, précédés par deux guichetiers qui portaient des torches, entrèrent dans notre priſon, & nous ordonnèrent de nous mettre chacun aux pieds de nos lits. Après qu'il nous eurent comptés, ils nous dirent que nous répondions les uns des autres, & jurèrent que s'il en échappait un ſeul, nous ſerions tous maſſacrés, *ſans être entendus par M. le préſident.* — Ces derniers mots nous donnèrent une lueur d'eſpoir; car nous ne ſavions pas encore ſi nous ſerions *entendus* avant d'être tués.

LE LUNDI, A DEUX HEURES DU MATIN. — On enfonça à coups redoublés une des portes de la priſon: nous penſâmes d'abord que c'était celle du guichet qu'on enfonçait pour venir nous maſſacrer dans nos chambres; mais nous fûmes un peu raſſurés quand nous entendîmes dire ſur l'eſcalier, que c'était celle d'un cachot où quelques priſonniers s'étaient barricadés. — Peu après, nous apprîmes qu'on avait égorgé tous ceux qu'on y avait trouvés.

A DIX HEURES. — L'abbé LENFANT confeſſeur du roi, & l'abbé DE CHAPT-DE-RASTIGNAC parurent dans la tribune de la chapelle qui nous ſervait

ſervait de priſon, & *dans laquelle ils étaient entrés par une porte qui donne sur l'escalier.* — Ils nous annoncèrent que notre dernière heure approchait, & nous invitèrent de nous recueillir pour recevoir leur bénédiction. — Un mouvement électrique, qu'on ne peut définir, nous précipita tous à genoux, & les mains jointes, nous la reçumes. Ce moment, quoique conſolant, fut un des plus! ...! que nous ayons éprouvés. — A la veille de paraître devant l'être ſuprême, agenouillés devant deux de ſes miniſtres, nous préſentions un ſpectacle indéfiniſſable. L'âge de ces deux vieillards, leur poſition au deſſus de nous, la mort planant ſur nos têtes & nous environnant de toutes parts; tout répandait ſur cette cérémonie une teinte auguſte & lugubre; elle nous rapprochait de la divinité; elle nous rendait le courage; tout raiſonnement était ſuſpendu, & le plus froid & le plus incrédule en reçut autant d'impreſſion, que le plus ardent & le plus ſenſible. — Une demi-heure après ces deux prêtres furent maſſacrés, & *nous entendimes leurs cris*! . . . .

Quel eſt l'homme qui lira les détails ſuivans ſans que ſes yeux ſe rempliſſent delarmes, ſans éprouver les criſpations & les frémiſſemens de la mort? — Quel eſt celui dont les cheveux ne ſe dreſſeront pas d'horreur?

Notre

Notre occupation la plus importante était de ſavoir quelle ſerait la poſition qne nous devions prendre pour recevoir la mort le moins douloureuſement quand nous entrerions dans le lieu des maſſacres.— Nous envoyions de tems à autre quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle, pour nous inſtruire de celle que prenaient les malheureux qu'on immolait, & pour calculer d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. — Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient leurs mains ſouffraient beaucoup plus long-tems, parce que les coups de ſabre étaient amortis avant de porter ſur la tête; qu'il y en avait même dont les mains & les bras tombaient avant le corps, & que ceux qui les plaçaient derrière le dos devaient ſouffrir beaucoup moins.... *Eh bien! c'était* ſur ces horribles détails que nous délibérions.... Nous calculions les avantages de cette dernière poſition, & nous nous conſeillions réciproquement de la prendre quand notre tour d'être maſſacrés ſerait venu.....!!!!

Vers midi — Accablé, anéanti par une agitation plus que ſurnaturelle, abſorbé par des réflexions dont l'horreur eſt inexprimable, je me jettai ſur un lit, & je m'endormis profondément. — Tout me fait croire que je dois mon exiſtence à ce moment de ſommeil. — *Il me sembla que je paraissais devant le redoutable tribunal qui devait me juger;*

on

on m'écoutait avec attention, malgré le bruit affreux du tocsin, & des cris que je croyais entendre. Mon plaidoyer fini, on me renvoyait libre. — Ce rêve fit une impreſſion ſi bienfaiſante ſur mon eſprit, qu'il diſſipa totalement mes inquiétudes, & je me réveillai avec un preſſentiment qu'il ſe réaliſerait. — J'en racontai les particularités à mes compagnons d'infortune, qui furent étonnés de l'aſſurance que je conſervai depuis ce moment juſqu'à celui où je comparus devant mes terribles juges.

A DEUX HEURES. — On fit une proclamation que le peuple eut l'air d'écouter avec défaveur; un inſtant après, des curieux, ou peut-être des gens qui voulaient nous indiquer des moyens de nous ſauver, placèrent une échelle contre la fenêtre de notre chambre; mais on les empêcha d'y monter, en criant *à bas à bas; c'eſt pour leur porter des armes.*

Tous les tourmens de la ſoif la plus dévorante ſe joignaient aux augoiſſes que nous éprouvions à chaque minute. — Enfin notre guichetier BERTRAND (1) parut ſeul, & noys obtînmes qu'il nous apportât une cruche d'eau; nous la bûmes

1 C'était la faute des circonſtances & non la ſienne, ni celle du concierge le citoyen LAVAQUERIE, qui, pendant que j'ai été à l'Abbaye, a rempli les devoirs que l'humanité impoſe à un honnête homme.

avec

avec d'autant plus d'avidité, qu'il y avait VINGT-SIX HEURES que nous n'en avions pu obtenir une ſeule goutte. Nous parlâmes de cette négligence à un fédéré, *qui vint avec d'autres perſonnes faire la viſite de notre priſon*; il en fut indigné au point, qu'en nous demandant le nom de ce guichetier, il nous aſſura qu'il allait l'exterminer. *Il l'aurait fait, car il le diſait*; & ce ne fut qu'après bien des ſupplications que nous obtînmes ſa grace.

Ce petit adouciſſement fut bietôt troublé par des cris plaintifs que nous entendîmes au deſſus de nous. Nous nous apperçumes qu'ils venaient de la tribune; nous en avertiſſions tous ceux qui paſſaient ſur les eſcaliers. Eefin on entra dans cette tribune, & on nous dit que c'était un jeune officier qui s'était fait pluſieurs bleſſures, dont pas une n'était mortelle, parce que la lame du couteau dont il s'était ſervi étant arrondie par le bout, n'avait pu pénétrer. — Cela ne ſervit qu'à hâter le moment de ſon ſupplice.

A HUIT HEURES. — L'agitation du peuple ſe calma, & nous entendimes pluſieurs voix crier : — GRACE, GRACE POUR CEUX QUI RESTENT. — Ces mots furent applaudis, mais faiblement. Cependant une lueur d'eſpoir s'empara de nous; quelques-uns même crurent leur délivrance ſi prochaine, qu'ils avaient déjá mis leur paquet ſous le bras

bras; mais bientôt de nouveaux cris de mort nous replongèrent dans nos angoiſſes.

J'AVAIS formé une liaiſon particulière avec le ſieur Mauſſabré, qu'on avait arrêté parce qu'il avait été aide-de-camp de M. de BRISSAC. — Il avait ſouvent donné des preuves de courage ; mais la crainte d'être aſſaſſiné lui avait *comprimé* le cœur. J'étais cependant parvenu à diſſiper un peu ſes inquiétudes, lorſqu'il vint ſe jetter dans mes bras, en diſant : *Mon ami, je ſuis perdu je viens d'entendre prononcer mon nom dans la rue.* — J'eus beau lui dire que c'était peut-être des perſonnes qui s'intéreſſaient à lui ; que d'ailleurs la peur ne guériſſait de rien ; qu'au contraire elle pouvait le perdre : tout fut inutile. Il avait perdu la tête au point, que ne trouvant pas a ſe cacher dans la chapelle, il monta dans la cheminée de la ſacriſtie, où il fut arrêté par des grilles, qu'il eut même la folie de vouloir caſſer avec ſa tête. Nous l'invitâmes à deſcendre : après bien des difficultés il revint avec nous ; mais ſa raiſon ne revint pas. C'eſt ce qui a cauſé ſa mort, dont je parlerai dans un moment.

Le ſieur EMARD, qui, la veille, m'avait donné des renſeignemens pour faire un teſtament olographe, me fit part des motifs pour leſquels on l'avait arrêté. Je les trouvai ſi injuſtes, que pour lui donner

donner une preuve de la certitude où j'étais qu'il ne périrait pas, je lui fis préſent d'une médaille d'argent, en le priant de la conſerver pour me la montrer dans dix ans. . . . S'il lit cet article, il lui rappellera ſa promeſſe : Si nous ne nous ſommes pas vus, ce n'eſt pas ma faute ; car je ne ſais où le trouver, & il ſait où je ſuis.

A ONZE HEURES. — Dix perſonnes armées de ſabres & de piſtolets nous ordonnérent de nous mettre à la file les uns des autres, & nous conduiſirent dans le ſecond guichet, placé à côté de celui où était le tribunal qui allait nous juger. — Je m'approchai avec précaution d'une des ſentinelles qui nous gardait, & je parvins peu à peu a lier une converſation avec lui. — Il me dit dans un *baragouin* qui me fit comprendre qu'il était *proven-çal* ou *languedocien*, qu'il avait ſervi huit ans dans le régiment de *Lyonnais*. — Je lui parlai PATOIS ; cela parut lui faire plaiſir, & l'intérêt que j'avais de lui plaire, me donna une éloquence gaſconne ſi perſuaſive, que je parvins a l'intéreſſer au point d'obtenir de lui ces mots, qu'il eſt impoſſible d'apprécier quand on n'a pas été dans le guichet où j'étais. — *Né té cougneichi pas, mé pertant né peinsi pas qué fiasqué un treſte ; au contrairi, té créſi un boun gouyat* (1). — Je cherchai dans mon imagi-

(1) *traduction.* Je ne te connais pas, mais pourtant je ne penſe pas que tu ſois un traître ; au contraire, je crois que tu es un bon enfant.

nation tout ce qu'elle pouvait me fournir pour le confirmer dans cette bonne opinion ; j'y réuſſis, car j'obtins encore qu'il me laiſſerait entrer dans le redoutable guichet pour voir juger un priſonnier... j'en vis juger deux, dont un fourniſſeur de la bouche du roi, qui étant accuſé d'être du complot du 10, fut condamné & éxécuté ; l'autre qui pleurait, & qui ne prononçait que des mots entrecoupés, était déjà deſhabillé, & allait *partir pour la force*, lorſqu'il fut reconnu par un ouvrier de Paris, qui atteſta qu'on le prenait pour un autre. — Il fut renvoyé à un plus amplement informé. — J'ai appris depuis qu'il avait été proclamé innocent.

Ce que je venais de voir fut un trait de lumière qui m'éclaira ſur la tournure que je devais donner à mes moyens de défenſe.—Je rentrai dans le ſecond guichet, *où je vis quelques priſonniers qu'on venait d'amener du dehors*.—Je priai mon *Provençal* de me procurer un verre de vin. Il allait le chercher, lorſqu'on lui dit de me reconduire dans la chapelle, où je rentrai, *ſans avoir pu découvrir le motif pour lequel on nous avait fait deſcendre* ; j'y trouvai dix nouveaux priſonniers, qui remplaçaient cinq des nôtres précédemment jugés.—Je n'avais pas de temps à perdre pour compoſer un nouveau mémoire : j'y travaillais, bien convaincu qu'il n'y avait que la fermeté et la franchiſe qui pouvaient me ſauver, lorſque je vis entrer mon *Provençal*, qui

qui, après avoir dit au guichetier :—* *Bacle la porte, à la tournante ſulément, et atténs mé en défore,* —s'approcha de moi, et me dit, après m'avoir touché la main :

† *Béni pér tu.—Baqui lou bin qué mas damandat :* —*beu.* . . . . J'en avais bu plus de la moitié, lorſqu'il mit la main ſur la bouteille, et me dit :— *Sacriſdi, moun amic, coumé y bas ; n'en boli pér you:*

* *Traduction.* Ferme la porte ſeulement à la clef. et attend-moi en dehors.

† —Je viens pour toi.—Voilà le vin que tu m'as demandé : bois. . . . . Sacre. . . . . , mon ami, comme tu y vas ; j'en veux pour moi : à ta ſanté. . . . . Je ne peux pas demeurer long-temps avec toi ; mais rappelle-toi de ce que je te dis.—Si tu es un prêtre, ou un conſpirateur du château de M. Véto, tu es flambé ; mais ſi tu n'es pas un traître, n'aie pas peur ; je te réponds de ta vie.——

" Eh ! mon ami, je ſuis bien ſûr de n'être pas accuſé de tout " cela ; mais je paſſe pour être un peu ariſtocrate."——

Ce n'eſt rien que cela ; les juges savent bien qu'il y a des honnêtes gens partout. Le Preſident eſt un honnête homme, qui n'eſt pas ſot.——

" Faites-moi le plaiſir de prier les juges de m'écouter ; je ne " leur demande que cela,"——

Tu le ſeras ; je t'en réponds.—Orça adieu, mon ami ;—du courage.—Je vas m'en retourner à mon poſte ;—je tâcherai de faire venir ton tour le plutôt qu'il me ſera poſſible.—Embraſſe-moi ; je ſuis à toi, de bon cœur.

à ta

à ta santat. . . . . Il but le reste.——*Né poudi pas damoura dans tu loun tén; mé rapélé-té dé cé qué te disi.*——*Si ses un caloutin ou bé un couspirateur d'au castél dé mousu Bétot, sias flambat; mé si né sias pas un tréste, nage pas po; te réspoundi dé ta biste.*—

" *Eh! moun amie, suis bien surt dé n'esta pas*
" *accusat de tout aco, mé passi per esta un tantinét*
" *aristoucrat.*"—

Coy ré caco; los juges sabent bé qui a d'ounestés gens pér-toût.—*Lou president es un houneste houmme, qué n'est pas un sot.*—

" *Fasei mé lou plasei dé prêga los juges de m'escouta;*
" *né damandi caco*—."

Lou siras, t'en respoundi.—*Arça adissias, amic; d'au couragé; m'en bau à mon poste;*—*taquerci dé sa béne toun tour lon plu leu que sira poussible.*—*Embrasse-mé; seui à tu dé boun co.* —

Nous nous embrassâmes, et il sortit.

Il faut avoir été prisonnier à l'Abbaye le 3 Septembre 1792, pour sentir l'influence qu'eut cette petite conversation sur mes espérances, et combien elle les ranima.

Vers

Vers minuit.—Le bruit ſurnaturel qu'on n'avait pas diſcontinué de faire depuis trente-ſix heures, commença à s'appaiſer ; nous penſâmes que nos juges et leur pouvoir executif*, excédés de fatigue, ne nous jugeraient que lorſqu'ils auraient pris quelque repos ; nous étions occupés à arranger nos lits, lorſqu'on fit une nouvelle proclamation ; qui fut huée généralement.—Peu après, un homme demanda la parole au peuple, et nous lui entendîmes dire très-diſtinctement :—*Les prêtres et les conſpirateurs qui reſtent, et qui ſont là, ont graiſſé la patte des juges : voilà pourquoi ils ne les jugent pas.* —A peine eut-il achevé de parler, qu'il nous sembla entendre qu'on l'aſſommait.—Le bruit et l'agitation du peuple devint d'une véhémence effroyable. Le bruit augmentait à chaque inſtant, et la fermentation était à ſon comble, lorſqu'on vint chercher M. Defon . . . . , ancien garde du corps, dont bientôt après nous entendimes les cris de mort† ; peu après on arracha encore de nos bras deux de nos camarades, ce qui me fit preſſentir que mon heure fatale approchait.

* C'eſt ainſi qu'on nommait les *Tueurs*.

† On vint auſſi chercher un officier ſupérieur de la nouvelle maiſon du roi, de la part d'un des commiſſaires de la commune, qui était dans une chambre au deſſus de la nôtre. Nous demandâmes la même faveur ; mais inutilement.

Enfin

Enfin le mardi, à une heure du matin, après avoir ſouffert une agonie de trenteſept heures, qu'on ne peut comparer même à la mort ; après avoir bu mille et mille fois le calice d'amertume, la porte de ma priſon s'ouvre : on m'appelle : je parais. Trois hommes me ſaiſiſſent, et m'entraînent dans l'affreux guichet.

CHAPITRE

CHAPITRE QUATRIEME.

Dernière Criſe de mon Agonie

A LA lueur de deux torches, j'apperçus le terrible tribunal qui allait me donner ou la vie ou la mort. Le preſident, en habit gris, ſabre à ſon côté, était appuyé debout contre une table, ſur laquelle on voyait des papiers, une écritoire, des pipes, et quelques bouteilles. Cette table était entourée par dix perſonnes, aſſiſes ou debout, dont deux étaient en veſte et en tablier; d'autres dormaient étendus ſur des bancs. Deux hommes en chemiſes teintes de ſang, le ſabre à la main, gardaient la porte du guichet; un vieux guichetier avait la main ſur les verroux.——En préſence du préſident, trois hommes tenaient un priſonnier qui paraiſſait âgé de 60 ans.

On me plaça dans un coin du guichet; mes gardiens croiſèrent leurs ſabres ſur ma poitrine, et m'avertirent que ſi je faiſais le moindre mouvement pour m'évader, ils me poignarderaient.—Je cherchais des yeux mon *Provençal*, lorſque je vis deux gardes nationaux préſenter au préſident une réclamation de la ſection de *la Croix-Rouge* en faveur du priſonnier qui était vis-à-vis de lui. Il leur

dit, *que ces demandes étaient inutiles pour les traitres.* —Alors le priſonnier s'écria :—*C'eſt affreux ; votre jugement eſt un aſſaſſinat.*—Le préſident lui répondit :——*J'en ai les mains lavées ; conduiſez* * M. Maillé. . . . . ——Ces mots prononcés, on le pouſſa dans la rue, où je le vis maſſacrer par l'ouverture de la porte du guichet.

Je me ſuis trouvé ſouvent dans des poſitions dangereuſes, et j'ai toujours eu le bonheur de ſavoir maîtriſer mon ame ; mais dans celle-ci !— L'effroi inſéparable de ce qui ſe paſſait autour de moi, m'aurait fait ſuccomber, ſans ma converſation avec le *Provençal*, et ſur-tout ſans mon rêve qui me revenait toujours à l'imagination.

Le préſident s'aſſit pour écrire, et après qu'il eut *(apparemment)* enregiſtré le nom du malheureux qu'on expédiait, j'entendis dire : A un autre.

Auſſi-tôt je fus traîné devant cet expéditif et ſanglant tribunal, en préſence duquel la meilleure protection était de n'en point avoir, et où toutes les reſſources de l'eſprit étaient nulles, ſi elles n'étaient pas fondées ſur la vérité.—Deux de mes

* Je crus m'apercevoir que le préſident prononçait cet arrêt à contre-cœur : pluſieurs *Tueurs* étaient entrés dans le guichet, et y cauſaient beaucoup de fermentation.

gardes

gardes me tenaient chacun une main, et le troisième par le colet de mon habit.

[Le préſident *m'adreſſant la parole.*

" Votre nom, votre profeſſion ?"

[*Un des juges.*]

" Le moindre menſonge vous perd."

L'on me nomme JOURGNIAC SAINT-MEARD ; j'ai ſervi vingt-cinq ans en qualité d'officier, et je comparais à votre tribunal avec l'aſſurance d'un homme qui n'a rien à ſe reprocher, qui par conſéquent ne mentira pas.

(LE PRESIDENT.)

" C'eſt ce que nous allons voir ; un mo-
" ment *..... Savez-vous quels ſont les motifs
" de votre arreſtation ?"

Oui, monſieur le préſident, † & je peux

* Il regarda les écroux & les dénonciations, qu'il fit enſuite paſſer aux juges.

† A mon grand déplaiſir, on détournait ſouvent l'attention du préſident & des juges. — On leur parlait à l'oreille ; on leur portait des lettres ; une entr'autres qu'on remit au préſident ; & qu'on avait trouvée dans la poche de M. . . . . , maréchal de camp, adreſſée à M. SERVAN miniſtre de la guerre ;

croire, d'après la fauſſeté des dénonciations faites contre moi, que le comité de ſurveillance de la commune ne m'aurait pas fait empriſonner, ſans les précautions *que le ſalut du peuple* lui commandait de prendre.

On m'accuſe d'être le rédacteur du journal *antifeuillant*, intitulé : *de la Cour & de la Ville.* — La vérité eſt que cela n'eſt pas. — C'eſt un nommé GAUTIER, dont le ſignalement reſſemble ſi peu au mien, que ce n'eſt que par méchanceté, qu'on peut m'avoir pris pour lui ; — & ſi je pouvais fouiller dans ma poche. . . . .

Je fis un mouvement inutile pour prendre mon porte-feuille ; un des juges s'en apperçut, & dit à ceux qui me tenaient ; LACHEZ MONSIEUR. — Alors je poſai ſur la table les atteſtations de pluſieurs commis, facteurs, marchands, & propriétaires de maiſons chez leſquels il a logé, qui prouvent qu'il était rédacteur de ce journal, & ſeul propriétaire.

[*Un des Juges.*]

" Mais enfin il n'y a pas de feu ſans fumée ; il " faut dire pourquoi on vous accuſe de cela."

C'eſt

C'eſt ce que j'allais faire. Vous ſavez, Meſſieurs, que ce journal était une eſpèce de tronc dans lequel on dépoſait les calembours, quolibets, épigrammes, plaiſanteries bonnes ou mauvaiſes qui ſe faiſaient à Paris & dans les quatre-vingt-trois départemens. — Je pourrais dire que je n'en ai jamais fait pour ce journal, puiſqu'il n'éxiſte aucun manuſcrit de ma main ; mais ma franchiſe qui m'a toujours bien ſervi, me ſervira encore aujourd'hui, & j'avouerai que la gaîté de mon caractère m'inſpirait ſouvent des idées plaiſantes, que j'envoyais au ſieur Gautier. Voilà Meſſieurs, le SIMPLE réſultat de cette GRANDE dénonciation, qui eſt auſſi abſurde que celle dont je vais parler eſt MONSTRUEUSE. On m'accuſe d'avoir été ſur les frontières, d'y avoir fait des recrues, de les avoir conduit aux émigrés. . .

Il s'éleva un murmure général, qui ne me déconcerta pas, & je dis en hauſſant la voix :

Eh! Meſſieurs, j'ai la parole ; je prie M. le Préſident de vouloir bien me la maintenir ; jamais elle ne m'a été plus néceſſaire,

(*Preſque tous les juges dirent en riant* :)

" C'eſt juſte, c'eſt juſte : ſilence."

Mon dénonciateur eſt un monſtre ; je vais prouver cette vérité *à des juges que le peuple n'aurait pas choiſis, s'il ne les avait pas cru capables de diſcerner l'innocent d'avec le coupable*..—Voilà, Meſſieurs, des certificats qui prouvent que je ne ſuis pas ſorti de Paris depuis VINGT-TROIS MOIS. — Voilà des déclarations des *maitres de maiſon* chez leſquels j'ai logé depuis ce tems, qui atteſtent la même choſe.

On était occupé a les examiner,— lorſque nous fumes interrompus par l'arrivée d'un priſonnier *qui prit ma place devant le préſident*.— Ceux qui le tenaient, dirent que c'était *encore* un prêtre qu'on avait *déniché* dans la chapelle. Après un fort court interrogatoire, il fut envoyé à *la Force*.— Il jetta ſon bréviaire ſur la table, & fut entraîné hors du guichet, où il fut maſſacré.— Cette expédition faite, je reparus devant le tribunal.

(*Un des juges.*)

" Je ne dis pas que ces certificats ſoient faux ; " mais qui nous prouvera qu'ils ſont vrais ?"

Votre réfléxion eſt juſte, monſieur ; & pour vous mettre à même de me juger avec connaiſſance de cauſe, faites-moi conduire dans un cachot, juſqu'à ce que des commiſſaires, que je prie M. le préſident

préſident de vouloir bien nommer, en aient vérifié la validité.— S'ils ſont faux, je mérite la mort.

*(Un des juges * qui, pendant mon interrogatoire, parut s'intéreſſer à moi, dit à demi-voix :)*

" Un coupable ne parlerait pas avec cette aſſurance."

(Un autre juge.)

" De quelle ſection êtes-vous ? "

De celle de la halle au bled.

(Un garde national, qui n'était pas du nombre des juges.)

" Ah ! ah ! je ſuis auſſi de cette ſection. Chez qui demeurez-vous ?"

Chez M. Treyssier, rue Croix des Petits-Champs.

(Le garde national.)

" Je le connais ; nous avons même fait des

* Les traits de ſa figure ſont gravés dans mon cœur ; & ſi j'ai le bonheur de le rencontrer, je l'embraſſerai, & je lui témoignerai ma reconnaiſſance avec bien du plaiſir.

" affaires enſemble ; & je peux dire ſi ce certificat " eſt de lui . . . " *(Il le regarda, & dit :)* " Meſſieurs, je certifie que c'eſt la ſignature du citoyen TEYSSIER."

Avec quel plaiſir j'aurais ſauté au cou de cet ange tutelaire ! mais j'avais des choſes ſi importantes & ſi ſérieuſes à traiter, qu'elles me détournèrent de ce devoir ; & à peine eut-il achevé de parler, que je fis une exclamation qui rappella l'attention de tous, en diſant : — *Eh ! Meſſieurs, d'après le témoignage de ce brave homme, qui prouve la fauſſeté d'une dénonciation qui pouvait me conduire à la mort, quelle idée pouvez-vous avoir de mon dénonciateur ?*

(Le juge qui paraiſſait s'intéreſſer à moi.)

" C'eſt un gueux ; & s'il était ici, on en " ferait juſtice.— Le connaiſſez-vous ?"

Non, monſieur ; mais il doit être au comité de ſurveillance de la commune, & j'avoue que ſi je le connaiſſais, je croirais rendre ſervice au public, en l'avertiſſant, *par des affiches*, de s'en méfier comme d'un chien enragé.

(Un des juges.)

On

" On voit que vous n'êtes pas faiſeur de
" journal, & que vous n'avez pas *fait* des recrues.
" Mais vous ne me parlez pas des propos *ariſtocra-*
" *tes* que vous avez tenus au Palais Royal, chez
" des libraires."

Pourquoi pas ? Je n'ai pas craint d'avouer ce que j'ai écrit ; je craindrai encore moins d'avouer ce que j'ai dit, & même penſé. — J'ai toujours conſeillé l'obéiſſance aux lois, & j'ai prêché d'exemple. J'avoue en même tems que j'ai profité de la permiſſion que me donnait la *conſtitution*, pour dire que je ne la trouvais pas parfaite, parce que je croyais m'appercevoir qu'elle nous plaçait TOUS dans une poſition fauſſe. Si c'eſt commettre un crime d'avoir dit cela, alors la conſtitution elle-même m'aurait tendu un piège, & cette PERMISSION qu'elle me donnait *de faire connaitre ſes défauts*, ne ſerait plus qu'un guet-à-pens.— J'ai dit auſſi que preſque tous les *nobles* de l'aſſemblée conſtituante, *qui ſe ſont montrés ſi zèlés patriotes*, avaient beaucoup plus travaillé pour ſatisfaire leurs intérêts & leur ambition, que pour la patrie ; & quand tout Paris paraiſſait engoué de leur patriotiſme, je diſais : — ILS VOUS TROMPENT.— Je m'en rapporte à vous, Meſſieurs, l'événement a-t-il juſtifié l'idée que j'avais d'eux ?— J'ai ſouvent blâmé les manœuvres lâches & mal-adroites de certains perſonnages qui ne voulaient que la

conſtitution

conſtitution, rien que la *conſtitution*, toute la *conſtitution*. Il y a long-tems que je prévoyais une grande cataſtrophe, réſultat néceſſaire de cette *conſtitution*, réviſée par des égoïſtes qui, (*comme ceux dont j'ai déjà parlé*,) ne travaillaient que pour eux, & ſurtout du caractère des intrigans qui la défendaient... *Diſſimulation*, *cupidité*, & *poltronnerie* étaient les attributs de ces charlatans.— *Fanatiſme*, *intrepidité* & *franchiſe*, formaient le caractère de leurs ennemis... Il ne fallait pas des lunettes bien longues pour voir qui devait l'emporter.

(L'attention qu'on avait a m'écouter, & *à laquelle j'avoue que je ne m'attendais pas*, m'encourageait, & j'allais faire le réſumé de mille raiſons qui me font préférer le régime *républicain* à celui de la *conſtitution*; j'allais répéter ce que je diſais tous les jours dans la boutique de M. Desenne, lorſque le concierge entra tout effaré, pour avertir qu'un priſonnier ſe ſauvait par la cheminée. Le Préſident lui dit de faire tirer ſur lui des coups de piſtolet; mais que, s'il s'échapait, le guichetier en répondait ſur ſa tête.— C'était le malheureux Mauſſabré. On tira contre lui quelques coups de fuſil, & le guichetier voyant que ce moyen ne réuſſiſſait pas, alluma de la paille. La fumée le fit tomber

tomber à moitié étouffé ;— il fut achevé devant la porte du guichet.)

Je repris mon discours, en disant : — Personne, Messieurs, n'a désiré plusque moi la réforme des abus.....Voilà des brochures que j'ai composées avant et pendant la tenue des états généraux ; elles prouvent ce que je dis.—J'ai toujours pensé qu'on allait trop loin pour une *constitution*, et pas assez pour une *république*.—Je ne suis ni *Jacobin*, ni *Feuiliant*. Je n'aimais pas les principes des premiers, quoique bien plus conséquens et plus francs que ceux des seconds, que je détesterai jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils ne sont pas la cause de tous les maux que nous avons éprouvés. Enfin nous sommes débarrassés d'eux. Et.....

[*Un juge, d'un air impatienté.*]

" Vous nous dites toujours que vous n'êtes pas ça, ni ça : qu'êtes-vous donc ?"

J'étais franc royaliste.

(Il s'éleva un murmure général, qui fut miraculeusement appaisé par le juge qui avait l'air de s'intéresser à moi, qui dit, mot pour mot :)

" Ce

" Ce n'eſt pas pour juger les opinions que " nous sommes ici; c'eſt pour en juger les ré- " ſultats."*

A peine ces précieux mots furent-ils prononcés, que je m'écriai :——Oui, meſſieurs, j'ai été franc royaliſte, mais je n'ai jamais été payé pour l'être. J'étais royaliſte, parce que je croyais qu'un gouvernement monarchique convenait à ma patrie; parce que j'aimais le roi pour lui, et franchement. —*J'ai conſervé ce ſentiment dans mon cœur juſqu'au* 10 *août.*

(Le murmure qui s'éleva avait un ſon plus flatteur que l'autre; et pour entretenir juſqu'à la concluſion la bonne opinion qu'on avait de moi, j'ajoutai :)

Je n'ai jamais entendu parler des complots que par l'indignation publique.—Toutes les fois que j'ai trouvé l'occaſion de ſecourir un homme, je l'ai fait, ſans lui demander quels étaient ſes principes..... Voilà des journaux,† même patriotes

* Les génies de Rouſſeau et de Voltaire réunis, en plaidant ma cauſe, auraient-ils pu mieux dire?

† Je leur montrai quelques journaux dans leſquels il eſt parlé de moi favorablement.

Le Sieur Gorſas, qui avait, plus que perſonne, à ſe plaindre du Journal

otes, qui prouvent ce que j'ai l'honneur de vous dire.—J'ai toujours été aimé des payſans de la terre *dont j'étais ſeigneur*; car, dans le moment où l'on brûloit les châteaux de mes voiſins, je fus dans le mien, à Saint-Méard; les payſans vinrent en foule me témoigner le plaiſir qu'ils avaient de me voir, et plantèrent un mai dans ma cour. *Je ſais que ces détails doivent vous paraître bien minutieux; mais, meſſieurs, mettez-vous à ma place, et jugez ſi c'eſt le moment de tirer parti de toutes les vérités qui peuvent m'être avantageuſes.*—Je peux aſſurer que pas un ſoldat du régiment d'infanterie du roi, * dans lequel j'ai ſervi vingt-cinq ans, n'a eu à ſe

Journal de la Cour et de la Ville, n'aurait pas dit, *le lendemain de ma délivrance*, s'il m'en avait cru le rédacteur, ce qu'il a dit dans le N° VI de ſon journal. *(Le Courier des 83 départmens.)*

" Le Chevalier de Saint-Méard avait fourni quêlques articles " au *Journal de la Cour et de la Ville*; mais ces articles n'avaient " pas le caractère de la hideuſe malignité. Le Chevalier de " Saint-Méard confeſſe franchement qu'il avait été royaliſte, " parce qu'il avait cru Louis XVI de bonne foi. Il ne nie point " ſes articles, et le Chevalier de Saint-Méard eſt enlevé dans les " bras et porté en triomphe chez lui: on lui donne même un " titre à ſa décharge. Le Chevalier de Saint-Méard n'était véri- " tablement pas auteur de ces articles révoltans qu'on trouvait " ſouvent dans ce journal, et il a prouvé, dans quelques circon- " ſtances, *que nous avons citées*, qu'il était capable de bons pro- " cédés, et qu'il avait le cœur excellent."

* Un des juges me marcha ſur le pied, pour m'avertir apparemment que j'allais me compromettre. J'étais ſûr du contraire.

plaindre

plaindre de moi ; je peux même me glorifier d'être un des officiers qu'ils ont le plus chéri. La dernière preuve qu'ils m'en ont donnée n'eſt pas équivoque, puiſque, deux jours avant l'affaire de Nanci, moment où leur méfiance contre les officiers était à ſon comble, ils me nommèrent leur général, et m'obligèrent de commander l'armée qui ſe porta à Lunéville pour délivrer trente cavaliers du régiment de *Meſtre-de-Camp*, que les *Carabiniers* avaient faits priſonniers, et pour leur enlever le général Malſeigne.....

[*Un des juges.*]

" Je verrai bien ſi vous avez ſervi au régiment
" du roi. Y avez-vous connu M. Moreau ?"

Oui, monſieur : j'en ai même connu deux ; l'un, très-grand, très-gros, et très-raiſonnable ; l'autre, très-petit, très-maigre, et très..... *Je fis un mouvement avec la main, pour déſigner une tête légère.*

[*Le même juge.*]

" C'eſt cela même ; je vois que vous l'avez
" connu."

(Nous en étions là, lorſqu'on ouvrit une des portes du guichet qui donne ſur l'eſcalier, et

et je vis une eſcorte de trois hommes qui conduiſait M. Marguerie, ci-devant major, précédemment mon camarade au régiment du roi, et mon compagnon de chambre à l'Abbaye.—On le plaça, pour attendre que je fuſſe jugé, dans l'endroit où l'on m'avait mis quand on me conduiſit dans le guichet.)

Je repris mon diſcours.

Après la malheureuſe affaire de Nanci, je ſuis venu à Paris, où je ſuis reſté depuis cette époque. —J'ai été arrêté dans mon appartement, il y a douze jours. Je m'attendais ſi peu à l'être, que je n'avais pas ceſſé de me montrer comme à mon ordinaire.—On n'a pas mis les ſcellés chez moi, parce qu'on n'y a rien trouvé de ſuſpect.—Je n'ai jamais été inſcrit ſur la liſte civile.—Je n'ai ſigné aucune pétition.—Je n'ai eu aucune correſpondance répréhenſible.—Je ne ſuis pas ſorti de France depuis l'époque de la révolution. Pendant mon ſéjour dans la capitale, j'y ai vécu tranquille; je m'y ſuis livré à la gaîté de mon caractère, qui, d'accord avec mes principes, ne m'a jamais permis de me mêler *ſérieuſement* des affaires publiques, et encore moins de faire du mal à qui que ce ſoit.... Voilà, meſſieurs, tout ce que je peux dire de ma conduite et de mes principes. La ſincérité des

aveux

aveux que je viens de faire doit vous convaincre que je ne ſuis pas un homme dangereux. C'eſt ce qui me fait eſpérer que vous voudrez bien m'accorder la liberté que je vous demande, et à laquelle je ſuis attaché par beſoin et par principes.

[*Le Préſident, après avoir ôté ſon chapeau, dit:*]

" Je ne vois rien qui doive faire ſuſpecter " monſieur; je lui accorde la liberté.—Eſt-ce " votre avis?"

[*Tous les juges.*]

" Oui, oui; C'EST JUSTE."

A peine ces mots DIVINS furent-ils prononcés, que tous ceux qui étaient dans le guichet m'embraſſèrent.—J'entendis au deſſus de moi *applaudir*, et crire *bravo*. Je levai les yeux: et j'aperçus pluſieurs têtes groupées contre les barreaux du ſoupirail du guichet; et comme elles avoient les yeux ouverts et mobiles, je compris que le bourdonnement ſourd et inquiétant que j'avais entendu pendant mon interrogatoire, venait de cet endroit.

Le Préſident chargea trois perſonnes d'aller *en députation* annoncer au peuple le jugement qu'on venait de rendre. Pendant cette proclamation, je demandai

demandai à mes juges un réſumé de ce qu'ils venaient de prononcer en ma faveur: ils me le promirent. Le Préſident me demanda pourquoi je ne portais pas la croix de Saint-Louis, *qu'il savait que j'avais.* Je lui répondis, que mes camarades priſonniers m'avaient invité a l'oter. Il me dit que l'aſſemblée nationale n'ayant pas défendu *encore* de la porter, on paraiſſait ſuſpect en faiſant le contraire.—Les trois députés rentrèrent, *et me firent mettre mon chapeau sur la tête*; ils me conduiſirent hors du guichet. Auſſi-tôt que je parus dans la rue, un d'eux s'écria: CHAPEAU BAS.....CITOYENS, VOILA CELUI POUR LEQUEL VOS JUGES DEMANDENT AIDE ET SECOURS.—Ces paroles prononcées, le *pouvoir exécutif* m'enleva, et placé au milieu de quatre torches, je fus embraſſé de tous ceux qui m'entouraient. Tous les ſpectateurs crièrent: *Vive la Nation!* Ces honneurs, auxquels je fus trés ſenſible, me mirent ſous la ſauve garde du peuple, qui, en applaudiſſant, me laiſſa paſſer, ſuivi des trois députés que le préſident avait chargés de m'eſcorter juſques chez moi.—Un d'eux me dit *qu'il était mâçon, et établi dans le fauxbourg Saint-Germain*;—l'autre, *né à Bourges, et apprentif perruquier*;—le troiſième, vêtu de l'uniforme de garde national, me dit qu'il était *fédéré*.—Chemin faiſant, le mâçon me demanda ſi j'avais peur. Pas plus que vous, lui répondis-je. Vous devez vous être apperçu que je n'ai pas été intimidé dans le guichet;

je ne tremblerai pas dans la rue.—*Vous auriez tort d'avoir peur*, me dit-il, *car actuellement vous êtes ſacré pour le peuple; et ſi quelqu'un vous frappait, il périrait ſur le champ. Je voyais bien que vous n'étiez pas une de ces chenilles de la liſte civile; mais j'ai tremblé pour vous, quand vous avez dit que vous étiez officier du roi.—Vous rappelez-vous que je vous ai marché ſur le pied?*—Oui; mais j'ai cru que c'était un des juges..... *C'était parbleu bien moi; je croyais que vous alliez vous fourrer dans le baria, et j'aurais été fâché de vous voir faire mourir; mais vous vous en êtes bien tiré; j'en ſuis bien aiſe, parce que j'aime les gens qui ne boudent pas.*—Arrivés dans la rue SAINT BENOÎT, nous montâmes dans un fiacre qui nous porta chez moi. Le premier mouvement de mon hôte, de *mon ami*, fut, en me voyant, d'offrir ſon porte-feuille à mes conducteurs, qui le refuſèrent, et qui lui dirent, *en propres termes*: —Nous ne faiſons pas ce métier pour de l'argent. Voila votre ami; il nous a promis un verre d'eau-de-vie; nous le boirons, et nous retournerons à notre poſte.—Ils me demandèrent une atteſtation qui déclarât qu'ils m'avaient conduit chez moi ſans accident. Je la leur donnai, en les priant de m'envoyer celle que mes juges m'avaient promiſe, ainſi que mes effets*, que j'avais laiſſés à l'Abbaye.—

* D'après la réclamation que j'en ai faite depuis, MM. JOURDEUIL ET LECLERC, adminiſtrateurs au département de Surveillance,

baye.—Je fus les accompagner juſqu'à la rue, où je les embraſſai de bien bon cœur.—Le lendemain, un des commiſſaires m'apporta le certificat dont voici la copie.

Nous, commiſſaires nommés par le peuple pour faire juſtice des traîtres détenus dans la priſon de l'Abbaye, avons fait comparaître, le 4 Septembre, le citoyen Jourgniac-Saint-Méard, ancien officier décoré, lequel a prouvé que les accuſations portées contre lui étaient fauſſes, et n'être jamais entré dans aucun complot contre les patriotes : nous l'avons fait proclamer innocent en préſence du peuple, qui a applaudi à la liberté que nous lui avons donnée. En foi de quoi nous lui avons délivré le préſent certificat, à ſa demande : nous invitons tous les citoyens à lui accorder aide et ſecours.

Signés POIR. . . . BER. . . . . .

A l'Abbaye, l'an quatrieme de la liberté, et le premier de l'égalité.

Après quelques heures de ſommeil, je m'empreſſai de remplir les devoirs que l'amitié et la

ſurveillance, ont eu la complaiſance de me promettre, par écrit, un ordre néceſſaire pour la remiſe deſdits effets : je ne l'ai pas encore reçu, non plus que mes effets ; mais je dois croire que je ne perds rien pour attendre.

(*Note compoſée pluſieurs jours après le manuſcrit.*)

reconnaiſſance m'impoſaient.——Je fis imprimer une lettre, par laquelle je fis part de mon heureuſe délivrance à tous ceux que je ſavais avoir pris quelque part à mon malheur.—Je fus le même jour me promener dans le jardin du citoyen Egalité*; je vis pluſieures perſonnes ſe frotter les yeux, pour voir ſi c'était bien moi; j'en vis d'autres reculer d'effroi, comme ſi elles avaient vu un ſpectre.—Je fus embraſſé, même de ceux que je ne connaiſſais pas; enfin ce fut un jour de fête pour moi!—Mais ce qu'on m'a dit depuis, ce qu'on m'a écrit, et ce que j'ai lu imprimé, m'a fait calculer combien l'*effet* de mon empriſonnement pouvait m'être défavorable dans l'eſprit de ceux qui ne me connaiſſent pas, et ſur-tout dans un moment où l'on croit, où l'on condamne, où l'on exécute ſi précipitamment. J'ai cru qu'il m'importait de produire un *contre-effet*.—J'ai fait connaître la vérité.

* Ci-devant duc d'Orleans.

Londres,

CHAPITRE V.

A mes Ennemis.

J'AVAIS promis, dans le tableau des événemens terribles que je viens de retracer, EXACTITUDE et VERITE *; j'ai rempli ma promeſſe avec ſcrupule.—Les détails dans leſquels je ſuis entré, prouvent ſans doute que mon intention a été de n'en omettre aucun, parce qu'il n'en eſt point qui ne ſoient intereſſans dans cette effrayante époque, dont les circonſtances seront écrites en caractères de ſang ſur les pages de notre hiſtoire; ils fourniront sans doute à d'autres des réflexions ſur les cauſes qui l'ont provoquée : moi je n'ai écrit que celles que m'ont inſpirées la douleur et l'effroi.

* Je ne certifie pas que ce qu'on m'a dit au comité et au guichet, ainſi que mes réponſes, ſoient rapportées mot pour mot, mais j'atteſte que le ſens des phraſes y eſt de la plus grande exactitude.—On ſera ſans doute étonné que, dans un moment auſſi critique, j'aie parlé, à mon interrogatoire, avec autant de ſuite; mais l'étonnement ceſſera quand on ſaura que j'avais appris par cœur ce que j'avais le projet de dire, & que j'avais même prié quatre de mes camarades d'infortune, entre autres, MM. DE BRASSAC, de me faire répéter les moyens de défenſe que j'allais prononcer. D'ailleurs mon parti était pris; j'étais, pour ainſi dire, identifié avec l'idée de la mort; je ne la craignais, ni ne la voyais.

Etranger à toute eſpèce d'intrigue, ennemi de ces ténébreux complots qui aviliſſent la dignité de l'homme, qui déſhonorent le caractère français, dont la loyauté fut toujours l'heureux partage, j'étais entré pur dans cette terrible priſon ; c'eſt ma franchiſe qui m'a ſauvé.

Je ſais cependant que la juſtice qu'on m'a rendue, *dans un moment ou elle pouvait être diſtribuée par le haſard*, a donné de l'humeur à mes ennemis, dont ma douloureuſe agonie n'a pu éteindre la haîne que je n'ai pas méritée.—Je ſais qu'au moment où je prononçais dans la tribune de ma ſection le ſerment preſcrit à tous les citoyens, ils publiaient, dans un des cafés du palais de la révolution, que j'avais fait celui de ne jamais le prêter.

Eh ! meſſieurs, meſſieurs, rappellez-vous que jamais perſonne n'a vécu plus avant que moi dans la mort ; rappelez-vous que, pendant trente-huit heures, les couteaux & les haches ont été levés ſur moi. L'inſtant qui nous ſépare de la vie a-t-il quelque choſe d'auſſi douloureux ?—Vous m'avez fait bien du mal, je vous le pardonne de bon cœur, mais je vous ſupplie, au nom de votre patriotiſme, de me laiſſer terminer en paix le reſte de ma reſurrection.

Je conviendrai, ſi vous voulez, qu'un décret de l'aſſemblée légiſlative, en m'ôtant plus de la moitié

moitié de mon patrimoine, dont les miens et moi jouiſſions depuis très-long-temps, a pu me donner un peu d'humeur. Mettez-vous à ma place un inſtant, & dites-moi de bonne foi ſi vous auriez éprouvé ce déficit avec plaiſir ?

Au ſurplus, dans le moment où j'écris ces lignes, je ſuis réellement conſolé, parce que j'ai réfléchi que la ſuppreſſion des rentes ſeigneuriales eſt favorable à ceux de mes ci devant tenanciers PEU FORTUNES que j'ai toujours aimés, *ainſi que les autres*, et qui ne me payent pas d'ingratitude, j'en ſuis perſuadé.—Amuſez-vous de ma narration ; je vous abandonne l'écrit et l'*auteur* comme *auteur* ; mais plus de noirceurs ; elles produiſent des effets trop funeſtes.

Ne croyez pas cependant que je vous demande grace. Fidèle obſervateur des lois pendant tout le cours de ma vie, je ne déſobéirai pas à celles qu'a dictées la ſouveraineté nationale. J'ai toujours chéri ma patrie, je ne la dechirerai pas ; je me joindrai à ceux qui veulent mettre fin à ſes malheurs. Si vous me voyez écarter de ces principes, dénoncez-moi ; mais dites vrai, & ſur-tout rappelez-vous que, *ſi j'avais été coupable* on ne m'aurait pas arrêté dans mon appartement DOUZE JOURS APRES LE 10 AOUT 1792.—Que *ſi j'avais*

le projet de mal faire, je ne resterais pas à Paris, & que *si je faisais mal*, je ne me mettrais pas en évidence ; *je me tairais*.

A Paris, l'an 1er de la république, le 15 Septembre 1792.

LAZARE, *ci-devant* JOURGNIAC SAINT-MEARD.

Ne varietur.

Londres, 5 Novembre 1792.

ALEXANDRE DE TILLY,

A

M. DE CONDORCET,

Membre de la Convention Nationale.*

Sæpè mihi dubiam traxit ſententia mentem
Curarent Superi terras, aut nullus ineſſet
Rector. Luc...

MONSIEUR,

CE N'EST qu'en ſongeant à ce que vous fûtes, que l'on peut vous écrire aujourd'hui ; mais en promenant des regards déſeſpérés ſur cette ſolitude

* (*Note de l'Editeur.*) Après le tableau que l'on vient de lire, & dans lequel on s'appercevra aiſément que les circonſtances ont forcé d'adoucir tous les traits, afin de pouvoir le publier ſans riſques à Paris, j'ai cru faire une choſe agréable à mes lecteurs, en leur préſentant la lettre ſuivante. C'eſt le premier élan

ſolitude de deuil qui fut autrefois la France, au milieu des ruines, des cadavres, de l'anarchie, & du cahos, à la lueur des incendies, on cherche un homme pour l'interroger ; & parmi ces brigands obſcurs, agitateurs d'un peuple d'aſſaſſins il n'en eſt pas un que la colère daigne interpeller: le mépris la reprime. Mais vous qui né, (je le crois, du moins, vous l'avez cru vous-même) dans cette claſſe naguères privilégiée, aujourd'hui ſi déplorable ; vous, diſtingué par de grands talens, par des connaiſſances profondes, par une vaſte littérature ; vous l'un des amans de la renommée, de la poſtérité, de la *philoſophie*, par quelle fatalité inconcevable vous trouvé-je à préſent l'émule de Ravaillac & de Cartouche, & l'apôtre ſanguinaire d'une doctrine qui fait frémir d'horreur l'Europe épouvantée ?

Eh bien ! C'eſt vous que je cite à ce tribunal

élan d'un cœur généreux ſoulevé d'indignation à la lecture du décret que l'aſſemblée vient de rendre contre les émigrés de tout genre, de tout âge, & de tout ſéxe. Les dangers qu'a courus M. de Tilly, après le 10 Août, le royaliſme qu'il a toujours profeſſé, les morceaux dont il embelliſſait la Feuille du Jour, & les Actes des Apôtres, dans un tems oú il était encore permis de penſer, de parler & d'écrire librement ſont une apologie ſuffiſante de ſa retraite hors de France ; mais auſſi, qui plus que lui a droit de regretter ſa patrie, ſes arts, & ſa gloire? Qui plus que lui a droit de ſe plaindre que l'art de hair y ait été ſubſtitué à celui de plaire & d'aimer.

ſecret

ſécret qui fait pâlir les plus grands coupables, à cette conſcience qui crie dans l'épaiſſeur des nuits... C'eſt vous que ma faible voix ſomme de répondre.

N'avez-vous jamais revu l'ombre de *Frédéric*, les ſpectres de d'*Alembert* et de *Voltaire* ? L'ombre du duc de la *Rochefoucauld*, d'un bienfaiteur déchiré, baigné dans ſon ſang ſous les yeux d'une épouſe & d'une mère, ne ſe préſente-t-elle jamais à votre imagination effrayée ? Ceux avec qui vous vécutes, diſperſés, aſſaſſinés, bannis, cachés, dépouillés, ſe dérobant à la hache des cannibales, ou y ſuccombant ; le trône renverſé, la famille royale errante, ſon chef périſſant lentement de mille morts dans une priſon avec des femmes & des enfans, l'obligation journalière où vous êtes de communiquer avec la lie de la nation & le rebut des humains, cette voix intérieure qui vous répète, qu'admiré jadis, votre nom va devenir une injure ; toutes ces conſidérations terribles & réunies, ne livrent-elles point votre cœur en proie à tous les ſupplices de l'enfer ?

Que faites-vous de vos remords ? de vos ſouvenirs ? comment compoſez-vous avec l'avenir ? avec vos eſpérances ? pouvez-vous dormir ?

Pourriez-vous me dire ce que veut ce peuple ? ce que vous voulez vous-même ? pourriez-vous laiſſer

laiſſer entrevoir quel eſt le mode & le but de gouvernement que vous voulez introduire dans un pays qui par ſa localité, qui par le génie de ſes habitans, ne peut être que ce qu'il était avec des modifications que les eſprits bien faits avaient déſirées, & obtenues, & que les brouillons & les ſcélérats ont dédaignées, calomniées, & fait évanouir? ſauriez-vous dire ce que vous voulez ſubſtituer à ce que vous avez détruit? quelles abſtractions ſauvages & incultes vous voulez mettre à la place des beaux arts, de l'élégance, de la politeſſe, de tout ce qui donne du charme à la vie, d'une liberté décente, & du bonheur? Pourriez vous prouver les avantages que retirera ce peuple profondément corrompu, de ſes meurtres, de ſes dévaſtations, & de ces forfaits de tous les noms & de tous les genres qui l'ont ſignalé à l'éxécration de l'Europe.

Hélas! Monſieur, vous le ſavez auſſi bien que moi, ce n'eſt ni de la licence, ni des piques, ni du ſang qu'il faut au peuple: il n'a beſoin que de joie, de pain, & de repos.... Et la nation Françaiſe eut-elle recueilli autant de gloire qu'elle a ramaſſé d'infamie, aurait encore été trompée ſur ſes véritables intérêts: car les nations ſont comme les individus, le bonheur leur vaut mieux que la gloire.

Pourriez-vous

Pourriez-vous me démontrer comment vous ſortirez du gouffre immonde où vous vous débattez ? . . . . . Toutes ces queſtions ſont inſolubles pour vous. . . . Eh bien, moi, je vais les réſoudre! & ſi cette cataſtrophe épouvantable qui eſt à la veille d'annihiler le plus bel empire de l'univers, n'eſt pas un avantrcoureur de *la fin du monde*; ſi vous n'êtes pas un des inſtrumens viſibles de l'ange exterminateur qui, châtiant les peuples, a commencé par le plus corrompu de tous; ſi tant de calamités accumulées ſur la France, & prêtes à peſer ſur le globe entier ne ſont pas des ſymptômes de deſtruction de ce vieil univers; je vais, déchirant le voile de l'avenir, vous prophétiſer votre deſtinée. . . . Vous tremblerez peut-être : elle eſt affreuſe, comme votre vie. Que ſi échappant à une punition particulière dans un châtiment univerſel, vous & vos pareils n'êtes qu'un fléau de la colère céleſte qui ſe prépare à briſer les mondes, je pourrai du moins révéler le ſens de vos machinations. Entraîné par gradation dans un abyme dont vous n'aviez pas ſondé la profondeur, le ſuccès de vos crimes vous y a toujours enfoncé davantage. Dans le principe, vous n'avez voulu que de *l'argent*, & la cour eut pu vous avoir comme les *Jacobins*. Votre eſprit bilieux peignit tout en noir à vos yeux livides; votre femme dédaignée à *Verſailles*, fut la pythoniſſe d'un antre de factieux, & vous concourûtes à précipiter de ſon

trône

trône un roi vertueux mais faible, pour ſpolier ſa couronne, & pour en partager les dépouilles.

La peur de l'échaffaud vous rendit chaque jour plus digne d'y monter. Vous ſentîtes qu'il n'y avait plus pour vous d'azile ſur la terre, & vous transformâtes votre patrie en un cimetière, aux riſques de vous y enſevelir vous-même. Ayant bravé tous les gouvernemens, vous dédaignâtes d'en établir un, ou plutôt vous préſageâtes que vous y ſeriez puni : ayant foulé aux pieds toutes les loix, vous n'en fites que de circonſtances, pour flatter les paſſions favorites de votre cœur : l'avarice & l'inhumanité. Vous vécûtes en tremblant, d'artifice, & au jour, & à l'heure, comme ce tyran aſſis à un feſtin, un glaive ſuſpendu ſur ſa tête : vous vous attendiez à être puni & vous comblez la meſure.

Lorſqu'une fatalité inexpliquable, (énigme déſaſtreuſe dont l'Europe aura la clef,) a permis que les armées les plus formidables reculaſſent épouvantées par une poignée de factieux qui conduiſaient aux combats une multitude ennyvrée, lorſque contre l'attente des nations, contre votre propre eſpoir une république monſtrueuſe, les confiſcations, le carnage, le banniſſement, la mort ont triomphé, ſurpris de vos ſuccès ineſpérés, vous n'avez pas oſé propoſer un code de lois à un peuple

ple qui n'en veut plus ; mais ſentant que vous ne pouvez conſerver de l'influence, & ce métal auquel vous avez tout ſacrifié, que par une forme de gouvernement quelconque, vous louvoyez entre le deſir d'en fixer un & la crainte de l'annoncer.

Mais la juſtice divine eſt imperiſſable : Le tigre que vous avez démuſélé vous devorera, vous ſerez mis en piéces par ceux dont vous flattâtes la ſacrilège atrocité, & vous n'aurez qu'une ſeule vie a offrir pour l'holocauſte expiatoire de tant de forfaits.

Vous & preſque tous les *gens de lettres* de France aurez prouvé la baſſeſſe d'une profeſſion qui ſemblait noble, & je dois vous en avertir. Dans toute l'Europe, quand on veut nommer un grand coupable, quand on veut ſe rallier à un point central d'horreur, de mépris, & d'indignation——c'eſt vous qu'on cite.

Allés, allés, vains phantômes qui m'aviez déçus, littérature, *philoſophie*, que j'appelais dans ma jeuneſſe pour conſoler mon âge mur, votre nom & vos livrées ſont à jamais déſhonorés ; vous avez fait plus de mal au monde dans ce ſiècle-ci que vous n'apportâtes de jouiſſances, de plaiſirs utiles, & de bonheur aux générations diſparues dans la nuit de tous les tems.

Et

Et vous, Monſieur, comparés votre deſtinée avec celle des hommes reſtés fidelles aux principes, avec celle d'un *Burke**, qui lorſque cette aſſemblée nationale, proſcrite aujourd'hui, réduiſait en principes le renverſement des trônes, combattit ſur les ruines de la monarchie. La nobleſſe Françaiſe s'honora d'avoir en lui un defenſeur, & le clergé lui éleva dans ſon cœur un monument de reconnaiſſance qui ne peut pas durer auſſi long tems que ſon immortel ouvrage, mais qui en eſt déjà la récompenſe.

Dans ces jours d'innovation & de blaſphêmes politiques, quelle gloire vous auriez pu acquérir en vous montrant tout à la fois le defenſeur du véri-

* Et vous, qui préſageâtes toutes les infortunes de ma patrie, vous qui, lorſque j'eus échappé aux aſſaſſins qui la couvrent de déſolation, me montrates à *Bath* un intérêt ſi touchant & ſi ſoutenu pour ſes calamités, pour ſes grandeurs paſſées, & pour ſa décadence, ſouffrés que j'acquitte la France, autant qu'il eſt en moi du tribut d'hommages qu'elle vous doit ! Vous avez aujourd'hui la triſte ſatisfaction d'en avoir prédit la radiation dans le ſyſtême de l'Europe, & vous en avez immortaliſé les cauſes dans vos ſublimes deſcriptions. Une tâche vous reſte encore a remplir ; des brouillons ſalariés dans Londres pour y prêcher l'evangile des bords de la Seine, s'agitent dans l'obſcurité pour ebranler l'edifice élevé par vos ancêtres : faites encore retentir votre éloquente voix, reprenez les armes d'Achille, terraſſés les dans la pouſſière, & diſperſés les factieux comme l'aigle diſperſe les oiſeaux de proie ſubalternes. On dira de vous, " *tranſivit, & ecce non erant.*"

table

table peuple, & celui des droits du trône qui fondus dans un juſte équilibre de gouvernement ſont auſſi les remparts des empires, & la ſauve garde des nations.

Au milieu de tant d'iniquités heureuſes pour un moment, quelques idées de grandeur & de généroſité auraient du au moins voiler à l'Europe le ond de vos cœurs, (je parle à vous & à vos complices) auraient du pallier ce ſyſtême ſuivi d'horreurs inouies, de dépredations révoltantes, & de perſecutions ſurnaturelles. Les nations auraient cru dumoins appercevoir un plan à vos complots, & une entente à vos deſſeins.

Une republique fondée ſur le modèle de l'ancienne Rome, dont vous n'avez ni les talens, ni l'énergie, ni les vertus; un roi & ſa deplorable famille remis aux frontières comme un autre Tarquin, dont il n'eut aucun des vices; la majeſté du rang dont il venait de deſcendre protégée par la majeſté du peuple, un traitement aſſigné à cette famille qui pendant neuf ſiècles eut l'honneur de vous commander, les propriétés inviolables ſous l'égide de la loi; l'horreur du ſang, une indulgence univerſelle proclamée pour ceux qui, nés ſur le même ſol, ſont appellés par vous les coupables, des loix réligieuſement obſervées quelques éphéméres qu'elles puiſſent être, l'hoſpitalité ſacrée, les

arts re-encouragés, la clémence nationale brillant eminemment dans ce triomphe populaire; tout cela eut pu tarir bien des larmes, effacer bien des ſouvenirs, conſoler de grandes douleurs, appaiſer des amours propres irrités, prêter à vos ſuccès les couleurs de la juſtice, tromper à demi la France, éblouir enfin la réligion de l'Europe frappée de ſtupeur.

Mais vous euſſiez peut-être ainſi recueilli le prix de votre funeſte aſcendant, & la providence qui vous déſavoue vous refuſe des proſpérités durables qui mettraient ſa juſtice en problême.

Ainſi donc, après avoir marché ſur les cadavres de vos concitoyens, après avoir dilapidé leurs propriétés, après avoir peut-être conſommé *le ſeul crime* qui manque à votre hiſtoire, après avoir tenté la ſubverſion de l'Europe, dans le ſilence d'une loi de ſang vous permettrez peut-être dans quelques années à la nobleſſe Françaiſe de venir mendier ſon pain & étaler ſa miſère ſur cette terre arroſée de ſon ſang; mais ſi le nombre triomphe de la loyauté, elle aura le noble orgueil de vous dérober ſa miſère, il eſt encore des armées en Europe, elle en ſera les recrues,: il vaut mieux mourir ſoldat loin de vous, que de vivre dans l'air que vous avez ſouillé.

Mais

Mais ou je m'abuſe, ou ces ſuppoſitions chimériques ne ſe réaliſeront jamais ; & ſi l'on n'enchaîne pas vos fureurs, vous vous dévorerez vous mêmes. Exemple unique et immortel de ce que peuvent la corruption et la perverſité, les lumières & la philoſophie.

En reliſant cette courte lettre, je m'effraie de tout ce qu'elle contient, je m'étonne & je m'accuſe de tout ce qu'elle ne renferme pas. Ceux qui un jour traceront ces funeſtes tableaux, qu'on ſera forcé d'appeller l'hiſtoire, n'en ayant pas été les témoins, ſeront encore plus embarraſſés que les contemporains ; & la poſtérité, dans cette longue galerie de crimes, n'aura pas un ſeul hommage à payer à la vertu, & pas un ſeul objet d'admiration pour ſe repoſer dans ce cahos monſtrueux de honte & d'iniquités.

Le véritable philoſophe étudiera la nature dans ces criſes révolutionnaires par leſquelles elle ſe purge, & ſe convaincra qu'à certaines diſtances, cette mère éternelle embarraſſée de ſa fécondité, conſerve l'eſpèce, mais que prodigue des individus elle ſacrifie & dépenſe les générations. Ces perturbateurs qui jadis furent les fléaux de leur pays en étaient auſſi des ornemens ; ils étaient moins des conſpirateurs, que des hommes qui ſe mettaient à leur place ; non que je veuille dire que

leurs talens étaient le ſtrict contre poids de leurs forfaits, mais ils pouvaient en paraître les correctifs.

Cette fois-ci, c'eſt le néant, l'abjection, le crime dans toute ſa latitude & ſa laideur, la peur, et la barbarie. L'hiſtorien qui ſalira ſon imagination et ſa plume à rappeller cette épouvantable époque, pourra dire en ſe réſumant, " c'était du ſang, des bourreaux, et des victimes: c'était mille piques contre un bras déſarmé, mille poignards contre une femme éplorée et ſans défenſe; il n'y eut pas un étendart, pas un caractère, et pas un homme.

Peut-être, Monſieur, ſeroit-ce ici le lieu de ſuivre votre parti dans ſes détours le plus ſecrets, & de particulariſer plus clairement quelques uns de vos procédés. Mais ce ſerait une tâche trop horrible & trop longue, vous avez fidellement proportionné les parties à l'enſemble; & quoique dans votre ſilence deſorganiſateur vous pavoriſſiez flotter ſans aucun plan, comme un crime eſt toujours le but, un crime nouveau vous y raméne. Ainſi ſans gravir triſtement de crime en crime juſqu'au ſommet des vos forfaits, je m'arrêterai ſur votre dernier décret qui a fait frémir juſqu'aux portefaix des nations étrangères; & ſi la terreur eſt un moyen il faut pourtant que vous ſachiez qu'elle s'émouſſe, ou par trop d'horreur, ou par le ridicule.

Vous

Vous faites massacrer *le deux de Septembre* des infortunés de tous les sexes & de tous les âges; tout périt, tout fuit, tout se cache à l'aspect de vos satellites & de leurs haches. Les syllabes d'un nom recommandable dévouent au trépas celui qui le porte;* sa naissance est son forfait..... un soupçon c'est la mort. Vos bourreaux se repandent dans les environs de la capitale, dans le calme des campagnes, ils en arrachent les habitans consternés, ils les reservent à des supplices inconnus: on craint la peste pour cette ville coupable, cimetiere impur de tant de cadavres mutilés; ceux que la loi n'avait pu condamner, & n'avait pas osé absoudre sont hachés par des tigres qui ont volé des figures d'hommes, aux yeux d'une soldatesque aussi lâche que vous, tous ce qui reste à Paris crie en tremblant: " Vive la republique! quand presque tous ont dans le cœur, vive le roi! périssent *Condorcet* & ses pareils!

C'est alors que des perquisitions répétées accompagnées de traitemens infames, que des enlévemens nocturnes, que des menaces réitérées, que des lettres anonymes viennent alarmer le reste des propriétaires glacés d'effroi, & forcés de changer avec un azyle étranger cette patrie qu'ils n'auraient jamais voulu quitter, cette douce patrie qui pour des milliers de Français justifiera le vers du poëte: " *Et*

* M. de Maillé arrêté et egorgé pour M. de Mailly.

dulces moriens reminiſcitur argos." Alors vous les dépouillés par un décret qui eſt la conſequence viſible de vos ſcélérateſſes antérieures, & vous les puniſſez pour avoir encouru la peine dont vous leur avez fait une fatale néceſſité; ce qui eſt leur dire en d'autres terms, "*Vous avez une terre dans le Pays d'Albe, nous allons vous tuer pour la voler; ou ſi vous fuyez nous la confiſquerons pour en aſſigner les deniers au tréſor national, & en derober le prix*"—— & vous dites que la France eſt libre!——que vous êtes les philantropes, des philoſophes! vous êtes des brigands——des brigands qui dans une forêt, le piſtolet au poing, vanteraient aux paſſans qu'ils détrouſſent au nom de la morale & de la juſtice éternelle.

Mais il eſt tems de fermer mes yeux ſur ce cloaque ou vous reſpirez, ſur ces odieux tableaux dont je pourrai d'autant mieux dire, *& quorum pars magna fui*, que j'ai été à la veille de ſuccomber ſous le couteau des meurtriers, & de perir victime de vos fureurs, pour prix je n'oſe pas dire, de mes efforts heureux, mais au moins de ma conſtance pour une cauſe juſte, quoiqu'à demi perdue. Je vous combattis quand votre empire n'était pas encore affermi; puiſſant, je ne fléchirai pas devant vous, & quand j'ai échappé à vos poignards je mépriſe vos proſpérités, & ne voudrais pas y aſſocier ma fortune.

Vous

Vous ne répondrez pas à cette lettre; mais vous êtes jugé au tribunal de l'opinion, il a prononcé que vous étiez mort civilement: c'eſt au bourreau à exécuter la ſentence.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

PAGE

AVERTISSEMENT — — 3

INTRODUCTION — — 11

CHAPITRE PREMIER.

Plan et moyens de la faction republicaine pour l'abolition de la royauté en France, depuis le 1er 8bre, 1791, jusqu'au 10 Août, 1792 20

CHAPITRE SECOND.

Conduite de la cour, et du miniſtére en oppoſition au plan de republicaniſme des factieux, et pour le maintien de la conſtitution — — 49

Plans et moyens propoſés par différens partis pour s'oppoſer au républicaniſme, et préſerver le roi 77

Préliminaires de la journée du 10 Août — 92

CHAPITRE

CHAPITRE TROISIEME.

PAGE

Journée du 10 Août — — 99
Depuis minuit juſqu'a 6 heures — — 105
Revue de la garde du Château par le roi — 118
Depart du roi pour l'aſſemblée nationale — 125
Portrait de M. le Dauphin — — 130
Premier maſſacre dans la cour des Feuillans 136
Attaque du Château — — 143

CHAPITRE QUATRIEME.

Suite de la journée du 10 Août — — 159
Fin de la journée du 10 Août — — 181
Maſſacre de M. de Clermont Tonnerre — 188
Reſumé — — — 191

CHAPITRE CINQUIEME.

Séance de l'aſſemblée nationale du 10 Août 205
Decrets du 10 Août — — 234
Réfléxions ſur la revolution du 10 Août, et en général ſur toutes les revolutions — 244
La famille royale à l'aſſemblée nationale depuis le Vendredi a 10 heures juſqu'au Lundi à Midi 252

CAAPITRE

CHAPITRE SIXIEME.

PAGE

Premiers momens du régne de l'assemblée nationale 266

Exposition des motifs d'après lesquels l'assemblée nationale a proclamé la convocation d'une convention nationale, et prononcé la suspension du pouvoir exécutive dans les mains du roi 287

Discussion de l'exposition précédente et tableau de la France au 31 Xbre. 1792 — — 309

Fin — — — — 352

APPENDICES ou SUPPLEMENS.

Lettre à la noblesse Française, au moment de sa rentrée en France sous les ordres de M. le Duc de Brunswick, par M. de Rivarol.

De la vie politique, de la fuite, et de la capture de M. Lafayette, par M. de Rivarol.

Refutation des calomnies repandues contre le clergé Français refugié en Angleterre.

Essais de justification de M. de Lafayette.

Apperçu

Apperçu politique de la situation de l'Europe depuis de 10 Août jusqu'au 20 9bre.

Lettre à M. Peltier sur les Jacobins.

Reponse de M. Peltier, suivie d'un examen de la conduite de M. le Duc de Brunswick.

*** *Commencé d'imprimer le 15 Octobre, fini le 31 Decembre, 1792.*
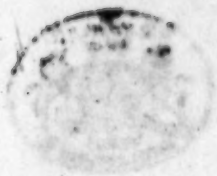
Le No. 4. contenant le recit de l'agonie du Capitaine St. Méard, et la lettre du Comte de Tilly à M. de Condorcet, ne doit point faire partie de ce volume. Ce numero sera placé dans le volume second.